



Procès Verbaux



Travaux

2<sup>e</sup> Commission

Commission des Bâtiments

3<sup>e</sup> mandat Salengro 1935/1936

mandat Saint Venant 1936/1940



Conseil d'Administration  
Réunion du 17 Juin 1935  
M. PLANQUE



COMMISSION DES BATIMENTS

---

Réunion du 17 Juin 1935

---

M.M. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 17 Juin 1935 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au maire;  
BATAILLE, conseiller municipal;  
BOUR, d°  
CIARS, d°  
DHOSSCHE, d°  
GISSELAIRE, d°  
FEETERS, d°

Excusés : M.M. BRODEL, conseiller municipal;  
MARTIN, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. COCHEZ, directeur des Travaux Municipaux;  
FAUVET, directeur adjoint des Travaux Municipaux;  
LECONTE, chef du Service des Bâtiments.

---

Après avoir ouvert la séance et salué les nouveaux élus, M. l'adjoint DOMPSIN expose comment est organisé le service des Bâtiments avec sa division en travaux neufs généralement dirigés par des architectes, et travaux de grosses réparations et en travaux d'entretien. Il aborde ensuite la question des adjudications au rabais et des adjudications-concours, des appels d'offres suivis de marchés de gré à gré et celle de la désignation des membres des bureaux d'adjudication. M. l'adjoint DOMPSIN précise enfin le rôle de la Commission et la méthode de travail à adopter.

M. le conseiller BATAILLE demande que l'état des travaux en cours remis aux membres de la Commission à l'ouverture de la séance soit adressé quelques jours à l'avance.

Dorénavant, cet état sera annexé à la convocation.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires reprises à l'ordre du jour.

I° - Conservatoire de Musique - Séances cinématographiques. Obscurcissement de la salle. Propositions.

Une étude a été faite en vue de permettre l'utilisation de la grande salle du Conservatoire pour des séances cinématographiques pendant la période des Camps de Vacances.

L'obscurité peut être obtenue soit avec des rideaux en molesquine, soit avec des persiennes mécaniques à joints spéciaux.

Dans le premier cas la dépense atteindra 8.000 frs et dans le second cas 12.000 frs.

La deuxième solution, plus rationnelle que la première, et devant entraîner moins de dépenses d'entretien est adoptée par la Commission.

Un crédit spécial de 12.000 frs est nécessaire.

Rapport envoyé à l'Administration.

2°- Immeuble 132 rue de Tournai - Dégâts causés par la foudre - Indemnité due à la Ville - Règlement et admission en recettes -

La Compagnie assurant cet immeuble accepte de rembourser à la Ville le montant des dépenses engagées pour l'exécution des travaux de réparation, soit 630 frs 94.

Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme adopté et transmis au service du Contentieux.

3°- Ecole Pratique de jeunes filles Valentine Labbé - Travaux de chauffage central - Marché.

Il a été procédé un appel d'offres; les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par MM. Béhin et Hug.

La Commission est d'avis de passer un marché de gré à gré montant à 21.200 frs avec cette maison.

Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Palais des Beaux Arts - Construction de trois galeries et couverture de la cour intérieure - Onzième lot : Marbrerie - Réception définitive des travaux.

La Commission chargée d'examiner et de vérifier les travaux de marbrerie comprendra M. l'adjoint Domsin, MM. les Conseillers Bour et Gisselaire.

5°- Hôtel de Ville - Aile du Beffroi - Dix-septième lot : Ferronnerie - Réception définitive.

La Commission chargée d'examiner et de vérifier les travaux de ferronnerie comprendra M. l'adjoint Domsin, MM. les Conseillers Bour et Gisselaire.

6°- Théâtres Municipaux - Réfection de fauteuils - Remplacement de rideaux et de stores -

Les prévisions de dépenses s'établissent comme suit :

a) Réfection de fauteuils, banquettes, chaises :

Grand Théâtre .....	18.150 frs
Théâtre Sébastopol .....	21.000 "

b) Remplacement de rideaux et de stores :

Grand Théâtre .....	8.000 frs
---------------------	-----------

Il est proposé de confier les travaux de réfection de fauteuils, banquettes, chaises à M. Vicart, entrepreneur de l'entretien et de procéder à un appel d'offres en ce qui concerne le remplacement de rideaux et de stores.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Salle de Fêtes de Fives - Travaux d'aménagement -  
Projet.

Après un exposé de M. l'adjoint DOMPSIN indiquant notamment comment s'est posé le problème de la transformation de la Salle de Fêtes de Fives, M. COCHEZ donne le détail des améliorations envisagées, de la répartition des lots, du mode d'exécution des travaux par adjudications au rabais et par marchés de gré à gré.

La Commission est d'avis de réaliser en une seule fois l'ensemble des travaux projetés dont le devis s'élève à 420.000 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Ecole Maternelle Jules Simon rue du Buisson. a) Four-  
niture de mobilier scolaire b) installation de cases vestiaires  
et de porte-serviettes - Appel d'offres.

La Commission prend connaissance des plans et programmes établis en vue de procéder à un appel d'offres puis elle arrête la liste des maisons et artisans à consulter.

9°- Ecole Maternelle Jules Simon. Travaux d'asphaltage -  
Marché.

Il est prévu l'exécution d'un revêtement en asphalte porphyré dans la cour de l'Ecole.

La Commission est d'avis de charger des travaux l'entrepreneur de l'entretien; le règlement de la dépense sera effectué sur la base des prix de la Série I935 mais le rabais sera porté de 7 à 23 %.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Ecole Maternelle Jean Bart - Transformation et agran-  
dissement - Examen du projet.

M. Gabriel Pagnerre, architecte, agréé, assiste à la réunion pour l'examen du projet qu'il a établi.

La Commission prend connaissance des plans et devis.

M. Pagnerre a exclu la brique de la construction; tous les murs depuis le dessus des fondations jusqu'à la couverture, le fond de cave, les hourdis de plancher et de terrasse, les cloisons, sont en éléments creux fabriqués mécaniquement avec des scories et du ciment. Les éléments creux sont revêtus en parement extérieur soit de plaquettes, soit d'un enduit au ciment.

Après avoir entendu les explications de M. Pagnerre, la Commission accepte l'emploi d'éléments creux mais elle demande qu'autant que possible, des plaquettes soient substituées à l'enduit afin de réduire par la suite les frais d'entretien.

D'autre part, il va être procédé en accord avec le Service, à la mise au point et à l'ajustement des devis notamment en ce qui concerne les fondations, le chauffage central et le sanitaire.

Sous bénéfice de ces observations la Commission adopte le projet présenté.

11°- Immeuble à la Ville, 46 rue du Curé Saint Sauveur -  
Travaux de réparations.

Montant du devis : 4.512 frs.

Les travaux demandés concernent la couverture.

Le locataire paie un loyer annuel de 4.050 frs

La Commission est d'avis d'effectuer les travaux prévus.

Dossier retourné au Service.

...

I2° Démolition d'immeubles à la Ville - Cahier des charges.

Les prescriptions du cahier des charges concernant notamment le délai d'exécution, le comblement des caves, le nettoyage des chantiers ne sont pas toujours observées. En vue d'obtenir le respect des engagements souscrits par les entrepreneurs il convient d'insérer de nouvelles clauses au cahier des charges. Le Service des Bâti-ments va préparer un texte à ce sujet.

I3° Ecole Baggio. Ecole Primaire Supérieure Franklin. Ecole Mater-  
nelle Pape Carpentier. Fourniture de mobilier scolaire.

Dépense prévue 22.000 Frs à imputer sur le crédit ouvert au budget extraordinaire pour l'acquisition de mobilier et de matériel neuf.

Avis favorable.  
Retour au Service.

I4° Colonie Henri Ghesquier à Marquette. Couverture du fossé du che-  
min Saint-Roch au droit de la propriété de la Ville.

Le Maire de Marquette demande de ne pas limiter la couverture du fossé au passage de 6m00 donnant accès à la Colonie mais de la réaliser sur toute la longueur de la propriété de la Ville.

La Commission, en vue d'améliorer les abords de la Colonie, est d'avis de prendre en considération la demande faite.

Rapport envoyé à l'Administration.

I5° Programme des Grands Travaux. Etablissement de projets. Avances  
sur honoraires.

M. Watier, architecte D.P.L.G., a établi le projet de construc-tion du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras et a reçu une avance sur honoraires de 33.400 frs. Cet architecte demande le versement d'une seconde avance. Le projet vient d'être approuvé par l'Autorité Supé-rieure et une nouvelle avance de 10.000 frs peut sans inconvénient être versée.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

I6° Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Troisième lot : Chauffage cen-  
tral. Décompte définitif.

Au lieu d'aménager une nouvelle chaufferie, l'installation a été raccordée sur la chaufferie existante. Cette modification a ra-mené le montant de la dépense de 189.500 frs à 164.125 frs.

La Commission approuve le décompte général et définitif des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

I7° Hôtel de Ville. Chauffage et ventilation. Conduite. Marché.

La Commission est d'avis de renouveler pour une année le marché passé avec la Société Delannoy et Dewailly pour la conduite du chauf-fage et de la ventilation de l'Hôtel de Ville.

D'autre part cette Société accepte de se charger de l'entretien des appareils sanitaires moyennant la somme de 10.000 frs. Actuellement les dépenses annuelles d'entretien sont supérieures à cette somme.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 22 heures

Hôtel de Ville, le 13 Juin 1935

Le Secrétaire,

FAUVET.

Vu et soumis à  
M. l'Adjoint DOMPSIN  
13/6/35

P. COCHEZ.

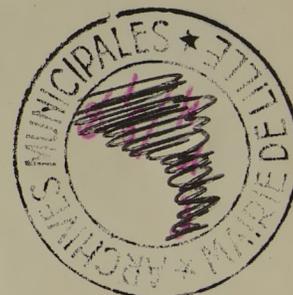
Vu :  
L. DOMPSIN.

Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Réunion du 9 Juillet 1935

Procès-verbal



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis, à l'Hôtel de Ville, le mardi 9 Juillet 1935 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire; Bataille, Claes, Dhoossche, Gisselaire, Martin, conseillers municipaux.

Excusés : M.M. Bour, Brodel, Peeters, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux,  
Leconte, chef du Service des Bâtiments,  
Charbonnier conducteur des Travaux.

1° Procès-verbal de la réunion du 11 Juin 1935.

Adopté sans observations.

2° Adjudication pour fourniture de bois à ouvrer pour écoles pratiques et établissements communaux en 1936.

La fourniture de bois à ouvrer en 1936 est évaluée à 40.000 frs environ, se décomposant comme suit :

sapin rouge	17.000 frs
autres essences	23.000 frs

Le cahier des charges de l'adjudication a été adressé à plusieurs marchands de bois. L'un d'eux, M. Lesot, a signalé, par une lettre du 26 Novembre, que l'entrée du sapin rouge étant contingentée, il voudrait mieux faire deux lots pour répartir la fourniture.

Après un échange de vues entre M.M. Domsin, Gisselaire et Knight, il est décidé de ne faire qu'un lot pour l'ensemble.

Il y sera ajouté une bille d'acajou de un mètre cube, ce qui portera la prévision de fourniture à 42.600 francs environ.

Dossier transmis à l'Administration.

3° Hôtel de Ville - Cabinets des Adjoints - Mobilier - Réception définitive.

La Commission chargée d'examiner le mobilier fourni par M.M. Poulet et Dobbelaere en vue d'en prononcer la réception définitive,

est arrêtée comme suit :

M.M. Domsin, adjoint au Maire  
Gisselaire, Conseiller municipal  
Peeters, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.

Rapport envoyé à l'Administration.

4° Palais des Beaux-Arts - Construction de trois galeries - Couverture de la cour intérieure - Onzième lot - Marbrerie - Réception définitive - Décompte définitif.

La Commission ratifie la réception définitive des travaux de marbrerie exécutés par M. Lebon et approuve le décompte définitif se montant à 63.500 frs représentant le montant des dépenses autorisées

Rapport envoyé à l'Administration.

5° Hôtel de Ville - Substitution de verre ordinaire au lieu de glace St-Gobain - Sanctions.

Comme suite à une décision de l'Administration Municipale à ce sujet, M. le Conseiller Gisselaire demande si la surveillance des travaux est assurée par le Service des Travaux ou par l'Architecte. Il est indiqué que M. Dubuisson est chargé du contrôle et qu'il touche des honoraires pour ce travail.

M. Cochez rappelle que M. Dubuisson a agi en toute bonne foi. Les verres portaient l'étiquette collée constituant la garantie de provenance de la Compagnie de St-Gobain. Il a fallu qu'un de ces verres soit brisé accidentellement pour que la fraude fut découverte. Elle portait sur la quantité de 17 mètres carrés. La Compagnie de St-Gobain, appelée par M. Dubuisson à constater le fait, a déposé une plainte contre la Société Coopérative de peinture.

M. Gisselaire prie la Commission d'adresser une demande de rectification au procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Juin 1935, pour mentionner que le service n'est pas en cause dans cette affaire qui regarde plus particulièrement l'architecte, M. Dubuisson maître responsable de l'oeuvre et qui a constaté lui-même la supercherie.

M. Gisselaire critique, d'autre part, la façon de travailler de l'entreprise en cause.

Après cet échange de vues, la Commission émet le voeu que la Société Coopérative de peinture ne soit plus admise dans les adjudications pour une durée indéterminée.

6° Hôtel de Ville - Aile du Beffroi - Dix septième lot - Ferronnerie Réception définitive.

Sur la proposition de M. l'adjoint Domsin, la Commission décide de visiter ces travaux vendredi 12 Juillet à 17 h 30.

Rapport envoyé à l'Administration.

7° Hôtel de Ville - Bâtiment des Finances et Beffroi - 3ème lot -  
Chauffage central - Réception définitive.

La Commission chargée d'examiner et de vérifier les travaux de chauffage central comprendra M. l'Adjoint Domsin, M.M. les Conseillers Bataille et Bour.

8° Ecole Montesquieu - Eclairage de l'avenue.

Le Directeur de l'école a demandé le renforcement de l'éclairage de l'avenue conduisant aux classes. Cette requête ayant été reconnue fondée, il est décidé d'installer une lampe électrique suffisamment forte, en utilisant le branchement récemment installé à cette école.

Retour au Service pour exécution.

9° Immeuble à la Ville, 23 rue Bernard Palissy - Remplacement de la palissade en ruines par une clôture en béton.

Montant du devis 600 Frs.  
La locataire paie un loyer annuel de 1.200 Frs.  
La Commission donne avis favorable.

Dossier retourné au Service.

10° Immeuble angle rue Alphonse Colas et avenue du Peuple Belge -  
Restauration des façades - Supplément de dépenses.

Par suite de réparations imprévues de menuiseries, zinguage et plomberie, le crédit de 50.000 francs alloué pour l'exécution des travaux s'est montré insuffisant de 3.000 francs.

La Commission propose d'imputer le supplément de dépenses au crédit ouvert à l'article 49 du budget ordinaire de l'exercice 1935.

Rapport envoyé à l'Administration.

11° Ecole Maternelle Jules Simon, rue du Buisson - Aménagement du vestibule d'entrée. Projet présenté par M. Quesnoy, architecte.

Une première partie renfermée, à l'entrée, abritera les parents.

La Commission donne un avis favorable à l'aménagement présenté.

Elle décide, en outre, de se rendre sur place le samedi 20 Juillet et de prier M. Quesnoy d'assister à la visite.

12° Presbytère St-Maurice des Champs, angle rues St-Gabriel et du faubourg de Roubaix - Elargissement du pan coupé.

La Commission rappelle la demande d'un crédit de 13.000 francs pour permettre le dégagement de l'angle par la création d'un large pan coupé.

13° Presbytère St-Maurice des Champs - Maison des Vicaires rue St-Gabriel - Autorisation de surélévation aux frais du Culte.

La Commission donne avis favorable à la surélévation de la maison des Vicaires par les soins du Curé Doyen et à ses frais exclusifs, mais sous le contrôle de l'Administration, celle-ci n'ayant aucune responsabilité de ce fait et la Ville n'intervenant dans aucune dépense présente ou future.

Dossier envoyé à l'Administration.

14° Chauffage du Palais des Beaux-Arts et du Grand Théâtre - Marché Grouvelle Arquembourg - Renouvellement.

Les marchés de gré à gré passés avec la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg pour l'entretien et la conduite des installations de chauffage central du Palais des Beaux-Arts et du Grand Théâtre sont arrivés à expiration.

Ces marchés s'élèvent :

- 1° pour le Palais des Beaux-Arts à 36.600 Frs
- 2° pour le Grand Théâtre à 15.200 Frs

Ces prix restent ceux des années précédentes.

Sur une question de M. le Conseiller Botaille, il est confirmé que le salaire des chauffeurs n'a pas diminué depuis la saison 1931-32.

Néanmoins, il serait intéressant de demander discrètement aux deux intéressés quel est le montant de leur gain.

Sous cette réserve, les deux rapports du Service sont adoptés.

Transmis au Service des Installations mécaniques et du Chauffage pour enquête à faire dans le sens ci-dessus exposé.

15° Crèche Municipale rue de Lannoy - Vente d'une grille en fer forgé.

La vente de cette grille a fait l'objet d'un appel d'offres auprès de plusieurs entrepreneurs de démolitions.

La proposition la plus avantageuse a été faite par M. Anicet Decobert, 41 Quai de l'Ouest à Lille, qui offre de payer la somme de 420 francs à la Ville.

Cette proposition est adoptée.  
Dossier, envoyé à l'Administration.

16° Agrandissement de l'école Valentine Lobbé rue de Thionville.

L'immeuble voisin portant le N° II a été acquis par la Ville pour l'agrandissement de l'école pratique.

Le Ministère de l'Education Nationale, mis au courant du projet, a demandé des classes plus grandes que celles envisagées.

D'autre part, divers imprévus ont été rencontrés, dont un mur à soutenir.

M. Cochez propose à la Commission d'aller visiter les lieux.

Il est convenu qu'elle s'y rendra le samedi 20 Juillet après midi en convoquant également M. Duthoit, architecte?

17° Construction de bureaux d'Octroi 1° rue du Pont Neuf 2° Porte d'Ypres. Demande d'un crédit.

Par suite de la création de voies nouvelles aux abords de la porte de Gand et de l'ancienne porte d'Ypres, il est prévu la construction de deux postes d'octroi : un poste à la jonction de la rue du Pont Neuf prolongée et de la route de Gand, un autre poste en bordure de la rectification de la route d'Ypres, en remplacement du poste d'octroi installé dans le corps de garde et qui est à démolir.

La Commission estime qu'il y aurait lieu de prévoir des constructions démontables.

Le Service des Bâtiments a établi un projet dont le devis, pour un seul bureau, se monte à 55.000 francs.

Il pourra être fait certaines économies sur la prévision.

La Commission estime qu'un crédit de 100.000 francs est nécessaire pour l'installation de ces deux bureaux.

Dossier envoyé à l'Administration.

18° Remplacement de boîtes postales. Délibération à prendre par le Conseil Municipal.

Sur la demande de M. le Directeur Régional des Postes et Télégraphes, il a été décidé de remplacer, aux frais de la Ville, deux boîtes postales trop exigües par de plus grandes.

L'Administration postale, chargée de fournir les boîtes, demande que la substitution soit autorisée par une délibération du Conseil Municipal qui garantisse que les frais d'achat, de transport, pose et entretien des dites boîtes incombent à la Ville.

Rapport adopté.

Dossier envoyé à l'Administration.

19° Agrandissement et transformation des écoles Turgot-Renan - Asphalage toiture des préaux - Revêtement sol des cours de récréations Réceptions définitives.

La Commission chargée d'examiner et de vérifier les travaux

d'asphaltage des toitures des préaux et de revêtement sur le sol des cours de récréations comprendra M. l'Adjoint Domsin M.M. les Conseillers D'Hoosche et Martin.

Rapport envoyé à l'Administration.

20° Ecoles communales - Entretien des becs d'éclairage au gaz - Renouvellement du marché.

La Société Auer a fait une offre de renouvellement de son contrat avec la Ville, pour l'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les écoles communales, aux prix et conditions du marché expirant le 30 Septembre prochain.

La Commission estime que le prix de huit francs par bec est trop élevé et demande que le Service des Bâtiments veuille bien se mettre en rapports avec la Société Auer pour essayer de ramener ce prix à un chiffre inférieur.

La question devra être soumise à nouveau à la Commission, lors de sa prochaine réunion.

21° Ecole Maternelle Louis Blanc - Garniture en caoutchouc aux pieds des petites tables et chaises d'enfants.

M. l'Adjoint Rousseau a proposé de garnir de caoutchouc les pieds des petites tables et chaises d'enfants de cette école, afin de supprimer le bruit provoqué par leur déplacement.

La dépense totale est estimée à 467 Frs 20 et imputable au crédit d'entretien du mobilier.

La Commission donne avis favorable à l'exécution de ce travail, étant entendu que celui-ci n'est fait qu'à titre d'essai.

22° Utilisation de la pierre dans les constructions communales. Suggestion du Groupement Corporatif des Artistes, Artisans et Maîtres de Métiers Français.

Le Groupement Corporatif des Artistes, Artisans et Maîtres de Métiers Français, a écrit à M. le Maire, pour lui exposer la nécessité de l'emploi de la pierre dans la décoration des façades, de manière à aider la corporation des travailleurs de la pierre.

Bonne note est prise de cette revendication, qui sera soumise, le cas échéant, à M.M. les Architectes des constructions municipales. Il est décidé de répondre en ce sens.

Transmis au Service des Bâtiments.

23° Bâtiments Communaux - Grosses réparations a) exécution des travaux b) emploi de crédits inscrits au Budget.

Montant des projets : 420.000 Frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

24° Bâtiments communaux - Restauration a) exécution des travaux  
b) Demande de crédit.

Montant des projets : 180.000 francs.  
Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

25° Constructions scolaires. Ecoles a) primaires supérieures b) pri-  
maires élémentaires c) maternelles. Travaux de grosses réparations  
et travaux divers.

Un rapport proposant l'exécution des travaux, l'ouverture d'un crédit de 850.000 francs et demandant les subventions de l'Etat et du Département est adopté.

Dossier envoyé à l'Administration.

26° Lycée Fénelon - Gros travaux de transformations et d'aménagements  
divers.

Les classes de l'annexe sont trop petites pour le minimum d'élèves qu'elles doivent obligatoirement recevoir.

Une étude a été faite pour remédier à cet état de choses. La solution la plus favorable consisterait à aménager cinq classes dans la partie de bâtiment affectée actuellement aux logements de Mme l'Econome et Mme la Surveillante générale. De nouveaux appartements seraient installés, en remplacement, dans l'annexe devenant ainsi disponible.

Certains bureaux sont également à modifier. De nouveaux lavabos doivent être installés; l'appareillage sanitaire nécessite un remplacement.

La Commission adopte le rapport proposant : a) l'exécution des travaux; b) l'ouverture d'un crédit de 90.000 frs; c) la demande de subventions de l'Etat et du Département.

Rapport envoyé à l'Administration.

27° Lycée Faidherbe- Aménagement de 4 classes dans un dortoir.

Un projet de M. Sauvage, prévoyant l'aménagement de quatre classes, dans un dortoir du Lycée Faidherbe, est approuvé.

Le montant des travaux est évalué à 90.000 francs. Le Lycée s'est engagé à prendre en charge la moitié de la dépense.

La Commission adopte le rapport prévoyant que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien, aux conditions de leur adjudication, et que la dépense sera imputée, jusqu'à concurrence de la moitié, sur le crédit de 300.000 francs, article 232 du Budget Extraordinaire de 1934.

Rapport envoyé à l'Administration.

28°- Electrification des postes d'octroi.-

A la suite d'une réclamation présentée par le Service de l'Octroi, signalant l'éclairage défectueux de différents postes, le Service des Bâtiments a établi une estimation pour électrifier les différents bureaux d'octroi de la Ville.

Le montant du devis s'élève à 25.000 francs.

La Commission prie le Service d'étudier, à nouveau, l'amélioration de l'éclairage du bureau d'octroi boulevard Carnot, exclusivement.

29°- Bourse du Travail - Démontage de l'ascenseur.

M. le Secrétaire de la Bourse du Travail demande le démontage de l'ascenseur qui est inutilisable.

M. Leconte évalue à 50.000 francs les travaux de raccordement de planchers, plafonds et divers qui devraient être exécutés après démontage de cet ascenseur.

La Commission décide de ne pas donner suite pour le moment à la demande faite.

30°- Ecole Sophie Germain - Logement de la Directrice.

Mme la Directrice de l'école Jeanne Maillotte vient d'être nommée en la même qualité à l'école Sophie Germain. Elle n'accepte ce dernier poste qu'à la condition que certains travaux soient effectués au logement du rez de chaussée et d'occuper une partie du premier étage.

L'immeuble, abritant déjà d'autres directrices d'écoles, deviendrait par conséquent trop petit. Il faudrait que la Ville loue une maison à St Maurice pour y loger la Directrice de l'Ecole Mme Roland.

La Commission estime que cette affaire n'est pas de son ressort.

31°- Questions diverses

a) M. l'adjoint Dompsin signale l'état malpropre des W.C. du Grand Théâtre

b) M. le Conseiller Gisselaire fait remarquer le mauvais état de propreté de l'école de Plein Air. Des fissures dans les plafonds ont été bouchées. Ces fissures ont été provoquées par certains tassements du sol. Une visite du bâtiment sera faite.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 21 heures.

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin

13/7/25

(signé) P. COCHEZ

Hôtel de Ville le 12 Juillet 1935

Le Secrétaire

(signé) CHARBONNIER

VU

L. DOMPSIN

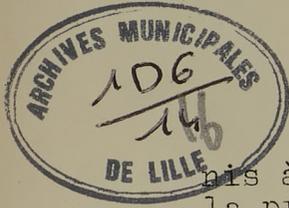


Conseil d'Administration  
Réunion du 7 OCT 1935  
M. PLANQUE

Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Procès Verbal de la réunion du 3 Septembre 1935



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 3 Septembre 1935 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, Adjoint au Maire;  
Claes, Conseiller Municipal ;  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°

Excusés: M.M. Bour, Conseiller Municipal  
Brodol, d°

Absent : M. Bataille, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;  
Fauvet, Directeur Adjoint d° ;  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 9 Juillet 1935 .

Adopté sans observations.

2°- Vente de vieux métaux entreposés au Magasin Brûlé.-

Il a été procédé le 30 Juillet dernier à la vente sur appel d'offres de vieux métaux et d'un matériel devenu inutilisable.-  
La vente a produit la somme de 12.746 Frs 03.

Rapport proposant l'inscription en recettes de pareille somme adopté et transmis à l'Administration.

Il est indiqué à la Commission comment on procède habituellement aux ventes de vieux métaux : envoi de lettres aux intéressés annonçant la vente, séance publique au cours de laquelle il est donné lecture des prix unitaires consentis, enlèvement des lots par les adjudicataires et constatations des poids.

Il est convenu qu'aux prochaines ventes, les membres de la Commission seront avisés des dates arrêtées pour la constatation des poids des vieux métaux vendus afin qu'ils puissent assister aux opérations.

3° Ecole Victor Duruy - Demande de percement d'une porte dans la clôture.-

Demande faite par le Directeur de l'Ecole.

Cette porte faciliterait l'entrée dans l'Ecole des matériaux à utiliser pour l'exécution des travaux et pour le rechargement de la cour.

M. l'Inspecteur d'Académie a transmis avec avis favorable la demande du Directeur.

La Commission est d'avis d'accueillir favorablement ladite demande.

Rapport envoyé à l'Administration.

4°-Abattoirs.-Porcheries - Demande de transformation

Demande de transformation du bâtiment loué à la Société "Les Fils d'Oscar Seys".

Le devis atteint la somme de 115.000 frs.

La Commission décide de procéder à une visite sur place. Celle-ci est fixée au samedi 7 Septembre à 15 heures.

M. l'adjoint Saint Venant et M. Bossut, Directeur des Abattoirs seront invités à assister à cette visite.

5° Immeuble à la Ville rue Lottin - Demande de location par M. Deconninck, professeur du Boxing Club Fivois.

Cet immeuble abritait autrefois une cuisine populaire. M. Deconninck demande la location de la salle du premier étage avec ses deux vestiaires, afin d'y donner des leçons de boxe.

La Commission estime que cette question est du ressort de l'Administration Municipale et lui transmet le dossier.

La Commission signale toutefois que si l'Administration décidait d'agréer la demande faite, la location pourrait être fixée à 80 frs par mois, étant entendu que le locataire prendrait la salle dans l'état où elle se trouve actuellement et qu'il aurait à sa charge toutes les réparations, y compris celles qui, habituellement, incombent au propriétaire.

6° Entretien des becs d'éclairage au gaz dans les Ecoles. Renouvellement du marché

Cette affaire, soumise à la Commission au cours de la réunion du 9 Juillet, avait été renvoyée afin d'examiner si le prix proposé n'était pas susceptible d'être diminué.

Le Directeur de la Maison Auer a fourni des explications satisfaisantes.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis de renouveler pour une année le marché passé avec cette maison.

Rapport envoyé à l'Administration Municipale.

7° - Ecole Gutenberg - Habitation de la Directrice - Eclairage électrique. Demande de remboursement d'une partie des dépenses d'installation .

Installation ayant coûté I.300 frs en iron réalisée par Mme Foulon Directrice . Celle-ci est décédée. La nouvelle Directrice n'accepte pas de reprendre l'installation . M. Foulon a alors demandé à la Ville de lui rembourser environ la moitié de la dépense, soit une somme de 600 à 700 frs.

La Commission estime qu'il n'est pas possible d'entrer dans cette voie. Ce serait créer un précédent dangereux.

8° - Ecoles Communales - Fourniture de mobilier.-

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture de vingt chaises, cinquante demi-fauteuils et quinze bibliothèques Ci-après les propositions les plus intéressantes pour la Ville:

a) <u>Etablissements Lehouck et Cie</u>	
20 chaises à 20 frs pièce	400 frs
b) <u>Etablissements Japy Frères</u>	
50 demi-fauteuils à 31 frs 50	I.575 frs
c) <u>M. Joseph Marquillie 50 rue Mexico</u>	
15 bibliothèques à 425 frs	6.375 frs

La Commission transmet à l'Administration avec avis favorable le rapport proposant de passer un marché de gré à gré avec M.Marquillie.

9° - Programme des Grands Travaux. Ecole Maternelle Jules Simon Mobilier - Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture du mobilier à placer à l'Ecole Maternelle Jules Simon. Ci-après les propositions les plus intéressantes pour la Ville:

a) <u>M.M. Léo Wiart et Cie</u>	
Mobilier scolaire: tables et chaises d'élèves tables et chaises d'institutrices, tableaux muraux, bibliothèques, bancs de la salle de récréation, bancs et tables de réfectoire	
Ensemble	38.433 frs
b) <u>Société Fichet</u>	
Cases vestiaires métalliques individuelles	7.320 frs
c) <u>Etablissements Leclercq 30 rue Brasseur</u>	
Galleries porte-serviettes	3.780 frs

La Commission transmet à l'Administration, avec avis favorable, le rapport proposant de passer des marchés de gré à gré avec M.M. Léo Wiart et Cie et avec la Société Fichet.

10° - Hôtel de Ville - Aménagement de diverses salles. Fourniture de mobilier - Réception définitive.

Il s'agit du mobilier placé dans les salles du Conseil d'Administration du Conseil Municipal, des Adjudications, des Mariages (petite salle).

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

II°- Dispensaire du Bureau de Bienfaisance rue Bourjemois. Règlement de mitoyenneté.

Un compte de mitoyenneté a été établi duquel il résulte que la part incombant à la Ville s'élève à la somme de 891 frs 10.  
Avis favorable au règlement de ladite somme  
Rapport envoyé à l'Administration.

I2°- Programme des Grands Travaux. Agrandissement et transformation des écoles Turgot-Renan.- Premier lot: terrassement, maçonnerie, citerne. Substitution d'entreprise.

Les travaux ont été adjudgés à la Société Anonyme des Anciens Etablissements Briard. L'Agence du Nord de cette Société a été reprise par la Société des Etablissements Michel Aubrun.

Les travaux commencés par la première Société ont été achevés par la Seconde.

Rapport proposant d'homologuer ce changement d'entreprise adopté et envoyé à l'Administration.

I3°- Programme des Grands Travaux. Etablissement de projets. Avance sur honoraires.

M. Ernest Willoqueaux architecte D.P.L.G. a étudié le projet de reconstruction des écoles Rollin - Edgar Quinet dont le devis s'élève à 5.145.900 frs. Cet architecte demande une avance sur honoraires. Au taux de 0.50 % déjà admis dans des cas semblables l'importance de l'avance est de 25.700 frs. Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I4°- Electrification de la caserne Malus. Réception définitive de l'installation.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

I5°- Fourniture de désincrustant- Marché.

Un marché montant à 18.000 frs a été passé avec la maison Casimir Bez et ses fils pour la fourniture du désincrustant utilisé dans les chaudières de l'Usine d'Emmerin.

Par suite de l'extension de l'emploi de ce désincrustant aux chaudières des établissements de bains et des installations de chauffage central il y aurait lieu de porter le montant du marché à 36.000 frs  
Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

16°- Fourniture des cercueils nécessaires en 1936 à l'Administration des Hospices. Cahier des charges.

La Commission de Solidarité Sociale a donné un avis favorable à l'adoption du cahier des charges établi. La Commission des Bâtiments émet un avis conforme au précédent.

Dossier renvoyé à l'Administration.

17°- Ecole Wicar - Demande de surélévation du mur de clôture vers rue Lalo.

Ce mur a 3m00 de hauteur.

La Directrice de l'Ecole signale que des habitants de la rue Lalo jettent dans la cour de l'école, par dessus le mur de clôture, des immondices de toute nature. Elle demande par suite que ce mur soit surélevé.

Le surélever de 2m00 par exemple n'empêcherait pas le jet d'immondices. La Commission n'est donc pas d'avis d'exécuter ce travail. Par contre elle estime qu'il convient de demander à la Police d'intervenir.

Une note va être adressée à M. le Commissaire Central.

18°- Ecole Maternelle Broca - Demande de travaux.

La Directrice demande que la cloison en maçonnerie séparant une classe de la Salle de Jeux soit remplacée par une séparation en menuiserie comportant des ouvrants pouvant se rabattre sur les parois longitudinales. Ainsi une grande pièce pourrait être obtenue afin d'y organiser, au début de l'année, une fête de bienfaisance.

La dépense est évaluée à 5.500 frs environ. Un crédit spécial serait nécessaire.

M. le Conseiller Gisselaire pense que la fête pourrait avoir lieu à l'Ecole Lakanal où une salle spacieuse existe.

Rapport envoyé à l'Administration.

19°- Immeuble à la Ville 7 rue du Curé Saint-Sauveur - Travaux.

Cet immeuble est en très mauvais état. La Commission n'est pas d'avis d'y effectuer des travaux car la Ville serait amenée à engager des dépenses élevées; elle estime qu'il convient plutôt de rechercher à le rendre libre afin de le démolir.

Retour au Service des Bâtiments pour examen de la question avec le Service du Contentieux.

20°- Bourse du Travail - Travaux de réfection - Aménagement  
d'une salle pour l'Union départementale des Syndicats Ouvriers.

Montant du devis : 13.000 frs.

Un crédit spécial de pareille importance est nécessaire  
pour permettre l'exécution des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

21°- Chambre syndicale des constructeurs-serruriers de la  
Ville de Lille et environs. Voeu concernant a) la division des  
travaux communaux par corps de métier b) la subdivision des lots  
importants c) l'attribution du maximum de travaux à des entre-  
preneurs locaux.

Rapport du Service adopté et envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 20 heures 30.

Hôtel de Ville le 5 Septembre 1935.

Le Secrétaire,

signé : FAUVET.

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin.  
Le 5 Septembre 1935.

signé : P.COCHÉZ

Vu :

signé : L. DOMPSIN.

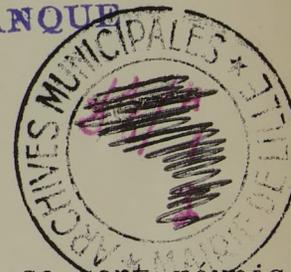
Deuxième Direction

Conseil d'Administration  
Réunion du 14 OCT 1935  
M. PLANQUE

Commission des Bâtiments



Procès-verbal de la réunion du 8 Octobre 1935



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 8 Octobre 1935 à 18 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire  
Bataille, conseiller municipal  
Bour, id  
Claes, id  
Dhoossche, id  
Gisselaire, id  
Martin, id  
Peeters, id

Excusé : M. Brodel, conseiller municipal

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur adjoint id  
Leconte, chef du Service des Bâtiments

1°- Procès-verbal de la réunion du 3 Septembre 1935.  
Adopté sans observations.

2°- Démolition d'immeubles à la Ville - Inscription en recettes.

Les démolitions d'immeubles appartenant à la Ville effectuées depuis février dernier sur appel d'offres ont rapporté la somme de 10.277 frs.

Rapport proposant l'inscription en recettes de pareille somme adopté et transmis à l'Administration.

3°- Démolition d'immeubles à la Ville - Entrepreneurs consultés - Demande de M. Jean Cibié.

M. Jean Cibié, 116 à 122 rue Paul Lafargue, demande son inscription sur la liste des entrepreneurs appelés à faire des offres pour la démolition d'immeubles appartenant à la Ville.

M. Jean Cibié a fourni à cet effet les justifications réglementaires.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

4°- Ecole Chateaubriand rue Roland - Logement de la Directrice-Travaux -

La Directrice demande 1°- la construction d'une cloison vitrée pour séparer l'entrée de la cave à charbon de l'école,

du vestibule dépendant du logement, 2° l'exécution de travaux d'entretien.

Dépense évaluée : 2.000 Fr environ

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

5° Ecole Gutenberg rue de la Baignerie. Logement de la Directrice. Travaux.

L'ancienne Directrice avait fait installer à ses frais une cloison mobile sur le palier du premier étage. Cette cloison a été retirée par son propriétaire. La nouvelle Directrice sollicite le rétablissement de cette séparation.

La demande de la Directrice est justifiée.

Dépense évaluée: 1.200 Fr environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

6° Ecole André rue Paul Lafargue. Logement. Travaux.

Le deuxième étage du logement dépendant de l'Ecole André est réservé à la Directrice de l'Ecole Edgar Quinet rue Louis Faure.

La nouvelle Directrice, veuve avec trois enfants, demande 1° des travaux de transformation, 2° l'exécution de travaux d'entretien.

La demande de la Directrice est justifiée.

Dépense évaluée: 4.300 Fr environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

7° Ecole Franklin. Ateliers. Installation d'armoires-vestiaires et d'un lavabo.

Dépense 5.440 Frs environ à imputer partie sur le crédit de l'Ecole et partie sur le crédit d'entretien.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

8° Ecole Gutenberg rue de la Baignerie. Transformation des urinoirs, water-closets, lavabos.

Demande faite par Mme l'Inspectrice départementale des Ecoles Maternelles.

La Commission transmet l'étude faite par le Service à l'Administration Municipale; elle estime, si l'Administration donne un avis favorable de principe, qu'il conviendra de soumettre le projet définitif au Conseil Municipal et de demander les subventions de l'Etat et du Département.

9° Mobilier scolaire. Marché.

Par suite de la création de cours d'adultes aux écoles Baggio, Victor Duruy, Jean Macé, des tables à deux places grand modèle sont nécessaires; d'autre part, des tables et des chaises individuelles supplémentaires sont à placer aux écoles maternelles Jean Bart et Pape-Carpentier.

La dépense est évaluée II.133 fr.

La Commission propose de confier l'exécution de cette fourniture à M.M. Léo Wiart et C° qui ont consenti des prix intéressants pour la Ville; la Commission demande en outre à l'Administration d'autoriser le Service à passer immédiatement commande .

Rapport envoyé à l'Administration.

10° Bibliothèque Communale. Installation de rayonnages.

Dépense évaluée 7.500 fr environ.  
Crédit spécial à ouvrir.  
Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

11° Conservatoire de Musique. Installation de persiennes mécaniques. Appel d'offres.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Dubus rue Pierre Becquet à Marce en Baroeul.

La dépense est évaluée 8.756 fr.  
Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

12° Groupe scolaire provisoire du Faubourg d'Arras. Autorisation de construire un garage pour auto. Demande du Directeur.

Le Directeur demande l'autorisation de construire à ses frais, un garage pour auto, derrière la cantine scolaire. Pour atteindre cet emplacement, l'auto doit traverser la cour de l'école des filles puis la Cour de l'école des garçons. Dans ces conditions, la Commission n'est pas d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée. Dans un cas semblable, un refus a d'ailleurs été signifié par l'Autorité Académique, il y a quelques années, à la Directrice de l'Ecole Marcel Sembat rue Alphonse Leroy.

Rapport envoyé à l'Administration.

13° Visite des Abattoirs.

La Commission s'est réunie aux Abattoirs le 7 Septembre dernier.

La Commission adopte le procès-verbal de cette réunion et le transmet à l'Administration Municipale.

14°.- Abattoirs - Transformation des étables à porcs.

Projet montant à 115.000 frs.

La Commission approuve ce projet et le transmet à l'Administration Municipale.

15°- Abattoirs - Echaudoirs aux porcs - Réfection de la de la marquise.

Dépense évaluée 2.200 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

16°- Démolition d'immeubles à la Ville - Appel d'offres.

a) immeuble 29 rue des Etaques.

M. Decobert adjudicataire.

Versement à la Ville d'une somme de 480 frs.

b) baraquement 147 rue Jeanne Hachette.

M. Marcel Dupré, adjudicataire.

Versement à la Ville d'une somme de 801 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

17°- Groupe de cinq maisons cour Sainte Marie - Démolition.

La Ville est propriétaire d'un groupe de cinq maisons cour Sainte Marie, près de l'Annexe Saint Venant. Ces maisons, inoccupées et inhabitables, provoquent de l'humidité dans les maisons voisines. La Commission est d'avis de les démolir.

Retour au Service des Bâtiments.

18°- Immeubles à la Ville rue Bernard Palissy. Evacuation à l'égout des eaux usées - Installation de canalisations en ciment.

Dépense évaluée 7.100 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

19°- Poste de Pompiers Lahousse, rue Gustave Delory. Réparation de menuiseries et travaux de peinture.

Dépense évaluée 5.000 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

20°- Halles Centrales - Travaux de grosses réparations - Projet.

La toiture des halles est en très mauvais état et sa remise

...

à neuf s'impose.

Un projet a été établi et la dépense à engager est de 300.000 frs environ.

La Commission approuve ce projet et le transmet à l'Administration.

21°- Halle aux sucres - Gymnase situé à l'étage - Installation de l'éclairage électrique.

Dépense évaluée 1.800 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

22°- Musée d'Histoire Naturelle - Fourniture d'une vitrine d'exposition - Appel d'offres - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Delebecque, 145 rue Nationale.

La dépense s'élève à 8.500 frs.

La Commission est d'avis de confier l'exécution à cet entrepreneur.

Rapport envoyé à l'Administration.

23°- Commissariat Central de Police - Installation de rideaux-stores - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Ernest Vicart, 141 rue Nationale.

La dépense s'élève à 9.400 frs.

La Commission est d'avis de confier l'installation à cet entrepreneur.

Rapport envoyé à l'Administration.

24°- Bâtiments communaux - Chauffage central - Adjudications.

La Société Coopérative "Le Chauffage Moderne", 15 rue d'Amiens signale que depuis le 1er Mars 1933 elle n'a traité avec la Ville qu'une seule affaire (Ecoles Turgot-Renan), alors que depuis cette date d'autres maisons ont été plusieurs fois déclarées adjudicataires. Elle demande, pour des projets de valeur technique à peu près égale, à être favorisée de temps en temps.

La désignation des adjudicataires se fait en tenant compte à la fois des prix consentis et de la valeur technique des projets déposés et il ne semble pas possible de procéder autrement.

Note transmise à M. le Secrétaire Général.

25°- Salle située 117 rue Pierre Legrand - Offre de vente à la Ville.

M. Delcouderc, 18 rue du Priez, est propriétaire d'une salle

sise rue Pierre Legrand qu'il désirerait vendre à la Ville.

La Commission des Bâtiments, appelée à donner son avis, estime que l'acquisition de cette salle ne paraît pas présenter d'intérêt pour la Ville.

Note transmise à M. le Secrétaire Général.

26°.- Palais des Beaux-Arts. Chauffage et ventilation. Conduite et petit entretien. Marché.

La conduite et l'entretien de l'installation sont assurées par la Société Grouvelle Arquembourg moyennant le paiement annuel d'une somme de 36.600 Frs.

Le marché est expiré depuis le 1er Octobre.

La Commission est d'avis de le renouveler aux mêmes conditions pour une durée de une année. Toutefois, à la demande de M. l'Adjoint Domsin, il sera inséré une clause par laquelle l'entrepreneur s'engage à respecter les conditions réglementaires en ce qui concerne la main d'oeuvre et à payer à ses ouvriers le salaire normal de la profession.

Rapport envoyé à l'Administration.

27°.- Grand Théâtre. Chauffage. Conduite et entretien. Marché.

La conduite et l'entretien de l'installation sont assurées par la Société Grouvelle Arquembourg moyennant le paiement annuel d'une somme de 15.200 Frs. Le marché est actuellement expiré.

La Commission est d'avis de renouveler aux mêmes conditions pour la durée de la saison théâtrale (1er Octobre 1935 - 31 Mars 1936

La clause sur la main d'oeuvre à insérer au marché relatif au Palais des Beaux-Arts le sera également au marché relatif au Grand-Théâtre.

Rapport envoyé à l'Administration.

28°.- Institut Denis Diderot. Serrurerie. Type de chéneau.

Le devis prévoit, pour les bâtiments de la section industrielle des chéneaux en tôle d'acier plombée ou des chéneaux en tôle d'acier au cuivre.

Il n'avait pas été envisagé de chéneaux en fonte, qui sont d'un modèle supérieur, en raison de leur prix élevé.

Or d'après les renseignements recueillis il est possible de prévoir maintenant des chéneaux en fonte sans avoir à changer le prix unitaire du devis devant servir de base à l'adjudication.

Dans ces conditions la Commission adopte le type chéneau en fonte.

Retour au Service.

29°.- Hôtel de Ville. Mobilier spécial de la Recette Municipale.

M. Dubuisson a établi en Juin dernier le devis du mobilier spécial de la Recette Municipale. Ce devis s'élève à la somme de 50.286 Frs 53.

La Commission, en accord avec l'Architecte, est d'avis de confier l'exécution du mobilier à M. Maurice Debosque, en extension de l'adjudication du 20ème lot prononcée au profit de cet entrepreneur (20ème Lot: Menuiseries intérieures Tambour et guichets).

Ce mobilier exécuté, il ne restera pour pouvoir prendre possession des locaux de l'Aile du Beffroi, qu'à placer le téléphone automatique, mais pour cela il est nécessaire de connaître l'affectation des locaux.

30°.- Construction d'une Maison éclusière près de l'écluse de la Citadelle. Projet.

Projet dressé par M. Dubuisson, Architecte. La Commission, estimant que les prévisions de dépenses sont trop élevées, renvoie l'affaire pour nouvel examen.

31°.- Installation d'une boîte postale au Groupe d'Habitations à bon marché du Faubourg d'Arras.

Des lettres ont été adressées en Juin et en Août dernier à ce sujet à M. le Receveur Principal des Postes. Il résulte des renseignements donnés par le Service des P.T.T. que les demandes de boîtes postales doivent maintenant être faites par le Conseil Municipal puis approuvées par M. le Préfet.

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures terminée à 22 heures.

Hôtel de Ville le 10 Octobre 1935

Soumis à M. l'Adjoint Domsin  
II/10/35  
P. COCHEZ,

Le Secrétaire  
FAUVET

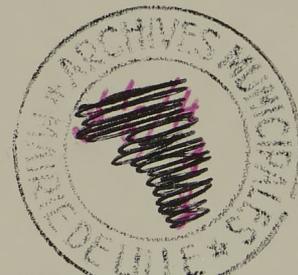
Vu:  
DOMPSIN;



Deuxième Direction

COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 29 Octobre 1935



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 29 Octobre 1935 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, Adjoint au Maire;  
Bataille, Conseiller Municipal  
Bour, d°  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°

Excusé : M. Brodel, Conseiller Municipal.

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Fauvet, Directeur-adjoint d°  
Leconte, chef du Service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 8 Octobre 1935 .-

Adopté sans observations.

2°- Groupe scolaire du Faubourg des Postes - Construction.-

La Commission approuve les propositions faites en vue de la mise en adjudication des travaux désignés ci-après :

- a) parquets sans joints 1° parquet aggloméré au ciment magnésien; 2° granito.
- b) menuiseries spéciales;
- c) neuvième lot: plomberie eau et gaz, appareils sanitaires;
- d) onzième lot: serrurerie.

Rapports envoyés à l'Administration.

3°- Institut Denis Diderot - Construction.-

La Commission approuve les propositions faites en vue de la mise en adjudication des travaux désignés ci-après :

- a) deuxième lot: Fosses septiques;
- b) septième lot: installations sanitaires;
- c) huitième lot: chauffage central, préparation d'eau chaude, captage de copeaux et sciures;

d) douzième lot : installations électriques.

Rapports envoyés à l'Administration.

4°- Travaux Communaux - Substitution d'entreprise.-

M. Hénault entrepreneur de peinture et vitrerie à Saint Quentin a cédé son entreprise.

Il demande le transfert à son successeur, qui l'accepte, des marchés passés avec la Ville pour l'exécution des travaux de peinture de l'Aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville et du Dispensaire de la rue Bourjemois.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Ecole Littré place de l'Arbonnoise - Mauvais état de la cour.-

Le revêtement de la cour est constitué par des pavés de grès devenus très glissants.  
La Commission demande qu'il soit remédié à cet inconvénient  
Dossier retourné au Service des Bâtiments pour établissement d'un projet.

6°- Ecoles Colbert et Lamennais rue Léonard Danel - Etat de la cour.-

Le revêtement de la cour commune à ces deux écoles est constitué par des briques posées de champ.

M. Vernet délégué cantonal de l'Ecole Colbert a signalé que ce revêtement était glissant et que son remplacement par des graviers semblait s'imposer.

De l'avis du service et des deux directrices, ce remplacement présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Retour au service. Projet de lettre à M. Vernet à préparer.

7°- Colonie Henri Ghesquière à Marquette - Construction de cloisons - Demande de M. le Docteur Ducamp.

Prévisions de dépenses : 2.400 frs

Avis favorable.

Un crédit spécial d'égale importance est toutefois nécessaire si la dépense ne peut être imputée sur un crédit du service d'hygiène.

Rapport envoyé à l'Administration.

8° Classes provisoires au Faubourg d'Arras. Travaux de ferronnerie Réception définitive.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

9° Petit Lycée. Installation du chauffage central. Réception définitive.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

10° Ecole Georges Sand rue Malsence. Habitation de la Directrice. Installation du gaz à l'étage.

Le gaz existe seulement au rez de chaussée du logement. La Directrice demande qu'il soit installé à l'étage.

Avis favorable.

La Commission désire toutefois que le montage soit fait par l'ouvrier gazier de la Ville. M. le Conseiller Bour s'offre d'ailleurs pour guider cet ouvrier dans son travail.

Retour au Service des Bâtiments.

11° Cimetière de l'Est. Installation d'une clôture en béton armé.

La Commission est mise au courant de l'état de la question.

Un projet d'exécution va être établi.

Retour au Service.

12° Entretien des Bâtiments communaux. Deuxième lot. Faillite de l'entrepreneur. Mesures à prendre pour la continuation des travaux.

Après un échange de vues il est décidé de retourner au Service le dossier de cette affaire pour information complémentaire.

13° Immeuble à la Ville 16 rue du Curé Saint Sauveur. Mise en état de la cheminée.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

14° Immeuble à la Ville 26 rue des Robleds. Travaux de peinture extérieure.

Avis favorable à l'exécution des travaux en réduisant ceux-ci au strict minimum.

Retour au Service.

15°- Démolition d'immeubles à la Ville. Appels d'offres. Formule d'engagement à souscrire par les soumissionnaires.

La Commission adopte le texte qui lui est soumis sous réserve d'accord avec M. le Receveur Municipal.  
Retour au Service.

16°- Immeuble à la Ville, avancée de la Porte d'Ypres. Démolition Appel d'offres.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Séverin Demeyer (versement à la Ville d'une somme de 875 frs).

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

17°- Baraquement I69 rue Jeanne Hachette - Démolition - Appel d'offres.

Les propositions les plus avantageuses pour la Ville ont été consenties par M. Edouard Vantroyen (Versement à la Ville de 305 frs 50)

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

18°- Entretien des Bâtiments Communaux - Dépenses imprévues - Relevé.

Il a été établi, à titre de renseignement, le relevé des dépenses faites pour réparer les dégâts causés aux bâtiments communaux pendant les tempêtes des 17 et 25 Février, 17 Septembre et 10 Octobre 1935. Ce relevé s'élève à la somme de 52.252 frs.

Retour au Service des Bâtiments.

18°- Dégâts causés à un immeuble particulier I29 rue Pierre Le-grand - Remboursement de frais.

Dégâts causés à un lanterneau par une ardoise détachée de la couverture du Poste de Pompiers.

Défense faite pour la réparation du lanterneau s'élevant à 19 frs.

Avis favorable au remboursement de cette somme.  
Rapport envoyé à l'Administration.

19°- Logement Porte de Roubaix - Eclairage électrique. - Installation aux frais de la Ville - Demande de M. Renault, locataire.

La Commission n'est pas d'avis de proposer la prise en charge par la Ville de la dépense d'installation de l'électricité ni même d'autoriser actuellement le locataire à effectuer celle-ci à ses frais car il est possible que des modifications soient envisagées, en ce qui concerne l'utilisation des logements, par suite de l'aménagement de jardins aux abords de la Porte de Roubaix.

Retour au Service des Bâtiments pour projet de réponse à M. Renault.

20°. Quartier du Vieux Lille. Construction d'une école et d'un Commissariat de police de quartier. Recherche de terrains

La question de construction d'une école et d'un Commissariat de Police dans le quartier du Vieux Lille a été évoquée à différentes reprises au cours de réunions tant de la Deuxième Commission que de la Commission des Bâtiments et ce qui a tout d'abord fait l'objet d'échanges de vues, c'est la recherche d'emplacements suffisants et satisfaisants. M. le Conseiller Peeters a été chargé de cette dernière mission.

a) Ecole. - M. le Conseiller Peeters a fait savoir que des terrains sont en vente ou susceptibles d'être vendus entre la rue Maracci et la rue du Metz.

Renseignement pris par le Service des terrains présentent en totalité une superficie de 1770m<sup>2</sup> ce qui, a priori, semble **insuffisant** pour une école.

M. le Conseiller Martin signale que le Crédit Municipal possède des propriétés rue des Tours, actuellement à louer, et que des pourparlers pourraient être engagés avec cet Etablissement.

M. le Conseiller Gisselaire indique que des renseignements pourraient être demandés sur l'immeuble précédemment occupé par la Trésorerie Générale.

La Commission soumet ces suggestions à l'examen de l'Administration Municipale.

b) Commissariat de Police. M. le Conseiller Peeters a signalé que l'immeuble portant le N°34 de l'Avenue du Peuple Belge était en vente. Il estime que cet immeuble de douze mètres de façade avec entrée charretière, occupant une superficie de 400m<sup>2</sup> environ et placé au Centre du Vieux Lille conviendrait parfaitement.

La Commission demande à l'Administration d'examiner ce problème et de vouloir bien faire connaître s'il y a lieu d'en poursuivre plus avant l'étude.

Rapport envoyé à l'Administration.

21° Salle située rue Pierre Legrand. Offre de vente à la Ville.

M. l'Adjoint Domsin et M. Cochez ont procédé à une visite sur place.

Après avoir pris connaissance de l'état des lieux, notamment du fait que la salle n'est pas front à rue mais qu'on y accède par un passage long et étroit, la Commission ne voit pas à quel usage cette Salle peut convenir. Dans ces conditions elle est d'avis de

transmettre le dossier de l'affaire à l'examen de l'Administration Municipale en lui faisant connaître toutefois qu'elle pourrait reprendre l'étude de la question si quelques indications lui étaient données quant à l'utilisation possible de ladite salle.

Rapport envoyé à l'Administration.

22.- Travaux de béton armé. Etude des projets - Demande de M. Morelle, Ingénieur-Conseil.-

M. MORELLE, Ingénieur-Conseil spécialisé dans l'étude des ouvrages en béton armé a fait ses offres de services à la Ville.

La Commission estime qu'il est préférable de faire établir à l'avance les projets de béton armé au lieu de laisser ce soin aux soumissionnaires, ainsi les difficultés de l'adjudication-concours sont évitées et les entrepreneurs dont les offres n'ont pas été retenues n'ont pas fait de dépenses inutiles.

La Commission est d'avis de confier à M. Morelle qui a de nombreuses et sérieuses références de travaux l'étude du béton armé de l'école maternelle de la rue Bohin. M. Bühner, architecte chargé d'établir le projet d'ensemble est favorable à la désignation de cet Ingénieur.

Dans un cas analogue - Caserne des Pompiers de la rue de Bouvines - c'est le bureau Hennebique qui avait été choisi.

Réunion commencée à 18 heures,  
terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville le 2 Novembre 1935

Le Secrétaire,  
FAUVET.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN  
4-II-35  
P. COCHEZ.

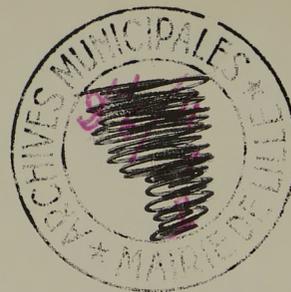
Vu :  
L. DOMPSIN.

Conseil d'Administration  
Réunion du 23 DEC 1935  
M. PLANQUE

Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Séance du 26 Novembre 1935



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 26 Novembre 1935 sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, adjoint au maire,  
Bour, conseiller municipal,  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Peeters, d°

Excusés : MM. Bataille, conseiller municipal,  
Brodé, d°  
Martin, d°

Assistaient à la réunion :

MM. Cochez, directeur des travaux municipaux  
Fauvet, d° adjoint d°  
Leconte, chef du service des bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 29 Octobre 1935.

Adopté sans observations.

2°- Hôtel de Ville. Aile du Beffroi et Beffroi. Premier Lot :  
Exécution du gros oeuvre. I Réception définitive. II Décompte  
définitif.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

3°- Hôtel de Ville. Aile du Beffroi et Beffroi : Neuvième Lot :  
Mosaïque de céramique. I Réception définitive. II Décompte  
définitif.

La Commission de réception procédera samedi 30 Novembre à 15 h 30 à l'examen et à la vérification des travaux.

4°- Lycée Fénelon. Réfection des installations électriques.  
Adjudication.

La Commission adopte le rapport du Service proposant d'exécuter les travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

...

5°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Fourniture d'énergie électrique.

Par suite de l'installation d'une nouvelle batterie de filtres, la consommation d'électricité de l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté va sensiblement augmenter.

Actuellement la fourniture de courant est faite en basse tension et la prévision annuelle de dépense est de 70.200 frs

L'Ingénieur du Service signale qu'il y a intérêt à recevoir le courant en haute tension car la prévision de dépense annuelle sera ramenée à 41.700 frs  
et l'économie réalisée sera d'environ 29.000 frs

L'achat de courant haute tension entrainera une dépense de premier établissement de 40.000 frs environ pour l'aménagement d'une cabine de transformation et pour divers travaux de remaniement de lignes mais cette dépense sera amortie en moins de 18 mois.

La Commission propose à l'Administration d'adopter le point de vue exposé dans le rapport qui lui est transmis.

6°- Théâtre Sébastopol. Installation du chauffage central. Remplacement d'une chaudière.

Une fuite s'est déclarée sur une chaudière. Celle-ci a été démontée. Il a été reconnu que son remplacement s'imposait. Toutes dispositions utiles ont été prises à ce sujet.

7°- Institut de Chimie rue Barthélemy Delespaul. Affaissement du plancher du grenier situé au-dessus de la salle d'honneur.

Le 20 Novembre vers 18 heures, par suite de la rupture d'un gros sommier en bois, le gittage et le plancher d'un grenier, le contre-gittage et le plafond de la salle d'honneur se sont brusquement affaissés. Des mesures ont aussitôt été prises afin d'enrayer l'affaissement. Le lendemain, un étayement solide a été établi.

Compte-rendu transmis à l'Administration.

8°- Lycée Fénelon. Logement de concierge. Construction d'une cloison.

Dépense évaluée 1500 frs à imputer sur un crédit spécial à ouvrir.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Ecole Roland rue Saint Gabriel - Demande de la Directrice.-

La Directrice de cette école est logée à l'école Sophie Germain boulevard de la Liberté. Elle signale l'intérêt qu'il y aurait à construire un logement de directrice dans l'école même.

La Commission est d'avis de prévoir au Programme des Grands Travaux, la construction d'un logement à proximité de l'Ecole Roland, dans un terrain appartenant à la Ville.

10°- Ecole de Staël rue d'Isly.- Curage de la fosse. Transformation des water-closets.-

Dépense prévue 10.500 frs

Les travaux envisagés sont indispensables et leur exécution est à effectuer d'urgence.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

11°- Ecole Littré place de l'Arbonnoise. Transformation du sol de la cour.-

Retour au Service des Bâtiments pour information complémentaire.

12°- Crèche municipale rue de Lamoy.- Travaux de parquet sans joints.-

La Commission est favorable à l'exécution d'un parquet sans joints dans deux pièces de la crèche mais elle signale que le crédit d'entretien ne peut supporter la dépense qu'entraîneront les travaux.

Le vote d'un crédit spécial est par conséquent indispensable.

Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Commissariat de police du cinquième Arrondissement - Travaux de peinture. Travaux divers. Mobilier.-

Travaux et fournitures évalués 12.000 frs environ.

La Commission est d'avis de reprendre au début de 1936 l'examen de cette affaire.

Retour au Service des Bâtiments.

14°- Bains municipaux du boulevard de la Liberté. Offre de vente à la Ville d'un immeuble attenant à l'établissement de bains.-

Avis défavorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I5° - Demande de suppression de l'urinoir adossé II4 rue Manuel.-

Avis favorable de la Commission; il existe en effet deux urinoirs à moins de deux cents mètres de celui de la rue Manuel.

Rapport envoyé à l'Administration.

I6° - Demande de suppression de l'urinoir situé rue de l'A.B.C.-

La Commission est d'avis, en principe, de supprimer cet urinoir mais de le remplacer par un autre à prévoir rue du Mclinel. Ce dernier devrait être placé dans un édicule de caractère esthétique. Ce n'est qu'après la construction du nouvel urinoir que celui de la rue de l'A.B.C. pourra être supprimé.

I7° - Projet de construction d'un urinoir rue Pierre Legrand dans un terrain appartenant à la Ville près de la cantine des écoles Berthelot-Jules Verne.-

Projet adopté.

Toutefois la Commission signale que le crédit d'entretien ne peut supporter la dépense à engager et qu'un crédit spécial est indispensable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I8° - Réfection d'un pignon rue de Roubaix. Participation du propriétaire voisin dans la dépense. Admission en recettes.-

La dépense a atteint 3.526 Frs 13.

La participation du voisin est de 50 % soit de 1763 frs 06.

Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme adopté et transmis à l'Administration.

I9° - Immeuble à la Ville 35 avenue de Dunkerque - Travaux.-

Immeuble à usage d'estaminet. Loyer de 70 frs par mois.

Montant des travaux de réparations: 1200 frs environ.

Avis favorable de la Commission en ce qui concerne l'exécution des travaux à condition de porter à 100 frs le montant mensuel du loyer.

Retour au Service des Bâtiments afin de saisir de cette question le Service du Contentieux.

20° - Immeuble à la Ville 39 avenue de Dunkerque. Location de deux pièces à rez-de-chaussée.-

Le Service du Contentieux demande si rien ne s'oppose au renouvellement de la location.

La Commission du Plan, au cours de sa réunion du 31 Octobre dernier, a estimé qu'il convenait a) de ne plus louer les pièces libres de cet immeuble b) d'en enlever les planchers afin de les rendre inhabitables.

La Commission des Bâtiments est du même avis.

Retour au Service des Bâtiments puis au Service du Contentieux.

21°- Immeuble à la Ville 2 rue du Curé Saint-Sauveur

La réparation de cet immeuble entraînerait une dépense très élevée.

Les locataires vont être convoqués à la Mairie et M. l'adjoint Domsin les recevra.

22°- Demande par l'Administration des P.T.T. d'installation d'une boîte postale 19 rue du Pont Neuf

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration

23°- Démolition d'immeubles à la Ville. Appel d'offres

a) Baraquement N° 100 rue Jeanne Hachette

M. Decobert adjudicataire (versement à la Ville d'une somme de 450 frs)

b) Baraquement N° 131 rue Jeanne Hachette

M. Decobert, adjudicataire (versement à la Ville d'une somme de 1.001 frs)

Rapport envoyé à l'Administration.

24°- Démolition d'immeubles à la Ville - Entrepreneurs consultés Radiation

M. Moyon, entrepreneur à Tourcoing, adjudicataire des travaux de démolition de l'ancienne école maternelle Daguerre, rue Saint Michel, n'a pas rempli complètement les obligations qu'il avait contractées dans sa soumission. C'est ainsi qu'il n'a pas prétendu faire le nivellement du sol.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis de rayer M. Moyon de la liste des entrepreneurs de démolitions appelés à faire des offres à la Ville.

Retour au Service des Bâtiments.

25°- Adjudications. Constitution du bureau

a) Groupe Scolaire du Faubourg des Postes  
 15ème lot - Pierre reconstituée (concours)  
 17ème lot - Chauffage central (concours)

b) Groupe scolaire du Faubourg d'Arras  
 1er lot - Terrassement (adjudication au rabais)  
 2ème lot - Maçonnerie, pierre, canalisations (adjudication au rabais)  
 3ème lot - Béton armé (concours)

Le bureau sera constitué comme suit :  
 Président : M. l'adjoint Domsin  
 Membres : M.M. Les Conseillers Claes et Dhoossche

26°- Affaires diverses

M. le Conseiller Gisselaire signale l'intérêt qu'il y aurait à doter le groupe scolaire Buffon-Montaigne d'une salle de réunion. Un avant-projet va être établi par le service mais préalablement, M. le Conseiller Gisselaire et M. Leconte, chef du Service des Bâtiments, iront se rendre compte sur place de la situation.

Réunion commencée à 18 heures  
 terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville, le 11 Décembre 1935

Le Secrétaire,

signé: FAUVET.

Soumis à M. l'adjoint Domsin  
 12/12/35

signé : P. COCHEZ.

L'Adjoint délégué aux Travaux de Bâtiments

signé : DOMPSIN

M. le Secrétaire Général  
 18/12/35

signé: P. COCHEZ.



Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Séance du 28 Janvier 1936

Conseil d'Administration

Union du 10-FEV-1936

M. PLANQUIE



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 28 Janvier 1936 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bataille, Conseiller Municipal  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Martin, d°

Excusés : M.M. Bour, Conseiller Municipal  
Peeters, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;  
Fauvet, Directeur adjoint des Travaux  
Municipaux,  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 1935.-

Adopté sans observations.

2°- Vente de vieux métaux - Appels d'offres.-

L'Administration Municipale a décidé le renvoi devant la Commission des Bâtiments d'un voeu exprimé par M.l'Adjoint Dehove aux fins de vente, à intervalles plus fréquents qu'à présent, des vieux matériaux entreposés dans le Magasin Brûlé.

Avis favorable de la Commission .

Note transmise au Service pour exécution.

3°- Démolition d'immeubles à la Ville - Appels d'offres.-

Il a été procédé à des appels d'offres qui ont donné les résultats ci-après :

- a) Baraquement rue Jeanne Hachette n° 46  
M. Decobert adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 310 frs
- b) Baraquement rue Jeanne Hachette n° 74  
M. Decobert adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 710 frs

- c) Baraquement rue Jeanne Hachette N° 17  
M. Lyez adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 385 frs
- d) Immeuble rue des Etaques n° 4  
M. Decobert adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 200 frs
- e) Immeuble rue des Arts n° 19  
M. Quarrez adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 1631 frs

Avis favorable de la Commission.

Rapports envoyés à l'Administration.

4°- 4°- Immeubles à la Ville - Réparations

a) <u>Avenue de Dunkerque n° 35</u> -	Prévision	2.100 frs
b) <u>Avenue de Dunkerque n° 45</u> -	Prévision	2.920 frs
c) <u>Rue du Curé Saint Sauveur n° 2</u> -	Prévision	7.000 frs
d) <u>Rue du Curé Saint Sauveur n° 26</u> →	Prévision	1.450 frs

Le Service du Contentieux signale qu'en vertu du décret-loi n° 16 du 16 Juillet 1935, aucune majoration de loyer sous quelque forme que ce soit n'est admise, mais qu'exceptionnellement, par application de l'article 2 de la loi du 30 Juin 1935, le montant du coût des améliorations apportées à des immeubles, est productif d'un intérêt de 4 %, en sus du loyer après accord avec les locataires.

La Commission estime qu'il convient de se conformer à la loi.

Retour au Service des Bâtiments pour mise au point, en ce qui concerne l'application des prescriptions légales, en accord avec le Service du Contentieux.

5°- Ecole Littré place de l'Arbonnoise.- Revêtement de la cour.-

Le sol de la cour est constitué par un pavage en grés très glissant; en vue de remédier à cet inconvénient, il a été envisagé de recouvrir le pavage avec un produit bitumineux ou asphaltique. Des offres ont été demandées à plusieurs Maisons spécialistes. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Carrette-Duburcq.

La dépense s'établit comme suit :

Exécution du revêtement : .....	5.590 frs
Applications d'émulsion après un an puis après trois ans, ensemble : .....	1.924 frs
Garantie de cinq années.	

Avis favorable de la Commission.

Dépense à imputer sur le crédit de 100.000 frs ouvert au Budget Extraordinaire de 1936 pour l'exécution de grosses réparations aux propriétés communales.

Retour au Service des Bâtiments.

6° - Ecole Condorcet rue Alphonse Colas - Réfection du dallage de la cour.-

Retour au Service des Bâtiments pour information complémentaire.

7° - Entretien des propriétés communales - Deuxième lot : Terrassement et maçonnerie dans le deuxième secteur - Faillite de l'entrepreneur - Mesures à prendre .-

M. Moguet adjudicataire du Deuxième lot ayant été déclaré en faillite, le contrat passé avec lui est résilié de plein droit.

L'adjudication des travaux d'entretien expire à la fin de la présente année. Dans ces conditions la Commission est d'avis de faire exécuter les travaux de terrassement et de maçonnerie du deuxième secteur par les entrepreneurs des premier et troisième secteurs.

8° - Ecole Montesquieu rue de Bouvines - Remplacement des pupitres d'instituteurs par des tables-bureaux - Elargissement des estrades.-

Dépense 4.700 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

9° - Jeux de balle boulevard des Ecoles - Enlèvement des bancs.-

Les bancs sont habituellement démontés avant la Foire de Pâques. Le Service signale qu'il serait plus indiqué de procéder à cette opération au début de l'hiver. Ainsi les bancs ne souffriraient pas des intempéries pendant la mauvaise saison.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

10° - Caserne des pompiers de la rue de Bouvines.- Demande d'installation d'une boîte aux lettres.-

Demande adressée par M. Millon rue de Bouvines à l'Administration des P.T.T. et transmise par M.le Directeur Régional à M.le Maire. M.le Directeur Régional estime que la demande n'est pas justifiée car il existe déjà, à 150 mètres de la Caserne, une boîte aux lettres.

Avis conforme de la Commission.

Retour au Service des Bâtiments pour préparer la réponse à l'Administration des P.T.T. et une lettre à M. Millon.

II°- Ecole des Beaux-Arts - Modification des caves à combustible - Proposition.

L'encavement du combustible s'opère actuellement dans de très mauvaises conditions. La proposition soumise à la Commission remédierait à cette situation.

Dépense 4.000 frs environ à imputer sur le crédit de 100.000 frs ouvert au Budget Extraordinaire de 1936 pour l'exécution de grosses réparations aux propriétés communales.

Retour au Service des Bâtiments.

I2°- Urinoir extérieur du Grand Théâtre rue Léon Trulin - Proposition.

M. l'Adjoint Cordonnier ayant demandé la fermeture de l'urinoir situé au Grand Théâtre, en face du dépôt des Tramways Mongy, ce problème a été examiné par le Service.

Parmi les solutions envisagées, la Commission est d'avis de retenir celle qui consisterait à munir la baie situéé au bas de l'escalier d'accès d'une grille extensible et de fermer l'urinoir de 20 heures à 7 heures quitte à modifier cet horaire par la suite si son changement est reconnu préférable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I3°- Urinoir de la Grand'Place - Travaux divers.-

Il est prévu l'installation de crépines.

Dépense 425 frs

Avis favorable

Retour au Service des Bâtiments.

I4°- Halles Centrales. Viandes foraines. Nouvel aménagement des étaux. Projet.-

Travaux évalués 50.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

I5°- Eglise Saint Pierre-Saint Paul - Travaux - Participation du culte.-

La Commission est d'avis de demander au culte une participation égale à la moitié de la dépense réellement faite.

Retour au Service des Bâtiments.

I6°- Institut Denis Diderot - Peinture et Vitrierie - Adjudication des travaux.-

L'adjudication à laquelle il a été procédé, n'a pas donné ...

de résultat, le rabais minimum n'ayant pas été atteint.

Des suggestions ont été faites à M. l'Adjoint Dampsin soulignant l'intérêt qu'il y aurait à diviser les travaux en deux lots, l'un de peinture, l'autre de miroiterie et vitrerie.

La Commission est d'avis de procéder à cette division en deux lots.

L'adjudication des travaux de peinture et de vitrerie de l'établissement de bains-douches de Moulins-Lille a également été infructueuse mais en raison de ce que les travaux de vitrerie prévus dans cet établissement ne sont pas importants, il est admis de ne pas les séparer des travaux de peinture.

17°- Institut Denis Diderot - Démolition d'une partie de casemate en béton.-

Des propositions ont été faites par plusieurs entrepreneurs en vue de démolir certaines parties d'une casemate bétonnée située dans le chantier de l'Institut Denis Diderot. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Lecoeuche, adjudicataire du lot de terrassement, maçonnerie, béton armé.

La Commission est d'avis de confier les travaux à cet entrepreneur. La dépense, évaluée à environ 50.000 frs sera prélevée sur la somme à valoir.

18°- Institut Denis Diderot - Neuvième lot : Ferronnerie - Autorisation de sous-traiter - Demande de l'adjudicataire.-

M. Basseux adjudicataire, demande l'autorisation de s'assurer la collaboration de M. Brozeys, entrepreneur à Roubaix qui, lors de l'adjudication venait, dans l'ordre décroissant des rabais, immédiatement à la suite de M. Basseux.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

19°- Institut de Chimie - Gros travaux - Consolidation des charpentes.-

A la suite de l'effondrement du plancher situé au dessus de la salle d'honneur de l'Institut de Chimie, qui s'est produit le 20 Novembre dernier, un devis des travaux à effectuer a été dressé. Il comporte :

- a) la remise en état des ouvrages effondrés;
- b) la consolidation des charpentes en général; celles-ci sont en effet en mauvais état et des mesures sont à prendre d'urgence pour éviter que d'autres parties du bâtiment ne s'effondrent à leur tour.

La dépense est évaluée 80.000 frs.  
 Avis favorable de la Commission.  
 Rapport envoyé à l'Administration.

20°- Ecole Pratique Valentine Labbé - Mobilier - Marchés.-

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties :

a) par M. Houssen pour la fourniture des bibliothèques et des grandes tables, dépense 6.110 frs;

b) par MM. Léo Wiart et Cie pour la fourniture des tables de professeurs, tables d'élèves, tables mixtes, tableaux muraux, estrades, porte-manteaux, tabourets, meubles divers, dépense : 29.407 frs;

c) par MM. Pierre Lehouck et Cie pour la fourniture des tables bureaux, dépense : 22.200 frs.

La Commission propose de passer des marchés de gré à gré avec ces trois maisons.

En raison de l'urgence la Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer immédiatement commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

21°- Kiosque du Jardin Vauban. Reconstruction.

La Commission approuve le projet dressé par M. Secq, architecte et adopte les conclusions du rapport du service.

Dossier transmis à l'Administration.

22°- Réception définitive de travaux :

a) Hôtel de Ville - Aile du Beffroi et Beffroi - Troisième lot - Chauffage Central.-

La réception a été faite le 21 Novembre 1935.

Rapport adopté par la Commission et transmis à l'Administration.

b) Hôtel de Ville - Aile du Beffroi et Beffroi - Huitième lot : Carrelage céramique - Onzième lot : Parquet - Réception définitive.-

La réception a été faite le 21 Janvier 1936.

Rapport adopté par la Commission et transmis à l'Administration.

c) Ecoles primaires élémentaires. Acquisition de mobilier

La réception a été faite le 21 Janvier 1936.

Rapport adopté par la Commission et transmis à l'Administration.

d) Aménagement de l'ancien quai de la Basse Deûle. Restauration de l'immeuble à l'angle de la rue Alphonse Colas et de l'avenue du Peuple Belge. Réception définitive

La réception a été faite le 21 Janvier 1936.

Rapport adopté par la Commission et transmis à l'Administration.

e) Ecole Primaire Supérieure de garçons. Chauffage central

La Commission de réception va procéder à la visite de l'installation (M. l'adjoint Dompsin - M.M. les Conseillers Gisselaire et Martin)

f) Ecole Primaire Supérieure de filles. Chauffage central

La Commission de réception va procéder à la visite de l'installation (M. l'adjoint Dompsin - M.M. les Conseillers Gisselaire et Martin).

g) Service du Chômage. Fourniture de meubles à casiers

La Commission de réception va procéder à l'examen du mobilier livré (M. l'adjoint Dompsin - M.M. les Conseillers Bataille et Martin)

h) Commissariat Central de Police. Mobilier

La Commission de réception procédera mardi 11 Février 1936 à l'examen du mobilier livré (M. l'adjoint Dompsin - M.M. les Conseillers Bataille et Martin)

i) Palais des Beaux-Arts 1° Glaces - Miroirs 2° Parquet 3° Installation sanitaire et service d'incendie

La Commission de réception procédera le mardi 4 Février 1936 à l'examen des fournitures et travaux (M. l'adjoint Dompsin - M.M. les conseillers Claes et Dhoossche)

23° Ecole Maternelle Jules Simon? Logement de la Directrice. Frais d'emménagement - Règlement

Avis favorable au remboursement à la Directrice d'une somme de 228 frs 75.

Rapport envoyé à l'Administration.

24° Théâtre Sébastopol - Remplacement d'une chaudière - Marché

Il a été signalé à la Commission, le 26 Novembre 1935, la nécessité de remplacer une chaudière de l'installation de chauffage du Théâtre Sébastopol.

Le remplacement de la chaudière a été effectué par H. Loquet.

La dépense s'élève à 14.300 francs.

La Commission a adopté le projet de marché à passer avec cet entrepreneur.

Rapport envoyé à l'Administration.

25° Nouveau Groupe Scolaire du Faubourg des Postes - Installations électriques - Cahier des charges

La Commission approuve le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration

26° Grand Théâtre - Installation d'une cabine haute tension par le Réseau électrique

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

27° Eglise Saint Michel. Réfection des toitures. Premier lot : Couverture en ardoises. Deuxième lot : Zinguerie. Nouvelle répartition des dépenses autorisées

Les dépenses autorisées, telles qu'elles résultent du procès-verbal d'adjudication, s'établissent comme suit :

1er lot - Couverture en ardoises	62.925 frs
2ème lot - Zinguerie	20.931 frs
	<hr/>
Total =	83.856 frs

Le Service des Bâtiments propose de répartir comme suit le total des dépenses autorisées :

1er lot - Couverture en ardoises	47.125 frs
2ème lot - Zinguerie	36.731 frs
	<hr/>
Total égal	83.856 frs

Avis favorable de la Commission  
Rapport envoyé à l'Administration.

28° Aile du Beffroi - Salle du rez de chaussée - Revêtement en linoléum sur l'estrade en surélévation des guichets

Il a été procédé à un appel d'offres.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. A. Desmouliéz, 52 rue Esquermoise.

Dépense 4.500 frs environ

Avis favorable

Retour au service

29° Statue "La Pesée". Construction d'un socle et mise en place de la statue au Jardin du Faubourg de Séthune. Appel d'offres.

La Commission arrête la liste des entrepreneurs spécialistes à consulter et approuve le programme à leur remettre.

30° Musée d'Histoire de l'Art. Installation de grillages devant des fenêtres du rez de chaussée.

A deux reprises, des briques ont été projetées de l'extérieur, à travers des baies vitrées, dans une salle du rez de chaussée abritant d'importantes collections.

Pour éviter que des dégâts irréparables ne soient causés à ces collections, si de pareils faits devaient se reproduire, il est prévu de munir les chassis extérieurs de cadres grillagés avec du métal déployé.

Dépense 3.500 frs environ

Avis favorable

Retour au Service des Bâtiments

31° Bureau de dessin. Modification de l'éclairage

Le bureau de dessin est pourvu d'un éclairage général obtenu par 24 lampes au plafond. Le chef de ce bureau a signalé que ledit éclairage n'était pas satisfaisant et a proposé de le remplacer par un éclairage mixte qui comprendrait environ 7 lampes au plafond et 12 lampes portatives individuelles. La dépense d'installation est évaluée 1200 frs environ, mais la consommation électrique sera réduite de moitié.

Avis favorable de la Commission

Retour au Service.

32° Palais des Beaux-Arts. Agrandissement - Achèvement des travaux

La Commission approuve les conclusions du rapport qui lui est

soumis. En conséquence:

a) elle donne un avis favorable à l'exécution des travaux envisagés rue Gauthier de Chatillon, travaux qui seraient à imputer sur les disponibilités des crédits votés et qui concernent : la transformation d'un chassis en grille à deux ouvrants, le remplacement d'une partie de grille extérieure par une grille à deux ouvrants, l'aménagement d'un passage au dessus du saut de loup;

b) elle prie l'Administration Municipale de vouloir bien décider s'il y a lieu ou non d'exécuter les travaux intérieurs, grilles, portes, cloisonnement, ayant fait l'objet d'un devis montant à 87.703 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 30 Janvier 1936

Le Secrétaire,

signé: FAUVET

Soumis à M. l'adjoint Domsin  
31/I/36

signé: P. COCHEZ.

Vu

signé: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général  
5/2/36

signé: P. COCHEZ.



Deuxième Direction  
Commission des Bâtiments  
Séance du 10 Mars 1936

Conseil d'Administration  
Réunion du 16 MARS 1936  
M. PLANCHET



M.M. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 11 Mars 1936 à 18 heures sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire  
Claes, conseiller municipal  
Dhoossche, id  
Gisselaire, id  
Peeters, id

Excusés : M.M. Bour, conseiller municipal  
Martin, id

Absent : M. Bataille, conseiller municipal

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur adjoint d°  
Leconte, chef du Service des Bâtiments

Après avoir ouvert la séance, M. l'adjoint Domsin transmet à M. Dhoossche et à M. Fauvet, qui viennent chacun d'être éprouvés par un deuil, les sentiments de sympathie et les condoléances des Membres de la Commission des Bâtiments.

La Commission passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1°- Procès-verbal de la réunion du 28 Janvier 1936.

Adopté sans observations.

2°- Bois de Boulogne et Bois de la Deûle. Installation de bancs en béton armé.

Il est envisagé l'installation de dix bancs en béton armé. La dépense est évaluée 2.600 frs.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

D'autre part, les bancs récupérés au Square de Jussieu vont être placés au Bois de Boulogne et au Bois de la Deûle en remplacement de bancs en mauvais état.

...

3°- Ecole Buffon, rue Fénelon - Logement du Directeur - Travaux divers.

Evaluation I.800 francs.

Avis favorable à l'exécution des seuls travaux indispensables.  
Retour au Service des Bâtiments.

4°- Ecole Condorcet rue Alphonse Colas. Revêtement en bitume de la cour.

Dépense 2.900 frs environ.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

5°- Immeuble à la Ville 45 Avenue de Dunkerque - Réparation de la couverture.

Dépense 550 frs environ.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

6°- Station d'épuration des eaux usées du Quartier de l'Abattoir. Remplacement de la clôture.

A l'origine la station d'épuration située en bordure de la Promenade du Préfet était entourée d'une clôture en bois. Celle-ci se trouvant en mauvais état il a déjà été procédé en partie à son remplacement par une clôture en béton armé. Le Service propose d'achever cette année le travail commencé.

Dépense évaluée 7.200 frs environ.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

7°- Eglise Saint Etienne - Divers travaux - Participation du culte dans la dépense.

Il est notamment indispensable de réparer les contreforts, les recouvrements en zinc, les couvertures.

La dépense est évaluée 10.000 frs environ.

Le culte s'est engagé à participer dans les dépenses à concurrence de 50% de leur montant.

Rapport envoyé, avec avis favorable, à l'Administration.

8°- Eglise Notre-Dame de Consolation Place Catinat - Travaux - Participation du culte dans la dépense.

Il est nécessaire de réparer la toiture et le clocher.

La dépense est évaluée 16.000 frs environ.

Le Culte s'est engagé à participer dans les dépenses à concurrence de 50% de leur montant.

Rapport envoyé, avec avis favorable, à l'Administration.

9°- Immeuble à la Ville, 28-29 rue du Grand Balcon - Demande de remplacement de la vitrine.

Dépense évaluée I.000 frs environ.

Le locataire est disposé à prendre en charge la moitié de la dépense.

Il paie un loyer mensuel de 35 Fr50.

La Commission désire connaître s'il est possible d'augmenter le loyer.

Retour au Service des Bâtiments pour examen de la question posée avec le Service du Contentieux.

I0° Immeuble à la Ville 176 rue Nationale. Demande de percement d'une porte de communication entre deux chambres du premier étage.

Dépense évaluée 600 Fr environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

II° Ecole maternelle Jenner rue Alphonse Colas. Logement de la Directrice. Installation de jalousies aux fenêtres du rez de chaussée.

Dépense évaluée 700 Fr environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

I2° Ecole Maternelle Gutenberg rue de la Baignerie. Logement de la Directrice. Demande de travaux.

Une pièce servant de bureau, dotée d'un radiateur, est utilisée comme salle à manger. La Directrice demande  
I° la pose d'une tablette sur le radiateur 2° l'installation de canalisations de gaz pour assurer le fonctionnement d'un foyer à gaz.

Dépense évaluée: 550 Fr environ.

Avis défavorable de la Commission.

Retour au Service des Bâtiments.

I3° Ecole de Jussieu. Logement du Directeur. Demande d'aménagement d'une courette de 2 m.50 sur 1 m.30.

La Commission regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la demande faite par le Directeur car la cour de l'école, déjà très exigüe, ne peut, sans inconvénient, être réduite d'une fraction si minime soit-elle.

Retour au Service des Bâtiments.

I4° Ecole Montaigne rue Fénelon. Logement de la Directrice. Demande d'installation d'un radiateur dans le vestibule du logement.

Avis défavorable.

Retour au Service du chauffage.

15° Ecole Franklin. Chauffage central. Essais de brûleurs.

Retour au Service pour informations complémentaires.

16° Ecole Jean Macé. Travaux de remise en état. Examen de la question.

Rapport du Service adopté et envoyé à l'Administration.

17° Ecoles primaires et maternelles. Revendications présentées par le Bureau du Groupement lillois des Instituteurs et Institutrices et par les Directrices des Ecoles Maternelles.

Rapport du Service adopté et envoyé à l'Administration..

18° Programme des Grands Travaux. Ecole Maternelle Jean Bart. Transformation et agrandissement. Projet.

Le projet a été mis au point par l'Architecte conformément aux directives données par la Commission des Bâtiments au cours de sa réunion du II Juin 1935.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

19° Programme des Grands Travaux. Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Huitième lot. Couverture. Substitution d'entreprise.

M. Inglebert adjudicataire a cédé son entreprise à M. Dhalluin. Ces deux entrepreneurs demandent que le marché passé avec le premier soit transféré au second.

L'architecte a eu des renseignements satisfaisants sur la valeur professionnelle de M. Dhalluin.

La Commission est d'avis d'autoriser le transfert du marché.  
Rapport envoyé à l'Administration.

20° Programme des Grands Travaux. Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Installation d'une cuisine au gaz. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par la Compagnie Continentale du Gaz.

La Commission est d'avis de passer un marché de gré à gré avec cette Compagnie.

La dépense s'élève à la somme de 32.995 Fr.  
Rapport envoyé à l'Administration.

21° Programme des Grands Travaux. Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras.  
a) Menuiseries spéciales b) Chauffage central et douches  
c) Installations électriques d) Installations sanitaires.  
Adjudication.

La Commission approuve les cahiers des charges établis en vue de la mise en adjudication des travaux.

Rapports envoyés à l'Administration.

22° Programme des Grands Travaux. Institut Denis Diderot.  
a) Parquets sans joints b) Ferronnerie d'art. Adjudication

La Commission approuve les cahiers des charges établis en vue de la mise en adjudication des travaux.  
Rapports envoyés à l'Administration.

23° Programme des Grands Travaux. Institut Denis Diderot.  
Installations sanitaires dans les appartements.

Les architectes ont prévu dans leur projet d'installation complète des appareils sanitaires de toute nature dans les appartements du Directeur et du Sous-Directeur. Il est prévu notamment l'aménagement de deux toilettes et d'une salle de bains par appartement.

Le devis estimatif des travaux de l'Institut Denis Diderot approuvé par l'Autorité Supérieure comporte les appareils dont la fourniture est envisagée.

Par ailleurs la Ville a installé et entretient des salles de bains dans le logement de l'Ecole Pratique Valentine Labbé et dans des logements du Lycée Fénelon.

La Commission approuve le programme relatif aux appartements du Directeur et du Sous-Directeur de l'Institut Denis Diderot.

Retour au Service.

24° Programme des Grands Travaux. Ecole Maternelle Jean Aicard.  
Installation de fosses septiques.

Il a été procédé à un appel d'offres.

Quatre propositions ont été faites et soumises à M. le Directeur du Bureau d'Hygiène.

Deux d'entre elles ne satisfont pas au règlement.

Parmi les deux autres c'est celle de M. Thomas qui accuse le prix le plus intéressant pour la Ville.

Dépense 5.460 Fr

La Commission est d'avis de passer commande à cet entrepreneur.

Retour au Service.

25° Programme des Grands Travaux. Ecole Maternelle Jean Aicard.  
Aménagement de la cour. Propositions.

a) Exécution d'un revêtement de chaussée en grés jaune de Beugin formant passage de voiture le long de la cour de l'école maternelle jusqu'à la cour de l'école primaire Albert Samain.

Evaluation compris fondation, fils d'eau, bordures de trottoirs: environ 28.000 F.

La Commission est d'avis de confier les travaux à la Société "Les Carreleurs réunis" adjudicataire du lot de carrelage de l'Ecole Maternelle par extension de l'adjudication.

b) Revêtement en asphalte sur fondation en béton de la cour de l'école. Travail semblable à celui effectué dans la cour de l'Ecole Jules Simon rue du Buisson.

Des propositions ont été demandées à la Société de Pavage et des Asphaltes de Paris. Agence de Lille. Adjudicataire de l'entretien avec un rabais de 7 %.

Cette Société avait indiqué tout d'abord un rabais spécial de 15 % sur les travaux de fondations et de 23 % sur l'asphalte et, après discussion, elle a consenti de porter son rabais à 29 % aussi bien pour les fondations que pour l'asphalte à condition toutefois que l'exécution ait lieu prochainement.

Evaluation: environ 29.000 Fr.

c) Cloture en béton armé: Il a été procédé à un appel d'offres. Six maisons ont été consultées. Seul M. Hayem a remis des propositions. Celles-ci comportent des prix intéressants pour la Ville.

Evaluation: 10.000 Fr environ.

La Commission est d'avis de confier les travaux de revêtement de chaussée à la Société les Carreleurs réunis, ceux de revêtement de la cour à la Société des Asphaltes de Paris et l'installation de la clôture à M. Hayem.

Elle demande en outre à l'Administration d'autoriser l'exécution immédiate des travaux.

26° Bourse du Travail. Installations Électriques. Remise en état.

Il a été procédé à la vérification des installations puis à l'établissement du devis des travaux à effectuer pour mettre celles-ci en bon état. En outre des installations nouvelles ont été prévues.

La dépense est évaluée à 16.120 Fr environ.

Un rapport va être établi pour l'Administration.

27° Programme des Grands Travaux. Palais des Beaux Arts.  
a) Glaces-miroirs b) Parquets c) Installations sanitaires  
et service d'incendie. Réception définitive.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

28° Programme des Grands Travaux. Commissariat Central de Police.  
Mobilier. Réception définitive.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

29°- Service du Chômage - Fourniture de meubles à casier - Réception définitive

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

30°- Hôtel de Ville - Aile du Beffroi et Beffroi. Installation de coffres-forts et de casiers en fer - Réception définitive.

La Commission de réception procédera vendredi 13 Mars à 16 heures à la visite des coffres et armoires.

31°- Ecoles Primaires Supérieures - Chauffage Central - Réception définitive.

La Commission de réception procédera samedi 21 Mars à la visite des installations.

32°- Commissariat Central de Police. Chauffage Central - Réception définitive.

La Commission de réception procédera Mardi 24 Mars à la visite de l'installation

33°- Crèches Municipales. Horloges électriques synchronisées. Proposition.

L'installation d'horloges électriques synchronisées dans les deux crèches municipales coûterait 4.300 frs.  
Un crédit spécial serait nécessaire.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

34°- Abattoirs. Demande d'installation par M.M. Jean Caby & Cie d'une armoire frigidaire derrière l'échudoir N° 6.

La Commission prend connaissance de la demande de M.M. Jean Caby & Cie, des avis exprimés par le Service des Bâtiments puis par le Service du Contentieux et décide de transmettre le dossier à la Cinquième Direction -Service des Halles et Marchés--.

35°- Atelier appartenant à la Ville, à l'angle de la rue du Faubourg de Roubaix et de la rue Saint Gabriel. Demande de location.

Avis défavorable; un projet a en effet été établi en vue d'agrandir le pan coupé afin de faciliter la circulation des véhicules à ce carrefour.

Note envoyée au Service du Contentieux.

36°- Immeuble à la Ville 3 rue Lottin - Démolition.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Decobert (versement à la Ville d'une somme de 300 frs).

Avis favorable

Rapport envoyé à l'Administration.

37°- Démolition d'immeubles à la Ville. Entrepreneurs consultés. Radiation.

M. Pierre Quarrez adjudicataire des travaux de démolition de l'immeuble qui portait le N° 19 de la rue des Arts n'a pas rempli complètement les obligations qu'il avait contractées dans sa soumission. Dans ces conditions la Commission est d'avis de rayer M. Pierre Quarrez de la liste des entrepreneurs de démolitions appelés à faire des offres à la Ville.

Dossier retourné au Service des Bâtiments.

38°- Dépôt de la Voirie rue de l'Arbrisseau. Cheminée en briques.

La grande cheminée de l'Ancien Asile de nuit est en mauvais état. Le service propose de la faire démolir.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

39°- Vente de vieux métaux. Entrepreneurs consultés. Radiation

Il a été procédé le 31 Janvier à un appel d'offres et M. Alexandre Mazelier 13 Avenue Champon a été déclaré adjudicataire d'un lot de vieux zinc.

Au cours des opérations d'enlèvement de ce zinc M. Alexandre Mazelier a tenté de frustrer la Ville mais un agent du Service des Bâtiments (M. Lombart) présent aux opérations s'en est aperçu. C'est ainsi que la tare d'un camion vide, constatée au pont bascule des Abattoirs, a diminué de 122 Kilogs durant le trajet des Abattoirs jusqu'au Magasin Brûlé où se faisait le chargement.

Dans ces conditions la Commission est d'avis de rayer M. Alexandre Mazelier de la liste des marchands de vieux métaux appelés à faire des offres à la Ville.

Dossier retourné au Service des Bâtiments.

40°- Maison des Etudiants rue de Valmy. Installation de fosses septiques.-

L'installation actuelle des water-closets est fort défectueuse. Il en est de même du dispositif d'évacuation des eaux ménagères. Le Service des Bâtiments a établi le devis des travaux à exécuter en vue de remédier aux inconvénients signalés. La dépense est évaluée 20.000 frs environ. Un crédit spécial est nécessaire.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

41°- Hôtel de Ville. Service des Finances. Fourniture de mobilier. Marché.-

Il a été procédé à un appel d'offres qui a donné les résultats ci-après :

a) Fourniture de bureaux, pupîtres, MM. Pierre Lehouck et Cie .....	28.575 frs
b) Fourniture d'un classeur, de tables, de casiers, d'un bureau, de bibliothèques, MM. Housen frères	5.995 "
c) Fourniture d'un classeur à clapets et d'une table Les Galeries Barbès .....	2.000 "
d) Fourniture d'un pupitre - M. Scouvenot .....	560 "
	<hr/>
Avis favorable	37.120 frs
Rapport envoyé à l'Administration.	<hr/>

42°- Hôtel de Ville. Dégradation du dallage en marbre du rez de chaussée.

De légères dégradations ont été constatées au dallage en marbre du rez de chaussée de l'Hôtel de Ville qui résultent :

1°- de l'emploi d'un chariot à roulement métallique pour les transports divers assurés par le Service du Palais des Beaux-Arts;

2°- du fait que les bacs à plantes vertes dont les cercles sont rouillés par l'eau d'arrosage s'impriment sur ledit dallage.

Des mesures vont être prises pour éviter les inconvénients ci-dessus.

Retour au Service des Bâtiments.

43°- Square Henri Ghesquière. Remplacement de la clôture.-

Un projet a été établi en vue de remplacer la clôture actuelle du Square Henri Ghesquière, en très mauvais état, par la clôture, récupérée au Square de Jussieu. La Commission demande une mise au point de ce projet qui sera envoyé ensuite à l'Administration.

44°- Service des électriciens-Fonctionnement.-

M. l'Adjoint Domsin a examiné avec M. le Directeur des Travaux les mesures à prendre pour que le service des électriciens municipaux fonctionne d'une façon normale et rationnelle.

Des constatations de trois ordres avaient été faites :

- 1°- insuffisance du contrôle des fournitures;
- 2°- insuffisance du rendement;
- 3°- insuffisance de la surveillance.

Les mesures envisagées tendent :

- 1°- à établir une comptabilité matière des entrées et sorties du matériel;
- 2°- à établir le prix de revient des travaux effectués;
- 3°- à organiser le contrôle et la surveillance de l'exécution.

M. l'Adjoint Domsin donne à titre d'indication l'emploi du temps de quelques électriciens tel qu'il résulte des états journaliers qui lui sont adressés. Sur les rapports concernant des travaux effectués en ville il est indiqué dans la plupart des cas un temps de route d'une demi-heure de l'Hôtel de Ville au chantier et vice-versa soit deux heures de route sur une journée effective de 7<sup>h</sup>30.

A ce sujet la Commission prie M. le Secrétaire Général de faire connaître s'il n'y a pas erreur d'interprétation de ses instructions sur l'obligation, pour les électriciens, de se présenter 4 fois par jour à l'Hôtel de Ville.

45°- Affaires diverses.-

Il est demandé la mise en état du terre-plein de la place Verte devant le Commissariat de Police et l'aménagement du terrain situé aux abords du Pont Neuf, dans le prolongement des jardins de l'Avenue du Peuple Belge.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 22 heures.

Hôtel de Ville le 13 Mars 1936

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN, Le Secrétaire,  
13-3-36 FAUVET.  
P. COCHEZ.

Vu :  
L. DOMPSIN.

Conseil d'Administration  
Réunion du 2 - AVR 1936  
M. PLANQUE



DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Palais des Beaux-Arts

Agrandissement

Achèvement des travaux  
-----



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis le samedi 21 Mars 1936 à 14 h 30 au Palais des Beaux-Arts.

Présents : M.M. Claes, Conseiller Municipal  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Martin, d°

Excusés : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bataille, Conseiller Municipal  
Bour, d°  
Peeters, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. Théodore, Conservateur Général des Musées du  
Palais des Beaux-Arts  
Fauvet, Directeur Adjoint des Travaux Municipaux  
Courthéoux, Chef du service des Installations  
de chauffage  
Mollet, Architecte du Palais des Beaux-Arts  
-----

Au cours de sa réunion du 10 Février 1936, le Conseil d'Administration, examinant un rapport du Service des Bâtiments concernant l'exécution de travaux supplémentaires au Palais des Beaux-Arts 1° a donné son agrément aux travaux envisagés rue Gauthier de Chatillon 2° n'a pas statué sur l'exécution des travaux intérieurs proposés mais a décidé de faire procéder à une information complémentaire.

La réunion du 21 Mars au Palais des Beaux-Arts avait pour but de prendre les informations demandées par l'Administration Municipale. Les travaux intérieurs dont il s'agit sont désignés ci-après :

a) Installation de grilles ouvrantes dans les onze passages du rez-de-chaussée entre les galeries anciennes et les nouvelles galeries - Dépense nette ..... 33.265 Frs

b) Installation de portes en menuiserie dans les huit passages de l'étage entre les galeries anciennes et les nouvelles galeries - Dépense nette ..... 39.142 Frs

c) Installation d'une cloison légère au rez-de-chaussée pour séparer le Musée d'Ethnographie de l'atelier de menuiserie - Dépense nette ..... 15.296 Frs

Total .... 87.703 Frs  
=====

M. Théodore rappelle comment, après l'armistice, a été entreprise l'étude de l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts, comment le projet a été pris en considération puis inscrit au Programme des Grands Travaux adopté le 27 Février 1931 par le Conseil Municipal. Il souligne la grandeur de l'oeuvre à laquelle s'est particulièrement intéressé M. le Maire, rappelle la cérémonie qui a marqué l'achèvement des gros travaux et indique ce qui reste à faire pour que prennent place dans les nouvelles galeries les richesses actuellement non exposées que possèdent les Musées du Palais des Beaux-Arts.

Les nouvelles galeries sont réunies aux anciennes par onze passages au rez-de chaussée et huit passages à l'étage. M. Théodore ajoute qu'il est indispensable de les munir de fermetures, ainsi il sera possible d'isoler une partie des galeries dans certaines circonstances ou pour des raisons de service. En particulier la surveillance n'est assurée le midi que par trois gardiens et force sera à moins d'augmenter le nombre de ceux-ci - de fermer tout ou partie des accès pendant les heures où le nombre des gardiens est réduit. Mais pour cela des grilles et des portes sont nécessaires. En outre des questions de chauffage, de ventilation et aussi la nécessité d'éviter des courants d'air justifient la construction des portes de l'étage.

Après l'exposé de M. Théodore, la Commission a parcouru le hall, les nouvelles galeries du rez-de-chaussée et de l'étage; elle a, au cours de sa visite, examiné la question de construction d'une cloison destinée à séparer le Musée d'Ethnographie de l'atelier de menuiserie puis, après un échange de vues, elle a estimé à l'unanimité que l'installation de grilles, de portes, de la cloison, était justifiée.

Au cours de la visite, la Commission s'est arrêtée devant différentes collections à placer dans le Musée d'Ethnographie; celles-ci sont de nature à intéresser le public et par conséquent à attirer du monde au Palais des Beaux-Arts, mais il est apparu à la Commission que l'aménagement définitif de ce Musée était subordonné à l'achèvement des travaux intérieurs.

Ainsi qu'il est porté au rapport ci-joint du 18 Janvier 1936, page 5, un crédit spécial de 72.000 Frs est nécessaire pour pouvoir exécuter les travaux intérieurs demandés.

Hôtel de Ville le 24 Mars 1936.

Le Secrétaire,  
FAUVET.

- 3 -

Vu et soumis à M. l'Adjoint Domsin  
26-3-36  
P. COCHEZ.

Commission des Bâtiments  
30-3-36  
P. COCHEZ.

Commission des Bâtiments  
Séance du 31 Mars 1936  
Le procès-verbal de la réunion du 21 Mars  
1936 est adopté sans observations.

DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments



Séance du 31 Mars 1936



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 31 Mars 1936 à 18 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, adjoint au Maire  
Bataille, conseiller municipal  
Bour, d°  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Pesters, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur-adjoint des Travaux Municipaux  
Leconte, chef du Service des Bâtiments

M. l'adjoint Domsin adresse à M. le Conseiller Leroy, désigné pour faire partie de la Commission des Bâtiments, les souhaits de cordiale bienvenue de tous les membres de cette Commission. M. le Conseiller Leroy, ajoute-t-il, est membre de la Commission des Bâtiments civils qui siège à la Préfecture et à ce titre il pourra utilement intervenir lorsque viendront devant cette Assemblée des projets présentés par la Ville.

M. le Conseiller Leroy remercie ses collègues des sentiments qu'ils lui ont manifestés, et il les assure de son entier concours. La Commission passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1°- Procès-verbal de la réunion du 10 Mars 1933 et Procès-verbal de la réunion du 21 Mars 1933 au Palais des Beaux-Arts

Adoptés sans observations

2°- Adjudications. Constitution du bureau

Sur la demande de M. le Conseiller Gisselaire, il est décidé de désigner les membres de la Commission à tour de rôle pour faire partie des Bureaux d'adjudication. Il est convenu toutefois que M.M. les conseillers qui se trouveront dans l'impossibilité d'assister aux séances d'adjudication devront le faire savoir suffisamment à temps. La même mesure est adoptée en ce qui concerne les réceptions définitives de travaux.

a) Institut Denis Diderot - 8ème lot - Chauffage central. Concours

M.M. les conseillers Bataille et Bour.

b) Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Menuiseries spéciales  
Parquet sans joints. Plomberie et appareils sanitaires.  
Concours.

M.M. les conseillers Claes et Dhossche.

c) Institut Denis Diderot. Fosses septiques. Adjudication du 28  
Avril 1936.

M.M. les conseillers Gisselaire et Leroy.

d) Lycée Fénelon. Réfection des installations électriques.  
Concours.

M.M. les conseillers Martin et Peeters.

M. l'adjoint Domsin préside aux opérations de ces différentes adjudications.

3° - Programme des Grands Travaux - Construction du Commissariat  
Central. 8ème Lot - Converture- Zingage - IIème Lot : Plomberie.  
Dépenses autorisées. Modification.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

4° - Programme des Grands Travaux. Bains Municipaux de la rue  
Dupuytren. Restauration et agrandissement. I - Réception définitive  
II - Déc omptes définitifs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration. Toutefois il sera procédé, à une date qui sera fixée ultérieurement, à la visite de l'établissement.

5°- Bureau de Bienfaisance. Dispensaire de Fives. Installation  
rue Bourjemois. I Réception définitive. II Déc omptes définitifs

Rapport adopté et envoyé à l'Administration. Toutefois il sera procédé à une date qui sera fixée ultérieurement, à la visite du dispensaire.

6°- Programme des Grands Travaux. Palais des Beaux Arts. Couver-  
ture de la cour intérieure et construction de trois galeries.  
Lots 3 à 9 - I Réception définitive II Décomptes définitifs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

7°- Commissariat Central de Police - 15ème lot : Chauffage cen-  
tral - I Réception définitive II Déc ompte définitif.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

8° - Commissariat Central de Police. Installation d'un ascenseur  
I Réception définitive - II Décompte définitif.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration. Toutefois il sera procédé à une date qui sera fixée ultérieurement à la visite de l'installation.

9° - Programme des Grands Travaux. Ecoles primaires supérieures Jean Macé et Franklin. Installation du chauffage central -  
I Réception définitive II Décomptes définitifs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration. La Commission a constaté au cours de la visite inopinée à laquelle elle a procédé 1° que la chaufferie de l'école Jean Macé était bien tenue 2° que la chaufferie de l'école Franklin, était, au point de vue de la propreté, très négligée.

10° - Programme des Grands Travaux - Institut Denis Diderot -  
I Installation de la fonderie II Installation de la forge.

Rapports proposant la mise en adjudication - Concours des travaux adoptés et envoyés à l'Administration.

Il est convenu à ce sujet que M. le directeur de l'école Baggio fera partie du bureau d'adjudication.

11° - Ecole Valentine Labbé - Agrandissement. Dépenses autorisées de différents lots - Modification.

La Commission adopte le rapport qui lui est soumis. Elle pense qu'il sera prudent, dans l'avenir, d'examiner tout particulièrement la question des acquisitions d'immeubles destinés à être utilisés par la Ville. Elle estime que souvent il sera préférable d'abattre les constructions ainsi acquises pour faire du neuf plutôt que d'effectuer d'importantes transformations, car malgré des travaux toujours onéreux, les bâtiments transformés répondent rarement à leur nouvelle destination.

Rapport envoyé à l'Administration.

12° - Classes provisoires du Faubourg d'Arras. Demande de construction d'une classe supplémentaire.

Au cours de sa dernière réunion la Commission a demandé différents renseignements au sujet des effectifs scolaires et aussi que soit examiné s'il n'est pas possible de récupérer au moins une classe place Edith Cavell

Classes provisoires du Faubourg d'Arras.

- a) 4 classes garçons - 182 élèves dont 6 étrangers à la commune
- b) 4 classes filles - 178 élèves ( dont 37 étrangers à la commune
- c) 2 classes enfantines 182 élèves ( commune

Ecoles primaires du Faubourg des Postes.

- a) Ecole Turgot - garçons II classes ( 648 élèves soit 48 en  
Ecole Edith Cavell - Garçons 4 classes ( moyenne par classe.

- b) Ecole Renan- filles - 9 classes (600 élèves soit 46 en Ecole Edith Cavell-filles 4 classes (moyenne par classe

Il résulte de ces indications, d'une part, que la proportion des élèves étrangers à la Commune par rapport à l'effectif total est faible au Faubourg d'Arras, d'autre part qu'il n'est pas possible actuellement de récupérer des classes place Edith Cavell. On ne pourra le faire que lorsque le nouveau Groupe Scolaire du Faubourg des Postes sera en service c'est à dire dans un an environ. Dans ces conditions il est nécessaire de prévoir une nouvelle installation.

La dépense de construction et d'aménagement d'une classe est évaluée 35.000 frs.

Sur le crédit voté pour les classes provisoires du Faubourg d'Arras il reste un disponible de 25.000 frs environ. Un crédit supplémentaire de 10.000 frs est donc nécessaire pour aménager une classe. Ce crédit devra être porté à 45.000 frs s'il est décidé, suivant la demande de M. l'Inspecteur Primaire, d'en aménager deux. Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

I3°-Jardin du Faubourg de Béthune - I Construction d'un socle  
II Mise en place de la statue "La Pesée" - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Dhélin.

La dépense, compris honoraires de l'Architecte et une prévision pour l'aménagement des abords du Monument, s'élève à 13.000 frs.

Un crédit spécial est nécessaire.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

I4°- Vente de vieux métaux et de matériaux. Recette.

Il a été procédé à un appel d'offres. Le produit de la vente s'élève à 31.623 frs 85. Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme adopté et envoyé à l'Administration.

I5°- Abattoirs - Réfection du pavement des bouveries

Ce pavement est devenu très glissant. En vue de rechercher un moyen peu coûteux pour remédier à cette situation un essai va être effectué.

Retour au Service des Bâtiments.

I6°- Immeuble à la Ville II rue de la Vignette. Demande d'installation de volets aux fenêtres du rez-de-chaussée.

Dépense évaluée 720 frs.

Le locataire ne paie plus de loyer depuis le début de l'année.

La Commission reprendra l'examen de la demande formulée lorsque le locataire aura réglé ce qu'il doit à la Ville.

Retour du dossier au Service des Bâtiments..

17°- Bourse du Travail - Installations électriques. Remise en état et extension.

A la demande de la Commission le Service a examiné si le Crédit Ordinaire d'éclairage pouvait supporter la dépense de 16.000 f prévue pour la remise en état et l'extension des installations électriques. Le Service estime que ce n'est pas possible. Dans ces conditions un crédit spécial est nécessaire.

Rapport envoyé à l'Administration.

18°- Ecoles primaires et écoles maternelles. Revendications présentées par le Bureau du Groupement Lillois des Instituteurs et Institutrices et par les Directrices des Ecoles Maternelles.

La Commission avait examiné cette question lors de sa réunion du 10 Mars 1936. Quelques points restaient à préciser. La Commission adopte le rapport qui lui est soumis.

Ce rapport est envoyé à l'Administration.

19°- Vente de vieux matériaux entreposés à l'Usine de l'Arbonnois

Il a été procédé à un appel d'offres. Le produit de la vente s'élève à 3.576 frs.

Rapport proposant l'admission en recettes adopté et envoyé à l'Administration.

20°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Peinture des fers des lanternes.

Dépense évaluée 13.000 frs environ, à prélever sur le crédit d'entretien.

Le travail prévu est devenu indispensable.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

21°- Crèche Municipale de Fives - Peintures intérieures.

Dépense évaluée 16.000 frs environ à prélever sur le crédit d'entretien. L'exécution des peintures intérieures s'impose.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

22° - Crèche Municipale de Fives - Installation de parquet sans joint.-

Dépense évaluée 10.000 frs environ.  
Avis favorable.  
Un crédit spécial est toutefois nécessaire.  
Rapport envoyé à l'Administration.

23° - Hôtel de Ville. Fourniture de chaises à placer dans le Bâtiment Administratif et dans l'Aile du Beffroi.

Des propositions sont faites à la Commission en vue de l'acquisition de 100 chaises en bois courbé dont 50 pour le Bâtiment Administratif et 50 pour l'Aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville.  
Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

24° - Clôture des terrains vagues situés rue des Etaques.

La Commission est d'avis de passer commande de la clôture prévue à la Maison Grondel qui, lors d'une récente adjudication concernant une clôture du même type, a consenti les prix les plus intéressants pour la Ville.  
Retour au Service des Bâtiments.

25° - Ecole Ruault Square Ruault.- Demande de suppression de l'installation de douches.

La Commission désire, avant de donner son avis, connaître l'opinion du Service d'Hygiène.  
Dossier transmis audit service.

26° - Ecole Franklin - Chauffage - Essai de brûleurs.

La Société le Chauffage Economique Moderne a placé, à titre d'essai, deux brûleurs avant foyer S.I.C. sur les chaudières de l'Ecole Franklin. Ces brûleurs fonctionnent depuis le 1er Novembre d'une façon satisfaisante.

La Société est disposée à les céder à la Ville pour une somme de 23.687 frs. La Commission a demandé si la Société garantissait les appareils et dans l'affirmative quelle en était la durée. La Société consent à garantir son matériel trois ans sauf les moteurs qui ne seraient garantis qu'un an.

Au cours de la visite de l'installation de chauffage de l'Ecole la Commission de réception a examiné les brûleurs. Celle-ci donne un avis défavorable à l'acquisition proposée à la Ville.

La Commission des Bâtiments se range également à cet avis.

Dossier retourné au Service.

27° - Bâtiments Communaux - Rideaux, stores, ameublement.-  
- Travaux d'entretien en 1936.

La Commission est d'avis, pour la désignation de l'entrepreneur, de procéder à un appel d'offres.  
 Retour au Service des Bâtiments.

28° - Palais des Beaux-Arts - Musée de Gravure - Fourniture  
de vitrines tournantes - Proposition faite par M. Guilbert.

La Commission retourne, avec son avis, le dossier qui lui avait été soumis.

29° - Hôtel de Ville - Bâtiment Administratif - Installation d'un  
éclairage réduit.

Il est très malaisé de circuler le soir dans les grandes galeries du premier et du deuxième étages du Bâtiment Administratif. Des membres appartenant à des Commissions dont les réunions finissent tard s'en plaignent. Il pourrait être envisagé d'installer dans ces galeries un éclairage très réduit comportant des lampes de faible puissance. Cet éclairage pourrait soit fonctionner toute la nuit, soit être arrêté par le pompier de service au cours d'une ronde.

30° - Nouveau Lycée de garçons -

La Commission prend connaissance de l'avant projet de construction d'un nouveau Lycée de garçons dressé par M.M. les Architectes Alleman et Bonte et dont les grandes lignes ont été approuvées par le Ministère de l'Education Nationale. Il y aurait donc lieu de décider s'il convient d'établir d'urgence le projet définitif et de le soumettre au Conseil Municipal.

Réunion commencée à 18 heures.

terminée à 22 heures.

Hôtel de Ville le 2 Avril 1936  
 Le Secrétaire  
 FAUVET

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin  
 3 avril 1936  
 P. COCHEZ

M. le Secrétaire Général,

Vu  
 L. DOMPSIN

4 avril 1936  
 P. COCHEZ.



Deuxième Direction  
Commission des Bâtiments  
Séance du 12 Mai 1936



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 12 Mai 1936 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Présents : MM. Domsin, adjoint au maire  
Bataille, conseiller municipal  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°

Excusés : MM. Bour, d°  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Treels, d°

Assistaient à la réunion :

MM. Cochez, directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, directeur adjoint des Travaux Municipaux  
Leconte, chef du service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 31 Mars 1936.

M. le Conseiller Dhoossche a des remarques à présenter au sujet de la constitution du bureau d'adjudication (affaire reprise au § 2° du procès-verbal).

Lors de la dernière séance d'adjudication, le 28 Avril, il a été procédé :

- a) à la lecture du rapport de la Commission d'adjudication concernant le revêtement du sol des classes de l'Ecole Jean Aicard;
- b) à l'ouverture des projets déposés par les soumissionnaires concernant les fosses septiques de l'Institut Denis Diderot.

Quatre conseillers municipaux assistaient à la réunion.

M. le conseiller Dhoossche estime qu'il y a intérêt, lorsque c'est possible, de ne convoquer que deux conseillers municipaux par réunion.

En ce qui concerne les adjudications-concours, les dates des opérations ne peuvent être fixées longtemps à l'avance alors que pour les adjudications au rabais les dates sont arrêtées environ un mois avant la réunion.

La Commission est d'avis lorsqu'auront lieu à la fois une séance d'adjudication-concours et une séance d'adjudication au rabais, de ne convoquer pour ces deux adjudications que MM. les conseillers désignés pour l'adjudication-concours.

2°- Adjudications. Constitution du bureau

- I- a) Eglise Saint Pierre-Saint Paul. Couverture.  
b) Bains de Moulins-Lille. Peinture et Vitrierie.

Adjudication au rabais le 22 Mai 1936.  
MM. les Conseillers Bataille et Treels.

- II- a) Bains de Moulins-Lille. Cloisons et revêtements en briques spéciales.  
b) Bains de Moulins-Lille. Toiture-terrasse.  
c) Caserne de Pompiers rue de Bouvines. Menuiseries métalliques.  
d) Caserne de Pompiers. Toiture-terrasse.

Adjudication-concours.  
MM. les Conseillers Bour et Claes.

- III- a) Institut Denis Diderot. Installations sanitaires.  
b) Ecole Maternelle Jean Aicard. Installations sanitaires.

MM. les Conseillers Dhoossche et Gisselaire.  
M. l'Adjoint Domsin préside aux opérations de ces différentes adjudications.

3°- Ecole Maternelle Jean Bart. Terrain destiné à l'agrandissement. Installation d'une clôture.

M. le conseiller Dhoossche a signalé qu'en raison du nombre élevé d'enfants fréquentant l'école il lui semblait nécessaire d'agrandir la cour en utilisant le terrain libre destiné à l'extension des constructions.

La Commission est d'avis d'entreprendre les travaux envisagés et d'imputer la dépense qui en résultera sur le crédit des constructions scolaires.

Le devis spécial établi par le service des Bâtiments prévoit en particulier des terrassements et l'installation d'une clôture. La dépense paraît toutefois pouvoir être réduite en n'effectuant que les terrassements strictement indispensables.

Le devis va être revu puis sera transmis à l'Administration.

- 3 -

4°- Ecole Maternelle André, rue Paul Lafargue - Divers travaux.-

Il est envisagé la fermeture du préau, l'installation de bancs fixes dans la cour.

Dépense 5800 frs environ

Avis favorable.

Il a été en outre envisagé l'installation de cadres grillagés devant quatre fenêtres du rez-de-chaussée. La Commission demande des renseignements à ce sujet.

Retour au Service des Bâtiments.

5°- Hôtel de Ville - Propreté des murs intérieurs.- Acquisition d'un appareil de dépoussiérage.-

Il a été procédé à un essai avec l'appareil proposé. Cet essai a donné de bons résultats.

Le prix de l'appareil compris accessoires est de 2731.25.

La Commission propose d'en faire l'acquisition.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Hôtel de Ville - Fourniture de bibliothèques et de classeurs - Réception définitive.-

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Bâtiments communaux - Achat, entretien de rideaux, tapis - Marché.-

Il a été procédé à un appel d'offres. Deux propositions ont été faites, l'une par M. Maton et l'autre par Mme Vicart.

Celle de M. Maton n'est pas conforme au programme; celle de Mme Vicart comporte des prix unitaires égaux ou inférieurs à ceux du marché passé en 1935.

Dans ces conditions la Commission est d'avis d'accepter l'offre de Mme Vicart.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Ecole Ruault - Douches scolaires.-

La Commission prend connaissance de l'avis exprimé par M. le Directeur du Bureau d'Hygiène.

La Commission décide de procéder à la visite de l'installation.

M.M. les Membres de la Commission seront convoqués.

9°- Abattoirs - Demande d'installation d'un frigidaire par M.M. Jean Cabv et C°.-

Avis favorable de la Commission sous les réserves et conditions d'usage faites par la Ville lorsqu'il est procédé par des tiers à des travaux ou à des installations dans les bâtiments communaux.

Demande retournée à M. le Secrétaire Général.

10° - Bourse du Travail - Installations électriques - Réfection et extension - Information complémentaire.-

L'Administration Municipale a demandé d'examiner le problème de l'imputation de la dépense (16.120 frs).

Le Service du Contentieux consulté, a fait connaître qu'en vertu de la convention passée entre la Ville et la Bourse, la réfection et l'extension des installations électriques doivent être à la charge de la Ville.

Rapport envoyé à l'Administration.

11° - Ecole des Beaux-Arts et Théâtre Sébastopol - Remplacement de chaudières.-

Une chaudière de l'installation du chauffage central est à remplacer dans chacun de ces deux établissements. Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties;

a) par M.M. Dumoutier et Co pour l'Ecole des Beaux-Arts (14.800 frs);

b) par M. Loquet Delerive pour le Théâtre Sébastopol (15.400 frs).

La Commission est d'avis d'accepter ces deux propositions. Rapports envoyés à l'Administration.

12° - Démolition d'immeubles à la Ville.-

Il a été procédé à des appels d'offres qui ont donné les résultats ci-après :

a) Baraquement 22 rue Jeanne Hachette  
M. Vantroyen, adjudicataire,  
Versement à la Ville de ..... 200 frs

b) Baraquement 87 rue Jeanne Hachette  
M. Decobert, adjudicataire,  
Versement à la Ville de ..... 510 frs

c) Immeuble 11 rue des Etaques  
M. Bridelance, adjudicataire,  
Versement à la Ville de ..... 1560 frs

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

13° - Palais Rameau - Remise en état des orgues - Marché.-

Il a été procédé à un appel d'offres.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Boone 53 rue Pierre Legrand.

La dépense est évaluée à 10.000 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I4°- Hôtel de Ville - Peinture et vernissage extérieurs

La Commission prend connaissance des propositions faites par le Service des Bâtiments en vue d'exécuter régulièrement les travaux de peinture et de vernissage des ouvrages extérieurs en fer et en bois de l'Hôtel de Ville.

La Commission transmet, avec avis favorable, ces propositions à l'Administration Municipale.

I5°- Ecole Buffon - Projet de construction d'une salle de jeux et de gymnastique pour les amicales du quartier de Moulins-Lille

La Commission prend connaissance de l'avant-projet dressé par le Service des Bâtiments et décide de le transmettre à l'Administration Municipale.

I6°- Inspection médicale scolaire - Demande de travaux

Les travaux demandés rentrent dans plusieurs catégories :

- a) travaux d'entretien courant
- b) travaux de grosses réparations à imputer sur des crédits existants et ayant déjà été adoptés par la Commission des Bâtiments
- c) travaux de grosses réparations nécessitant l'ouverture de crédits spéciaux
- d) installations ayant fait l'objet de projets en instance au Ministère
- e) travaux de grosses réparations intéressant des écoles dont la transformation a donné lieu à des projets en instance au Ministère.

Les travaux rentrant dans le cadre de l'entretien et les travaux de grosses réparations déjà adoptés par la Commission sont exécutés ou en cours d'exécution.

Le relevé des travaux rentrant dans les trois autres catégories (c-d-e) avec l'avis de la Commission, va être adressé à l'Administration.

I7°- Urinoirs et water-closets publics. Avant projet d'ensemble

M. l'adjoint Domsin indique que le problème est à considérer sous plusieurs aspects :

- a) emplacements
- b) choix des types d'édicules
- c) mode d'exploitation des water-closets.

Il convient tout d'abord d'examiner les emplacements et pour cela le Service va établir :

1° un plan sur lequel figureront seulement les urinoirs existants et ceux proposés

2° un autre plan sur lequel figureront seulement les water-closets existants et ceux proposés.

Ces plans seront à la disposition des membres de la Commission (bureau de M. l'adjoint Domsin). Il sera procédé, à la prochaine réunion de la Commission, à l'examen d'ensemble de la question.

18° - Ecoles Turgot-Renan. Chauffage central. Réception de l'installation

M.M. les Conseillers Bataille et Treels sont désignés pour faire partie de la Commission de réception.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures 30.

Hôtel de Ville, le 13 Mai 1936

Le Secrétaire

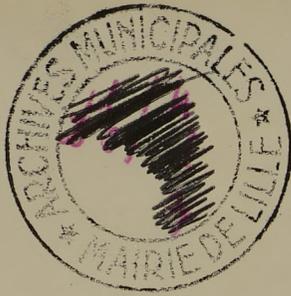
signé : FAUVET.

Soumis à M. l'adjoint Domsin  
14/5/36

signé: P. COCHEZ.

Vu

signé: L. DOMPSIN.



Deuxième Direction  
Commission des Bâtiments  
Séance du 7 Juillet 1936

Conseil d'Administration  
Réunion du 27 JUIL 1936  
M. PLANOUR

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 7 Juillet 1936 à 18 heures.



Présents : M.M. Bataille, Conseiller municipal  
Bour, d°  
Claes, d°  
Lobossche, d°  
Martin, d°  
Treels, d°

Excusés : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Gisselaire, Conseiller municipal  
Leroy, d°  
Peeters, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Fauvet, Directeur Adjoint des Travaux  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments  
Knyht, Econome

1° Procès-verbal de la réunion du 12 Mai 1936.

Adopté sans observations.

2° Chauffage des Bâtiments Communaux. Fourniture du combustible pendant les années 1937 et 1938. Adjudication.

La Commission approuve le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication, en trois lots, des fournitures prévues. Rapport envoyé à l'Administration.

3° Démolition d'immeubles à la Ville. Inscription en recettes.

a) Baraquements Nos 28 et 189 rue Jeanne Hachette.

M. Decobert, entrepreneur.  
Versement à la Ville d'une somme de 500 Frs.

b) Kiosque fixe du Jardin Vauban.

M. Decobert, entrepreneur.  
Versement à la Ville d'une somme de 400 Frs.

4° Poste de sapeurs-pompiers de la rue de Fontenoy. Electrification.

Affaire renvoyée au Service pour complément d'information.

5° Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Logement du Régisseur. Installation de quatre persiennes légères.

Dépense évaluée 750 Frs environ.  
Avis favorable de la Commission.  
Retour au Service des Bâtiments.

6° Abattoirs. Logement de M. Wallengier, vérificateur. Remise en état.

Les travaux demandés par M. Wallengier ont été reconnus nécessaires par le Service des Bâtiments. Ils sont évalués 5.900 Frs environ.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

7° Réservoir de la Louvière. Logement du concierge. Travaux d'aménagement.

Le logement de concierge est incommode et manque d'hygiène. Les travaux à effectuer pour remédier à cette situation sont évalués 7.500 Frs environ.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

8° Groupe Scolaire Buffon-Montaigne rue Fénelon. Logement de concierge. Agrandissement de la cour.

Dépense évaluée 4.500 Frs environ.  
Au cours d'une visite sur place, une délégation de la Commission des Bâtiments a reconnu la nécessité d'effectuer les travaux envisagés.

Avis conforme de la Commission.  
Retour au Service des Bâtiments.

9° Ecole Léon Trulin au Faubourg de Béthune. Logement du Directeur.

Restauration des peintures. Papier peint.  
Dépense évaluée 2.600 Frs environ.  
Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

10° Ecole Paul Bert rue du Long Pot. Logement du Directeur. Remise en bon état.

Dépense évaluée 4.000 Frs environ.  
Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

II° Ecole Arago boulevard Victor Hugo. Modification des water-closets.

Dépense évaluée 10.000 Frs environ à imputer sur le crédit d'entretien.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

12° Ecole Jacquart rue de Wazemmes. Augmentation du nombre de water-closets.

Le nombre de water-closets existants se trouve manifestement en dessous de ce qu'il devrait être si l'on tient compte de l'importance de l'effectif scolaire de cette école.

La construction de sept W.C. supplémentaires et de la fosse est évaluée 7.000 Frs environ.

Avis favorable de la Commission.

Retour au Service des Bâtiments.

13° Ecole de Jussieu. Voeu émis par l'Association Amicale des Anciens élèves.

L'Amicale signale l'exiguïté des cours de récréations de l'école et de l'annexe et demande instamment qu'il soit apporté une amélioration à la situation présente.

La Commission, après avoir pris connaissance des plans de l'école et de son annexe, est d'avis d'examiner la question sur place.

14° Bourse du Travail. Installations électriques. Réfection et extension. Information complémentaire.

Les membres de la Commission signalent qu'ils ont, à maintes reprises, constaté la nécessité de réfectionner et d'étendre les installations électriques de la Bourse du Travail et donnent un avis favorable à l'exécution des travaux projetés.

Rapport envoyé à l'Administration.

15° Musée Commercial rue du Lombard. Installation, dans la cour, d'un poste de détente pour distribution de gaz. Demande de la Compagnie Continentale.

Ce poste est prévu à l'emplacement d'un abri utilisé par le concierge. L'entrée du poste se ferait de l'extérieur.

Avis favorable de la Commission sous réserve de la construction, aux frais de la Compagnie, d'une marquise vitrée destinée à remplacer l'abri mis à la disposition du concierge.

Retour au Service pour mise au point.

16° Crèche Municipale de Fives. Mise en état du sol du rez-de-chaussée.

La Commission des Bâtiments a donné, à plusieurs reprises, un avis favorable à la proposition faite d'exécuter un parquet sans joints ou un carrelage dans différentes pièces du rez-de-chaussée de la Crèche de Fives. Toutefois la Commission avait demandé l'ouverture d'un crédit spécial de 10.000 Frs.

En raison de la nécessité impérieuse d'exécuter d'urgence les travaux prévus, M. l'Adjoint Domsin consent à ce que la dépense soit imputée sur le crédit d'entretien de propriétés communales.

La Commission se range à cet avis. Retour au service des Bâtiments pour exécution.

17° - Eglise Sainte Catherine - Travaux de couverture et autres.

Travaux évalués 1700 frs  
Le culte accepte de prendre en charge la moitié de la dépense.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

18° - Mur mitoyen entre le presbytère de l'Eglise Sainte Catherine et la propriété de M. Debate-Prévost - Reconstruction

Ce mur mitoyen menace ruine et sa reconstruction s'impose. La dépense, évaluée 3300 frs incombe par moitié aux propriétaires dudit mur.

La Commission donne un avis favorable à l'exécution des travaux par les soins de M. Debate. Prévost demandeur.

19° - Immeuble à la Ville 231 rue de Paris - Réparations  
Dépense évaluée 4.800 frs environ.

Avis favorable à l'exécution des travaux dont l'importance est à réduire au strict minimum.  
Retour au Service des Bâtiments.

20° - Bâtiments communaux - Travaux de grosses réparations  
Projets -

Un devis d'ensemble a été établi concernant les établissements ci-après : Institut Pasteur - Couverture  
Palais Rameau - Clôtures  
Anattoirs - Toitures  
Magasin Brûlé - Clôtures - Toitures  
Usine élévatoire des eaux à Emmerin -  
Toitures-Peinture  
Institut de Géologie - Toitures

La dépense totale est évaluée 200.000 frs .

Avis favorable de principe.  
Un dossier va être établi par Bâtiment.  
Retour au Service.

21° - Institut de Chimie - Travaux de grosses réparations  
Projet -

Dépense évaluée approximativement 220.000 frs.

Avis favorable.

Le dossier va être mis au point puis sera envoyé à l'Administration.

22° - Ecoles Maternelles. - Rapport de l'Inspectrice Départementale. -

Mme Vielledent Inspectrice des Ecoles Maternelles a adressé à M. le Maire, un rapport signalant les améliorations qu'il faudrait apporter aux dispositions d'un certain nombre d'écoles maternelles afin de satisfaire, dans la mesure du possible, aux conditions que doivent remplir les Etablissements où se forme l'enfance. Ces améliorations concernent en particulier l'éclairage naturel et l'aération des locaux.

Un devis approximatif a été établi. Il fait ressortir une dépense de 350.000 frs environ.

La Commission est favorable à la réalisation des mesures envisagées. Un rapport sera envoyé à l'Administration.

23° - Programme des Grands Travaux - Construction du Commissariat Central de Police - I Réception définitive des travaux  
II - Décompte définitif.

Avis favorable.

Un rapport a été envoyé à l'Administration.

24° - Programme des Grands Travaux - Construction de l'Ecole Maternelle Jules Simon. - I Réception définitive des travaux. -  
II - Décompte définitif.

Avis favorable.

Un rapport a été envoyé à l'Administration.

25° - Hôtel de Ville - Fourniture de fauteuils et de chaises  
I - Réception définitive II Décompte définitif.

Avis favorable.

Un rapport a été envoyé à l'Administration.

26° - Hôtel de Ville - Aile du Beffroi - Vitrerie des menuiseries intérieures et extérieures. Peinture et vernissage des menuiseries. - I - Réception définitive - II - Décompte définitif.

Avis favorable.

Un rapport a été envoyé à l'Administration.

27° - Hôtel de Ville - Aile du Beffroi. - Ascenseur de la tourelle - I - Réception définitive - II Décompte définitif. -

Avis favorable.

Un rapport a été envoyé à l'Administration.

28° - Programme des Grands Travaux. - Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras - Cinquième lot : Toitures - terrasses - Adjudication

La Commission approuve le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

29° - Programme des Grands Travaux - Ecole Maternelle Jean Aicard. - Mobilier - Marches -

Il a été procédé à un appel d'offres. La Commission est

d'avis de retenir, dans chaque catégorie de meubles, les offres les plus avantageuses pour la Ville. En raison de l'urgence -l'école doit en effet être prête pour la rentrée d'Octobre- la Commission demande à l'Administration d'autoriser l'architecte à passer immédiatement commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

30°- Programme des Grands Travaux - Ecole Maternelle Jules Simon. Mobilier. I. Réception définitive. II. Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

31°- Grilles provenant du Square de Jussieu. Demande d'acquisition par la Ville d'Haubourdin.

La Commission est d'avis de vendre ces grilles à raison de cinq francs le mètre linéaire.

Rapport envoyé à l'Administration.

A propos de cette affaire la Commission regrette que cette grille n'ait pas été utilisée au Square Henri Ghesquière.

La Commission estime en effet que la clôture en grillage prévue est trop basse et que la protection qu'elle apporte est de ce fait insuffisante.

Elle pense qu'il y aura lieu d'assurer le gardiennage du Square.

32°- Travaux de peinture et de vitrerie. Admission aux adjudications - Demande de la Société Coopérative de Lomme.

A la suite des faits reprochés à la Société Coopérative de Lomme concernant la fourniture des glaces de l'Aile du Boffroi de l'Hôtel de Ville, ladite Société n'a plus été admise aux adjudications de la Ville. Elle demande que la sanction qui lui a été infligée soit levée.

Cette Société est adjudicataire, depuis le début de 1935, d'un lot d'entretien des propriétés communales. Le service des Bâtiments déclare qu'il est satisfait de la façon dont elle exécute les travaux qui lui sont confiés.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis d'autoriser la Société Coopérative de Lomme à participer à nouveau aux adjudications de la Ville.

Rapport envoyé à l'Administration.

33°- Hôtel de Ville - Fourniture de bancs à dossier. Appel d'offres

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture de six bancs destinés à être utilisés à l'Hôtel de Ville.

L'offre la plus intéressante pour la Ville a été faite par M. Senepart, rue Bourjemois. La dépense est évaluée à 3.702 frs.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

34°- Démolition d'immeubles à la Ville. Entrepreneurs consultés. Demande de M. Henri Florin.

M. Henri Florin 39 rue du Grand Baisieux à Petit Baisieux demande son inscription sur la liste des entrepreneurs appelés à faire des offres à la Ville.

La Commission n'est pas d'avis d'admettre cet entrepreneur.

Retour au Service des Bâtiments.

35°- Affaires diverses.

M.M. les Conseillers Claes et Martin signalent l'intérêt qu'il y aurait à aménager une classe supplémentaire à l'école Ampère, cet aménagement pouvant se faire à peu de frais.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville le 10 Juillet 1936

Le Secrétaire,  
(signé) FAUVET

L'Adjoint délégué aux  
Travaux de Bâtiments  
(signé) L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général  
16/7/36  
(signé) P. Cochez



DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Séance du 11 Août 1936



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 11 Août 1936 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire,  
Bataille, Conseiller Municipal,  
Bour, d°  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments,  
Charbonnier, Conducteur des Travaux,

1°- Procès-verbal de la réunion du 7 Juillet 1936 :

Adopté sans observations.

2°- Aile du Beffroi et Beffroi. Réceptions définitives

- a) fourniture et pose de lincrusta
- b) 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> lots - Granito - Peinture
- c) 7<sup>e</sup> lot : Installations sanitaires
- d) fourniture d'une sirène

La Commission chargée d'examiner ces différents travaux et fournitures se rendra sur place le vendredi 21 Août 1936 à 14h15.

Elle sera composée comme suit :

M.M. Domsin, adjoint au Maire,  
Bataille, Conseiller Municipal,  
Bour, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Dubuisson, Architecte D.P.L.G.

3°- Commissariat Central de Police. Réceptions définitives.-

- a) installation de téléphone automatique et de sonneries d'appel

b) installations électriques

La Commission chargée d'examiner ces différentes installations se rendra sur place le mardi 18 Août 1936 à 14h30.

Elle sera composée comme suit :

M.M. Domsin, adjoint au Maire,  
Bataille, Conseiller Municipal,  
Bour, d°  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Fauvet, Directeur-adjoint d°  
David, Architecte.

4° - Bains municipaux, rue Dupuytren. Restauration et agrandissement - 10è lot : installations électriques. Réception définitive.-

La Commission chargée d'examiner ces travaux se rendra sur place le mardi 18 Août 1936 à 15h30.

Elle sera composée comme suit :

M.M. Domsin, adjoint au Maire,  
Leroy, Conseiller Municipal,  
Martin, d°  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Fauvet, Directeur adjoint d°  
Maillet, Architecte D.P.L.G.

5° - Conservatoire de musique. Installation de persiennes mécaniques. Réception définitive.-

M.M. les Conseillers Gisselaire et Peeters sont désignés pour examiner ces travaux à une date qu'ils conviendront d'un commun accord.

6° - Visite des écoles maternelles Jules Simon et Jean Aicar

La Commission prendra ultérieurement date pour la visite de ces deux écoles.

7° - Salle des Fêtes. Travaux de transformations.-

M.l'Adjoint Domsin, indique sa satisfaction des travaux effectués et dont la réussite est, selon lui, certaine.

On a, dit-il, remployé le plus possible de matériaux utilisables, le logement de concierge a été agrandi, les changements apportés aux installations de chauffage augmenteront sensiblement le confort de la salle, sans parler de l'amélioration de l'acoustique.

La Commission décide de faire une visite le mardi 25 Août à 14 heures 30. Une convocation sera adressée à chaque membre de la Commission.

8°- Salle des Fêtes de Fives. Correction de l'acoustique

Les cinqbaies se trouvant en façade latérale de la salle de Spectacles sont à garnir de rideaux en tissu à base d'amiante. Ces rideaux doivent assurer la correction acoustique tout en permettant l'éclairage naturel facile de la salle pour les réunions ayant lieu dans la journée.

Le marché de 53.000 frs passé avec les Etablissements Wanner pour l'aménagement de la salle ne prévoyant pas ces rideaux, devrait être étendu de la somme de 10.000 frs, représentant le supplément de dépense résultant de cette modification.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Salle des Fêtes de Fives. Remise en état des décors.

M. René Michel, artiste-décorateur, avait adressé une proposition se montant à 20.000 frs pour la remise en état des décors avec agrandissement par un plan supplémentaire de un mètre.

Sur la demande de M. l'adjoint Domsin, le chiffre sus-indiqué vient d'être ramené à 11.910 frs suivant devis détaillé remis par M. Michel.

M. le Conseiller Gisselaire propose, dans un but d'économie, de demander aux machinistes des Théâtres municipaux de se charger de l'exécution des travaux prévus, la question décoration pouvant être traitée à part.

La proposition de M. Gisselaire est adoptée. Il sera demandé à M. Jouvenet, chef machiniste des Théâtres Municipaux, s'il peut se charger de ce travail. Dans la négative, l'offre de M. René Michel sera acceptée.

10°- Salle des Fêtes de Fives. Remise en état des sièges. Nettoyage et dépoussiérage par le vide des locaux.

Pour l'exécution de ces travaux, huit maisons avaient été consultées. Seule, la maison Vicart a répondu et adressé une offre qui pour les fauteuils, s'élève à la somme de 16.033 frs 55 et le dépoussiérage de la salle à 1.995 frs

En donnant avis favorable à la proposition ci-dessus, la Commission demande l'autorisation de faire exécuter ces travaux sans délai.

Rapport envoyé à l'Administration.

II° Programme des Grands Travaux - Groupe Scolaire du Faubourg des Postes - Treizième Lot - Clôtures - Approbation du cahier des charges des travaux.

La Commission approuve le cahier des charges relatif à l'exécution des clôtures envisagées.

Rapport envoyé à l'Administration.

I2°- Théâtres Municipaux - Restauration du mobilier.

Le Service des Bâtiments signale qu'il est nécessaire d'entreprendre en 1936 certaines réfections de banquettes, fauteuils, ainsi que le nettoyage de tentures et tapis dans les deux théâtres.

L'ensemble évalué à environ 38.000 frs serait confié à l'adjudicataire de l'entretien, Mme Vve Vicart, et la dépense imputée sur le crédit d'entretien du mobilier des bâtiments communaux.

Avis favorable de la Commission.

M.M. les conseillers Bataille et Claes demandent que l'on redouble de vigilance pour empêcher les dégradations volontaires causées principalement par les enfants.

Retour au Service pour exécution.

I3°- Immeuble à la Ville 50 rue Manuel - Peinture extérieure. Remboursement des frais au locataire.

M. Puchaux, locataire de l'immeuble, vient de remettre en état la façade de sa maison.

Il demande à la Ville le paiement d'une somme de 150 francs pour l'indemniser des frais occasionnés par ce travail.

La Commission est d'avis de lui accorder à titre exceptionnel un remboursement de 100 francs:

Retour au Service.

I4°- Terrain à la Ville, rue Bohin. Remplacement de la clôture vers la rue.

Ce terrain est utilisé comme jardins par un groupe de personnes. Celles-ci demandent que la Ville procède au remplacement

de la clôture qui est en mauvais état et menace de provoquer des accidents.

Le Service des Bâtiments propose d'établir une clôture légère dont la dépense est évaluée à environ 1.000 francs.

Avis favorable de la Commission. Dépense à imputer sur le reliquat du crédit affecté à l'aménagement des jardins Ouvriers - article 95 du B.S.

Retour au Service.

I5° - Palais des Beaux-Arts - Acquisition de trois vitrines tournantes pour le Musée de Gravure. Appel d'offres. Marché à passer.-

M. le Conservateur Général des Musées du Palais des Beaux-Arts a demandé la fourniture de trois vitrines tournantes pour le Musée de gravure.

Un appel d'offres a été adressé à 15 maisons spécialisées. Quatre ont répondu.

Un marché de gré à gré évalué à la somme de 28.335 francs est à passer avec la maison Guilbert qui a fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville. La dépense est à imputer sur le crédit " Dommages de guerre du Palais des Beaux-Arts - Remise en état des collections ".

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

I6° - Palais des Beaux-Arts - Remplacement de tuyaux du Service d'Incendie.-

La Commission prend connaissance d'un rapport adressé par M. Louis Mollet, architecte, signalant le mauvais état dans lequel se trouve les tuyaux du Service d'Incendie au Palais des Beaux-Arts.

Elle agréé la proposition de remplacement desdits tuyaux dont le coût est évalué à la somme de 3.500 francs environ. De plus elle propose de demander aux Sapeurs Pompiers d'effectuer périodiquement des essais, afin d'éviter une désagrégation rapide des toiles et caoutchouc.

Retour à l'Architecte pour exécution.

I7° - Institut Diderot. Demande de remboursement du cautionnement à l'entrepreneur Lecoeuche.-

M. Lecoeuche demande le remboursement des 96.000 francs représentant le cautionnement qu'il a versé.

Attendu que les travaux ne sont pas terminés, le remboursement prématuré du cautionnement bouleverserait les règles admises jusqu'à présent pour cet objet et constituerait un précédent pouvant être fâcheux pour l'avenir.

La Commission se rallie à la proposition de M. l'adjoint Domsin, pour demander aux architectes si les travaux sont convenablement effectués. Dans l'affirmative, la retenue de garantie pourrait être réduite en gardant toutefois une somme suffisante pour couvrir la Ville jusqu'à la fin des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

18°- Institut Diderot - Renvoi d'ouvriers par l'entreprise Lecoeuche.-

La Bourse du Travail fait savoir que M. l'Inspecteur du Travail ayant signalé que le nombre d'ouvriers étrangers était trop élevé, M. Lecoeuche a renvoyé 9 ouvriers qualifiés étrangers et aussi 22 manœuvres dont des Lillois et deux délégués ouvriers.

M. le Conseiller Bataille indique que M. Lecoeuche a toujours agi en accord avec la Bourse du Travail.

Il sera demandé des renseignements à ce sujet à M. Lecoeuche, ainsi qu'à la Bourse du Travail.

19°- Ecole Franklin - Emploi de brûleurs sur les chaudières du chauffage central

La Société Chauffage Economique Moderne, 20 rue Faidherbe à Lille, a procédé au montage, à l'essai, de brûleurs sur les chaudières du chauffage central.

Suivant un rapport du 16 Mai 1936, de M. Courthéoux, Ingénieur des services du Chauffage et des Installations mécaniques, l'économie de combustible réalisée pendant l'hiver 1935-36 grâce à ces brûleurs, se traduit par une dépense moindre d'environ 13.000 francs.

La valeur de l'installation est de 23.687 francs. Après cette information complémentaire, la Commission est d'avis de l'acquiescer si la Société consent une garantie de trois ans tant pour les brûleurs que pour les moteurs électriques des ventilateurs.

Retour à M. Courthéoux pour nouvelle information quant à la durée de la garantie.

20°- Meubles en tubes d'acier

Les Etablissements Le Soufache et Félix, 99 rue Saint Denis à Noisy le Sec, demandent d'être consultés, le cas échéant, pour la fourniture de meubles en tubes d'acier.

.....

Avis favorable de la Commission.  
Proposition transmise au service des Bâtiments.

21°- Emploi dans les peintures du produit microbicide "Baco".

La Société "Les Bactéricides Colbidaux" a fait parvenir une documentation relative à un produit qui, mélangé à la peinture, aurait pour effet de donner à celle-ci un pouvoir antiseptique.

La Commission décide de demander l'avis du Bureau d'Hygiène.

Dossier transmis à M. le Docteur Ducamp.

22°- Ecole Ampère. Aménagement d'une nouvelle classe.

Cet aménagement, demandé par MM. les Conseillers Claes et Martin, occasionnerait une dépense de 8.900 francs environ, à prélever sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable de la Commission sous réserve de l'avis à demander à M. l'Inspecteur Primaire.  
Retour au Service.

23°- Ecole Lavoisier - Demande d'agrandissement de la cour et d'aménagement d'un préau.

M. le Directeur de l'école Lavoisier demande l'agrandissement de la cour de récréations par l'annexion d'un terrain contigu, appartenant à la Ville, sur lequel est érigé un ancien gymnase servant à des cours professionnels.

La Commission décide d'aller se rendre compte sur place.

24°- Aménagement de classes supplémentaires dans différentes écoles.

M. l'Inspecteur Primaire a adressé une lettre indiquant, d'une part, la nécessité de la création d'une classe supplémentaire dans onze écoles et, d'autre part, la possibilité d'en pourvoir également onze autres.

Le Service des Bâtiments a évalué la dépense résultant de ces créations nouvelles à la somme de 261.120 francs pour les classes dont la nécessité s'impose et à 186.600 francs pour celles qui seront peut être à aménager. La Commission propose de réduire de 261.120 frs à 185.120 frs le crédit demandé pour les travaux de première urgence, car il est possible d'aménager trois classes dans le nouveau groupe du Faubourg des Postes ce qui permettra de ne pas construire les trois classes provisoires prévues au devis.

Dossier envoyé à l'Administration.

...

25°- Ecole maternelle Louis Blanc. Ouverture d'une baie entre deux classes . Remplacement du lavabo.

Mme la Directrice de l'école Louis Blanc demande l'installation d'une cloison mobile entre deux classes afin d'obtenir une salle pour fêtes ou réunions ayant lieu à l'école.

En outre, les lavabos seraient à remplacer par d'autres plus modernes et pratiques.

La dépense pour ces différents travaux est évaluée à la somme de 20.800 frs.

La Commission en donnant avis favorable demande pour ces réalisations l'octroi d'un crédit correspondant.

Rapport envoyé à l'Administration.

26°- Remise en état de logements de Directrices d'écoles.

a)	habitation école Mme Récamier	estimation	.....	3.787 frs
b)	d° école Paulin-Parent	"	.....	5.680 frs
c)	d° école Jules Ferry	"	.....	1.500 frs

Dépenses à imputer sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable de la Commission sous réserve de ne faire que l'indispensable.

Retour au service.

27°- Peintures intérieures. Emploi de la peinture "Zinox"

M. le conseiller Gisselaire rappelle qu'il a préconisé l'emploi de la peinture "Zinox" dans les peintures intérieures des bâtiments communaux.

Il est convenu qu'un essai sera fait à l'école Mme Récamier.

28°- Questions diverses

Après quelques questions posées par M.M. les Conseillers Gisselaire, Martin, Peeters et notamment par M. Treels qui demande la création d'un poste de police au faubourg des Postes, la séance est levée à 21 heures 30

Hôtel de Ville le 21 Août 1936

Le Secrétaire

signé: CHARBONNIER

Soumis à M. l'adjoint Dompain

25/8/36

signé: P. COCHEZ

Vu

signé: L. DOMPSIN



Conseil d'Administration  
Réunion du 21 SEPT 1936  
M. PLANQUE

DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Séance du 25 Août 1936



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à la Salle des Fêtes de Fives, le 25 Août 1936 à 14 h30, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN, à l'effet de procéder à la visite des travaux.

Présents: M.M. Domsin, adjoint au Maire; Bour, Claes, Dhoossche, Gisselaire, Treels, Conseillers Municipaux.

Excusés : M.M. Bataille, Leroy, Martin, Peeters, Conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion: M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Fauvet " adjoint  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments  
David, Architecte D.A.D.

La Commission se rend tout d'abord dans la salle proprement dite où s'exécute actuellement l'application d'un enduit spécial destiné à absorber les sons et ainsi à améliorer l'acoustique.

Elle passe ensuite dans le corps de bâtiment en façade de la rue de Lannoy dont le gros oeuvre est complètement terminé.

La cloison séparant le hall d'entrée du vestibule a été déplacée, le vestiaire agrandi, le lavatory déplacé. Des guichets ont été aménagés et les escaliers d'accès à la galerie ont été démolis et refaits suivant un nouveau plan, le logement du concierge a été doté d'une pièce supplémentaire.

Les nouveaux escaliers d'accès à la galerie, à deux volées, sont commodes. Ils comportent un large palier intermédiaire coupé en deux par une porte. Ainsi la salle est maintenant nettement séparée du dégagement du rez de chaussée.

La Commission a visité ensuite le corps de bâtiment opposé à la rue de Lannoy. Celui ci comporte des loges supplémentaires et des lavatory. La scène a été sensiblement agrandie. De plus, s'il était nécessaire, une porte à éléments coulissants permettrait d'augmenter encore la surface de la scène.

La fosse d'orchestre a été élargie.

La chaufferie qui se trouvait à l'étroit dans le bâtiment de devant se trouve maintenant vers le fond. Elle est très pratique et l'encavement du charbon pourra s'effectuer facilement.

L'installation de chauffage a été remaniée et renforcée.

Contre la façade arrière, au dessus de la chaufferie, est aménagée la salle de réunion du groupement des Amicales laïques de Fives-Saint-Maurice.

x

x x

La Commission, en résumé, a constaté que les transformations actuellement effectuées apportent à la salle des améliorations très intéressantes et que le chantier est en pleine activité.

Au terme de la visite, la Commission en a manifesté sa satisfaction.

Réunion commencée à 14<sup>h30</sup>  
terminée à 16<sup>h30</sup>

Le Secrétaire

FAUVET

Soumis à M. l'adjoint Dompsin  
27/8/36 P. COCHEZ

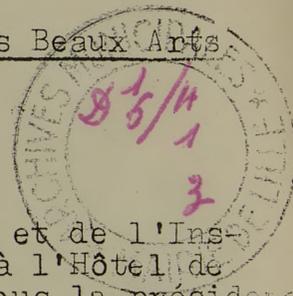
VU: Dompsin

Monsieur le Secrétaire Général  
29/8/36 P. Cochez

Conseil d'Administration  
Réunion du 5 OCT 1936

M. PLANQUE

Commission des Bâtiments  
et Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts



Séance commune du 14 Septembre 1936

M.M. les Membres des Commissions des Bâtiments et de l'Instruction Publique et des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 14 Septembre 1936 à 16 heures 30, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN, à l'effet d'examiner le projet de construction d'un nouveau lycée de Jeunes Filles.

Présents: M.M. DOMPSIN, FAVIERES, adjoints au maire,  
BATAILLE, CLAES, DHOSSCHE, GISSELAIRE, MARTIN,  
PEETERS, TREELS, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion: M.M. COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux  
FAUVET, Directeur-adjoint des Travaux Municipaux  
VANDENHENDE, Chef de la Quatrième Direction  
DELANNOY, architecte du Gouvernement.

En Juillet dernier M. le Directeur de l'Enseignement Secondaire a fait connaître 1° qu'il pouvait être procédé à l'établissement du projet définitif de construction d'un nouveau Lycée de Jeunes Filles en tenant compte toutefois de quelques observations formulées sur l'avant-projet par lui et par M. l'Architecte Rapporteur; 2° que le projet définitif devrait être transmis par la Ville vers la mi-Septembre.

M. Delannoy, architecte, chargé de l'étude a apporté les rectifications indiquées. Celles-ci d'ailleurs, n'étaient pas très importantes. Le projet ainsi modifié est soumis aux Commissions des Bâtiments et de l'Instruction Publique avant son envoi au Ministère.

#### 1° Dispositions techniques -

Les plans des sous-sol, du rez de chaussée, des étages, sont successivement examinés. L'architecte donne les renseignements qui lui sont demandés par des Membres des Commissions, en particulier par M.M. les Adjoints Favières et Dompsin. Finalement, M. Delannoy est prié de tenir compte, dans le projet d'exécution, des points ci-après:

- 1° Agrandir le garage
- 2° Agrandir la lingerie
- 3° Prévoir deux bibliothèques dans des locaux disponibles
- 4° Rechercher la possibilité de donner plus d'importance aux installations relatives à l'éducation physique (gymnastique, sports, jeux).

2°- Montant du projet.

La dépense avait été évaluée, compris mobilier à 26.148.082 frs 96. En raison de l'élévation des prix de la construction, l'Architecte prévoit que la dépense atteindra environ 37.870.000 frs.

3°- Mode d'adjudication

Ce point n'est pas traité au projet à transmettre au Ministère. Néanmoins, M. Delannoy indique comment il l'envisage. Il prévoit, en général, deux lots par nature de travaux et l'adjudication sur la base d'un montant total et forfaitaire par lot; exception est faite toutefois pour l'installation de chauffage central, les menuiseries métalliques et quelques spécialités pour lesquelles l'adjudication aura lieu par voie de concours.

+  
+ +

En conclusion, les Commissions des Bâtiments et de l'Instruction Publique donnent un avis favorable à l'envoi du projet à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Réunion commencée à 16 heures 30, terminée à 18 heures 30.

Hôtel de Ville le 15 Septembre 1936.

Le Secrétaire,

Signé : FAUVET.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN et à M. l'adjoint FAVIERES.  
Le 15 Septembre 1936.

Signé : P. COCHEZ.

VU : signé : L. DOMPSIN.

VU : signé : A.FAVIERES

M. le Secrétaire Général .

Le 23 Septembre 1936.

Signé : P.COCHEZ

Conseil d'Administration  
Réunion du 26 OCT 1936  
M. PLANQUE



Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Séance du 29 Septembre 1936



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 29 Septembre 1936 à 18 heures.

Présents : M.M. Bataille, Conseiller Municipal  
Bour d°  
Claes d°  
Dhoossche d°  
Martin d°  
Pecters d°  
Treels d°

Excusés :: M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Gisselaire, Conseiller Municipal  
Leroy d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur-adjoint des Travaux Municipaux  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments.

1°- Proc-s verbaux des réunions des 11 et 25 Août 1936  
Adoptés sans observation.

2°- Vente de vieux métaux - Admission en recettes.

La vente sur appel d'offres à laquelle il a été procédé le 24 Juillet 1936 a produit une somme de 12.843 frs 77.

Rapport proposant l'admission en recettes de pareille somme adopté et envoyé à l'Administration.

3°- Abattoirs - Installation d'une boîte à pharmacie - Demande du Syndicat-ouvrier des Abattoirs.

Après avoir pris connaissance du rapport du Service des Bâtiments, la Commission demande que le Service d'Hygiène soit appelé à donner son avis.

Dossier transmis à M. le Docteur Ducamp.

4°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Filtrage de l'eau des piscines. Réception définitive.

Avis favorable sous réserve toutefois d'un avis conforme de la Commission de réception. La visite de l'installation se fera vendredi 2 Octobre à 16 heures.

Le Rapport sera adressé à l'Administration.

5°- Ecole Pratique Valentine Labbé - Travaux supplémentaires.

Le projet adressé à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique a donné lieu à des suggestions tant de la part de l'Inspectrice Générale de l'Enseignement technique que de la part de l'Architecte-rapporteur. Le projet a été remanié par son auteur; le revêtement en linoléum est supprimé et la somme rendue ainsi disponible permettra d'agrandir le cours d'enseignement ménager et de le doter d'un matériel moderne.

Il était suggéré en outre par le Ministère d'examiner la possibilité d'augmenter le nombre de classes par surélévation des bâtiments de la cour. Il s'agit là d'une solution onéreuse et qui, tout compte fait, ne serait encore qu'un palliatif.

L'Ecole devra sans nul doute, s'installer dans un bâtiment plus important.

La construction d'un nouveau lycée de jeunes filles est maintenant en voie de se réaliser.

Dans le bâtiment de la rue Jean Sans Peur qui deviendra libre, l'Ecole Pratique pourra parfaitement s'installer.

Le projet modifié va être retourné à M. le Préfet.

6°- Ecole Berthelot. Logement du Directeur. Installation électrique. Demande de remboursement du coût des travaux.

Le Directeur de l'Ecole Berthelot prend sa retraite. Il demande le remboursement de la somme de 619 frs qu'il a engagée pour installer l'électricité dans son logement.

Dans des cas semblables la Commission a donné un avis défavorable.

La Commission, en définitive, estime que la demande faite n'est pas recevable.

Retour au Service des Bâtiments.

7°- Démolition d'immeubles à la Ville. M. Henri Florin, entrepreneur à Petit-Baisieux. Demande d'admission aux adjudications.

La Commission avait, précédemment, donné un avis défavorable à l'admission de cet entrepreneur.

M. Henri Florin a renouvelé sa demande.

La Commission, après un échange de vues, décide d'admettre cet entrepreneur à titre provisoire. Il ne sera maintenu sur la liste des entrepreneurs consultés que si, ayant été déclaré ....

adjudicataire, il remplit convenablement et entièrement ses engagements.

Retour au Service des Bâtiments.

8°- Faculté de Médecine et de Pharmacie. Travaux de réparations.

Des travaux d'entretien sont devenus indispensables. Le projet en a été dressé. En raison de l'importance des Bâtiments, le devis atteint un montant de 120.000 frs.

Un crédit d'égale somme est nécessaire.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

9°- Bains Municipaux de la rue Dupuytren. Aménagements du bureau du Régisseur.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées afin d'aménager le bureau du Régisseur de cet établissement municipal.

La Commission est d'avis d'établir un rapport d'ensemble et de le soumettre à l'Administration Municipale.

Retour au Service des Bâtiments.

10°- Emploi d'une peinture spéciale. Essai.

Sur l'indication de M. le Conseiller Gissolaire l'essai de la peinture spéciale "Zinox" avait été décidé lors d'une précédente réunion.

La Commission est informée que cette peinture vient d'être utilisée pour les travaux de peinture intérieure de l'Ecole Récanier, rue Frédéric Mottez.

11°- Ecoles communales. Eclairage au gaz. Marché.

L'entretien des becs d'éclairage au gaz est assuré depuis 1925 par la Société Auer. Le prix unitaire figurant au dernier marché était de 8 frs. En raison des charges nouvelles la Société demande une majoration de 10 % .

La Commission est d'avis d'accepter cette offre.

Rapport envoyé à l'Administration.

12°- Fourniture de bois aux Ecoles pratiques et aux Services Municipaux - Adjudication.

La Commission adopte le cahier des charges présenté par M. Knyht en vue de la mise en adjudication des fournitures de

bois à ouvrir nécessaires pendant l'année 1937.

Dossier retourné à M. Knyht.

13°- Offre de vente à la Ville d'un immeuble. Avis.

Une propriété sise 5 rue de la Louvière a fait l'objet d'une offre de vente à la Ville. La Commission estime intéressant l'achat de cet immeuble. Il serait ainsi possible de déplacer le Commissariat de Police de la rue Pascal.

Retour au Service des Acquisitions.

14°- Groupement des Amicales laïques de Fives-Saint Maurice. Demande d'installation, Salle de Fêtes de Fives, d'une cabine cinématographique.

La Commission n'est pas défavorable à l'installation d'une cabine cinématographique à la Salle de Fêtes de Fives. Toutefois elle estime qu'il n'est pas possible de l'envisager actuellement. Tous les efforts en effet doivent se porter en ce moment sur l'achèvement rapide des travaux en cours.

15°- Institut Denis Diderot. Installations électriques. Avances sur honoraires.

M. B. de Brodzki, Ingénieur chargé d'établir le cahier des charges des installations électriques de l'Institut Denis Diderot, demande une avance de 5.000 frs sur honoraires.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

16°- Prolongation de la scolarité; aménagement de nouvelles classes. Acquisition de mobilier scolaire.

La Commission est d'avis d'accepter les offres ci-après :

- a) M.M. Léo Wiart et Cie :  
110 tables à 2 places à 145 frs  
12 tables de maîtres à 225 frs.
- b) M.M. Lehouck et Cie :  
24 bibliothèques à 490 frs.
- c) M. Dervaux :  
12 appareils de chauffage à 600 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

17° - Adjudication - Constitution du bureau

a) Groupe du Faubourg des Postes

Installations électriques

M.M. les Conseillers Claes et Treels.

b) Institut Denis Diderot

1° Installation de la fonderie

2° Installation de la forge

3° Parquets sans joints

M.M. les Conseillers Bour et Dhoossche.

M. l'Adjoint Domsin préside aux opérations de ces différentes adjudications.

18° - Travaux ajournés

Le Service des Finances transmet la liste des projets adoptés par la Commission des Bâtiments et dont le montant n'a pu être inscrit au Budget supplémentaire de 1936. Parmi ces projets il en est que la Commission désirerait réaliser le plus tôt possible :

a) amélioration de la visibilité à l'angle des rues Saint Gabriel et du Faubourg de Roubaix

b) Palais des Beaux-Arts - Agrandissement - Achèvement des travaux.

c) Ecole Maternelle Jean Bart. Création d'une cour supplémentaire par l'utilisation du terrain destiné à l'agrandissement de l'école.

19° - Travaux en cours - Révision des prix des marchés. Réduction de la retenue de garantie.

Tous les adjudicataires de travaux exécutés pour le compte de la Ville signalent qu'ils sont gênés dans leur trésorerie par suite des charges qui résultent pour eux de la hausse des salaires et du coût des matériaux, ainsi que des congés payés.

Une Commission spéciale va siéger à la Préfecture afin de donner son avis sur les demandes de révision des prix. Le Conseil Municipal sera ensuite appelé à délibérer sur les solutions proposées.

6.-

La question de réduction de la retenue de garantie devra également faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Réunion commencée à 10 heures  
terminée à 20 heures 30.

Hôtel de Ville le 1er Octobre 1936

Le Secrétaire  
FAUVET.

Soumis à M.l'Adjoint Domsin,

2/10/36

signé: P.COCHÉZ.

VU:

L. DOMESIN.

M.le Secrétaire Général,

17/10.36

signé: P.COCHÉZ.



DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Séance du 10 Novembre 1936



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 10 Novembre 1936 sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bataille Conseiller Municipal  
Bour, d°  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusés : M.M. Leroy, Conseiller Municipal  
Martin, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur Adjoint des Travaux Municipaux  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments.

1 - Procès-verbal de la réunion du 29 Septembre 1936.

Adopté sans observations.

2.- Vente d'une cheminée en marbre et d'un parquet de glace.

Cheminée et parquet de glace usagés, déposés actuellement au Magasin Brûlé, proviennent du lycée Fénélon. Le concierge de cet établissement en demande l'acquisition pour la somme de 300 Frs fixée par le service.

Avis favorable de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

3 - Horloge publique de l'église de Wazemmes - Remplacement.

Cette horloge est dans un état tel que, pour pouvoir continuer à donner l'heure dans le quartier, il faut la remplacer.

Au cours d'un échange de vues, la Commission a examiné s'il convenait de maintenir l'horloge sur le clocher de l'église ou de la placer sur la façade postérieure du hall du marché. Finalement la Commission a estimé qu'il y avait intérêt pour le public à la laisser à son emplacement actuel.

La dépense est évaluée à 12.352 Frs 50.  
Un crédit spécial d'égele import ance est nécessaire.  
Rapport envoyé à l'Administration.

4 - Installation d'une boîte pharmaceutique aux Abattoirs.

Le dossier de cette affaire, soumis par la Commission des Bâtiments à la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène publiques, a été retourné avec l'observation suivante : "M. Saint-Venant, adjoint, demande que la question soit ajournée. La Commission est de cet avis".

Dossier retourné au service de l'Hygiène afin d'informer, le moment venu, la Commission des Bâtiments de la décision qui interviendra.

5 - Ecole Rollin - Autorisation d'installer un garage démontable pour auto dans la cour - Demande du Directeur.

Les bâtiments abritant actuellement l'école Rollin doivent être complètement transformés. Ce travail a en effet été envisagé au nouveau programme des Grands Travaux. Il ne semble donc pas indiqué d'installer une construction qui devra disparaître.

D'autre part, il y a lieu de rappeler que, jusqu'à présent, des autorisations de ce genre n'ont jamais été accordées.

Avis défavorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

6 - Entretien des propriétés acquises par la Ville - Insuffisance du crédit de 1936.

Ce crédit s'élève à 80.000 Frs alors qu'il était de 100.000 Frs en 1935.

L'insuffisance actuelle dépasse 10.000 Frs.

M. le Conseiller Bataille estime qu'il n'y a qu'une seule solution pour réduire les dépenses d'entretien de ces propriétés, c'est de poursuivre l'éviction amiable des locataires puis de démolir les immeubles ainsi devenus libres. M. l'Adjoint Domsin répond à M. le Conseiller Bataille : il souligne la complexité du problème, il rappelle les interventions qui se produisent, en particulier celles du service de l'Hygiène, et l'obligation qu'il y a pour la Ville d'effectuer un minimum de réparations dans des immeubles lorsque certains locataires paient leur loyer. M. le Conseiller Bataille pense qu'il y aurait intérêt pour la Ville à augmenter encore au besoin l'indemnité d'éviction des locataires afin de favoriser les départs.

Le rapport établi par le service est envoyé à l'Administration.

7 - Entretien des Propriétés Communales - Insuffisance du crédit.

Ce crédit s'élève à 2.000.000 pour 1936. Fin Octobre les dépenses engagées atteignent ce chiffre. Le service signale que l'insuffisance est due particulièrement à la hausse des prix depuis Juillet dernier.

Rapport envoyé à l'Administration.

Au sujet des travaux d'entretien, M. le Conseiller Gisselaire demande que soit établi le relevé des dépenses d'un exercice avec la

répartition en travaux à la mesure et en travaux en régie. Des instructions vont être données à cet effet au Service de la Vérification.

8°- a) Porte de Roubaix. Construction d'un escalier monumental b) Aménagement du Square de Jussieu. Premier Lot. Limitation de la retenue de garantie.

L'entrepreneur demande la limitation à 5.000 frs de la retenue de garantie opérée sur le montant de chacun de ces deux lots.

Les architectes chargés de la direction des travaux sont d'avis d'accueillir favorablement cette demande.

Avis conforme de la Commission.  
Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Institut Denis Diderot. Troisième lot. Plâtrerie. Autorisation de sous-traiter. Demande de l'adjudicataire.

M. Alarent entrepreneur à Gien (Loiret) a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 22%, des travaux de plâtrerie de l'Institut Denis Diderot.

Le concurrent venant immédiatement après cet entrepreneur, dans l'ordre décroissant des rabais, était M. Lebrun, entrepreneur à Lille.

M. Alarent demande l'autorisation de s'assurer la collaboration de M. Lebrun.

Les architectes signalent que ce dernier offre les meilleures garanties et, en conséquence, ils donnent un avis favorable à la demande formulée.

M. le Conseiller Bataille pensait que l'adjudicataire était M. Lebrun car cet entrepreneur est en effet installé sur le chantier depuis plusieurs semaines. M. le Conseiller Gisselaire s'élève alors contre cette façon de mettre la Commission devant le fait accompli. Il estime que les architectes n'auraient pas dû laisser entreprendre les travaux par un sous-traitant sans une autorisation préalable.

La Commission prend connaissance du dossier en particulier des lettres des architectes des 18 août et 7 Octobre puis, après une intervention de M. l'adjoint Domsin et la réponse faite par M. le Conseiller Gisselaire, la Commission 1° donne acte de sa protestation à M. le Conseiller Gisselaire 2° tenant compte que M. Lebrun est un entrepreneur lillois ayant des références et la confiance des architectes, donne un avis favorable à l'acceptation de la demande de l'adjudicataire.

10°- Ecole Baggio - Installations électriques. Application du décret du 14 Août 1935.

Ce décret prescrit des mesures nouvelles de sécurité. Son application va nécessiter des travaux dont l'estimation ressort à 1500 frs pour la cabine haute tension et 3500 frs pour les ateliers.

Le Service demande sur quel crédit pourra être faite l'imputation de la dépense.

Rapport envoyé à M. le Secrétaire Général.

11°- Adjudications - Constitution du bureau :

a) Institut Denis Diderot-Vingtième lot : Ferronnerie d'art-Adjudication en cinq lots.

Président : M. l'adjoint Domsin.

Membres : MM. les Conseillers Bour et Treels.

b) Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Installation d'une cabine haute tension.

c) Bains Municipaux Boulevard d'Alsace-Installations électriques.

d) Bourse du Travail. Réfection des installations électriques

Président : M. l'adjoint Domsin.

Membres : MM. les Conseillers Bataille et Claes.

12°- Hôtel de Ville a) Conduite du chauffage et de la ventilation

b) Entretien des appareils sanitaires. Marché.

La Commission est d'avis de renouveler pour une année le marché passé avec la Société Delannoy et Dewailly aux nouvelles conditions faites soit 1° montant passant de 50.000 frs à 55.000 frs; 2° révision dès l'application de la semaine de quarante heures sur la base d'une majoration de 10% sur la fraction correspondant à la période restant à courir.

Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Palais des Beaux Arts et Grand Théâtre. Chauffage - Conduite et entretien. Marché.

Les marchés passés l'an dernier s'élevaient ensemble à 51.800. La Société Grouvelle Arquembourg demande maintenant 61.000 frs. La commission désire connaître quelle sera la majoration qu'entraînera l'application de la semaine de quarante heures.

Retour au Service.

14°- Ecole Franklin. Chauffage. Installation de brûleurs à charbon. Marché.

Cette question a déjà fait l'objet d'examen en commission.

...

L'installateur ayant accordé les garanties qui lui étaient demandées, la Commission est d'avis de faire l'acquisition des brûleurs qui, placés à titre d'essai, fonctionnent depuis Novembre 1935 d'une façon très satisfaisante.

Rapport envoyé à l'Administration.

15°- Utilisation aux travaux d'entretien des équipes dites de chômeurs.

Il a été envisagé, afin de ne pas réduire le nombre d'ouvriers faisant partie des équipes dites de chômeurs, d'utiliser une partie de ce personnel à l'exécution de certains travaux d'entretien.

M. Cochez donne la désignation des travaux de différents corps d'état qui peuvent être réservés aux ouvriers de la Ville, de ceux qui peuvent leur être confiés pour une partie, de ceux enfin qui sont à laisser en totalité aux entreprises.

M. le Conseiller Gisselaire signale qu'il n'est pas d'avis de confier des travaux d'entretien de l'importance envisagée aux équipes de chômeurs; il estime que, dans la voie dans laquelle on s'engage, c'est à dire vers la régie directe, il faudrait adopter une solution plus franche. Il ne demande pas le renvoi des équipes dites de chômeurs mais celles-ci ne lui semblent pas qualifiées pour effectuer des travaux qui embrassent la plupart des corps d'état du bâtiment.

Après les renseignements complémentaires donnés par M. Cochez, M. l'adjoint Domsin indique que le principe du maintien des équipes de chômeurs ayant été admis, il importe dès lors de rechercher sur quels crédits existants leur salaire sera imputé; le crédit d'entretien en est un et s'il est possible d'employer des équipes dites de chômeurs aux travaux d'entretien, il faut le faire. Toute la question est maintenant de dire quels sont ces travaux.

Finalement, après un échange de vues, le principe de l'utilisation des équipes de chômeurs aux travaux d'entretien est admis mais en limitant toutefois la nomenclature dont il avait été précédemment donné lecture.

16°- Institut Denis Diderot. IIème Lot - Partie B : Vitrierie et Miroiterie.

L'adjudication du 11 Août 1936 a été infructueuse. L'entrepreneur ayant consenti à la Ville le meilleur prix était M. Delespaul qui acceptait d'exécuter les travaux avec une majoration de 3 1/2%.

Des propositions ont été demandées à des maisons n'ayant pas participé à l'adjudication ainsi qu'à M. Delespaul.

Les chiffres ci-après ont été remis :

Société le Travail :	Augmentation de	24%
M. Béthencourt :	d°	23%
M. Delespaul :	d°	21%

La Commission est d'avis de passer un marché avec cet entrepreneur.

En raison de l'urgence qu'il y a à exécuter certains travaux de vitrerie, elle demande à l'Administration d'autoriser les architectes à passer dès à présent commande des travaux indispensables.

Rapport envoyé à l'Administration.

17°- Inspection médicale scolaire. Demande d'exécution de travaux dans les écoles.

La Commission prend connaissance du rapport du Service et transmet ledit rapport à l'Administration Municipale.

18°- Ecole Condorcet rue Alphonse Colas. Demande d'aménagement d'une classe supplémentaire.

La Commission estime qu'il y a lieu de demander l'avis de M. l'Inspecteur Primaire.

Retour au Service.

19°- Ecole Edgar Quinet. Logement de la Directrice.

Ce logement se trouve à l'Ecole André rue Paul Lafargue. Mme Lempereur, qui occupe ce logement, demande l'installation d'une cloison pour faire deux pièces avec une. Cette demande est fondée.

Avis favorable.

Toutefois le travail ne pourra être effectué que sur le crédit de 1937.

Retour au service.

20°- Ecole Maternelle Jean Aicard. Logement de la Directrice. Frais d'emménagement - Réglement.

Dépense : 180 frs.

Avis favorable au remboursement de cette somme à l'intéressée.

Rapport envoyé à l'Administration.

21° - Immeubles à la Ville, II et I5 Avenue Champon - Renouvellement de la location.

Le service du Contentieux demande si rien ne s'oppose au renouvellement de la location de ces deux maisons. Ces deux maisons sont en très mauvais état. Les réparations qu'il faudrait entreprendre seraient d'un coût très élevé. Dans ces conditions la Commission n'est pas d'avis de renouveler les locations.

Rapport transmis au service du Contentieux.

22° - Ecoles Turgot-Renan - Chauffage central - Demande de remboursement, par l'adjudicataire, de la retenue de garantie.

Le travail a été exécuté par le Chauffage Moderne I5 rue d'Amiens.

La réception définitive n'a pas été prononcée, des imperfections ayant été en effet constatées dans l'exécution. Malgré les demandes qui lui ont été faites, la Société n'a pas encore effectué les réparations nécessaires. Afin d'aider cette Société tout en sauvegardant les intérêts de la Ville, la Commission est d'avis 1° de lui rembourser dès maint enant environ la moitié de la retenue opérée, 2° de lui rembourser le solde seulement lorsque l'installation sera en parfait état de fonctionnement.

Retour au service.

23° - Hôtel de Ville - Acquisition de chaises en bois courbé - Marché.

En vue de l'acquisition de 200 chaises à placer à l'Hôtel de Ville, salle Jean Jaurès, des propositions ont été demandées à neuf maisons. L'offre la plus intéressante pour la Ville a été consentie par M. Paul Scouvement.

Dépense évaluée 9.970 Frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

24° - Bâtiments communaux - Fourniture et réparation de rideaux, stores, tentures, réparation de fauteuils, etc... pendant l'année 1937 - Appel d'offres.

La Commission arrête la liste des maisons à consulter ainsi que le programme à leur remettre.

Retour au service des Bâtiments.

25° - Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté - Remplacement des dalles en verre placées dans le sol du couloir des cabines.

Dépense évaluée : 42.000 Frs.

Pour pouvoir exécuter les travaux, un crédit spécial d'égale importance est nécessaire.

Propositions adoptées.

Rapport envoyé à l'Administration.

26° - Abattoirs - Réfection du sol des échaudoirs 26 et 47 et du trottoir devant les échaudoirs 37 à 41.

Dépense évaluée à 13.000 Frs.

Pour permettre d'exécuter les travaux un crédit spécial de pareille somme est indispensable.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

27° - Bâtiments scolaires - Réfection de toitures en zinc et en ardoises - Projet.

Le projet concerne les écoles Jean Macé, Antoine Brasseur Bara.

La dépense est évaluée à 140.000 Frs.

Projet adopté et envoyé à l'Administration.

28° - Institut de Géologie et Musée Gosselet - Réfection des toitures en zinc et en ardoises - Projet.

La dépense est évaluée à 50.000 Frs.

Projet adopté et envoyé à l'Administration.

29° - Institut Pasteur - Réfection des toitures et des frontons de lucarnes - Projet.

La dépense est évaluée à 40.000 Frs.

Projet adopté et envoyé à l'Administration.

30° - Palais Rameau - Remplacement de la clôture - Réfection des trottoirs et bordures - Projet.

La dépense est évaluée à 30.000 Frs.

La pose de la clôture pourrait être faite par les équipes dites de chômeurs celles-ci ayant déjà exécuté d'une façon satisfaisante des travaux de ce genre. Quant à la réfection des trottoirs et bordures, il s'agit d'un travail qui pourrait être confié aux équipes de paveurs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

31° - Bâtiments communaux - Eclairage au gaz - Travaux et menues fournitures - Marché.

Avis favorable au renouvellement du marché s'élève à 10.000 Frs passé avec la Compagnie Continentale du Gaz.

Rapport envoyé à l'Administration.

32° - Syndicat des Travailleurs de la pierre blanche - Pétition.

Le Syndicat demande à M. le Maire d'arrêter les mesures qui rendraient obligatoire l'entretien des façades en pierre des bâtiments des principales artères de la Ville.

Le service des Bâtiments a donné son avis en ce qui concerne les Bâtiments communaux. Un programme pourrait être établi pour s'échelonner sur plusieurs années et des crédits spéciaux seraient nécessaires.

Le dossier est transmis à la Commission de la Voie Publique pour examen et avis en ce qui concerne les constructions particulières.

33° - Caserne Bouvines - Travaux de ferronnerie - Résiliation du marché passé avec l'adjudicataire.

Les travaux ne sont pas commencés.

Depuis Juillet dernier les prix de la construction métallique sont en hausse dans des conditions telles que la dépense prévue se trouvera augmentée d'au moins un sixième.

L'entrepreneur qui a droit à la résiliation l'a demandée et s'est refusé à examiner la question de révision des prix.

Dans ces conditions la Commission est d'avis de résilier le marché et d'autoriser le remboursement du cautionnement déposé

34° - Caserne Bouvines - Construction de logements supplémentaires au troisième étage.

L'architecte ayant remis plans et devis, des propositions ont été demandées aux adjudicataires des travaux en cours en vue de la construction des logements supplémentaires. Recourir à l'adjudication, tout au moins pour le béton armé et la maçonnerie qui sont les travaux les plus pressés, entraînerait des délais très longs et pour aller vite mieux vaut traiter par extension de l'adjudication. L'entrepreneur de béton armé et de maçonnerie va être convoqué afin de discuter ses propositions et de tenter d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, des dispositions ont été envisagées afin d'entreprendre au plus tôt la partie gauche de la nouvelle caserne à l'emplacement de laquelle se trouve le passage actuellement emprunté pour la sortie et pour l'entrée du matériel, le corps de garde et un logement de sapeur. M. le Commandant Viseux va être convoqué au cabinet de M. l'Adjoint Domsin afin de régler la question du déplacement du corps de garde et de rechercher le moyen de loger ailleurs le sapeur dont l'habitation doit disparaître.

Un rapport sera établi par l'Administration.

35° - Nouveau lycée de garçons - Projet - Avance sur honoraires.

Les architectes ont déposé le projet définitif. Ils demandent une deuxième avance sur honoraires.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 21 h 30.

Hôtel de Ville le 16 Novembre 1936  
Le Secrétaire,  
FAUVET.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN  
17-II-36  
P. COCHEZ.

Vu  
L. DOMPSIN.

Conseil d'Administration  
Réunion du 21 DEC 1936  
M. PLANQUE



Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Séance du 8 Décembre 1936



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 8 Décembre 1936 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, Adjoint au Maire,  
Bataille, Conseiller Municipal  
Bour Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusés: M.M. Gisselaire, Conseiller Municipal  
Leroy, d°  
Martin, d°

Assistaient à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur Adjoint des Travaux Municipaux,  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments

1°- Procès-verbal de la réunion du 10 Novembre 1936

Adopté sans observations.

2°- Réception définitive de travaux

- a) Ecole Maternelle Jules Simon  
I.- Installations électriques, II.- Installations sanitaires  
Commission de réception: M. l'adjoint Domsin et M.M. les  
Conseillers Bataille et Bour.
- b) Théâtre Sébastopol. Gros travaux de restauration.  
Commission de réception: M. l'adjoint Domsin et M.M. les  
Conseillers Claes et Dhoossche.
- c) Marché de Wazemmes. Réfection des toitures en zinc.  
Commission de réception: M. l'adjoint Domsin et M.M. les  
Conseillers Gisselaire et Leroy.
- d) Crèche de Fives. Mise en état du parc.  
Commission de réception: M. l'adjoint Domsin et M.M. les  
Conseillers Martin et Peeters.
- e) Construction du Pavillon touristique Grand'Place  
Commission de réception: M. l'adjoint Domsin et M.M. les  
Conseillers Treels et Bataille.

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration.

.....

3° - Entretien des propriétés Communales pendant les années 1937 et 1938.

M. l'Adjoint Domsin rappelle que la question des travaux à confier partie à des entreprises, partie aux équipes d'ouvriers embauchés par la Ville, après avoir été mise au point par la Commission au cours de sa dernière réunion, a été examinée par l'Administration qui a approuvé les dispositions envisagées.

M. l'Adjoint Domsin annonce aux Membres de la Commission qu'une réponse sera faite par l'Administration aux entrepreneurs ayant signé la lettre de protestation adressée aux Membres du Conseil Municipal.

Après un exposé de M. le Conseiller Bour et la réponse de M. Cochez, après les interventions de M.M. les Conseillers Bataille, Treels et Claes, la Commission adopte les propositions faites en vue de procéder à l'adjudication des lots d'entretien réservés à des entreprises lilloises.

Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Palais des Beaux-Arts et Grand Théâtre. Chauffage. Conduite et entretien. Marché.

La Commission est d'avis de renouveler pour une année le marché passé avec la Société Grouvelle Arcquembourg aux nouvelles conditions faites soit 1° montant passant de 51.800 à 61.000 frs; 2° révision dès l'application de la semaine de quarante heures sur la base d'une majoration de II % sur la fraction correspondant à la période restant à courir.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille. Travaux de ferronnerie. Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution, en quatre lots, des travaux de ferronnerie de l'établissement de bains-douches du quartier de Moulins-Lille.

Les propositions les plus avantageuses consenties à la Ville sont les suivantes:

<u>Lot A.</u> - M. Hasbroucq, I rue de Seclin	
Rabais de .....	35 %
<u>Lot B.</u> - M. Cauderlier, 15bis rue Bohin	
Rabais de .....	41 %
<u>Lot C.</u> - M. Cauderlier	
Rabais de .....	42 %
<u>Lot D.</u> - M. Cauderlier	
Rabais de .....	39 %

La Commission est d'avis d'accepter ces propositions.

Rapport envoyé à l'Administration

6°- Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Installation de clôtures. Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution, en trois lots, des travaux d'installation des clôtures du Groupe Scolaire du Faubourg des Postes.

Les propositions les plus avantageuses pour la Ville sont les suivantes :

<u>Premier lot</u> - Etablissements Michel Aubrun, 41 rue des Stations Rabais de . . . . .	33%
<u>Deuxième lot</u> - Etablissements Michel Aubrun Rabais de . . . . .	42%
<u>Troisième lot</u> -Etablissements Picha, rue de la Lys à Halluin Rabais de . . . . .	21%

La Commission est d'avis d'accepter ces propositions.  
Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Mobilier. Marchés.

Il va être procédé à des appels d'offres dont le résultat sera ultérieurement soumis à la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Institut Denis Diderot - Verrière du motif de l'entrée principale. Marché.

L'entrée principale de l'Institut Denis Diderot a été étudiée avec beaucoup de soin et de goût par MM. Alleman et Chenal. La verrière, conçue par M. Labouret, peintre verrier rue Boulard à Paris avec la collaboration des architectes, en formera le motif supérieur. La maquette présentée est d'un très bel effet. La verrière a environ 7m.70 de largeur et 8m.50 de hauteur. La dépense à prévoir est de 55.000 frs.

La Commission est d'avis d'agréer les propositions faites.  
Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Cimetière de l'Est - Clôture en béton armé.

Dépense évaluée à 164.000 francs environ.

La Commission adopte le projet qui lui est soumis. Elle estime que l'installation de la clôture pourrait, suivant les disponibilités budgétaires, être réalisée en une ou plusieurs années.

Les propositions à demander, le moment venu, à des entrepreneurs devront être scindées comme suit :

- a) Fourniture des éléments constituant les clôtures
- b) Pose

La Commission examinera alors s'il y a lieu de faire effectuer la pose par l'entrepreneur ou d'en charger les équipes dites d'ouvriers chômeurs.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Hôtel de Ville - Office Municipal d'Orientation professionnelle-  
Aménagement de la Salle de cinéma, de bureaux et d'un laboratoire.

Dépense évaluée à 28.000 frs à prélever sur les crédits ouverts pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Ecole Duplex - Construction de deux classes supplémentaires.

Dépense évaluée à 70.000 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

12°- Lycée Fénelon - Travaux de remise en état de la Cour.

Dépense évaluée à 4.800 frs.

Avis favorable à l'exécution des travaux en 1937.

Retour au Service.

13°- Eglise du Sacré Coeur - Réparation des couvertures en ardoises-  
Participation du culte dans la dépense.

La dépense est évaluée à 8.400 frs. Le culte s'engage à participer pour une somme de 4.200 frs dans les dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

14°- Grilles provenant du Square de Jussieu - Offre d'achat faite  
par la Ville d'Haubourdin.

La Ville d'Haubourdin offre, pour la grille provenant du Square de Jussieu, le prix de 90 frs les cent kilogs.

Cette offre est intéressante pour la Ville de Lille et la Commission est d'avis de l'accepter.

Rapport envoyé à l'Administration.

I5° - Demande d'acquisition d'un meuble - bureau usagé.

Un contrôleur des eaux demande l'acquisition, moyennant le paiement d'une somme de 50 frs, d'un meuble-bureau usagé se trouvant au magasin de l'Hôtel de Ville.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I6° - Démolition d'immeubles à la Ville. Appel d'offres.

L'appel d'offres auquel il a été procédé a donné les résultats ci-après:

a) Immeuble I3-I3 bis rue des Urbanistes.

M. Paul Loyez adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de ..... 1.625 Frs

b) Immeuble I6 rue Eugène Jacquet.

M. Anicet Decobert, adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de ..... 1.170 Frs

c) Baraquement I9 rue Jeanne Hachette.

M. Edouard Vantroyen adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de ..... 601 Frs

d) Baraquement I39 rue Jeanne Hachette.

M. Anicet Decobert, adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de ..... 510 Frs

Rapports proposant l'admission en recettes de ces sommes adoptés et envoyés à l'Administration.

I7° - Affaires diverses

10  
M. le conseiller Peeters demande où en est la question de construction de nouvelles écoles dans le quartier du Vieux-Lille. La Commission décide de transmettre cette demande à l'Administration.

M. le conseiller Peeters signale à nouveau la nécessité qu'il y a à entourer d'une clôture ou de grilles les jardins de l'avenue du Peuple Belge.

La Commission pense qu'il pourrait être demandé l'avis de M. l'architecte Alleman.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 20 heures 30.

Hôtel de Ville le 9 Décembre 1936

Le Secrétaire

FAUVET

Soumis à M. l'adjoint Domsin

10/12/36 P. Cochez

M. le Secrétaire Général

14/12/36 P. COCHEZ.

DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Séance du 16 Février 1937



Messieurs les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 16 Février 1937 à 18 heures, sous la présidence de M. l'adjoint DOMPSIN.

- Présents: M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire  
 BATAILLE, Conseiller Municipal  
 BOUR d°  
 DHOOSSCHE d°  
 MARTIN d°  
 PEETERS d°  
 TREELS d°
- Excusés : M.M. CLAES d°  
 GISSELAIRE d°  
 LEROY d°

Assistaient à la réunion: M.M. COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux  
 FAUVET, Directeur adjoint.

1° Adjudications. Constitution du Bureau.

- a) Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras - 5ème Lot:  
 Toitures-terrasses. Adjudication concours.  
 Président: M. l'adjoint Domsin.  
 Membres: M.M. les Conseillers Peeters, Treels.
- b) Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras - Lots N°4, 6, 7, 8, 10  
 Adjudication au rabais fixée au 2 Mars 1937.  
 Président: M. l'adjoint DOMPSIN  
 Membres :M.M. les Conseillers Bataille, Bour.
- c) Agrandissement du Groupe Scolaire des Bois Blancs. Lots 1 & 2  
 Terrassement, Maçonnerie, béton armé. Adjudication-concours.  
 Président: M. l'adjoint Domsin  
 Membres : M.M. les Conseillers Claes, Dhoossche.
- d) Institut Pasteur. Réfection de toiture et Consolidation de frontons. Lots 1 et 2. Adjudication au rabais fixée au 23 Mars 1937.  
 Président: M. l'adjoint Domsin.  
 Membres: M.M. les Conseillers Gisselaire, Leroy.

2° Démolition d'immeubles à la Ville. Appel d'offres.

L'appel d'offres auquel il a été procédé a donné les résultats ci-après:

- a) Baraquement n°70 rue Jeanne Hachette  
 M. Decobert adjudicataire, versement à la Ville  
 d'une somme de ..... 720 frs

b) Manège Civil (premier lot)

M. Bridelance adjudicataire. Versement à la Ville  
d'une somme de ..... 3.600 Frs.

Rapports proposant l'admission en recettes de ces sommes  
adoptés et renvoyés à l'Administration.

3° Vente des grilles provenant du Square Jussieu.

Versement par la Ville d'Haubourdin d'une somme de 10.737,00  
Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme  
adopté et envoyé à l'Administration.

4° Vente de vieux matériaux et de vieux métaux. Appel d'offres.

La vente par appel d'offres à laquelle il a été procédé a  
produit la somme de ..... 30.071 Frs62

Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme  
adopté et envoyé à l'Administration.

5° Demande d'acquisition de meubles usagés.

Un ouvrier électricien de la Ville désire acquérir un  
bureau moyennant le payement d'une somme de cinquante francs.

M. Joseph GHENZEN désire acquérir trois bureaux à raison  
de cinquante francs l'un et trois tables au prix unitaire de .....  
francs.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Nettoyage des locaux  
inoccupés. Compte-rendu.

Au cours d'une visite de réception définitive de travaux  
fin 1936, M. l'adjoint Domsin a demandé au service des Bâtiments  
de mettre en parfait état de propreté les locaux inoccupés de  
l'Aile du Beffroi.

Le service rend compte que le nécessaire a été fait.

Institut Denis Diderot. Installation d'un monte-charge.  
Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres et les propositions  
les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par les  
Etablissements Maurice Verlinde à Lille.

Dépense évaluée 11.850 Frs.  
Projet de marché de gré à gré adopté.  
Rapport envoyé à l'Administration.

Institut Denis Diderot. Construction. Quatrième lot:  
Carrelages et revêtements. Réadjudication des Travaux.

Par suite de la hausse des salaires et de la valeur des matériaux les prix ayant servi de base à l'adjudication du 6 Décembre 1935 ne sont plus valables. Il est prévu en conséquence la réadjudication des travaux sur la base d'un devis révisé.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

Caserne de Sapeurs-Pompiers rue de Bouvines.  
Installations électriques. Adjudication.

La Commission adopte le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

Cheuffage central des Bâtiments Communaux.  
Chaufferies communes.

La Commission prend connaissance du rapport établi par M. Courthéoux et le transmet à l'Administration.

Ecole Chateaubriand rue Roland. Logement de la Directrice.  
Amenée de l'eau potable, du gaz. Evacuation des eaux usées.

Dépense à imputer sur le crédit d'entretien.

Avis favorable de la Commission.

Retour au Service des Bâtiments.

Ecole Jean Macé. Remplacement du parquet en chêne de la  
suisine par un carrelage. Demande de la Directrice.

La Commission décide d'aller sur place le mardi 2 Mars 1937 à 14 h.15.

Ecole Mozart. Parvis Saint-Michel. Construction d'une  
marquise vitrée et d'un vestiaire.

La Commission visitera l'Ecole Mozart mardi 9 Mars 1937 après midi.

Ecole Gutenberg, rue de la Baignerie. Aménagements divers.

La Commission passera à l'Ecole Gutenberg le mardi 9 Mars 1937 après midi.

Ecole Colbert, rue Léonard Danel. Aménagement d'une classe  
supplémentaire.

Dépense évaluée à 5.120 Frs

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

Ecole Ruault rue Frédéric Mottez. Remplacement des lavabos en mauvais état. Aménagement du vestiaire.

Dépense évaluée à 13.000 frs environ, à imputer sur le crédit d'entretien.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

Maison des Etudiants rue de Valmy. Travaux divers. Demande du Président de l'Union des Etudiants de l'Etat.

La Commission se réunira à la Maison des Etudiants le mardi 9 Mars 1937 à 14 h.30.

Faculté des Sciences. Musée Gosselet. Travaux de peinture. Demande du Conservateur des Musées de Géologie de la Ville.

Avis favorable.

Dépense à imputer sur le crédit d'entretien.

Retour au Service des Bâtiments.

Bâtiments communaux. Travaux d'ameublement, de tapisserie, tentures.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les offres les plus avantageuses pour la Ville ont été consenties par M.M. Beugin & Co. Un rappel va être adressé à l'Administration.

Propriété de la Ville, 69 rue Saint Sauveur. Travaux exécutés par la Brasserie "L'Avenir" locataire de l'immeuble. Demande remboursement de la dépense.

Dépenses montant à 1.337 frs30.

La Commission pense que la Ville pourrait prendre en charge la dépense correspondant aux réparations qui incombent au propriétaire soit une somme de 800 frs environ.

La Commission estime en outre qu'il conviendra de dire à la Brasserie l'Avenir que le procédé qu'elle a employé vis à vis de la Ville ne saurait se renouveler avec succès par la suite.

Rapport envoyé à l'Administration.

Propriétés de la Ville 17 et 19 avenue Champon. Réparation de couverture.

Evaluation de la dépense..... 3.375 frs.  
Montant annuel des loyers..... 1.142 net

Etant donné la vétusté de ces maisons la Commission est d'avis de donner congé aux locataires puis de démolir l'immeuble.

Rapport envoyé à l'Administration.

Abattoirs. Echaudoirs et écuries d'attente.  
Réparation du carrelage.

Evaluation 10.000 Frs environ.  
Dépense à imputer sur le crédit d'entretien.  
Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Mobilier. Sièges. Linoléum.  
Propositions de l'architecte M. Dubuisson.

La Commission arrête la liste des maisons à consulter et adopte le programme à leur remettre.

Expertise des biens communaux. Examen de la question.

Rapport du Service adopté et envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville le 17 Février 1937  
Le Secrétaire:  
FAUVET.

M. Le Secrétaire Général  
18/2/37 P. COCHEZ



DEUXIEME DIRECTION  
COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 9 Mars 1937



MM. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 9 Mars 1937 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bataille, Claes, Dhoossche, Martin, Treels,  
Conseillers Municipaux

Excusés : M. Bour, Gisselaine, Leroy, Peeters, Conseillers  
Municipaux.

Assistaient à la réunion : M. Cochez, Directeur des Travaux  
Municipaux  
Fauvet, Directeur adjoint id  
Leconte, Chef du Service des  
Bâtiments

1. Procès verbal de la réunion du 16 Février 1937

Adopté sans observation

2. Institut Denis Diderot. Installation de la Fonderie. Rapport de  
la Commission d'adjudication. Remarque de l'Administration.

Statuant sur le rapport de la Commission d'adjudication, l'Administration Municipale 1<sup>o</sup> a pris acte des travaux de la Commission 2<sup>o</sup> considère, à la suite d'une intervention de M. l'Adjoint Dehove, que les Commissions d'adjudication doivent, lorsque deux projets présentent les mêmes garanties techniques, se prononcer, le cas échéant, pour le projet qui aurait été établi par une maison lilloise, occupant de la main d'oeuvre locale, même si ce projet devait entraîner pour la Ville une dépense un peu plus forte

La remarque de l'Administration concerne les adjudications-concours. Le cahier des charges de ces sortes d'adjudications stipule que le bureau s'inspirera, dans sa décision de la valeur technique des projets autant que des offres faites.

La Commission estime que le bureau ne peut s'écarter de cette règle.

Mais puisque la décision du bureau est soumise à l'agrément de l'Administration, avant sa proclamation en séance publique, la Commission des Bâtiments pense que l'Administration pourra, si elle le juge à propos, ne pas approuver les propositions faites et choisir un projet plus cher que celui retenu par le bureau d'adjudication.

3.- Institut Denis Diderot. Installation d'un monte-charge. Appel d'offres.

Il a été procédé à un appel d'offres. Au cours de sa réunion du 16 Février la Commission a adopté la proposition la plus avantageuse pour la Ville c'est-à-dire celle de la Maison Verlinde.

Depuis la date de remise des offres de nouvelles hausses se sont produites. La proposition de la Maison Verlinde s'élève aujourd'hui à 13.000 Frs. Elle est toujours moins chère que celle de son concurrent qui atteint maintenant 13.845 Frs.

La Commission est d'avis d'accepter l'offre rectifiée de la Maison Verlinde.

Elle demande en outre à l'Administration d'accorder l'autorisation de passer immédiatement commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

4. Institut Denis Diderot. Installation d'un pont-roulant et d'une grue-potence. Appel d'offres.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par la Société "Treuils et palans" à Paris. Elles s'élèvent à 30.100 Frs.

La Commission est d'avis de les accepter.

En raison de l'instabilité des cours, la Commission demande à l'Administration d'accorder l'autorisation de passer immédiatement commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

5.- Etablissement de Bains-Douches. Quartier de Moulins-Lille. Construction. Quatrième Lot: Menuiserie. Résiliation de marché.

La résiliation demandée par l'entrepreneur est de droit, la hausse des prix dépassant en effet un sixième.

La Commission adopte le devis et le cahier des charges établis en vue de la mise en adjudication des travaux restant à exécuter.

Un rapport a été, au sujet de ces questions, transmis à l'Administration Municipale.

6.- Sapeurs-Pompiers. Caserne de la rue de Bouvines. Résiliation de quatre marchés.

La hausse des prix dépassant un sixième, il a été décidé la résiliation des marchés relatifs aux travaux de :

a) Ferronnerie - b) Carrelage et revêtement - c) Plâtrerie et cimentage - d) Zingage, plomberie, gaz, sanitaire.

La Commission adopte les devis et le cahier des charges établis en vue de la mise en adjudication a) des travaux restant à exécuter b) des travaux supplémentaires décidés par le Conseil Municipal afin de porter de vingt à vingt huit le nombre de logements à aménager.

Un rapport a été, au sujet de ces questions, transmis à l'Administration Municipale.

7°- Visite, par la Commission, de Bâtiments communaux.

La Commission s'est réunie le 2 Mars à l'Ecole Supérieure de Filles et le 9 Mars à la Maison des Etudiants de la rue de Valmy; après la visite de cet Etablissement elle s'est rendue à l'Ecole Mozart, Parvis Saint Michel, puis à l'Ecole Gutenberg, rue de la Baignerie.

La Commission a examiné sur place, avec les intéressés, diverses demandes d'aménagements, de transformations, de réparations.

M. l'adjoint Dompsin donne, pour ceux de ses collègues qui n'avaient pu assister aux visites sur place, le compte-rendu détaillé des constatations faites et des mesures envisagées.

Les avant-projets primitivement établis vont être revus et mis au point par le Service des Bâtiments suivant les directives indiquées par la Commission.

8°- Automobile dite "des Travaux" - Remarques par la Commission.

L'automobile dite "des Travaux" est à la disposition de l'Adjoint et de la Commission des Bâtiments, de la Direction des Travaux, du Service des Eaux, du Service des Bâtiments, du Laboratoire Municipal pour ses déplacements à l'Usine d'Emmerin, du Secrétariat Général.

A l'occasion des visites mentionnées au paragraphe précédent, la Commission a constaté une fois de plus que cette voiture était trop petite. Plusieurs voyages ont dû en effet être effectués pour assurer le déplacement des membres présents. Si l'on ajoute que cette voiture qui roule depuis près de quatre ans est maintenant en mauvais état, la nécessité apparaît de la remplacer par une nouvelle voiture d'un modèle pratique et robuste.

9°- Eglise Saint Michel - Réfection des couvertures - Réclamation du curé.

La Commission est d'avis d'effectuer les travaux reconnus nécessaires.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Chalets de nécessité - Renouvellement de la concession d'exploitation - Mise en état du chalet du Jardin Vauban.

Le Service du Contentieux signale que le chalet de nécessité du Jardin Vauban manque d'hygiène et de confort; ainsi les W.C. ne sont même pas à effet d'eau.

Une nouvelle adjudication doit avoir lieu avant le 1er Août 1937 pour l'exploitation des deux édifices existant encore : celui de la Grand'Place et celui du Jardin Vauban.

Le Service du Contentieux demande si le chalet du Jardin Vauban pourra être mis en état avant le renouvellement de la concession auquel cas, la Ville sera fondée à augmenter la redevance minimum exigée du concessionnaire.

La dépense est évaluée à 6.500 frs environ.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service des Bâtiments.

11°- Ecole Lavoisier, rue des Stations - Aménagement d'une classe et agrandissement de la cour.

L'aménagement d'une classe et l'agrandissement de la cour sont prévus par emprise sur un ancien gymnase où ont lieu les cours professionnels de coupeurs en confection.

La Commission estime qu'il convient de demander l'avis du Directeur de l'Ecole Baggio.

Retour au Service des Bâtiments.

12°- Propriétés de la Ville 23 à 29bis rue Bernard Palissy. Etat des constructions.

Celles-ci sont en très mauvais état et des accidents sont à craindre.

Le Service du Contentieux désire connaître s'il y a lieu de donner congé à tous les occupants et de dégager la responsabilité de la Ville.

La Commission est d'avis de faire évacuer ces maisons puis de les démolir. Retour au Service des Bâtiments pour examen avec le Service du Contentieux.

...

13° - Ecole Maternelle Jean Bart. Projet d'agrandissement. Observations du Comité des Constructions Scolaires.

Le Comité des Constructions scolaires signale qu'il serait préférable de conserver l'école telle qu'elle est actuellement, en la réparant si besoin est, et de prévoir la construction d'une nouvelle école maternelle qui serait située à l'Epi de Soil, à proximité du nouveau Groupe Scolaire du Faubourg des Postes.

Après l'intervention de M. le Conseiller Bataille, puis celle de M. le Conseiller Dhoossche qui est partisan de la construction d'une seconde école maternelle, la Commission se rallie à la proposition du Comité des Constructions scolaires.

Rapport envoyé à l'Administration.

14° - Ecole Maternelle rue Bohin. Projet de construction. Observations faites par M. le Ministre de l'Education Nationale.

Les observations faites concernent les dispositions du projet. Après un échange de vues, la Commission estime que M. l'Adjoint Domsin et M. Cochez pourraient tout d'abord voir M. l'Inspecteur d'Académie.

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville le 10 Mars 1937.

Le Secrétaire,  
FAUVET.

Boumis à M. l'Adjoint Domsin  
11 Mars 1937  
P. COCHEZ.

Vu,  
L. DOMPSIN.

Conseil d'Administration  
Réunion du 12 AVR 1937  
M. PLANQUE

Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Séance du 30 Mars 1937



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 30 Mars 1937 à 18 heures sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire;  
Bataille, Conseiller Municipal;  
Bour d° d°  
Claes d° d°  
Dhoossche d° d°  
Gisselaire d° d°  
Leroy d° d°  
Treels d° d°

Excusés : M.M. Martin, Conseiller Municipal,  
Peeters d° d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux;  
Fauvet, Directeur adjoint des Travaux Municipaux;  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments.

I - Procès-verbal de la réunion du 9 Mars 1937.-

Adopté sans observations.

2 - Ventes diverses - Admission en recettes .-

Il a été procédé à deux appels d'offres qui ont donné les résultats ci-après :

a) démolition du baraquement N° 38 rue Jeanne Hachette

M. Bridelance adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 360 Frs

b) Vente de tuyaux en toile inutilisables

M. Moret adjudicataire - Versement à la Ville d'une  
somme de ..... 237.50

Rapports proposant l'admission en recettes de ces sommes adoptés et envoyés à l'Administration.

3 - Démolition d'immeubles à la Ville. Entrepreneurs consultés - Demande de M. Pierre Quarrez-

M. Pierre Quarrez entrepreneur de travaux de démolitions,

adjudicataire de la Ville au début de 1936, n'a pas rempli complètement les obligations qu'il avait contractées dans sa soumission. Le 11 Mars 1936 la Commission l'a rayé de la liste des entrepreneurs appelés à faire des offres à la Ville.

Il demande à être de nouveau consulté.  
Avis favorable à l'admission provisoire de cet entrepreneur.  
Retour au Service des Bâtiments.

4 - Fourniture de mobilier scolaire - M. Marquillies entrepreneur - Réduction de la retenue de garantie.-

Avis favorable de la Commission.  
Dossier transmis au Service de la Comptabilité.

5 - Palais Rameau - Fourniture d'une clôture en grillage ondulé. Appel d'offres.-

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par la Compagnie lyonnaise de tissage métallique. La dépense est évaluée à 8100 frs environ.

Avis favorable de la Commission.  
En raison de la variation des cours des métaux, la Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

6 - Jeu de boules ferrées rue Gutenberg. Création de pistes. Projet.-

La dépense est évaluées à 10.000 frs environ.

Rapport proposant le vote d'un crédit d'égale importance adopté et envoyé à l'Administration.

7 - Ecole maternelle Mozart parvis Saint Michel - Construction d'une marquise vitrée - Projet.-

Projet établi à la suite de la visite faite sur place par la Commission des Bâtiments.

La dépense est évaluée à 23.800 Frs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

8 - Ecole primaire supérieure de filles. Cuisine. Remplacement du parquet.-

La Commission a été sur place. Elle a demandé de chiffrer la dépense suivant que le parquet serait remplacé par du linoléum, par du terrazolith, par du carrelage.

Après un échange de vues elle donne ses préférences à l'installation d'un revêtement en carreaux céramiques.

La dépense est évaluée à 5.500 frs environ.  
Rapport envoyé à l'Administration.

9 - Marché Saint Nicolas - Remise en état du lanterneau central.-

Dépense évaluée à 10.700 frs environ à imputer sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable à l'exécution des travaux.  
Retour au Service des Bâtiments.

10 - Musée Commercial rue du Lombard.- Aménagement et transformations - Demande du Conservateur du Musée.-

Un projet a été établi. Sa réalisation entraînera une dépense évaluée à la somme de 38.000 frs.

Si la demande du Conservateur est favorablement accueillie par l'Administration, un crédit spécial de 38.000 frs sera à ouvrir.

Rapport envoyé à l'Administration.

II - Institut Denis Diderot - Installation d'un Monorail - Marché.-

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M.M. Mallet, Rousseau et C<sup>o</sup> à Lille.

La dépense atteindra 29.900 frs.

Avis favorable.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser les architectes à passer immédiatement commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

12 - Institut Denis Diderot - Neuvième lot : Serrurerie - I) Résiliation du marché II) Achèvement des travaux : Marchés.

L'entrepreneur adjudicataire a demandé la résiliation à laquelle il a droit.

En vue de l'exécution des travaux faisant l'objet de la résiliation, des propositions ont été demandées à quatorze maisons.

Ci-après le résultat de cet appel d'offres :

<u>Lot A - 1ère partie</u> . M. Dervaux entrepreneur	
Montant de la dépense .....	26.340 Frs
<u>Lot A - 2ème partie</u> . M.M. P. Montaigne et fils, entrepreneurs,	
Montant de la dépense .....	61.630 Frs
<u>Lots B.C.D.</u> . M.M. Duprez et Vanden Abeele, entrepreneurs.	
Montant de la dépense .....	79.246 Frs
<u>Lot E</u> . M. Cauderlier, entrepreneur.	
Montant de la dépense .....	41.400 Frs

Propositions adoptées.

En raison de l'instabilité des cours de métaux et aussi de l'urgence qu'il y a à exécuter les travaux prévus, la Commission demande à l'Administration d'autoriser les architectes à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

E3 - Institut Denis Diderot - 1er Lot - Autorisation de soustraiter - Demande de l'adjudicataire -

M. Lecoecuche adjudicataire du 1er lot de travaux de l'Institut Denis Diderot, demande l'autorisation de confier les travaux de cimentage prévus dans son lot à M. Lebrun entrepreneur à Lille.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I4 - Water-closets et urinoirs publics - Examen d'ensemble de la question.

Après un échange de vues il est décidé de faire parvenir aux membres de la Commission, afin qu'ils puissent donner ultérieurement des suggestions, un plan sur lequel figureront les emplacements des édifices existants et de ceux prévus.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 19 heures 30.

Hôtel de Ville le 31 Mars 1937

Le Secrétaire

FAUVET.

Soumis à M. l'Adjoint Domsin,

31/3/37

P. COCHEZ.

VU :

L. DOMPSIN .

Conseil d'Administration  
Réunion du 21 MAI 1937  
M. PLANQUE

DEUXIEME DIRECTION

COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 21 Mai 1937



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Vendredi 21 Mai à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bataille, Conseiller municipal  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Peeters, d°

Excusés : M.M. Bour, Conseiller municipal  
Gisselaire, d°  
Martin, d°  
Leroy, d°  
Treels, d°

Assistaient à la réunion :  
M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur Adjoint d°  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments.

Après avoir ouvert la séance, M. l'Adjoint Domsin transmet à M. le Conseiller Claes qui vient d'être éprouvé par un deuil, les sentiments de sympathie et les condoléances des Membres de la Commission des Bâtiments.

X  
X X

La Commission passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1° Procès-verbal de la réunion du 30 Mars 1937.

Adopté sans observations.

2° Démolition d'immeubles à la Ville. Admission en recettes.

Il a été procédé à des appels d'offres qui ont donné les résultats ci-après :

- a) Baraquement 173 rue Jeanne Hachette  
M. Bridelance, adjudicataire. Versement à la Ville  
d'une somme de ; . . . . . 360 Frs
- b) Baraquement 5 rue Jeanne Hachette  
M. Vantroyen, adjudicataire. Versement à la Ville  
d'une somme de . . . . . 420 Frs

c) Immeuble 2 rue Guillaume Werniers et 1 rue Bernos.

M. Willems, adjudicataire. Versement à la Ville  
d'une somme de . . . . . 637 Frs 50

Rapports proposant l'admission en recettes de ces sommes adoptés  
et envoyés à l'Administration.

3° Vente de vieux métaux. Admission en recettes.

La vente de vieux métaux à laquelle il a été procédé le 23 Avril  
dernier a produit la somme de . . . . . 12.351 Frs 85

Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme adopté  
et envoyé à l'Administration.

4° Réception définitive de travaux.

- a) Ecole Valentine Labbé - Installation des fosses septiques - Installations électriques.  
M.M. Domsin, Bour, Claes, membres de la Commission de réception.
- b) Ecole Valentine Labbé : Mobilier.  
M.M. Domsin, Bour, Claes, membres de la Commission de réception.
- c) Ecole Maternelle Jean Aicard : Chassis à guillotine, clôtures, mobilier.  
M.M. Domsin, Dhoossche, Gisselaire, membres de la Commission de réception.
- d) Ecole Maternelle Jules Simon : Chauffage central.  
M.M. Domsin, Leroy, Martin, membres de la Commission de réception.
- e) Ecoles Turgot-Renan : Chauffage central.  
M.M. Domsin, Peeters, Treels, membres de la Commission de réception.
- f) Eglise Saint-Michel : Réfection des toitures.  
M.M. Domsin, Claes, Dhoossche, membres de la Commission de réception.

Des rapports seront adressés à l'Administration.

5° Chauffage des Bâtiments communaux - Fourniture de coke métallurgique.

Un cahier des charges a été établi en vue de procéder à l'adjudication du coke métallurgique à livrer en 1938 et en 1939.  
La Commission approuve ce cahier des charges.  
Retour à M. l'Econome.

6° Ecole Victor Duruy - Travaux de grosses réparations.

Projet établi par le Service des Bâtiments comportant a) la

réfection de la cour b) la construction d'une marquise vitrée c) la modernisation des W.C.

Dépense évaluée à 90.000 Frs environ.

Pour pouvoir procéder aux travaux, il est indispensable qu'un crédit spécial soit voté.

Rapport envoyé à l'Administration.

7° Ecole Paulin Parent - Aménagement d'une classe supplémentaire.

Dépense évaluée à 9.000 Frs environ.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

8° Ecole Maternelle Gutenberg - Remplacement des lavabos.

Dépense évaluée à 30.000 Frs environ.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

9° Prolongation de la scolarité - Acquisition de mobilier - Marchés.

Des propositions ont été faites en Septembre 1936

a) par M.M. Léo Wiart et Cie pour la fourniture de tables à deux places et de tables de maîtres,

b) par M.M. Pierre Lehouck et Cie pour la fourniture de bibliothèques.

Ces propositions ont été agréées le 23 Décembre 1936 par le Conseil Municipal.

M.M. Léo Wiart et Cie ont accepté de livrer aux conditions qu'ils avaient précédemment faites. M.M. Pierre Lehouck et Cie ont demandé 25.50 % d'augmentation en raison de la hausse survenue sur le prix de la main d'oeuvre, sur celui des matériaux, sur les taxes diverses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

10° Maison des Etudiants rue de Valmy - I. Remplacement du parquet de la salle de bar. II. Réfection de la relaverie.

Dépense évaluée à 34.000 Frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

II° Bourse du Travail - Aménagement de nouveaux bureaux.

Dépense évaluée à 7.500 Frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

12° - Temple protestant - Installation d'une horloge électrique.-

Dépense évaluée à 16.000 frs à imputer sur un crédit à voter.  
L'horloge est prévue avec mécanisme sonnant les heures et les demies. La suppression des sonneries entraînerait une réduction de dépense de 6.350 frs.

La Commission donne un avis favorable à l'exécution en laissant toutefois à l'Administration le soin de décider si l'horloge sera avec ou sans sonneries.

Rapport envoyé à l'Administration.

13° - Abattoirs. Réfection des boyauderies.

Dépense évaluée à 50.000 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

14° - Jardin d'Arboriculture - Construction d'un bureau et d'une remise à outils.

Dépense évaluée à 18.000 frs.

Avis favorable

Rapport envoyé à l'Administration.

15° - Kiosque de la place du Concert. Demande de suppression

Retour au Service des Bâtiments pour information complémentaire.

16° - Urinoir situé rue des Molfonds - Demande de suppression.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de supprimer cet urinoir. Il convient toutefois de le mettre en bon état et d'y installer une irrigation.

Retour au Service des Bâtiments.

Par ailleurs M. l'adjoint Dompsin demande que le service établisse d'urgence la documentation destinée aux Membres de la Commission concernant les propositions d'ensemble des W.C et urinoirs.

17° - Cimetière de l'Est - Construction d'une clôture en béton armé.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Hayem. La dépense, pour une longueur de clôture de 300 mètres ( première tranche) est évaluée à 37.450 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

18° - Groupe Scolaire du Faubourg des Postes- Mobilier - Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville sont les suivantes :

a) <u>tables à deux places</u>	
M.M. Léo Wiart et Cie	75.700 f
b) <u>bureaux de maître, de maîtresse</u>	
M. Scouvemont	6.320 f

- c) bureaux de directeur, de directrice, de docteur,  
meuble fichier  
M. Dumortier 2.780 f
- d) bibliothèques  
M.M. Pierre Lehouck et Cie 49.300 f
- e) Tables et bancs de réfectoire  
M. Houssen 25.060 f
- f) vestiaires métalliques  
M. Henri Bourée 79.960 f  
Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer commande dès que l'Inspection Académique aura agréé les types de meubles prévus.

19° - Institut Denis Diderot. Cases vestiaires - Marchés

Il a été procédé à un appel d'offres

- a) la proposition de M. Henri Bourée pour le lot A s'élevant à 79.810 f
- b) la proposition de M. François Duprez pour le lot B s'élevant à 56.597 f

Rapport envoyé à l'Administration.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

20° - Institut Denis Diderot - Rideaux stores - Rideaux divers Marchés.-

Il a été procédé à un appel d'offres.

La Commission est d'avis de retenir

- a) la proposition de M. Beugin pour le lot A, s'élevant à 77.687 f
- b) la proposition de Mme Vicart pour le lot B s'élevant à 2.770 f
- c) les propositions de M. Maton pour les lots C et D s'élevant à 39.997 f

Rapport envoyé à l'Administration .

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

21° - Institut Denis Diderot - Paratonnerres - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Fels-Vandenboes . Elles s'élevaient à 15.500 f  
Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

22° - Institut Denis Diderot - Téléphone - Programme de l'installation.

La Commission adopte le programme établi.  
Rapport envoyé à l'Administration.

23° - Institut Denis Diderot - Verrière du motif d'entrée principale

Par suite de l'augmentation résultant de la hausse des prix de main d'oeuvre et de matériaux, M. Labouret qui avait fait en Septembre 1936 une offre s'élevant à 55.000 frs demande maintenant 68.750 frs.

La Commission est d'avis d'accorder cette plus value.  
Rapport envoyé à l'Administration.

24° - Caserne Bouvines - Construction d'un pavillon de 28 logements - I - Installation du gaz - II - Installation de l'électricité - Comptage des consommations.

Actuellement la consommation de gaz et d'électricité de chaque logement n'est pas mesurée.

La Commission est d'avis de prévoir l'installation d'un compteur à gaz et d'un compteur électrique, à démarquer à chacun des 28 logements en construction.

Rapport envoyé à l'Administration.

25° - Bâtiments Universitaires - Entretien -

M. le Recteur de l'Académie a fait établir le devis des travaux de remise en état des Bâtiments Universitaires qui, de par la convention passée lors du transfert à Lille des Facultés, incombent à la Ville. Ce devis s'élève à 4.360.000 frs.

M. le Recteur propose de charger l'Université de l'exécution en six années des travaux, la Ville allouant alors, en contre partie, une annuité de 450.000 frs pendant dix ans.

La Commission est d'avis d'accepter cette proposition, elle estime toutefois que la convention spéciale à passer devra en particulier 1° prévoir le droit de regard de la Ville sur les projets marchés et travaux; 2° indiquer que, pendant le délai de 10 ans, la Ville ne devra exécuter aucune réparation dans les bâtiments universitaires et qu'à l'expiration du délai prévu les bâtiments devront être en bon état d'entretien.

Dossier retourné à l'Administration.

26° Hôtel de Ville - Aile du Beffroi - Aménagement de bureaux Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'aménagement dans l'aile du Beffroi :

- 1° du Cabinet du Maire,
- 2° du Cabinet du Secrétaire Général,

3° de deux bureaux annexes

4° de la grande salle du Beffroi (premier étage)

La Commission est d'avis de retenir les propositions ci-après :

- a) Mobilier du Cabinet du Maire  
Sièges du Cabinet du Maire  
Mobilier du Cabinet du Secrétaire Général  
Projets de M. Georges Wiart rue de Solférino,  
montant en totalité à 77.512 f 50
- b) Mobilier des deux bureaux annexes  
Mobilier de la Grande Salle du beffroi  
Projets de M.M. Deloose et Cie, 90 rue  
du Chevalier Français montant en totalité à 17.860 f
- c) Sièges du Cabinet du Secrétaire Général  
Sièges des deux bureaux annexes  
Sièges de la grande salle du beffroi  
Projets des Etablissements Dhainaut 57,  
rue Nationale montant en totalité à 42.000 f
- d) Linoléum  
Propositions des grands magasins du Chat  
Bossu montant à 10.750 frs
- e) Lustrerie de la Grande Salle du Beffroi.  
Projet de M.M. Raingo et Roy, 102 rue  
Vieille du Temple à Paris, montant à 18.370 f

=  
=

M.M. Georges Wiart, Deloose et Cie ainsi que les Etablissements Dhainaut se sont engagés à faire exécuter les travaux qui leur seront confiés par de la main-d'œuvre lilloise.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

27° - Jardin d'enfants "les P'tits Quinquins" - Fourniture de deux toiles de tentes.

Il a été procédé à un appel d'offres. La Commission est d'avis de retenir les propositions faites par la maison Despinoy (M. Warein successeur) et s'élevant à 6705 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

28° - Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Visite de chantier.

La Commission procèdera le vendredi 4 Juin 1937 après-midi à la visite du chantier. Des convocations seront adressées en temps utile.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 20 heures

Soumis à M.l'adjoint DOMPSIN Hôtel de Ville le 25 Mai 1937  
25-5-37 Le Secrétaire  
P. COCHEZ FAUVET

VU: L. DOMPSIN

M.le Secrétaire Général,  
26-5-37  
P. COCHEZ.



Conseil d'Administration  
Réunion du 12 JUIL 1937  
M. PLANQUE

DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Séance du 28 Juin 1937



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le lundi 28 Juin 1937 à 15 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire  
Bataille, Conseiller municipal  
Bour, d°  
Dhoossche, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Treels, d°

Excusés : M.M. Claes, d°  
Gisselaire, d°  
Peeters, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur adjoint des Travaux Municipaux

I.- Procès-verbal de la réunion du 21 Mai 1937

Adopté sans observations.

2.- Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. 2ème lot : menuiseries extérieures. Décompte définitif. Réception définitive

Montant de l'adjudication : 491.427<sup>f</sup>.00  
Montant du décompte : 432.958.92  
Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

3.- Porte de Roubaix. Construction d'un escalier monumental. Décompte définitif. Réception définitive

Montant de l'adjudication : 282.000 frs  
Montant du décompte : 228.957.87  
Rapport envoyé à l'Administration

4.- Ecole pratique Valentine Labbé. Agrandissement. Décompte définitif. Réception définitive

Montant de l'adjudication : 359.650 frs  
Montant des décomptes : 353.896 frs 02  
Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

5.- Salle de Fêtes de Fives. Travaux d'aménagement. Décomptes définitifs. Réception définitive

Montant de l'adjudication :	211.282 frs 80
Montant des décomptes :	217.726 frs 34
Avis favorable	
Rapport envoyé à l'Administration.	

6.- Construction de l'Ecole Maternelle Jean Aicard. Décomptes définitifs

Montant des devis :	1.318.793 frs 30
Montant de l'adjudication :	733.456 frs 10
Montant des décomptes :	810.950 frs 18

L'augmentation de dépense de 77.494 frs 08, à prélever sur la somme à valoir, résulte en particulier 1° de l'agrandissement de la Salle des lavabos, W.C. et urinoirs à la demande du Comité des Constructions scolaires 2° de l'agrandissement de la Salle de jeux et du réfectoire, en prévision de l'accroissement de l'effectif scolaire 3° de la sujétion du transport aux décharges publiques des déblais en excès.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

7.- Acquisition de tables - Marché

Il a été nécessaire d'augmenter de 150 le nombre de tables utilisées pour les examens du baccalauréat.

Un marché montant à 30.450 frs a été passé après appel d'offres, avec M.M. Léo Wiart et Cie.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

8.- Institut Denis Diderot. Commande électrique du matériel.-Marchés

Il a été procédé à un appel d'offres en vue d'électrifier les machines-outils à provenir des écoles Baggio et Franklin et à réinstaller à l'Institut Denis Diderot.

La Commission est d'avis d'accepter les propositions a) de M.M. Pouille Frères à Armentières, montant à 58.880 frs pour le lot A, b) des Etablissements Galand à Courbevoie, montant à 60.420 frs pour le lot B, c) des Etablissements Lisse à Louvroil, montant à 60.785 frs pour le lot C.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Compte de mitoyenneté. Règlement

L'immeuble portant le N° 5 de la rue du Fresnes appartenant à la Ville est séparé de l'immeuble portant le N° 3 par un mur mitoyen qu'il a été indispensable de reconstruire. La partie de la dépense incombant à la Ville s'élève à 14.014 frs 96.

Avis favorable au règlement de cette somme.  
Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Projet de construction d'un nouveau lycée de jeunes filles. Avance sur honoraires

Avis favorable au règlement d'une avance sur honoraires calculée au taux de 0 fr. 40 pour cent francs.  
Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Bâtiments communaux. Révision des marchés des fournitures et travaux pour tenir compte de la hausse résultant de la mise en application de la semaine de quarante heures. Avance aux entrepreneurs.

La Commission adopte les propositions qui lui sont faites tendant à accorder une avance de 20 % au maximum aux entrepreneurs ayant demandé la révision des marchés passés et ayant constitué et déposé des dossiers réglementaires.  
Rapport envoyé à l'Administration.

12°- Baraquement 162 rue Jeanne Hachette. Démolition

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Vantroyen (versement à la Ville d'une somme de 505 frs).  
Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Vente de vieux métaux. Appel d'offres

La vente à laquelle, sur appel d'offres, il a été procédé le 21 Mai dernier, a produit la somme de 7.704 frs 34.  
Avis favorable à l'inscription en recettes de pareille somme.  
Rapport envoyé à l'Administration.

14°- Installation d'un jeu de boule ferrée rue Gutenberg. Redevance annuelle

L'emplacement du jeu de boule sera dans l'avenir incorporé à la voie publique.  
Pour marquer la précarité de l'occupation, une redevance annuelle de 1 fr.00 sera perçue.  
Avis favorable à l'exécution des travaux de nivellement prévus.  
Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

15°-Ecole Lavoisier - Logement du Directeur.- Demande d'installation de jalousies.-

Dépense évaluée à 2.600 frs pour 12 fenêtres.

La Commission estime qu'accueillir favorablement une demande de ce genre serait créer un précédent que les fonctionnaires logés seraient fondés par la suite à invoquer.

La protection contre les rayons solaires peut d'ailleurs être assurée par de simples stores en toile. Il s'agit alors d'installations qui sont toujours à la charge des locataires.

Retour au Service des Bâtiments.

16°- Ecole Bichat rue Fulton - Réfection de la cour de l'école et de celle du logement de la Directrice.-

Dépense évaluée à 9.000 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

17°- Ecole Fombelle rue Paul Lafargue - Travaux d'aménagement.

Un projet a été dressé en vue 1° de la démolition du logement annexé à l'école, ce logement, libre depuis un certain temps, n'étant plus habitable 2° de l'utilisation de l'espace ainsi libéré pour agrandir la cour et aménager un préau.

Dépense évaluée à 25.000 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

18°- Kiosque de la place du Concert - Demande de démolition.-

Demande faite par M. le Conseiller Janssens.

La Commission en avait été saisie au cours de sa réunion du 25 Mai 1937 et elle avait chargé le Service des Bâtiments de chiffrer la dépense que nécessiterait la remise en état du kiosque.

La dépense est évaluée à 18.000 frs.

Dans ces conditions, la Commission pense que la demande de suppression dudit kiosque se justifie. Toutefois le quartier du Vieux-Lille ne devra pas de ce fait être privé de concerts publics. La Commission estime que ceux-ci devront, par la suite, être donnés sur le kiosque démontable.

Un rapport va être établi pour l'Administration .

19- Synagogue rue Auguste Angellier - Logement de concierge - Remplacement d'une plateforme en zinc.-

Retour au Service pour information complémentaire.

20°- Hôtel de Ville - Salle Jean Jaurès - Fourniture de 200 chaises en bois courbé.-

Le Service signale que le type de chaise proposé par l'adjudicataire n'est pas exactement conforme au modèle désigné au programme remis aux concurrents.

Le fournisseur va être convoqué devant la Commission.

21°- a) Faculté des Lettres - b) Musée de zoologie et parasitologie - c) Institut de Chimie - Travaux de couverture.-

Des travaux de réparations sont demandés. La dépense est évaluée à 30.500 Frs. Ces réparations présentent un caractère d'urgence.

La Commission décide de transmettre le dossier à M. le Secrétaire Général en raison des pourparlers actuellement en cours concernant la remise en état des Bâtiments universitaires.

22°- Abattoirs -- Réfection de couvertures.-

La Commission décide de procéder à une visite sur place.

Des convocations spéciales seront adressées .

23°- Crédit d'entretien des bâtiments communaux - Insuffisance.-

Le Service des Bâtiments signale que le crédit d'entretien de 1937 ne permettra pas d'exécuter tous les travaux prévus au programme de l'exercice en cours.

Un rapport va être envoyé à l'Administration.

24°- Crédit affecté à l'entretien des propriétés acquises par la Ville.-

Ce crédit est affecté non seulement à l'entretien de propriétés habitées mais aussi à la démolition des bâtiments rendus libres, à l'exécution d'étaisements et de barrages, à l'installation de clôtures en béton armé.

Ce crédit est actuellement épuisé. Des travaux indispensables seront pourtant à exécuter d'ici la fin de l'année. Un rapport va être envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 15 heures  
terminée à 16 heures 30.

Soumis à M.l'adjoint Dompain

30/6/37

P. COCHEZ.

VU:  
L. DOMPSIN.

Hôtel de Ville le 30 Juin 1937

Le Secrétaire

FAUVET .

Bureau d'Administration  
Réunion du 26 JUIL 1937  
M. PLANQUE

DEUXIEME DIRECTION



Commission des Bâtiments

Séance du 20 Juillet 1937



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 20 Juillet 1937 à 18 heures sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Clæs -  
Dhoossche -  
Gisselaire -  
Treels -

Excusés : M. Bataille, -  
Leroy -  
Martin -  
Peeters -

Assistait à la réunion : M. Fauvet, Directeur adjoint des Travaux.

1° Procès verbal de la réunion du 28 Juin 1937

Adopté sans observations

2° Hôtel de Ville. Salle Jean Jaurès. Fourniture de 200 chaises en bois courbé.

Le fournisseur M. Scouvemont, convoqué devant la Commission, a été entendu dans ses explications.

La Commission décide de procéder à une information complémentaire.

3° Bains de la rue Dupuytren. Logement du régisseur. Installation du gaz.

Le régisseur de cet établissement demande l'installation dans la cuisine de son logement d'une prise de réchaud.

Dépense, compris branchement extérieur, évaluée à la somme de 2.200 Frs.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

4° Eglise Sainte Catherine. Réparation de couvertures en ardoises et de chêneaux.

Le devis des travaux s'élève à 1800 Frs.

.....

Le Culte s'est engagé à participer dans les dépenses pour une somme de 900 Frs.

Avis favorable à l'exécution des travaux  
Rapport envoyé à l'Administration.

5° Baraquement 57 rue Jeanne Hachette. Démolition

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Vantroyen (versement à la Ville d'une somme de 820\* Frs).

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

6° Groupe scolaire Bracke Desrousseaux. Ecole de garçons.  
Demande du Directeur

Le Directeur de l'Ecole provisoire du Faubourg d'Arras qui, au début de 1938, dirigera l'école définitive, demande que lui soit réservée une surface de 300 à 400 m<sup>2</sup> à prendre dans la cour de la nouvelle école, dans le prolongement de son habitation future afin d'y aménager un jardin personnel.

Le logement de Directeur comporte un espace libre de 55m<sup>2</sup> à aménager en cour et jardinet.

La Commission estime qu'il n'est pas possible de prendre en considération la demande du Directeur.

Dossier transmis à l'Administration.

7° Ecole Maternelle Mozart. Parvis Saint Michel. Construction d'une Marquise vitrée.

Le projet adopté le 5 Mai 1937 par le Conseil Municipal a donné lieu à un avis défavorable de la part de M. l'Inspecteur d'Académie. Cet avis est motivé du fait que la galerie prévue réduirait sensiblement l'éclairage des classes, celui-ci n'étant pas déjà satisfaisant en raison de la hauteur excessive des allées de fenêtres.

8° Lycée Fénelon. Aménagement du logement de l'Econome dans l'annexe 34 rue Alexandre Leleu.

Mme La Directrice du Lycée I° envisage de transformer le logement de l'Econome situé dans le Bâtiment principal afin d'y installer trois classes, les travaux devant être pris en charge par l'Etat 2° demande à la Ville de réinstaller le logement de l'Econome à l'annexe 34 rue Alexandre Leleu dans la partie actuellement occupée par deux classes.

La dépense qui incomberait à la Ville évoluée à 20.000 Frs sera imputée sur l'article 35 du Budget extraordinaire de 1937.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

9° Lycée Faidherbe. Aménagement et travaux de gros entretien

Dépense évaluée à 53.183 Frs à imputer sur l'article II6 du Budget supplémentaire de 1937.

La Commission tenant compte de l'importance des travaux effectués par le Lycée Faidherbe sur les fonds dont il dispose, donne un avis favorable à la prise en charge par la Ville de la dépense de 53.183 Frs.

En outre la Commission demande à l'Administration d'accorder l'autorisation d'exécuter dès maintenant les travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

10° Offre d'un terrain contigu à l'école Anatole France rue Alphonse Leroy.

M. Pierre Liagre demande si la Ville ne serait pas acheteur d'un terrain de 504 m<sup>2</sup> environ contigu à l'Ecole Anatole France à raison de 200 Frs le mètre carré; soit donc pour une somme de 100.000 Frs environ.

Ce terrain n'est pas bien situé pour permettre l'extension du Groupe Scolaire et son prix est élevé. Comme il est possible de construire de nouvelles classes soit au deuxième étage du bâtiment soit dans la cour, la Commission n'est pas d'avis de retenir l'offre de M. Liagre.

Rapport envoyé à l'Administration.

11° Aménagement du carrefour des rues du Faubourg de Roubaix et Saint Gabriel.

La Commission adopte le plan d'exécution qui lui est soumis et décide de faire établir le devis sur la base des prix actuellement en vigueur.

La Commission regrette que le crédit demandé n'ait pas été accordé en son temps car il s'agit d'un travail indispensable dont le coût sera maintenant forcément important.

12° Prolongation de la scolarité. Aménagement de 19 classes et de 5 cours d'enseignement ménager.

Projet montant à la somme de 748.100 Frs.

La Commission estime que le problème de création de classes supplémentaires et de cours ménagers est du ressort de l'Administration Municipale car il est conditionné par une question importante d'ordre financier.

La Commission estime en outre 1° que l'Etat devrait normalement participer dans les dépenses; 2° qu'il conviendrait en ce qui

concerne les écoles de construction récente, Albert Samin, Léon Trulin, Anatole France de prévoir des classes semblables à celles existantes et de charger les architectes, auteurs des projets des dites écoles, de l'étude des classes nouvelles.

Rapport envoyé à l'Administration.

13° Résultat d'appels d'offres.

Il a été procédé à des appels d'offres en vue de l'exécution travaux de toute nature. Les propositions les plus intéressantes à la Ville sont les suivantes :

a) Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Mobilier. Estrades. Tableaux noirs.

Offre montant à 47.920 Frs de MM.Léo Wiart & Cie

b) Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Serrurerie.

Lot A; -Offre de M.Gustave Hasbroucq montant à 25.519 F.57.

Lot B. -Offre de M.A.Cotte montant à 59.109 F.81.

c) Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Installation d'une cuisine au gaz.

Offre des Etablissements Liagre montant à 52.520 Frs.

d) Institut Denis Diderot. Fourniture de matériel de cuisine.

Offre de la Société Arthur Martin montant à 52.500 Frs.

e) Institut Denis Diderot. Vestiaires. Garage de bicyclettes.

Offre de M.Dervaux montant à 79.990 Frs.

f) Institut Denis Diderot. 18e Lot. Décoration. Revêtement du hall d'entrée.

Offre de M.Berthels montant à 68.890 Frs 80.

Avis favorable de la Commission.

En raison de l'instabilité des prix, la Commission estime qu'il convient de passer dès maintenant commande des travaux prévus.

Elle demande par suite à l'Administration Municipale d'en accorder l'autorisation.

Rapports envoyés à l'Administration.

M.le Conseiller Gisselaire a attiré l'attention de la Commission sur la question des brûleurs des appareils de cuisine car la

consommation de gaz peut varier sensiblement, à résultat égal, suivant le modèle utilisé. M. Courthéoux, qui a examiné les offres faites pour l'installation des cuisines de l'Institut Denis Diderot et du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras a déclaré que les brûleurs devant équiper les appareils proposés par M. Liagre et par la Société Arthur Martin sont de bonne construction et susceptibles de donner un rendement satisfaisant.

14° - Hôtel de Ville - Aile du Beffroi - Aménagement de bureaux.- Fourniture de sièges - Marché.

Après un appel d'offres la fourniture des sièges à placer dans plusieurs bureaux de l'Aile du Beffroi de l'Hôtel de Ville avait été confiée aux Etablissements Dhainaut. Par suite de hausses des prix, ces Etablissements ont demandé une augmentation de 10 %.

M. Dobvelaere fabricant de meubles consent à effectuer la livraison des sièges aux prix qu'avaient indiqués primitivement les Etablissements Dhainaut.

La Commission est d'avis de passer commande à M.Dobbelaere.

Rapport envoyé à l'Administration

15° - Rectification de l'alignement rue de Bouvi es (Presbytère N.D. de Fives) Clôture en béton armé.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M.Leroy. La dépense s'élève à 4.900 frs environ. Avis favorable à l'exécution des travaux. Retour au service des Bâtiments.

16° - Bains de Moulins-Lille - Canalisations d'eau et de vidange. Extension du marché passé pour l'exécution du chauffage central et de la distribution d'eau.

Le marché passerait ainsi de 180.025 à 199.675 frs.

Avis favorable

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 20 heures 30

Hôtel de Ville le 23 Juillet 1937

Le Secrétaire

FAUVET.

VU  
L.DOMPSIN.

Conseil d'Administration  
Réunion du 10 SEPT 1937

Deuxième Direction M. PLANQUE

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 31 Août 1937



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 31 Août 1937 à 18 heures sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller Municipal  
Claes d°  
Gisselaire d°  
Leroy d°  
Peeters d°  
Treels d°

Excusés: M.M. Bataille d°  
Dhoossche d°  
Martin d°

Assistaient à la réunion:

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Leconte, Directeur du Service des Bâtiments.

1°.- Procès-verbal de la réunion du 20 Juillet 1937

Adopté sans observations.

2°.- Bains Municipaux boulevard de la Liberté.

Dégâts occasionnés à la propriété voisine n°2 boulevard Papin.  
Remboursement des dommages.

Une colonne d'eau de l'établissement de bains a occasionné des dégâts à la propriété de Mlle Delefosse.

Les dommages, compris honoraires de l'architecte M. Nivoit, ont été arrêtés à la somme de 900 francs.

La Commission donne avis favorable au règlement de cette somme.

Rapport envoyé à l'Administration.

3°.- Immeuble à la Ville, 32 rue du Curé Saint Sauveur.

Différentes réparations ont été demandées par les 2 locataires pour cet immeuble.

Ces réparations ont été évaluées à la somme de 1.400 francs. Les loyers payés par les deux locataires forment un total d'environ 600 francs par an.

Avis favorable.

Retour au service pour exécution.

.....

4°.- Immeuble à la Ville, 48 rue du Marché

Le locataire a demandé différentes réparations à cet immeuble.

Ces réparations ont été évaluées à 7.400 francs.

Le loyer est de 3.000 francs par an plus charges.

Avis favorable.

Retour au Service pour exécution.

5.- Ecole Gounod, rue des Stations. Modernisation des w.c. Propositions.

L'amélioration de l'installation des w.c. existant nécessiterait une dépense approximative de 10.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°.- Poste de Police du 5ème Arrondissement. Travaux d'assainissement.

Il est nécessaire d'apporter à ce poste de police d'importantes améliorations. La dépense à prévoir serait de l'ordre de 30.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°.- Musée Commercial rue du Lombard. Abattage du mur de clôture s/ rue et pose d'une grille. Aménagement d'un jardinet dans l'avant-cour.

Afin de donner plus de jour aux salles d'expositions du rez-de-chaussée il serait nécessaire de remplacer le mur de clôture sur rue par une grille. Cette amélioration se trouverait heureusement complétée par l'aménagement d'un jardinet dans l'avant-cour. La dépense totale est évaluée à la somme approximative de 13.000 francs.

D'autre part, les travaux de restauration à l'intérieur du Musée ne sont pas terminés. Il y a lieu de prévoir de nouvelles dépenses.

La Commission demande qu'un projet d'ensemble de tous les travaux demandés par le Conservateur des Musées Commercial, Colonial et Industriel soit établi pour lui être soumis à sa prochaine réunion.

8°.- Institut de Chimie - Réfection des toitures - Décompte définitif - Réception définitive.

Montant de l'adjudication : 52.780 frs

Montant du décompte : 58.352.57

Rapport envoyé à l'Administration.

9 - Fourniture de bois aux écoles pratiques et services municipaux. Cahier des charges.

Le cahier des charges relatif à l'adjudication publique pour la fourniture de bois à travailler nécessaire aux écoles pratiques et services municipaux pendant l'année 1938 est adopté.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

10 - Eglise Sainte Catherine. Réparation de l'horloge.

Le mécanisme de l'horloge est à remettre en état.

La maison Brillié, de Roubaix, demande 5.600 francs pour la réfection envisagée.

Avis favorable.

Retour au Service pour exécution.

11 - Bains municipaux, boulevard de la Liberté. Essai de bains de famille. Travaux d'aménagement. Propositions.

Afin de réserver un côté des douches à l'usage exclusif des dames il serait nécessaire d'installer deux portes à 2 vantaux.

La dépense pour l'aménagement prévu est évaluée approximativement à la somme de 6.000 francs.

Avant de se prononcer la Commission estime nécessaire de demander un rendez-vous sur place à M. l'adjoint Cordonnier.

Retour au Service pour faire le nécessaire et convoquer, après accord avec M. l'adjoint Cordonnier.

12 - Théâtre Sébastopol. Construction d'un abri extérieur sous marquise vitrée.

Le Syndicat des Machinistes demande la création d'un abri sous la marquise vitrée postérieure pour y abriter des voitures à bras ou des bicyclettes.

La dépense pour un cloisonnement en dalles de ciment est évaluée à 5.000 francs.

La Commission est d'avis de faire exécuter le cloisonnement prévu dans le même aspect que le parement extérieur du bâtiment.

Avis favorable.

Retour au service pour exécution.

I3.- Eglise Saint André. Réparations diverses. Participation du  
Culte dans la dépense.

Les couvertures en ardoises ainsi que les chênoux ont besoin d'être réparés.

D'autre part, une petite partie du plafond de la grande nef s'est détachée et il est nécessaire de procéder au soudage et à la réparation des autres parties qui menacent ruine.

La dépense totale est évaluée à la somme approximative de 9.000 Francs.

M. le Chanoine HÉRY, doyen de la Paroisse St André, s'est offert de participer dans la moitié de la dépense soit pour une somme de 4.500 Francs.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

I4.- Bains de Moulins Lille. Visite du chantier.

La Commission, estimant nécessaire d'activer les travaux de construction, décide de faire une visite du chantier en compagnie de l'architecte.

Une convocation sera adressée ultérieurement à chaque membre de la Commission.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 19 heures 30.

Hôtel de Ville le 1er Septembre 1937

Le Secrétaire  
LECONTE,

Soumis à M. l'Adjoint Domsin  
2/9/37  
signé: P. COCHEZ,

Vu :  
L. DOMPSIN,

M. le Secrétaire Général

3/9/37  
signé: P. COCHEZ,



Deuxième Direction

Conseil d'Administration  
Réunion du 29 NOV 1937

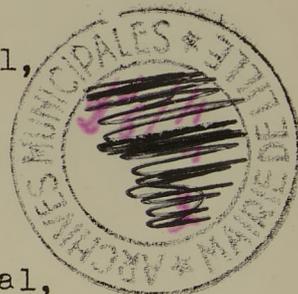
Commission des Bâtiments

M. PLANQUE

Séance du 16 Novembre 1937

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 16 Novembre 1937 à 18 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents: MM. Domsin, adjoint au maire,  
Claes, conseiller municipal,  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Treels, d°



Excusés: MM. Bataille, conseiller municipal,  
Bour, d°  
Peeters, d°

Assistaient à la réunion :

MM. Cochez, directeur des Travaux Municipaux,  
Fauvet; directeur-adjoint des Travaux Municipaux,  
Leconte, chef du Service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 31 août 1937.

Adopté sans observations.

2°- Démolition du baraquement 104 rue Jeanne Hachette. Appel d'offres

Les propositions les plus intéressantes pour la ville ont été faites par M. Vantroyen : versement à la ville d'une somme de 1.001 frs 50.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

3°- Vente de vieux matériel.

Il a été procédé à la vente, par appel d'offres, de six lots de vieux matériel entreposé au magasin de la Ville, avenue du Peuple Belge.

La vente a produit la somme de 2.243 frs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

4°- Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Ecoles Aristide Briand-Ferdinand Buisson. Rideaux-Stores. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties :

a) pour le lot A par MM. R. Beugin et Cie, 22 rue du Molinel,  
dépense : ..... 17.250 frs

b) pour le lot B par Mme Vicart, 141 rue Nationale,  
dépense : ..... 3.352 frs

La Commission est d'avis de confier les travaux à ces deux maisons.

En outre elle demande à l'Administration d'accorder l'autorisation de passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Prolongation de la scolarité. Aménagement de onze nouvelles classes.

Ces nouvelles classes sont prévues dans les écoles désignées ci-après : Madame Récamier, Edgar Quinet, Lakanal, Descartes, Condorcet, Michelet, Pasteur, Sophie Germain, de Jussieu, Madame de Staël, Ecole provisoire du Faubourg d'Arras.

La dépense s'établit comme suit :

Travaux d'aménagement .....	42.000 frs
Tables grand modèle .....	25.500 "
Mobilier divers .....	7.655 "
Somme à valoir .....	4.845 "

---

80.000 frs

=====

Les travaux d'aménagement sont en cours et même terminés dans différentes écoles.

La Commission est d'avis d'accepter les propositions faites par MM. Léo Wiart et Cie en vue de la fourniture de cent tables à deux places grand modèle au prix de 255 frs l'unité. En outre elle demande à l'Administration d'accorder l'autorisation de passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Ecoles Aristide Briand - Ferdinand Buisson. Groupe Bracke Desrousseaux. Installation de monte-charges pour le fonctionnement des cantines scolaires. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par la Société d'études et construction d'appareils de manutention.

La dépense s'élève pour les deux installations à la somme de 38.000 frs.

La Commission est d'avis de confier l'exécution à cette maison.

En outre elle demande à l'Administration d'accorder l'autorisation de passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Eglise Saint Vincent de Paul (Moulins-Lille). Remplacement de l'horloge publique.

La dépense est évaluée à la somme de 24.000 frs.

La Commission est d'avis d'effectuer le remplacement de l'horloge et de passer un marché de gré à gré avec l'horlogerie électrique industrielle (agence régionale des ateliers Brillié Frères)

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Grand Théâtre - Entretien de l'ascenseur - Redevance

L'ascenseur a été installé en 1931 par la Société Otis Pifre. Il est entretenu par cette maison, moyennant la somme annuelle et forfaitaire de 900 francs en vertu d'un engagement de cinq ans qui est expiré depuis le 22 Octobre dernier. La Société Otis-Pifre demande que le prix annuel soit fonction de l'indice du coût de la vie figurant dans le Bulletin de la Statistique générale de la France. Dans ces conditions, le coût actuel de l'entretien passerait de 900 à 1.159 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Ecoles communales - Eclairage au gaz - Renouvellement du marché passé avec la Société d'incandescence par le gaz, système Auer

Avis favorable au renouvellement pour l'année 1937-1938 du marché passé avec cette Société, le prix de location et d'entretien du bec passant toutefois de 8 frs 80 à 10 frs.

La dépense est évaluée à la somme de 30.500 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Hôtel de Ville - Salle Jean Jaurès - Acquisition de chaises en bois courbé - Marché

Il a été procédé à un appel d'offres. Le prix le plus avantageux pour la Ville a été consenti par M. Scouvement. Par suite de hausses survenues entre la remise des offres et la date de la commande, l'entrepreneur a demandé que son prix soit porté de 49 frs 85 à 57 frs 32. Les chaises livrées n'étant pas exactement conformes au modèle prévu, M. Scouvement a été appelé devant la Commission. Il s'est engagé à apporter à la fourniture les modifications reconnues nécessaires. Il a accepté en outre de ramener son prix de 57 frs 32 à 54 frs.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis de ratifier le marché passé et s'élevant maintenant à 10.800 francs.

Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Réception définitive de travaux

La Commission approuve les procès-verbaux de réception définitive des travaux désignés ci-après :

a) Salle de Fêtes de Fives

- I. Remise en état des sièges et dépoussiérage des locaux
- II. Installation du chauffage central
- III. Correction de l'acoustique.

- b) Lycée Fénelon  
Installations électriques
- c) Ecole Jean Aicard  
Installations électriques
- d) Hôtel de Ville. Aile du Beffroi  
Menuiseries intérieures, tambours et guichets

I2°- Travaux et fournitures. Mise en adjudication

La Commission approuve les cahiers des charges dressés en vue de la mise en adjudication des travaux et fournitures énumérés ci-après :

- a) Groupe scolaire des Bois Blancs
  - I. Deuxième lot : Pierres et marbres
  - II. Onzième lot, partie A : Peinture
  - III. Onzième lot, partie B : Vitrierie
  - IV. Installations sanitaires
  - V. Chauffage central et douches
  - VI. Installations électriques
- b) Institut Denis Diderot
  - I. Aménagement des laboratoires et des salles de sciences - Mobilier spécial - Meubles divers
  - II. Matériel de la section mécanique

Rapports envoyés à l'Administration

I3°- Chauffage central du Palais des Beaux-Arts - Conduite et petit entretien - Hôtel de Ville - Conduite du chauffage et de la ventilation, entretien des appareils sanitaires - Marchés

Les propositions faites en vue du renouvellement des marchés sont retournés au Service pour information complémentaire.

I4°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté - Installation de portes séparant les douches à réserver aux dames, des piscines.

La Commission a procédé le 10 Septembre à une visite sur place, visite à laquelle assistaient M. l'adjoint Cordonnier et M. Van Wolput.

Les travaux demandés ont aussitôt été exécutés.

Le procès-verbal de la réunion du 10 Septembre est adopté sans observations.

.....

15°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté - Fermeture des couloirs des cabines de déshabillage.

L'Administration Municipale a décidé :

a) l'exécution immédiate des travaux envisagés par la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques

b) d'imputer la dépense sur les crédits d'entretien des propriétés communales.

La Commission adopte le projet qui lui est soumis.

Retour pour exécution au Service des Bâtiments.

16°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté: a) Aménagement d'une salle de vapeur à réserver aux dames - b) Installation de onze stalles supplémentaires pour douches.

) La dépense est évaluée comme suit :

a) Salle de vapeur . . . . . 22.000 Frs

b) douches supplémentaires . . . . . 35.000 Frs

57.000 Frs

=====

La Commission signale qu'un crédit spécial de 57.000 Frs est nécessaire pour permettre d'exécuter les travaux.

Rapports envoyés à l'Administration.

17°- Ecole Jeanne Maillotte rue Victor Duruy.

a) remise en état du logement de la Directrice -

b) percement de la clôture sur rue et aménagement d'une porte double pour permettre la construction d'un garage

Avis favorable à l'exécution des travaux de remise en état du logement - Dépense 4.500 Frs.

Avis défavorable à l'exécution des travaux de percement de la clôture et d'installation d'une porte double. La Ville ne peut prendre à sa charge des travaux de ce genre évalués à 4.000 Frs. La Commission rappelle en outre que, par application de décisions prises antérieurement, en accord avec l'Autorité académique, l'autorisation d'installer des garages privés dans les cours ou dans les dépenses des écoles n'est pas accordée, même s'il n'en résulte pas de dépenses pour la Ville.

Retour au Service des Bâtiments.

18°- Ecole Sophie Germain - Aménagement d'une classe au rez-de-chaussée.

Les travaux d'aménagement d'une classe supplémentaire au rez-de-chaussée n'ont pu être poursuivis car des mouvements dans les murs de fondation ont été constatés. Le propriétaire de l'immeuble en a été avisé et a délégué son architecte auprès du Service. La Commission des Bâtiments qui va procéder le 30 Novembre à la visite de l'Etablissement de bains de Moulins-Lille se rendra ensuite à l'école Sophie Germain.

19°- Classes provisoires Edith Cavell - Construction d'une clôture en béton armé.

Deux classes provisoires ont été démontées.

Il est indispensable par suite de placer une clôture à l'alignement. La dépense est évaluée à 1120 Frs.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

20°- Ecole Valentine Labbé. Aménagement des cours de couture et de coupe.

Les ateliers de couture et de coupe sont actuellement installés dans de mauvaises conditions.

Une salle peut être aménagée sur le préau, situé dans le fond de la cour. Le devis établi par l'Architecte s'élève à 189.000 Frs. Il s'agit ici de travaux habituellement subventionnés par l'Etat.

Avis favorable par la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

21°- Théâtres Municipaux. Restauration du mobilier.

La dépense à engager pour l'exécution des travaux du théâtre Sébastopol est de 30.000 Frs; elle est de 13.300 Frs pour ceux du Grand Théâtre. La dépense à imputer sur les crédits ordinaires sera répartie sur les exercices 1937 et 1938.

Retour au Service des Bâtiments qui pour l'ordre d'urgence se conformera aux indications données par la Commission.

22°- Abattoirs.

Les abattoirs sont en mauvais état et le Service des Bâtiments est continuellement appelé à effectuer des travaux de réparations mais ceux-ci ne peuvent être que très réduits.

Au cours d'une visite sur place, le 10 Juillet dernier la Commission a estimé qu'un effort important devrait, pour le bien, être fait afin que la Ville de Lille soit dotée d'abattoirs pratiques et modernes. Elle ajoutait qu'à son avis, la réalisation pourrait être effectuée par étapes, suivant un plan parfaitement arrêté et pour l'établissement duquel la collaboration d'un architecte devrait être envisagée.

Le 26 Juillet, l'Administration Municipale a décidé que le problème ferait l'objet d'un examen spécial lors de la préparation du nouveau programme de Grands Travaux.

La Commission signale toutefois qu'en attendant la mise en exécution des grands travaux de transformation il sera indispensable d'effectuer des réparations qui sortent du cadre de l'entretien courant.

Elle demande par suite au Service des Bâtiments de chiffrer les dépenses qu'il convient de prévoir à cet effet.

23°- Halles Centrales. Dépôt de comestibles avariés. Demande de travaux.

La Commission désire avoir l'avis du Service d'Hygiène.

Retour au Service des Bâtiments pour faire le nécessaire à cet effet.

24°- Halles Centrales. Travaux de grosses réparations.

Il est indispensable de mettre en bon état les halles centrales. A cet effet un projet a été établi par M. Verleyen, architecte. La dépense à engager s'établit à la somme de 550.000Fr.  
La Commission transmet ce projet à l'Administration avec avis favorable.

25°- Immeuble à la Ville I-3-5 cour Notre-Dame rue Wicar.

Ces immeubles menacent ruine. Ils sont occupés illicitement. Les occupants ont été sommés de rendre libres ces immeubles dans les vingt quatre heures. Le Service du Contentieux est d'avis, si cette sommation reste sans effet, de supprimer la toiture desdits immeubles.

La Commission adopte le point de vue du Service du Contentieux mais elle désire, avant de passer à l'exécution, avoir l'assentiment de l'Administration Municipale.

26°- Musée Commercial. Achèvement des travaux d'aménagement.

Le devis établi fait ressortir une dépense à engager de 40.000 Frs.

Avis favorable.

Un crédit spécial est toutefois nécessaire pour permettre l'exécution des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

27°- Logement Porte de Roubaix. Eclairage électrique. Installation aux frais de la Ville. Demande de M. Renault, locataire.

La Commission n'est pas d'avis d'accepter la prise en charge par la Ville de la dépense mais elle ne voit pas d'inconvénient à ce que l'installation soit faite aux frais, risques et périls du locataire.

Dossier retourné à M. le Secrétaire Général.

28°- Terrain de jeux de l'Arbrisseau. Aménagement.

L'aménagement rationnel de ce terrain de jeux nécessite l'exécution de travaux dont le coût est estimé à 16.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Un crédit spécial est toutefois indispensable pour pouvoir entreprendre les travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

29°- Crédits affectés en 1937 à l'entretien des propriétés communales.

Les crédits affectés en 1937 à l'entretien des propriétés communales sont insuffisants.

La Commission des Bâtiments attire tout particulièrement

l'attention de l'Administration Municipale sur les conséquences qui résultent de ce manque de crédits.

Elle a dû de ce fait ajourner l'exécution de travaux indispensables de peinture, en particulier dans les écoles.

Ces travaux devraient pouvoir être exécutés en 1938.

La Commission signale que la présente communication n'a d'autre but que de permettre, si des réclanations sont ultérieurement faites, de déterminer les responsabilités.

30°- Terrain à la Ville rue du Béguinage. Construction d'un garage privé. Demande d'autorisation.

Demande faite par M. Azéart fontainier au Service des Eaux.

Avis favorable sous les réserves ci-après : l'entrée du garage devra se faire par la voie publique et non par la cour intérieure du Béguinage; les travaux de toute nature tels que dégagement et nivellement du sol seront à la charge du pétitionnaire; ce dernier paiera une location de terrain sur la base du prix habituellement perçu par la Ville.

L'autorisation sera accordée à titre précaire et révocable.

La construction du garage sera faite aux risques et périls du pétitionnaire.

31°- Ecoles Aristide Briand - Ferdinand Buisson. Construction d'un garage privé. Demande d'autorisation.

Demande faite par le Directeur de l'Ecole Aristide Briand.

Il n'est pas possible d'accorder l'autorisation de construire un garage dans la cour de l'école mais par contre, la Commission ne voit pas d'inconvénients à ce que le garage soit placé en bordure du chemin de Bargues, sur le terrain appartenant à la Ville et situé derrière le Groupe Scolaire, aux conditions générales énoncées ci-avant.

32°- Jardin public du Faubourg de Béthune. Aménagement de la seconde entrée prévue à proximité du Groupe d'H.B.M.

a) Installation de la porte et mise en état de la clôture  
évaluation de la dépense . . . . . 1500 frs

b) Mise en état du trottoir entre l'extrémité du  
Groupe d'H.B.M. et la seconde entrée .

Evaluation de la dépense . . . . . 4200 frs

Total ..... 5700 frs

Avis favorable en ce qui concerne les travaux (A) qui sont du ressort du Service des Bâtiments.

33°- Cahier des charges en vue de la mise en adjudication des travaux communaux.

Les clauses générales insérées dans les cahiers des charges ont été modifiées pour tenir compte des prescriptions des textes ci-après :

a) décret du 10 avril 1937 sur les conditions du travail dans les marchés;

b) décret du 12 Décembre 1936 sur la caution personnelle et solidaire aux lieu et place du cautionnement définitif et de la retenue de garantie;

c) décret du 30 Octobre 1935 sur le nantissement des marchés;

d) circulaire ministérielle du 28 Juillet 1937 prescrivant d'insérer une dérogation temporaire à l'article 31 des clauses et conditions générales (variations dans les prix).

La Commission statuera sur ces modifications au cours de sa prochaine séance.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures

Hôtel de Ville le 19 Novembre 1937

Le Secrétaire,

FAUVET.

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN  
19/II/37  
signé: P. COCHEZ.

VU

signé: L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général  
24/II/37

signé: P. COCHEZ.

DEUXIEME DIRECTION

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 14 Décembre 1937

Conseil d'Administration  
Réunion du 10 JANV. 1938  
M. PLANQUE

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 14 décembre 1937 à 18 heures sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, adjoint au maire,  
Bour, conseiller municipal,  
Dhoossche, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusés : MM. Bataille, conseiller municipal,  
Claes, d°  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

Assistaient à la réunion :

Fauvet, directeur adjoint des Travaux Municipaux  
Courthéoux, ingénieur au service des Travaux,  
Leconte, chef du service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 16 Novembre 1937.

Adopté sans observations.

2°- Vente de vieux métaux - Appel d'offres.

Le 29 Octobre dernier il a été procédé à la vente, sur appel d'offres, de vieux métaux et d'un vieux matériel entreposés au magasin de la Ville, avenue du Peuple Belge.

La vente a produit la somme de ..... 14.397<sup>f</sup>.43

Rapport proposant l'admission en recettes de ladite somme adopté et envoyé à l'Administration.

3°- Entretien des propriétés acquises par la Ville. Insuffisance du crédit de l'exercice 1937.

Le Service des Bâtiments demande :

1°- le vote d'un crédit supplémentaire de 50.000 frs pour couvrir le reliquat des dépenses de l'exercice 1937;

2°- la fixation à 150.000 frs - au lieu de 95.000 frs - du crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 1938.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

...



4°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Travaux de peinture.

Dépense évaluée à ..... 113.000 frs environ.

Un crédit spécial de pareille somme sera nécessaire excepté si le crédit affecté à l'entretien en 1938 des propriétés communales est suffisamment doté pour permettre d'y imputer cette dépense.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Travaux communaux. Décès d'un entrepreneur. Continuation des travaux.

M. Maurice Debosque est décédé le 4 Novembre 1937. Les héritiers demandent l'autorisation de continuer les travaux adjugés à cet entrepreneur.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Etablissement de bains-douches Quartier de Moulins-Lille. Divers travaux. Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres. La commission propose de retenir les propositions ci-après qui sont les plus avantageuses pour la Ville :

- |                                                                                                                                  |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| a) Neuvième lot - Installation sanitaire - Partie B.<br>MM. Béhin et Hug .....                                                   | 13.985 <sup>f</sup>    |
| b) Onzième lot - Clôture en ciment armé.<br>M. Léon Planquart .....                                                              | 28.530 <sup>f</sup>    |
| c) Douzième lot - Revêtement des passages de voitures en pavés mosaïques et bordure en béton de ciment.<br>M. Roland Lepez ..... | 43.117 <sup>f</sup>    |
| d) Treizième lot - Revêtement des trottoirs en dalles de béton de ciment.<br>M. Fernand Josien .....                             | 21.914 <sup>f</sup> 80 |

En outre la Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux. Tables de classe à deux placés. Adjudication.

Avis favorable à la mise en adjudication de la fourniture.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Ecole Maternelle Jean Aicard. Gros oeuvre. Réception définitive des travaux.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Groupe Scolaire des Bois Blancs. Aménagement d'une classe à l'angle des rues Guillaume Tell et Van Oost. Achat de mitoyenneté.

La ville est redevable d'une somme de I.129 frs 47 à M. Hersin.

Avis favorable au règlement.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Institut Denis Diderot. Fourniture de quatre établis d'ajusteurs. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Alcide Couturier. Elles s'élèvent à la somme de ..... 39.830 frs

Avis favorable.

En outre la Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Projet de construction d'un nouveau lycée de garçons. Avance sur honoraires.

MM. Alleman et Bonte auteurs du projet ont reçu 200.000 frs à titre d'avance sur honoraires.

Ils sollicitent un acompte d'égale importance.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

12°- Hôtel de Ville. Installation téléphonique. Entretien. Marché.

Un projet de marché d'une durée de dix années a été établi. Il comporte une formule de révision à deux termes dont l'un varie avec l'indice statique de la main d'oeuvre des industries électriques et connexes de la région parisienne et l'autre avec l'indice des prix de gros de matières industrielles (minéraux et métaux).

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Hôtel de Ville - Conduite du chauffage et de la ventilation - Entretien des appareils sanitaires. Marché.

Avis favorable au renouvellement du marché passé avec les Etablissements Delannoy et Dewailly, la dépense passe de 55.000 à 85.600 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

14°- Chauffage du Palais des Beaux-Arts et du Grand Théâtre. Conduite et petit entretien. Marché.

Avis favorable au renouvellement du marché avec la Société Grouvelle-Arquembourg, la dépense passe de 67.500 à 75.600 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

15°- Bureau municipal paritaire de placement. Chauffage d'appoint.

Le chauffage central ne fonctionnant pas le dimanche, il est envisagé l'installation de deux radiateurs électriques. Dépense de premier établissement : 600 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

16°- Travaux d'aménagements dans les cimetières.

Un devis a été établi en vue de l'exécution dans les cimetières d'une nouvelle tranche de travaux :

a) Cimetière de l'Est : prolongement de la clôture en béton armé. Revêtement en tarmacadam du chemin parallèle à la rue du Ballon;

b) Cimetière du Sud : Revêtement en tarmacadam de la deuxième partie de l'allée centrale, reconstruction d'une remise, installation de corbeilles à ordures.

Dépense évaluée à 275.000 frs.

Pour permettre l'exécution de ces travaux un crédit spécial est à ouvrir soit au budget extraordinaire, soit au budget supplémentaire de 1938.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

17°- Abattoirs. Travaux de gros entretien.

Dépense évaluée à ..... 230.000 frs.  
Pour permettre l'exécution des travaux, un crédit spécial est nécessaire.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

- 9 -

18° - Abattoirs. Société " Le Progrès" Demande d'élargissement d'un passage charretier.

La Société occupe, moyennant un loyer annuel de 800 frs des locaux dits "Cases à veaux" situés vers la rue du Guet. L'accès s'y fait par une grille mobile mais celle-ci n'est pas suffisamment large pour donner accès aux gros camions faisant l'enlèvement des peaux. Ce passage ne sert qu'à la Société "Le Progrès" Cette Société en demande l'élargissement. La dépense qui en résultera est évaluée à 4.800 frs. En raison de la modicité du loyer payé, la Commission estime que la Ville ne peut prendre pareille dépense à sa charge. Mais par contre elle est d'avis d'accorder à cette Société l'autorisation d'effectuer les travaux à ses frais.

19° - Halles Centrales - Dépôt de poissons saisis et de comestibles avariés. Travaux d'assainissement. Demande de M. le Conseiller Janssens .

Dépense évaluée à 2700 frs.  
Avis favorable.

20° - Cahier des charges des travaux à exécuter pour le compte de la Ville - Mise à jour -

Le texte des nouveaux articles ne donne pas lieu à observations de la part des membres de la Commission des Bâtiments.

21° - Maison des Amicales - Installation d'un paravent.-

Dépense évaluée à 5.000 frs  
Avis favorable  
Rapport e voyé à l'Administration.

22° - Square Lardemer - Installation de tables en ciment armé et de tables.

Demande faite par M. l'Adjoint Rousseau  
Avis favorable  
Un rapport sera envoyé à l'Administration.

23° - Ecole Sophie Germain - Exécution de travaux confortatifs par le propriétaire - Aménagement par la Ville d'une classe supplémentaire.

La Commission a procédé, le 30 Novembre 1937 à la visite des travaux.

Le procès-verbal de cette visite est adopté sans observations et transmis à l'Administration.

X 24° - Demande de location par M. Malher-Burie a) d'une parcelle dépendant du Béguinage b) d'une parcelle attenante à l'ancien poste de pompiers

Une demande de location d'un terrain dépendant du Béguinage, faite par M. Azéart, n'a pas reçu une suite favorable.

Conformément à ce précédent, la Commission n'est pas d'avis d'accueillir la demande faite par M. Malher Burie.

Dossier retourné au Service du Contentieux.

25° - Rue du Curé Saint-Sauveur - Terrain en impasse - Déversement d'immondices - Demande d'installation d'une clôture.

Ce terrain en impasse fait partie de la voie publique. Il est presque toujours encombré de charrettes de marchands de quatre saisons. Ces derniers y déversent des déchets de légumes. Cet état de chose a donné lieu à une réclamation de la part de M. Cordule locataire de l'immeuble portant le N° 48 de la rue du Curé Saint-Sauveur.

L'installation d'une clôture coûterait 2.000 frs. Il serait nécessaire, avant de procéder aux travaux, de demander accord à l'Administration des Hospices.

Conformément à l'avis exprimé par M. Cochez, la Commission estime qu'il convient, non de construire une clôture, mais de surveiller l'impasse et d'empêcher les déversements d'ordures ainsi que les stationnements illicites.

26° - Urinoirs et water-closets publics. Examen de la question.

Les plans donnant l'emplacement actuel des édicules et les emplacements envisagés pour y aménager des installations hygiéniques et modernes ont été communiqués à M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments pour avoir leurs observations et suggestions.

M. l'Adjoint Dompsin demande maintenant au Service des Bâtiments de procéder, dans le délai d'un mois, à la détermination exacte des emplacements à prévoir.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures.

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin Hôtel de Ville le 16 Décembre 1937  
16/12/37 Le Secrétaire,  
P. COCHEZ FAUVET.

VU  
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général  
17/12/37  
P. COCHEZ.

Conseil d'Administration  
Réunion du 7 FEV. 1938  
M. PLANQUE



Deuxième Direction

Commission des Bâtiments

Séance du 25 Janvier 1938



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 25 Janvier 1938 à 18 heures sous la présidence de M. l'adjoint Dorpsin.

Présents : M.M. Dorpsin, adjoint au maire  
Bataille, conseiller municipal  
Claes d°  
Dhoossche d°  
Gisselaire d°  
Peeters d°

Excusés : M.M. Bour, conseiller municipal  
Leroy d°  
Martin d°  
Treels d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Cochez, Directeur des Travaux Municipaux,  
Fauvet, Directeur adjoint des Travaux Municipaux  
Leconte, Chef du Service des Bâtiments

1°- Procès-verbal de la réunion du 14 Décembre 1937  
Adopté sans observations.

2°- Institut Denis Diderot. Cantine Scolaire. Machines à placer dans la cuisine. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par la Compagnie Hobart à Ivry-Port, Agence de Lille. La dépense s'élève à la somme de 27.270 frs. La Commission est d'avis d'accepter les propositions de cette Compagnie.

Rapport envoyé à l'Administration.

3°- Institut Denis Diderot. Passage de service. Adjudication des travaux de pavage et d'installation de bordures.

La Commission adopte le cahier des charges établi en vue de procéder à l'adjudication publique des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Demolition d'immeubles appartenant à la Ville. Appel d'offres.

L'appel d'offres auquel il a été procédé a donné les résultats ci-après :

a) Logement de l'école Fombelle. - M. Demeyer adjudicataire.  
Versement à la Ville d'une somme de ..... 555 Frs

b) Immeuble 66 rue des Tanneurs. - M. Jean Cibié adjudicataire.  
Versement à la Ville d'une somme de ..... 700 Frs

Rapports envoyés avec avis favorable à l'Administration.

5°- Magasin de l'Avenue du Peuple Belge. Lot de carreaux céramiques. Demande d'acquisition.

Offre d'une somme de 50 Frs faite par M. Rault, Commis aux Archives. Le Service estime que cette offre est intéressante pour la Ville. Rapport envoyé avec avis favorable à l'Administration.

6°- Ecole Michelet. Compteur électrique. Reprise par la Compagnie Continentale du Gaz.

Le compteur électrique placé dans cette école est trop faible et son remplacement s'impose. Il a coûté 198 Frs. La Compagnie Continentale du Gaz consent à le reprendre à ce prix.

Avis favorable.

Rapport proposant l'admission en recettes de cette somme envoyé à l'Administration.

7°- Square Lardener. Installation de trois tables en ciment armé

Dépense montant à ..... 1.200 frs

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Ecole André rue Paul Lafargue. Construction d'une classe supplémentaire.

Demande de construction d'une classe supplémentaire formulée par la Directrice et transmise avec avis favorable par l'Inspectrice des écoles maternelles.

La Commission est d'avis d'utiliser une des classes provisoires de la Place Edith Cavel.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Ecole Victor Hugo - Salle de propreté - Urinoirs et water-closets. Demande de la Directrice.

La directrice demande :

a) l'aménagement de la salle de propreté, travail comportant le remplacement du bac en zinc actuel par un bac en ciment armé, l'exécution de carrelages en carreaux de faïence, l'installation de canalisations d'eau et de la robinetterie.

Dépense évaluée à ..... 4.500 Frs

b) l'installation d'une cloison vitrée sous marquise pour former galerie fermée et de cette façon protéger les urinoirs et les water closets.

Dépense évaluée à ..... 35.500 frs

La Commission donne un avis favorable à l'exécution des travaux du paragraphe a); elle décide de soumettre à l'Administration le problème faisant l'objet du paragraphe b).

Rapport envoyé à l'Administration.

10° - Grand Théâtre - Chemin de tapis en mauvais état. Remplacement.

Dépense évaluée à 14.000 frs.

Avis favorable à l'exécution.

En vue de la désignation de l'entrepreneur il sera procédé à un appel d'offres.

Retour au Service des Bâtiments.

11° - Projet de construction d'un nouveau lycée de jeunes filles Avances sur honoraires.

Avis favorable au règlement d'un deuxième acompte à l'Architecte (montant 120.000 frs).

Rapport envoyé à l'Administration.

12° - Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Peintures intérieures

Dépense évaluée, rabais déduit, à 113.000 frs.

En raison de l'importance du délai que nécessiterait la mise en adjudication des travaux, la Commission pense que les travaux pourraient être confiés à l'entrepreneur de l'entretien (Rabais de 27 %).

Un rapport sera envoyé à l'Administration.

13° - Compagnie Continentale du Gaz - Postes de distribution électrique.

La Compagnie Continentale du Gaz soumet les plans des postes de distribution électrique à établir a) dans le bureau de l'Octroi rue de Lannoy b) sur le terrain derrière le poste de l'Octroi, rue de Russie.

Ces plans ne donnent pas lieu à observations.

L'autorisation est à accorder à titre précaire et révocable.

Retour au Service.

14° - Musée d'Histoire Naturelle. Installation d'un téléphone. Demande du Conservateur.

La Commission, appelée à donner son avis, propose d'accueillir favorablement la demande faite par M. Malaquin, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle.

Rapport envoyé à l'Administration.

15°.- Adjudications. Constitution du bureau -  
a) Institut Denis Diderot - 12<sup>ème</sup> Lot :  
Installations électriques - Adjudication -  
Concours en quatre lots -

Président : M. l'adjoint Dompsin.

Membres : M.M. les conseillers Claes et Dhoossche.

b) Groupe Scolaire des Bois-Blancs  
3<sup>ème</sup> Lot : Pierres et Marbre - 11<sup>ème</sup> Lot, Partie A :  
Peinture - 11<sup>ème</sup> Lot, Partie B : Vitrierie -  
Adjudication au rabais.

Président : M. l'adjoint Dompsin.

Membres : M.M. les conseillers Peeters et Treels.

16°.- Affaires diverses.

a) M. le conseiller Dhoossche signale la nécessité qu'il y a à prévoir l'installation d'un téléphone au Camp de l'Arbrisseau. Ce camp est en effet très fréquenté et des accidents sont possibles (le cas s'est d'ailleurs produit). Il est indispensable, dans cette éventualité, de prendre des mesures d'urgence et par conséquent de pouvoir disposer du téléphone.

La Commission fait sien l'avis émis par M. le conseiller Dhoossche et décide de le soumettre à l'Administration Municipale.

b) M. le conseiller Dhoossche demande que soient démontées les classes provisoires de la Place Edith Cavel.  
Avis favorable de la Commission.

c) M. le conseiller Bataille rappelle que le Conseil Municipal a décidé de faire exécuter des travaux dans les jardins ouvriers, en particulier dans ceux situés près de l'Arbonnoise.

Il demande si ces travaux pourront être exécutés sans attendre l'aboutissement des pourparlers engagés avec la Manufacture des Tabacs.

M. l'adjoint Dompsin mandaté par l'Administration Municipale a pris rendez-vous à Paris avec le Directeur de l'Administration des Tabacs.

En raison de ce que les travaux prévus par la Ville dans les jardins près de l'Arbonnoise sont peu importants, la Commission des Bâtiments est d'avis de les entreprendre sans attendre le résultat des tractations en cours.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 20 heures 30.

Hôtel de Ville le 27 JANVIER 1938

Soumis à M. l'adjoint Dompsin  
27/I/1938  
P. COCHEZ

Le Secrétaire :  
signé : FAUVET

Vu : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général  
28/I/1938 : P. COCHEZ

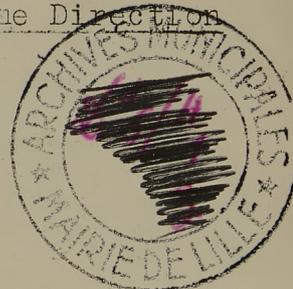


Conseil d'Administration  
Réunion du 7 MARS 1938  
M. PLANQUE

Deuxième Direction

COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 22 Février 1938



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 22 Février 1938 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire;  
BATAILLE, Conseiller Municipal,  
CLAES, d°  
DHOOSSCHE, d°  
GISSELAIRE, d°  
MARTIN, d°  
PEETERS, d°  
TREELS, d°

Excusés : M.M. BOUR, Conseiller Municipal  
LEROY, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux  
FAUVET, Directeur-adjoint des Travaux Municipaux  
LECONTE, chef du Service des Bâtiments.

1°- Procès-verbal de la réunion du 25 Janvier 1938.

Adopté sans observations.

2°- Immeuble à la Ville, 121 rue du Molinel - Démolition.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. DECOBERT (Versement à la Ville d'une somme de 26.800 frs).

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

3°- Immeuble à la Ville 19bis rue des Urbanistes. Démolition.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Victor DUPREZ (Versement à la Ville d'une somme de 106 frs).

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Vente d'un lot de vieilles tôles ondulées.

Ces tôles proviennent de la toiture de l'Ecole Edgar Quinet et sont restées sur place. M. Ponchaux en offre 30 frs les cent kilogs. Lors d'un appel d'offres récent le prix le plus avantageux pour la Ville avait été de 16 frs les cent kilogs.

Dans ces conditions la Commission est d'avis d'accueillir favorablement la demande de M. Ponchaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Vente d'une grille de clôture.

Cette grille, inutilisable par la Ville, provient de la caserne Bouvines.

M. Charles EMPIS désire l'acquérir.

Vendue au prix du vieux fer on pourrait en retirer 14 frs le mètre linéaire.

Le Service est d'avis de la vendre à raison de 35 frs le mètre linéaire.

Avis conforme de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Offre de vente à la Ville d'un baraquement.

M. KAUFFMANN occupait l'immeuble à la Ville portant le n° 46 de la rue du Curé Saint Sauveur.

La location a été résiliée fin Décembre.

M. KAUFFMANN demande si la Ville consent à lui racheter le baraquement qu'il a construit dans la cour.

Avis défavorable de la Commission. Toutefois la Commission ne voit pas d'inconvénient à ce que l'intéressé démolisse et enlève ledit baraquement.

Retour au Service du Contentieux.

7°- Grand Théâtre. Rideau de fer, monte-charge, monte-personnel. Entretien.

L'entretien est assuré par la Maison EDOUX-SAMAIN.

Le prix annuel de cet entretien est de 3.500 frs depuis Septembre 1932.

La Maison EDOUX-SAMAIN en demande la révision; elle propose un contrat de cinq années comportant une clause de variation en fonction de l'indice du coût de la vie.

Un semblable arrangement a été conclu, Décembre dernier, avec la Maison OTIS-PIFRE chargée de l'entretien de l'ascenseur du Grand Théâtre.

Sur la base de l'indice actuel le prix annuel de l'entretien passe de 3.500 à 4.700 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

8° Immeubles à la Ville 108-110 rue de Bavai. Installation d'une distribution d'eau potable.

Les locataires vont puiser l'eau potable dont ils ont besoin dans la Cour du Poste de Police. Ils demandent l'ouverture de la clôture séparant leurs jardins de la Cour du Poste, afin d'accéder à la prise d'eau sans passer par la rue.

Le Service est plutôt d'avis d'installer une canalisation de distribution (dépense 1200 Frs); les locataires auraient alors à payer l'eau consommée et de plus le loyer serait majoré pour tenir compte des dépenses d'installation.

Avis conforme de la Commission.

Retour au Service des Bâtiments pour faire le nécessaire en accord avec le Service du Contentieux

9° Immeuble à la Ville 94 rue Charles Saint Venant. Installation de l'eau potable. Demande de M. Kléber Lahaye.

Dépense évaluée à 1500 Frs.

Avis favorable de la Commission sous réserve 1° du paiement de l'eau consommée 2° d'une majoration de loyer calculée sur la base du taux de 4 % de la dépense à engager par la Ville.

Rapport envoyé à l'Administration.

10° Marché Saint Nicolas. Gros travaux.

Afin d'éviter des accidents il est devenu indispensable d'exécuter des travaux de grosses réparations au Marché Saint-Nicolas. La dépense ainsi à prévoir est de l'ordre de 48.000 Frs.

Le Service signale en outre que la toiture de cet édifice est en très mauvais état et qu'une réfection dont le coût sera très élevé est à envisager. Dans ces conditions la Commission estime qu'il convient d'examiner s'il est vraiment opportun d'engager de grosses dépenses pour remettre en état un marché dont l'intérêt semble de moins en moins évident.

En résumé, la Commission a) donne un avis favorable, en raison des dangers existants, à l'exécution des gros travaux évalués à 48.000 Frs b) demande que soit examiné le problème du maintien ou de la suppression du marché.

Rapport envoyé à l'Administration.

11° Mobilier scolaire. Appel d'offres.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de constituer une réserve de six bibliothèques et de seize tables de maître. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par MM. Lehouck et Cie en ce qui concerne les bibliothèques (prix unitaire 885 Frs) par M. Scouvement en ce qui concerne les tables de maître (prix unitaire 355 Frs).

Avis favorable

Retour au Service des Bâtiments.

12°- Institut Denis Diderot- Mobilier- Marchés.-

Il a été procédé à un appel d'offres en vue d'une fourniture de mobilier en sept lots destinée à l'Institut Denis Diderot.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville sont les suivantes :

<u>Lot A.-</u>	Estrades de classes. MM. Léo Wiart et Cie	79.750 frs
<u>Lot B.-</u>	Estrades spéciales. MM. Delosse et Cie	30.685 frs
<u>Lot C.-</u>	Chaires de maîtres. M. Paul Scouvemont	26.180 frs
<u>Lot D.-</u>	Armoires bibliothèques. Cie du Ronéo	30.250 frs
<u>Lot E.-</u>	Réfectoire. M. Jules Houssen	34.849 frs
<u>Lot F.-</u>	Bureau Commercial et Dessin. M. Jules Houssen	76.523 frs50
<u>Lot G.-</u>	Ateliers. M. Maurice Dumortier	76.678 frs

Avis favorable.

En raison de l'intérêt qu'il y a à procéder le plus tôt possible à l'exécution, la Commission demande à l'Administration Municipale d'autoriser le service a) à soumettre dès maintenant à l'Autorité préfectorale les propositions qui précèdent b) à passer commande dès approbation par M. le Préfet.

Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Ecole Bara - Réfection des couvertures en zinc.-

Dépense évaluée à 60.000 frs.

Avis favorable à la mise en adjudication des travaux.

Rapport envoyé à l'Administration.

14°- Ecole Jenner, rue Alphonse Colas - Remplacement du parquet de la salle de jeux.-

Travail devenu indispensable à effectuer pendant les grandes vacances. Dépense évaluée à 10.000 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

15°- Ecoles Léon Trulin-Albert Samain. Logement de concierge. Demande d'installation d'une cloison vitrée.

La Commission examinera la question sur place au cours d'une visite de chantiers.

Retour au Service des Bâtiments.

16°- Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Cabinet du Secrétaire Général Adjoint. Aménagement.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par MM. Devrondt père et fils, 167 rue de l'Arbrisseau. La dépense est de 23.000 frs.

Avis favorable.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

16°- Lycée Faidherbe. Travaux neufs et travaux d'entretien.

L'architecte du lycée a établi un projet comportant les travaux ci-après :

a) Installation du chauffage central dans les bâtiments administratifs	446.000 frs
b) Construction d'un préau	143.000 frs
c) Aménagement de deux nouvelles classes	82.000 frs
d) Entretien courant : Peinture, Toitures, Planchers et Parquets	139.200 frs
	<hr/>
	810.200 frs
	=====

L'Administration du Lycée prend à sa charge la moitié de la dépense d'installation du chauffage central, soit 223.000 frs et demande à la Ville de faire son affaire du surplus de la dépense soit 587.200 frs.

La Commission estime que si les travaux d'entretien doivent être pris en compte par la Ville, il n'en est pas de même de la totalité des autres travaux.

Elle donne un avis favorable 1° à l'exécution à frais communs des travaux d'installation du chauffage central; 2° à l'exécution aux frais de la Ville des travaux d'entretien évalués à 139.200 frs en soulignant toutefois que précédemment une partie des travaux de cette nature étaient effectués par le lycée.

La Commission est d'avis enfin d'établir un projet spécial des travaux de construction d'un préau et d'aménagement de deux nouvelles classes et de solliciter la subvention de l'Etat si l'Administration du Lycée ne peut participer dans la dépense.

Le rapport du Service a été transmis à M. le Secrétaire Général.

17°- Palais des Beaux-Arts. Création d'un accès vers la rue Gauthier de Châtillon. Travaux de serrurerie. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par MM. Montaigne et Fils. La dépense s'élève à ..... 31.250 frs.  
Avis favorable.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

18°- Pignon mitoyen entre le n°1 rue Bernos, propriété de la Ville et le n°3, propriété de M. Dassonville. Reconstruction à frais communs.

La part de chacun des co-propriétaires du mur mitoyen s'élève à 5.000 frs environ.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

19° - Eglise Sainte-Catherine. Remise en état des tours.

Les travaux de remise en état des tours, évalués il y a plusieurs années à 315.000 frs n'ont pas été entrepris, le Culte ayant déclaré ne pouvoir participer pour moitié dans les dépenses.

Il y a danger pour la sécurité publique.

Par conséquent des mesures sont à prendre. M. l'adjoint Dompsin va convoquer le Doyen pour l'entretenir de cette question.

+  
+ +

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour étant terminé, M. l'adjoint Dompsin prend la parole et au nom de ses collègues de la Commission et au sien, il félicite M. Cochez de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. Il rappelle les qualités de conscience et de haute probité dont M. Cochez a fait preuve dans ses fonctions de directeur des Travaux de la Ville et il dit la satisfaction qu'ont ressentie ses amis.

M. Cochez très touché de cette manifestation de sympathie à son égard adresse ses remerciements à M. l'adjoint Dompsin, aux membres de la Commission et à ses collaborateurs.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville le 23 Février 1938.

Le Secrétaire,  
PAUVET.

Soumis à M. l'adjoint Dompsin,  
24-2-38  
P. COCHEZ.

Vu ;  
L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général,  
28-2-38  
P. COCHEZ.



DEUXIEME DIRECTION

M. PLANQUE

Commission des Bâtiments

Séance du 29 Mars 1938



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 29 Mars 1938 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Hour, Conseiller municipal  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusés : M.M. Bataille, Conseiller municipal  
Gisselain, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Planque, Secrétaire Général de la Mairie  
Cochez, Directeur des Travaux Municipaux  
Fauvet, Directeur Adjoint des Travaux Municipaux  
Camus, Directeur de l'Ecole Baggio  
Alleman, Architecte de l'Institut Denis Diderot  
Chenal, d° d°  
Chevalet, collaborateur des Architectes

1° Procès-verbal de la réunion du 22 Février 1938.

Adopté sans observations.

2° Institut Denis Diderot. Travaux et fournitures supplémentaires.

M. le Secrétaire Général expose que le 21 Mars, le Conseil d'Administration lui a donné mandat d'examiner le problème des travaux et fournitures supplémentaires demandés par l'Administration Supérieure pour l'Institut Denis Diderot et qu'en exécution de cette décision, il a réuni en son cabinet, le mercredi 23 Mars, M. Cochez, chef de la Deuxième Direction, M. Camus, directeur de l'Ecole Pratique, M.M. Alleman et Chenal, architectes. Au cours de cette entrevue, M. le Secrétaire Général a indiqué l'intérêt qu'il y avait 1° à conserver l'annexe Charles Saint-Venant avec son matériel et son mobilier afin d'y créer un deuxième centre de cours professionnels; 2° de laisser dans les bâtiments de l'école Franklin qui vont être mis à la disposition du lycée de garçons le 1er Octobre prochain, le mobilier et le matériel qui s'y trouvent actuellement. Dès lors, tout ce mobilier et tout ce matériel qui devaient être affectés à

l'Institut Denis Diderot vont manquer et il importe de faire des propositions en vue de l'acquisition de matériel et de mobilier supplémentaires.

M.M. Alleman et Chenal, en accord avec M. Camus, ont dressé un devis qui s'élève à environ 3.000.000 Frs.

Le 28 Mars, M. le Secrétaire Général a informé le Conseil d'Administration de l'état de la question et il a signalé qu'il serait sans doute possible d'obtenir de l'Etat des subventions spéciales pour dépenses de premier établissement du second centre de cours professionnels et d'aménagement de l'annexe du Lycée Faidherbe. Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil d'Administration a été d'avis de soumettre le problème ainsi posé à la Commission des Bâtiments.

M. le Secrétaire Général ajoute qu'ayant terminé son exposé, il va se retirer pour que la Commission délibère.

M. l'Adjoint Domsin déclare être persuadé que la Commission des Bâtiments va donner un avis favorable aux propositions qui lui sont faites. La Commission, en effet, se range à l'opinion de son Président. Après le départ de M. le Secrétaire Général, elle examine quelques points de détails. Il est signalé en particulier à M. Camus que pour la rentrée d'Octobre prochain, il ne pourra disposer que du mobilier neuf faisant actuellement l'objet d'une adjudication-concours et que ce mobilier ne sera pas suffisant pour l'importance de l'effectif de l'Institut Denis Diderot. M. Camus le reconnaît, mais il se contentera pour débiter, comme appoint, d'un mobilier de fortune, les tables utilisées pour les examens du baccalauréat par exemple.

Il est décidé enfin que M.M. Alleman et Chenal vont mettre définitivement au point les devis de fournitures supplémentaires.

### 3° Démolition d'immeubles à la Ville. Appel d'offres.

L'appel d'offres auquel il a été procédé a donné les résultats ci-après :

- a) Immeuble I rue Gustave Delory et 9 rue des Capucins. - M. Eridelance, adjudicataire.  
Versement à la Ville d'une somme de 1.700 Frs
- b) Immeuble I2 rue des Urbanistes. - M. Robert Boone, adjudicataire.  
Versement à la Ville d'une somme de 530 Frs

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

### 4° Vente d'un lot de vieilles tôles ondulées.

Des vieilles tôles provenant de l'Ecole Edgar Quinet ont été vendues à M. Ponchaux à raison de 30 Frs les cent kilogs. La vente a ainsi produit une somme de 703 Frs 20.

Rapport adressé à l'Administration avec avis favorable.

5° - Institut Denis Diderot - Etablis et tables d'ajusteurs - Marché

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par les Ateliers Métalliques de Laon. La dépense s'élève à la somme de 41.350 Frs.

Avis favorable.

Un rapport a été adressé à l'Administration.

6° - Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. 6ème Lot : Plafonnage, plâtrerie, cimentage. Limitation de la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 10 % atteint la somme de 50.999 frs 40.

Conformément aux prescriptions de l'article 44 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux à exécuter par la Ville, l'entrepreneur demande la réduction de l'importance de la garantie. Cette garantie peut, sans inconvénients pour la Ville, être limitée à 25.000 Frs.

Avis favorable.

Un rapport a été adressé à l'Administration.

7° - Ecole Littré. Aménagement d'une salle de cinéma.

L'Amicale Littré a fait don à l'école Littré d'un appareil cinématographique ayant coûté 4.000 Frs. L'Amicale demande maintenant à la Ville l'installation d'une salle de cinéma en utilisant à cet effet la salle de bibliothèque. La dépense d'installation est évaluée à 5.500 Frs. Elle peut être imputée sur l'article 165 du Budget Supplémentaire de 1937.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

8° - Ecole Arago. Installation de bancs sous préau.

Le Directeur de l'Ecole signale qu'il serait intéressant de placer cinq à six bancs le long du mur, sous la nouvelle marquise. Ces bancs, scellés dans le mur, seraient d'une grande utilité, dit-il, surtout en saison chaude. La dépense est évaluée à environ 1.600 Frs.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

9° - Ecole maternelle Victor Hugo - Aménagement de la salle de propreté

Cette question est soumise à nouveau à la Commission à la suite d'une nouvelle demande de la Directrice. La Commission estime, en définitive, qu'il y a lieu d'aménager la salle de propreté dans les conditions primitivement fixées.

Rapport envoyé à l'Administration.

I0° - Conservatoire. Chauffage central.

La Commission pense que la remise en état du chauffage central, évaluée à 10.000 frs au minimum, ne fera que retarder de deux à trois années le remplacement de l'installation actuelle reconnue défectueuse et dangereuse.

Elle estime donc qu'il est indiqué de prévoir dès maintenant une nouvelle installation. Dans les conditions les plus favorables, celle-ci ne pourrait en effet être prête avant le 1er Octobre 1939.

Si ces propositions étaient adoptées les travaux à effectuer pour permettre le fonctionnement de l'installation actuelle l'hiver prochain seraient réduits au minimum et n'atteindraient pas 10.000 frs

Rapport envoyé à l'Administration.

II° - Caserne Bouvines. Porte d'entrée. Adjudication-concours

La Commission adopte le cahier des charges établi en vue de procéder à une adjudication-concours. Un rapport a été envoyé à l'Administration.

I2° - Jardins ouvriers Faubourg d'Arras. Clôture en béton armé. X

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par les Etablissements Leroy à Hallennes-lez-Haubourdin. La dépense est évaluée à 7.500 frs environ.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I3° - Terrain de jeux de l'Arbrisseau. Installation d'un jeu de Basket-ball. Demande de l'Athlétic-Club-Prévoyant, Sud-Lille.

Dépense évaluée à 3.000 frs environ.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments

I4° - Drainage du Terrain de jeux du Chevalier Français. Projet.

La dépense est évaluée à 42.000 frs environ.

Pour permettre l'exécution, un crédit d'égale importance est nécessaire.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

15°- Boite aux lettres Porte de Dunkerque. Transfert au Pont de Cantelieu. Demande de M. le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

16°- Aménagement du carrefour des rues du Faubourg de Roubaix et Saint Gabriel. Projet.

Le devis des travaux prévus atteint une somme de 110.000 frs  
Un rapport va être envoyé à l'Administration.

17°- Ecole Jean Aicard. Installation de rideaux stores.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été consenties par M.M. R. Beugin et C°. La dépense s'élève à 6.385 Frs

Avis favorable.  
Retour au Service.

18°- Ecole Jean Aicard. Mobilier et travaux. Demande de la Directrice.

La Commission estime que les demandes de mobilier peuvent être retenues en examinant toutefois si un seul panneau d'affichage, au lieu de deux, ne suffirait pas. En ce qui concerne les travaux dans le logement, elle donne un avis défavorable à l'exécution d'un revêtement en carreaux de faïence dans le cabinet de toilette.

Rapport envoyé à l'Administration.

19°- Agrandissement de l'école maternelle Jean Bart. Etablissement de projet. Avance sur honoraires.

M. Gabriel Pagnerre a reçu, à titre d'avance sur honoraires, une somme de 17.000 Frs.

Une deuxième avance, de 12.000 Frs, peut sans inconvénient, lui être consentie.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

20°- Projet de construction d'un poste d'octroi rue des Bateliers

M. le Directeur des Travaux va entretenir de cette question M. l'adjoint délégué au Service de l'Octroi.

21°- Ecoles Léon Trulin. Albert Samain. Logement de concierge  
Installation d'une cloison vitrée dans la cour couverte

Une délégation de la Commission comprenant M. l'adjoint Dompsin, M.M. les conseillers Claes et Dhoossche, ... Fauvet, est allée sur place. Se rangeant à l'avis émis par la délégation, la Commission est favorable à l'exécution des travaux demandés et évalués à la somme de 5.000 Frs.

Retour au Service des Bâtiments.

22°- Cimetière de l'Est. Construction d'une clôture en béton armé. Réception définitive des travaux.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

23°- Affaires diverses.

M. le conseiller Leroy signale que l'écran de l'urinoir du boulevard des Ecoles n'assure pas une protection suffisante. Cet écran devrait être agrandi.

M. le conseiller Martin estime que la salle d'audition du Conservatoire devrait être complétée par une scène démontable.

M. le conseiller Dhossche signale que les poêles provenant des classes Edith Cavell ont été placés dans les couloirs des écoles Turgot- Renan où ils sont particulièrement gênants. Il signale qu'il existe encore dans ces écoles des chaires de maître qu'il convient de remplacer par des tables. Il rappelle les demandes diverses faites par le Directeur de l'école Turgot

M. le conseiller Bour demande où en est la question d'aménagement d'un dépôt d'ordures ménagères au terrain de jeux de la rue Gutenberg.

M. le conseiller Peeters rappelle la demande faite en vue de l'électrification de la maison appartenant à la Ville rue Alphonse Colas.

Ces différentes questions vont être transmises aux Services intéressés.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 21 heures.

Soumis à M. l'adjoint Dompsin  
I/4/1938  
signé: P. COCHEZ

Hôtel de Ville le 1 Avril 1938  
Le Secrétaire  
signé: O. FAUVET

Vu  
signé: DOMPSIN.

Session du 30 Mai 1938

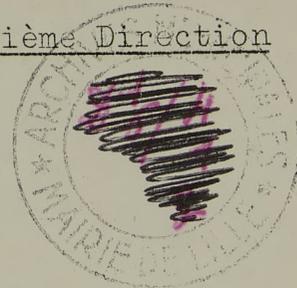
M. PLANOUR

Deuxième Direction



COMMISSION DES BÂTIMENTS

Séance du 17 Mai 1938



M.M. les Membres de la Commission des BâtimENTS se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 17 Mai 1938, sous la présidence de M. l'Adjoint DompSin.

Présents: M.M. DOMPSIN, Adjoint au Maire  
CIAES, Conseiller Municipal  
DHOOSSCHE, d°  
GISSELAIRE, d°  
MARTIN, d°  
PEETERS, d°  
TREEELS, d°

Excusés: M.M. BATAILLE, Conseiller Municipal  
BOUR, d°  
LEROY, d°

Assistaient également à la réunion:

M.M. COCHEZ, Directeur des Travaux Municipaux  
FAUVET, Directeur Adjoint des Travaux Municipaux

1°- Procès-verbal de la réunion du 29 Mars 1938

Adopté sans observations.

2°- Prolongation de la scolarité. Fourniture de mobilier - Marchés Pierre Lehouck et Léo Wiart et Cie - Réception définitive.

Avis favorable.  
Rapports envoyés à l'Administration.

3°- Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté - Remplacement de dalles en verre - Réception définitive - Décompte définitif.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Programme des Grands Travaux. Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras. Vestiaires métalliques. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M.M. P. Montaigne et fils.

La dépense est évaluée à 70.050 francs.  
Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

5° - Révision des marchés administratifs. Honoraires des architectes.

Dans une réponse adressée à M. le Maire, M. le Ministre de l'Intérieur expose les principes généraux à suivre en ce qui concerne le règlement des honoraires d'architectes lorsqu'il y a révision des marchés de fournitures et de travaux.

Les honoraires sur majorations accordées aux entrepreneurs, par suite de révision des marchés, sont à calculer à un taux égal au tiers du taux normal.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

6° - Magasin de la Ville avenue du Peuple Belge. Classes provisoires place Edith Cavell. Offre d'achat de vieux matériaux.

Retour au Service pour information complémentaire.

7° - Ecole Maternelle Victor-Hugo. Aménagement d'un préau-vestiaire.

La Directrice demande l'installation dans la cour d'un baraquement provenant du Groupe Edith Cavell et son aménagement en préau-vestiaire.

L'Inspectrice départementale des écoles maternelles a donné un avis favorable.

La Commission décide de procéder à la visite de l'école.

8° - Ecole Lavoisier rue des Stations - Travaux de plâtrerie.

Les murs limitant les quatre classes de cette école sont en briques apparentes badigeonnées. Un devis des travaux d'exécution d'un enduit au plâtre sur murs a été établi.

La Commission décide de procéder à la visite de l'école.

9° - Ecole Ampère - Lettre de M. Linders, délégué cantonal.

La Commission décide de procéder à l'examen sur place des points particuliers de la lettre de M. Linders qui concernent le Service des Travaux.

10° - Ecole Carnot - Mobilier supplémentaire. - Demande du Directeur.

M. l'adjoint Domsin verra le Directeur au sujet de cette demande de mobilier.

11° - Ecole Cabanis - Installation de deux prises de courant - Installation de l'éclairage électrique dans une classe, dans le vestibule d'entrée, dans le bureau - Demande du Directeur.

Avis favorable à l'installation de deux prises de courant destinées, la première à l'enseignement des éléments d'électricité, la seconde à faire fonctionner un appareil cinématographique.

Avis défavorable à l'installation de l'éclairage électrique en raison de ce que le projet d'électrification générale des écoles primaires et maternelles est inscrit en bon rang sur la liste départementale des projets subventionnables.

Un rapport va être adressé à l'Administration.

I2° - Ecole Michelet. Exécution dans la cour d'un revêtement bitumeux ou asphaltique. Demande du Directeur.

La dépense à prévoir est élevée. Par ailleurs des Directeurs d'écoles donnent, au sujet du revêtement des cours, des avis tout à fait opposés. Dans ces conditions la Commission propose de saisir de cette question le Groupement lillois des instituteurs et institutrices et, le cas échéant, l'Inspection Académique.

En attendant, il va être procédé, par un apport de gravier, à la remise en état de la Cour de l'école Michelet.

I3° - Magasin de décors Gentil-Muiron. Installation de l'éclairage électrique. Demande du Directeur des Théâtres Municipaux.

La dépense est évaluée à 10.000 frs.

Pour permettre l'exécution des travaux, un crédit spécial, d'égale importance, est nécessaire.

Rapport adressé, avec avis favorable, à l'Administration.

I4° - Bains Municipaux du boulevard de la Liberté. Blanchiment des parements en ciment du hall des piscines. Suppression de la passerelle sur la petite piscine. Demande transmise par le Service d'Hygiène.

La Commission décide de visiter l'établissement.

I5° - Section de Fives-Saint-Maurice des Vieux Travailleurs. Demande d'aménagement d'un abri au Square Lardemer.

On pourrait soit construire un abri spécial, soit prévoir l'utilisation du kiosque à musique.

La Commission décide de transmettre le dossier à l'Administration pour décision à prendre.

I6° - Jardin Vauban. Transport de chaises. Achat d'un chariot léger.

Avis favorable.

La Commission estime toutefois que la dépense, évaluée à 750 frs., est à prélever sur le produit de la location des chaises.

17°- Musée industriel, avenue du Peuple Belge.

La mise en état d'entretien des locaux du Musée et l'exécution de quelques aménagements nécessiteront un engagement de 70.000 frs de dépenses.

La Commission estime qu'il convient d'examiner s'il est actuellement opportun d'effectuer ces travaux, elle transmet à cet effet le dossier à l'Administration.

18°- Eglise Saint Etienne - Remplacement des recouvrements en zinc des contreforts.

La dépense est évaluée à 4.000 frs.

Le culte s'est engagé à participer dans la dépense jusqu'à concurrence de 50 %.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures, terminée à 21 heures.

Hôtel de Ville le 19 Mai 1938.

Le Secrétaire,

O.FAUVET

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN

Le 19 Mai 1938.

Signé : P.COCHÉZ

Vu :

Signé : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général

Le 25 Mai 1938.

Signé : P.COCHÉZ



COMMISSION DES BATIMENTS

Conseil d'Administration  
Réunion du 18 JUIL 1938  
M. PLANQUE

Séance du 4 Juillet 1938

MM. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Lundi 4 Juillet 1938, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, adjoint au maire  
Bataille, conseiller municipal  
Bour, d°  
Dhocsche, d°  
Martin d°



Excusés : MM. Claes, conseiller municipal  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Assistait à la réunion: M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

1°- Procès-verbal de la réunion du 17 Mai 1938.

Adopté sans observations.

2°- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Mobilier. Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par :

MM. Léo Wiart et Cie, pour les estrades et les tableaux	
Dépense évaluée à	57.528 <sup>f</sup>
Paul Scouvement, pour les bureaux	
Dépense évaluée à	13.866
Deloose et Cie, pour les bibliothèques	
Dépense évaluée à	67.710
Jules Houssen, pour les tables et bancs de réfectoire - Dépense évaluée à	24.948

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

3°- Groupe scolaire des Bois-Blancs. Cuisine au Gaz - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. La proposition la plus intéressante pour la Ville a été faite par la Société de Pied-Selle.

Dépense évaluée à	49.355
Avis favorable	
Rapport envoyé à l'Administration.	

4°- Groupe scolaire des Bois-Blancs. Monte charge électrique. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Trois projets ont été déposés :

- |                                                           |                     |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|
| a) Société d'Etudes et construction d'appareils de levage |                     |
| Dépense :                                                 | 20.500 <sup>f</sup> |
| b) Ateliers Otis Pifre - Dépense :                        | 21.500              |
| c) Etablissements Verlinde - Dépense :                    | 24.000              |

La Commission propose de retenir le projet des Ateliers Otis-Pifre dont les dispositions, notamment en ce qui concerne les portes-palières et la boîte de manoeuvre, justifient une dépense plus élevée.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Institut Denis Diderot. Clôture en grillage. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres.

La proposition la plus intéressante pour la Ville a été faite par la Société Anonyme des Etablissement Gantois.

Dépense évaluée : 18.360<sup>f</sup>

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Institut Denis Diderot. Mobilier des services de la Direction. Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par :

M. Maurice Dumortier pour le 1er Lot  
Dépense évaluée à 20.530<sup>f</sup>

M. Maurice Devroudt, pour le 2è lot  
Dépense évaluée à 9.105<sup>f</sup>

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Mobilier. Réceptions définitives et décomptes définitifs.

- a) Léo Wiart et Cie
- b) Paul Scouvemont
- c) Pierre Lehouck et Cie
- d) Jules Houssen

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Institut Denis Diderot. Serrurerie (9è lot) - Révision et résiliation du Marché. Réception définitive et décompte définitif des travaux exécutés.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Menuiseries intérieures (6è lot). Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Hôtel de Ville. Chaises en bois courbé. Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Dégagement de l'angle des rues Saint-Gabriel et du Faubourg de Roubaix, Transformation du presbytère. Déplacement de l'urinoir. Suppression du kiosque de tramways.

Avis favorable à la réalisation du projet présenté sous réserve du vote d'un crédit de 110.000 frs.

Rapport transmis à l'Administration.

Réunion commencée à 11 heures, terminée à 12 h. 20.

Hôtel de Ville le 5 Juillet 1938

Le Secrétaire,

P. COCHEZ.

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN

5-7-38

P. COCHEZ.

Vu :  
L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général,

13 Juillet 1938

FAUVET.

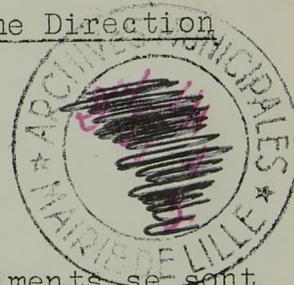
Conseil d'Administration  
Réunion du 26 SEPT 1938  
M. PLANQUE

Deuxième Direction



COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 13 Septembre 1938



M.M. Les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 13 Septembre 1938 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire;  
Bour, conseiller municipal,  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Leroy, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusés : M.M. Bataille, conseiller municipal,  
Gisselaire, d°  
Martin, d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Cochez, directeur des Travaux Municipaux;  
Fauvet, directeur adjoint des Travaux Municipaux.

1°- Procès-verbal de la réunion du 4 Juillet 1938.

Adopté sans observations.

2°- Démolition d'immeubles à la Ville - Appel d'offres.

a) Immeubles 3, 3bis, 5 rue des Urbanistes. - M. Cibié, adjudicataire - Versement à la Ville d'une somme de 580 frs

b) Immeubles chemin des Morts. - M. Quarrez, adjudicataire Versement à la Ville d'une somme de 627 frs.

c) Immeubles 59, 61 rue de l'Est - Bâtiments du fond.  
M. Bridelance, adjudicataire - Versement à la Ville d'une somme de 600 frs.

Avis favorable.  
Rapports envoyés à l'Administration.

3°- Vente de vieux papiers entreposés dans les Magasins des Halles aux Sucres - Appel d'offres.

Adjudicataire M. Degoul.  
La vente a produit une somme de 1357 frs 75

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Institut Denis Diderot. Outillage et Magasin d'outillage.  
Entourages métalliques. Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres.

Lot A. Entourage de l'outillage.- M.M. Louis Tellier Ainé et  
fils, rue Léon Gambetta, adjudicataires.

Dépense montant à 20.600 frs.

Lot B.- Entourage du magasin de l'outillage.- M. Hasbroucq,  
rue Geoffroy Saint Hilaire, adjudicataire.

Dépense montant à 15.000 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Institut Denis Diderot - Section Commerciale. Fourniture de  
machines à écrire - Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions ci-  
après ont été agréées par la Direction de l'Institut.

Lot A.- Machines neuves.

Etablissements Japy : 10 machines à 2.665 frs  
Société Contin : 5 machines à 2.990 frs

Lot B.- Machines d'occasions reconstruites.

M. Flippe, à Lille : 5 machines Underwood à 1.850 frs  
Société Olympia : 5 machines Remington à 1.900 frs

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Institut Denis Diderot - Postes de soudure autogène et de sou-  
deure électrique - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les  
plus intéressantes pour la Ville ont été faites par la Société  
"La Soudure autogène française".

Dépense montant à 48.171 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Institut Denis Diderot - 12ème lot : Installations électriques  
Aménagement des locaux réservés aux essais et aux manipulations  
électriques.

Avis favorable à l'exécution de ces aménagements par les soins  
des Etablissements Malyé-Mézian et par extension de l'adjudication  
prononcée à leur profit le 29 Mars 1938.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Groupe Scolaire des Bois-Blancs. Tables de classe à deux places. Marché.

La Commission est d'avis de confier la fourniture des 140 tables à placer dans les nouvelles classes du Groupe Scolaire des Bois Blancs à l'entrepreneur déclaré adjudicataire en Juillet dernier de la fourniture des tables du Groupe du Faubourg d'Arras.

La dépense établie sur la base des prix de l'adjudication ressort à 43.924 frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Groupe Scolaire des Bois Blancs - Bibliothèques. Tableaux ardoisés de fond de classe.

Il a été procédé à un appel d'offres.

a) Bibliothèques.- M. Jules Houssen a consenti les meilleurs prix pour la Ville.

Dépense pour 14 bibliothèques : 9.786 frs.

b) Tableaux ardoisés de fond de classe.- Seul M.M. Léo Wiart et Cie ont remis des offres - Celles-ci s'élèvent, pour 9 tableaux (proposition en variante) à la somme de 15.360 frs.

La Commission est d'avis d'accepter ces propositions.

En raison de l'urgence, elle demande à l'Administration Municipale d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Groupe Scolaire des Bois Blancs - Vestiaires métalliques - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les prix les plus intéressants pour la Ville ont été consentis par M. Albert Mallet.

La dépense s'élève à 49.360 frs.

Avis favorable. En raison de l'urgence, la Commission demande à l'Administration Municipale d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Caserne Bouvines - Portes de garages - Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus avantageuses pour la Ville sont celles faites par la Société Marien-Bayart et leurs fils.

La dépense atteint la somme de 60.520 frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I2° - Caserne Bouvines. Porte d'entrée. Marché.

L'adjudication-Concours à laquelle il a été procédé n'a pu être prononcée aucune soumission n'ayant été déposée. Dans ces conditions des propositions ont été demandées à une Maison spécialiste "La Porte Industrielle" à Créteil.

La dépense s'établit à la somme de 24.500 Frs

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

I3° - Entretien des Propriétés Communales. Prix de règlement. Abattement.

La Série de prix servant de base de règlement aux entrepreneurs, édition 1938, impose maintenant des abattements obligatoires. Ceux-ci ne pourront toutefois être fixés qu'en fin d'entreprise. Ils varient en effet avec l'importance totale des travaux exécutés dans chaque lot. Pour réserver les intérêts de la Ville il est proposé d'appliquer sur mémoires d'entrepreneurs, un abattement provisoire de 10 % .

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

I4°.- Bâtiments communaux. Travaux d'entretien. Adjudication.

Avis favorable à la mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pendant les années 1939 et 1940.

Rapport envoyé à l'Administration.

I5°.- Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Aménagement de bureaux. -  
I.- Réception définitive. II.- Décomptes définitifs.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

I6°.- Groupe Scolaire du Faubourg des Postes. Ecoles primaires  
Aristide Briand-Ferdinand Buisson. Construction. I.- Réception  
définitive. II.- Décomptes définitifs.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

I7°.- Bains municipaux du Boulevard de la Liberté. Installation d'une  
Cabine haute-tension. I.- Réception définitive. II.- Décompte  
définitif.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

18°.- Commissariat Central de Police. Entretien de l'Ascenseur.  
Révision de la redevance.

Avis favorable à la révision proportionnellement à la variation de l'indice du coût de la vie.

Rapport envoyé à l'Administration.

19°.- Crèche Déliot. Exécution de travaux d'entretien.

Dépense évaluée à 10.800 Frs environ.

Avis favorable  
Retour au Service

20°.- Crèche de Fives. Remplacement d'une plateforme en zinc.

Dépense évaluée à 10.400 Frs environ et à imputer sur l'article 7I du budget extraordinaire de 1938.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

21°.- Ecole Mme Récamier. Modernisation des Water closets.

Dépense évaluée à 14.000 Frs environ et à imputer sur l'article 7I du budget extraordinaire de 1938.

Avis favorable.

22°.- Ecole Lavoisier rue des Stations. Revêtement des murs de classes.  
Travaux divers.

La Commission a procédé à la visite de cette école dans laquelle il y a des murs de classes en briques recouverts seulement d'un badigeon. Elle est d'avis d'exécuter sur murs, à titre d'essai, un revêtement en panneaux contreplaqués.

La dépense, compris les travaux divers envisagés atteint 33.000 Frs environ. Elle est à imputer sur les crédits d'entretien.

Retour au Service des Bâtiments.

23°.- Annexe de l'Ecole de Jussieu rue des Poissonceaux. Travaux.

L'annexe de la rue des Poissonceaux reçoit non seulement des élèves de l'école Jussieu mais encore des élèves suivant les cours de l'Union Française de la Jeunesse. La Commission est allée sur place. Elle a constaté que des travaux d'amélioration et d'entretien étaient absolument indispensables et elle a demandé qu'ils soient aussitôt entrepris.

La dépense est de l'ordre de 25.000 Frs environ.

Retour au Service des Bâtiments.

24°.- Terrain contigü à l'Ecole Diderot. Demande de location.

Demande de location d'une parcelle de 72 m<sup>2</sup> entourée de murs par M.Vancoillié rue Saint Sébastien.

Avis défavorable.

La Commission estime qu'il convient après que seront démolis les murs de clôture, d'incorporer cette parcelle à la cour de l'Ecole Diderot.

Retour au Service des Bâtiments.

25°.- Marché de Wazemmes. Réfection de deux grands lanterneaux.

Le Service signale que la réparation de ces deux lanterneaux n'est plus possible et que leur remplacement s'impose.

La dépense, évaluée à 80.000 Frs, est prévue imputée sur l'article 7I du Budget extraordinaire de 1938.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

26°.- Palais des Beaux-Arts. Peintures extérieures.

Il s'agit de travaux d'entretien devenus nécessaires.

La dépense est évaluée à 50.000 Frs environ.

Le Service propose d'effectuer environ 15.000 Frs de travaux cette année et le surplus au début de 1939. Parmi les travaux ajournés à l'an prochain figure la peinture des grilles extérieures.

Retour au Service des Bâtiments.

27°.- Ecole des Beaux-Arts. Aménagement d'une Salle d'exposition et d'un atelier.

Demande faite par M.le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et approuvée par la Commission de la dite Ecole.

La dépense est évaluée à la somme de 54.000 Frs.

Le Service propose de l'imputer sur l'article 7I du Budget extraordinaire.

Avis favorable

Rapport envoyé à l'Administration.

28°.- Grand Théâtre. Tapis du grand escalier. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Le prix le plus avantageux pour la Ville a été fait par M.Maniglier, 8 rue Léon Gambetta.

.....

La dépense s'élève à 8.015 Frs.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

29°.- Théâtre Sébastopol. Travaux de restauration des loges  
d'artistes, foyer des choristes, bureaux, vestiaires et  
couloirs.

Il s'agit de travaux d'entretien dont l'estimation ressort à  
32.000 Frs environ.

Avis favorable  
Retour au Service des Bâtiments.

30°.- Théâtres Municipaux. Restauration du Mobilier.

Il est prévu la restauration de fauteuils, banquettes et chaises.

La dépense est évaluée à 75.000 Frs environ, pour les deux  
théâtres.

Le Service propose d'effectuer pour 35.000 Frs de dépenses  
cette année sur des crédits existants. Une demande de crédit sera  
faite en ce qui concerne le surplus de la dépense.

Retour au Service des Bâtiments.

31°.- Terrain de jeux de l'Arbrisseau. Installation d'un grillage  
de protection.

Dépense évaluée à 9.000 Frs.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

32°.- Cimetière de l'Est. Logement du Concierge. Travaux d'entretien.

Des travaux d'entretien, évalués à 4000 Frs environ, sont  
devenus indispensables.

Avis favorable.  
Retour au Service des Bâtiments.

33°.- Cimetière de l'Est. Construction d'un nouveau bureau.

Un projet a été dressé en vue d'aménager un bureau sur l'em-  
placement du péristyle du logement du Directeur du Cimetière et de  
construire un abri sous marquise. Les dispositions prévues ont été  
approuvées par M. l'Adjoint Coolen délégué à l'Etat Civil.

La dépense est évaluée à 40.000 Frs et un crédit d'égale  
importance serait à voter.

Rapport envoyé à l'Administration.

34°.- Immeuble à la Ville 89his rue Saint Sauveur. Travaux de peinture extérieure.

Travaux demandés par le locataire. En raison de ce que la dépense correspond à une année et demie de loyer, la Commission est d'avis de soumettre la question au Service du Contentieux.

35°.- Eglise Saint Louis. Réfection de la couverture.

Dépense évaluée à 20.000 Frs.

Le culte accepte de verser une participation de 10.000 Frs.

Avis favorable à l'exécution des travaux  
Rapport envoyé à l'Administration.

36°.- Entretien des horloges publiques du Temple protestant et de l'Eglise Saint Pierre, Saint Paul.

Dépense annuelle 263 F.80 d'une part et 501 F.40 d'autre part. Elle comprend l'entretien courant, le remplacement des pièces usées, les changements d'heure.

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

37°.- Presbytère de l'Eglise Sainte Catherine. Projet d'agrandissement de la fosse des water-closets.

Le devis s'élève à la somme de 8.000 Frs.

Le curé doyen de cette église a été pressenti à l'effet d'accepter une augmentation de loyer de 300 Frs moyennant quoi la Ville aurait pu envisager l'exécution des travaux. Le Curé-Doyen n'accepte pas cette proposition. Dans ces conditions les travaux ne seront pas entrepris.

Dossier retourné au Service des Bâtiments.

38°.- Institut Denis-Diderot. Visite des Travaux.

La Commission décide de procéder le mardi 20 Septembre à la visite de l'Institut Denis Diderot. Des convocations spéciales seront adressées.

39°.- Affaires diverses.

M. le Conseiller Leroy rappelle qu'il a signalé l'insuffisance de protection de l'écran de l'urinoir du Boulevard des Ecoles. (Une note est adressée au Service des Bâtiments).

Le Secrétaire de la Commission  
FAUVET,

Avant de lever la séance, M. l'adjoint Domsin annonce à ses collègues que M. Cochez sera effectivement à la retraite le 1er Octobre prochain. Il assure à nouveau M. Cochez de son amitié et il exprime le souhait que les relations cordiales qui s'étaient établies avec les membres de la Commission et avec lui-même n'en continueront pas moins lorsque M. Cochez aura quitté la direction du Service des Travaux. Traduisant le sentiment des membres de la Commission des Bâtiments, son Président a un mot aimable pour M. Fauvet, directeur adjoint des Travaux Municipaux. W

Après les remerciements de M. Cochez à l'adresse de M. l'adjoint, de M.M. les membres de la Commission et de son collaborateur, M. Fauvet, secrétaire de la Commission, la séance est levée.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures

Hôtel de Ville le 16 Septembre 1938

Soumis à M. l'adjoint Domsin  
16/9/38  
signé : P. COCHEZ.

VU:  
signé : L. DOMPSIN.

M. Le Secrétaire Général  
16/9/38

signé : P. COCHEZ.

Conseil d'Administration  
réunion du 28 NOV 1938  
M. PLANQUE



DEUXIEME DIRECTION

Commission des Bâtiments

Séance du 8 Novembre 1938



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 8 Novembre 1938 à 18 heures sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, Adjoint au Maire  
Bataille, Conseiller Municipal  
Bour id  
Claes id  
Dhoossche id  
Martin id  
Treels id

Excusés : MM. Gisselaire, id  
Leroy  
Peeters id

Assistait également à la séance M. Fauvet, Directeur Adjoint des Travaux.

1° Procès verbal de la réunion du 13 Septembre 1938

Adopté sans observations

2° Vente de vieux matériaux et de matériel usagé entreposés au Magasin Brulé

La vente à laquelle il a été procédé sur appel d'offres a produit la somme de 17.900 F.61.

Rapport adopté.

3° Démolition d'immeubles à la Ville

Il a été procédé à des appels d'offres :

a) Immeuble Ibis rue Lottin. M. Robert Boone, 15 rue Félix Faure à La Madeleine, adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de 464 F.

b) Immeubles 279/281 rue de Paris. M. Georges Bridelance Ibis rue du Faubourg de Roubaix; adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de 4.800 Frs.

4° Eglise Saint Pierre Saint Paul. Remplacement des toitures en zinc et en ardoises. I. - Réception définitive. Décompte définitif.

Avis favorable.

- 5° Hôtel de Ville. Office Municipal d'Orientation Professionnelle. Achat de banquettes de Cinéma. I. - Réception définitive. II. - Procès verbal de réception définitive.

Avis favorable.

- 6° Institut Denis Diderot. Ile Lot. Partie B. Vitrierie, Miroiterie. Limitation de la retenue de garantie.

Les travaux sont terminés depuis plus d'un an. La réception définitive ne pourra être prononcée qu'avec d'autres lots de travaux. Dans ces conditions l'entrepreneur demande la réduction de la retenue de garantie. Celle-ci est actuellement de 20.534 Frs.

La Commission est d'avis de limiter à 10.000 Frs la retenue de garantie.

- 7° Caserne Bouvines. Logements supplémentaires. 7ème Lot. Peinture et Vitrierie. Extension de l'adjudication.

Des travaux complémentaires, huit logements au 3e étage, ont été autorisés par la Conseil Municipal.

Il a été envisagé par la suite de confier la peinture et la vitrierie de ces 8 logements à l'entrepreneur adjudicataire des travaux primitifs. Le montant de l'adjudication passe ainsi de 64.848,91 à 83.168,89.

Avis favorable de la Commission.

- 8° Eglise Sainte Catherine. Réparation des couvertures. Participation au culte.

La dépense est évaluée à 4.500 Frs

Le culte s'engage à participer dans cette dépense jusqu'à concurrence de la moitié.

Avis favorable à l'exécution des travaux.

- 9° Salle des Fêtes de Fives. Règlement d'un compte de mitoyenneté.

Par suite des travaux d'aménagement de la Salle des Fêtes de Fives une partie supplémentaire de la clôture séparant la propriété de la Ville de celle de la Société anonyme Barrois est devenue mitoyenne. D'autre part cette Société a surchargé, pour son usage personnel, la clôture déjà mitoyenne.

Un compte de mitoyenneté a été établi duquel il résulte que la Ville est redevable d'une somme de 1.209 F.86.

Avis favorable au règlement de ladite somme.

10° Helles de Wazemmes. Construction d'un W.C.

Le Service des Bâtiments a établi un projet d'installation d'un W.C. à l'intérieur du marché; il est prévu extérieurement une fosse septique.

La dépense est évaluée à 28.000 Frs.

Un crédit spécial d'égale importance est demandé.

M. l'Adjoint Bertrand à qui le projet a été communiqué a donné un avis favorable à sa réalisation.

Avis conforme de la Commission  
Rapport envoyé à l'Administration.

11° Caserne de Sapeurs-Pompiers rue de Bouvines. Aménagement d'une nouvelle installation téléphonique.

L'installation actuelle est ancienne et fonctionne mal. Le poste téléphonique doit prendre place dans le nouveau pavillon. Dans ces conditions il a été procédé à une étude en vue de l'aménagement d'un poste neuf.

La dépense est évaluée à 18.000 Frs.

Avis favorable de la Commission

La Commission demande à l'Administration d'accorder au Service l'autorisation de passer dès maintenant commande.

12°.- Cimetière de l'Est. Bureau rue du Ballon. Travaux de consolidation.

Dépense évaluée à 11.150 Frs et à imputer sur le crédit affecté à l'entretien des propriétés communales.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

13° Eclairage au gaz de bâtiments communaux. Travaux et menues fournitures.

Avis favorable au renouvellement pendant les années 1939 et 1940 du marché passé avec la Compagnie Continentale du Gaz.

La dépense annuelle est évaluée à 12.000 Frs.  
Rapport envoyé à l'Administration.

14° Hôtel de Ville. I Conduite du chauffage et de la ventilation. II Entretien des appareils sanitaires.

Le marché passé en 1937 s'élevait à 85.600 Frs.

Le nouveau marché applicable du 1er Octobre 1938 au 30 Septembre 1939 atteint 94.127 Frs. Celui de 1937 ne prévoyait pas de révision de prix. Une formule de révision est maintenant introduite dans le nouveau texte.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

15° Chauffage du Palais des Beaux-Arts et du Grand Théâtre.  
Conduite et petit entretien.

Le marché passé en Juillet 1937 s'élevait à 67.500 Frs mais comportait une formule de révision. La dépense en 1937-1938 a ainsi atteint la somme de 83.936 Frs.

Le nouveau marché, qui comporte encore la même formule, est applicable à partir du 1er Octobre 1938, il expire le 30 Septembre 1939 pour le Palais des Beaux-Arts et le 31 Mars 1939 pour le Grand Théâtre. Il est évalué à 88.864 Frs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

16° Bâtiments Communaux. Travaux d'entretien. Information complémentaire concernant l'exécution de certains travaux par les équipes dites de chômeurs.

Avis favorable aux propositions faites et résumées ci-après :

I.- En 1937 et 1938 des travaux d'entretien ont été réservés aux équipes dites de chômeurs dans les catégories ci-après :

- 1° Terrassement, maçonnerie
- 2° Charpente et menuiserie
- 3° Ferronnerie et serrurerie
- 4° Peinture et vitrerie

Pour 1939 et 1940 il est prévu les mêmes dispositions.

II.- Conformément à la décision de l'Administration Municipale, la vérification des travaux exécutés par ces équipes incombera désormais au Service des Bâtiments.

Rapport envoyé à l'Administration Municipale.

17° Société de pêche des Municipaux de Lille. Demande d'acquisition d'un lot de vieux fers.

Cette Société demande l'acquisition de vieux fers entreposés au Magasin brûlé pour cloturer une partie de son cantonnement de pêche des fossés de la Corne de Gand.

Elle offre le prix de 25 F.15 les 100 Kilogs qui est celui ayant été obtenu par la Ville en Septembre dernier à la suite d'un appel d'offres.

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

18° Bureaux d'octroi. Modifications, aménagement, reconstruction.

Il a été procédé à une étude par le Service des Bâtiments. Le devis est divisé en deux parties:

a) Travaux d'entretien à imputer par conséquent sur le crédit d'entretien des propriétés communales: 40.700 Frs

b) Travaux neufs: électrification, téléphone, signalisation, reconstruction de bureaux, pour l'exécution desquels un crédit spécial est indispensable: 332.000 Frs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration

19° Incident B. de Brodzki. Etablissements Desmet.

Lecture est donnée de la communication faite à M. le Maire par M. B. de Brodzki, Ingénieur-Conseil électricien.

Bien que l'incident signalé se soit produit sur un chantier de la Ville (Institut Denis Diderot), la Commission pense qu'il s'agit néanmoins d'un différend d'ordre privé puisque les Etablissements Desmet ne sont pas adjudicataires de travaux communaux.

La Commission prend acte de la communication qui lui a été faite.

Retour à M. le Secrétaire Général.

20° Caserne Bouvines. Visite des travaux

La Commission décide de procéder à la visite des travaux le mardi 15 Novembre 1938 à 14 h.30.

21° Affaires diverses

M. le Conseiller D'Hoossche signale des malfaçons dans l'exécution de travaux de peinture au Musée Commercial rue du Lombard.

Des renseignements sont demandés au Service des Bâtiments.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures

Hôtel de Ville le 14 Novembre 1938

FAUVET,

Vu :  
L. DOMPSIN,

Transmis à M. le Secrétaire Général  
Le 19 Novembre 1938  
signé: FAUVET,

Conseil d'Administration  
Réunion du 28 NOV 1938  
M. PLANOUR

Deuxième Direction



COMMISSION DES BATIMENTS

Réunion du 15 Novembre 1938



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à la Caserne Bouvines, pour visiter les travaux en cours d'exécution, le mardi 15 Novembre 1938 à 14 heures 30, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Présents : M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire;  
BOUR, conseiller municipal;  
DHOSSCHE, d°

Excusés : M.M. BATAILLE, conseiller municipal;  
CLAES, d°  
GISSELAIRE, d°  
LEROY, d°  
MARTIN, d°  
PEETERS, d°  
TREEELS, d°

Assistaient également à la visite :

M.M. FAUVET, Directeur adjoint des Travaux Municipaux;  
LELEU, Capitaine du Corps des Sapeurs-Pompiers;  
DUCLERMORTIER, architecte agréé.

La Commission a procédé à la visite détaillée du Pavillon de 28 logements.

Au cours de cette visite, M. Duclermortier a donné les raisons qui font que les travaux entrepris fin 1935 ne sont pas encore complètement terminés. Il y eut l'arrêt du travail en Juin 1936, la résiliation des adjudications des lots de plâtrerie, carrelage, sanitaire, ferronnerie, les délais nécessités par de nouvelles adjudications, un nouvel arrêt résultant de la décision prise de construire huit logements supplémentaires au troisième étage.

M. Duclermortier signale en outre que les travaux ont dû être exécutés en trois stades a) bâtiment rue de la Phalecque seulement car il était indispensable de maintenir le libre passage du matériel par l'entrée de la rue de Bouvines et de maintenir ainsi le poste b) le bâtiment rue de Bouvines c) les travaux de surélévation du bâtiment rue de la Phalecque .

Il a été constaté que les travaux étaient maintenant très avancés sauf ceux de peinture. Ces derniers sont même fort en retard.

M. l'Adjoint Domsin a rappelé la nécessité de livrer le pavillon complètement terminé, aussitôt que possible et il a ajouté qu'il était désirable que la prise de possession des logements puisse se faire dans la première quinzaine de Décembre. M. l'Adjoint Domsin a toutefois demandé à M. Duclermortier de fixer lui-même la date limite d'achèvement des travaux et de l'en informer. Il a signifié à M. Van Coppenolle, adjudicataire de la vitrerie et de la peinture, présent à la visite, qu'il n'admettrait pas l'excuse d'un retard dans la prise de possession des logements, uniquement parce que l'entrepreneur de peinture n'aurait pas terminé les travaux qui lui ont été confiés.

La Commission s'est enfin intéressée à différentes dispositions d'ensemble et de détail des installations réalisées et une note a été demandée à ce sujet à l'Architecte afin de l'annexer au procès-verbal de la réunion.

Réunion commencée à 14 h.30, terminée à 17 h.

Hôtel de Ville le 17 Novembre 1938.

Le Secrétaire; FAUVET

---

ANNEXES. - Renseignements fournis par M. Duclermortier, architecte.

I<sup>o</sup> - Date d'achèvement.

Extrait d'une lettre à M. l'Adjoint DOMPSIN.

"Lille le 17 Novembre 1938.

"Monsieur l'Adjoint,

"Suite à la visite qui a été faite le 15 Novembre dernier à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de la rue de Bouvines, par la Commission des Travaux, sous votre autorité, afin de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux entrepris pour l'édification des logements destinés aux Sapeurs-Pompiers et à l'aménagement de locaux destinés au service d'incendie et aussi de connaître la date d'achèvement à partir de laquelle pourrait être faite l'inauguration, j'ai l'honneur de venir vous informer, qu'après entente et engagements pris par les entrepreneurs, toutes dispositions seront prises pour permettre cette cérémonie dès le 25 Décembre prochain.

Toutefois, je dois porter à votre connaissance qu'en ce qui concerne l'entrepreneur de peinture, M. Van Coppenolle, ce dernier a fait toutes réserves à ce sujet et ne croit pas pouvoir garantir le complet achèvement des travaux lui restant à faire, assurant toutefois d'y apporter la plus grande célérité possible en vue de satisfaction.

Signé : DUCLERMORTIER."

2.- Caractéristiques de la caserne des Sapeurs-Pompiers de la rue de Bouvines.

La Caserne des Sapeurs-Pompiers par sa situation à l'angle des rues de Bouvines et La Phalecque, rues très étroites, tortueuses et de grand trafic dont la visibilité directe est des plus restreintes et la circulation des plus défectueuses à cause de la circulation intangible des tramways qui parcourent la rue de Bouvines, demandait une sortie conçue de telle manière, qu'il n'y ait pas d'embouteillage et le moins de risque d'accident possible.

Cette sortie, passage de voitures, pratiquée dans un large pan coupé, établie à l'angle des deux rues, a permis la formation d'un genre de carrefour à large dégagement par courbes incurvées pour les manoeuvres de sorties, tant de face que pour virages de côté, du fait que la porte se trouve être très en retrait de l'alignement du pan coupé.

Pour éviter des manoeuvres manuelles d'ouverture de porte à rabattre ou autre, cette dernière d'une envergure de 5.50 est tout d'un ensemble ouvrant, qui par son mécanisme s'élève à 4 mètres de hauteur et va se loger automatiquement et horizontalement sous le plafond du passage dans un temps record de 17 secondes par simple déclenchement électrique et peut en cas de défaillance en un même temps par manoeuvre d'un treuil à main, remplir le même office.

Toutes les commandes du service d'alerte se font automatiquement du poste permanent de garde, lequel comporte un tableau de répartition général où sont groupés tous les circuits électriques, tant en lumière, sonneries, mécaniques, etc..

Sur simple pression d'un bouton tout est en branle par déclenchement automatique instantané de l'alerte générale, qui comporte :

à l'intérieur du casernement :

- A. L'ouverture de la porte sur rue.
- B. L'éclairage général d'alerte (cour, départ, garages, dégagements, passage de voitures).
- C. Escaliers des logements, etc..

Les sonneries d'appel

Feux de position

Projecteurs.

Afin de prévenir les graves inconvénients de circulation de la rue de Bouvines, à l'alerte, des faisceaux lumineux rouges

seront automatiquement et immédiatement projetés sur la chaussée face à la Caserne et à droite et à gauche dans le prolongement au lointain sur rue de Bouvines.

Par cette signalisation, tramways, autos, la circulation en général, sera prévenue.

Afin de prévenir tout accident de circulation dans passage de voitures et vestibule dégagements des escaliers des logements, une signalisation lumineuse également à feu rouge se manifestera automatiquement aux alertes.

La conception des portes de garages en système à accordéon en même temps que la manoeuvre en est très facile et légère, a l'avantage

1° de ne pas obliger à développer ou déployer plus d'ouverture que nécessaire pour livrer passage à un engin ou véhicule;

2° de ce fait, alors qu'il y a lieu en hiver de tenir une température constante de chaleur dans les remises, le refroidissement en sera très atténué et presque pas préjudiciable.

En ce qui concerne les logements affectés aux familles des Sapeurs casernés selon la disposition des appartements, ils comprennent 3 ou 4 pièces avec en plus un water-closet particulier, réparties en I salle commune cuisine comportant hotte, évier avec robinet d'eau, tablette égouttoir, armoire basse et buffet, prise de gaz pour réchaud, prise de courant électrique;

I chambre pour parents;

I chambre pour filles;

I chambre pour garçons ;

avec armoires et penderie.

I courette à air libre avec I vidoir ordures ménagères;

I poste d'eau et vidoir eau usées;

I armoire garde manger.

Sur le palier du vestibule d'entrée de chaque appartement, immédiatement face à la porte, une armoire spécialement conçue et affectée aux vêtements de feu et casque de sapeur.

Tous les chassis extérieurs sont à ouvrant manoeuvrant en monte et baisse et basculant à 180°, ce qui offre l'avantage de pouvoir nettoyer la vitrerie sans s'exposer à accident de chute et toujours sur un plan horizontal à portée de la main.

Lille le 18 Novembre 1938.

Signé : DUCLERMORTIER."

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN  
Lille le 19 Novembre 1938.

Signé : FAUVET

VU :

Signé : L. DOMPSIN.

Transmis à  
M. le Secrétaire Général.  
Le 23 Novembre 1938.

Signé : FAUVET.

DEUXIEME DIRECTION

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 15 Décembre 1938

Council d'Administration  
Réunion du 9 JANV 1939  
M. PLANQUET



*Handwritten signature or initials in red ink.*



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le jeudi 15 Décembre 1938 à 17 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire  
Bour, Conseiller municipal  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Leroy, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusés : M.M. Bataille, Conseiller municipal  
Gisselaire, d°  
Martin, d°

M. Fauvet, Directeur adjoint des Travaux, assistait à la réunion.

X  
X X

Après avoir ouvert la séance, M. l'Adjoint Domsin, au nom de la Commission, adresse ses félicitations à M.M. Bour et Peeters maintenant complètement remis, le premier d'une indisposition, le second des suites d'un accident.

Après les remerciements formulés par M.M. Bour et Peeters, il est procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1° Procès-verbaux des réunions des 8 et 15 Novembre 1938.

Adoptés sans observations.

2° Halles Centrales. Travaux de grosses réparations. Premier lot. Limitation de la retenue de garantie.

La retenue de garantie atteint la somme de 5,430 Frs. La Commission est d'avis de la limiter à 1.000 Frs.  
Rapport envoyé à l'Administration.

3° Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Quatrième lot : Menuiserie. Septième lot : Carrelages et pavements. Limitation de la retenue de garantie.

La retenue de garantie du quatrième lot est actuellement de 31.080 Frs et celle du septième lot de 42.770 Frs.

La Commission est d'avis de limiter ces retenues respectivement à 15.000 et 20.000 Frs.

Rapport envoyé à l'Administration.

4° Cimetières de l'Est et du Sud. Travaux d'aménagement.

La Commission adopte le rapport du Service tendant à porter de 80.128 Frs à 88.370 Frs 43 le montant de l'adjudication relative à l'installation d'une clôture en béton armé et de 99.525 Frs à 130.000 Frs le montant de l'adjudication relative à l'exécution d'un revêtement de chaussées en tarmacadam.

Rapport envoyé à l'Administration.

5° Hôtel de Ville. Aile du Beffroi. Cabinet du Secrétaire Général Adjoint. Aménagement. I- Réception définitive. II-Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

6° Caserne de sapeurs-pompiers rue de Bouvines. Construction de logements. Dépenses autorisées de sept lots de travaux. Modification.

La Commission adopte les propositions qui lui sont faites par le Service.

Rapport envoyé à l'Administration.

A l'occasion de l'examen de cette affaire, M. l'Adjoint Domsin informe ses collègues que l'entrepreneur des travaux de peinture a été mis en demeure d'avoir à terminer ses travaux pour le 24 Décembre, faute de quoi il sera rayé de la liste des entrepreneurs admis aux adjudications de la Ville. M. l'Adjoint Domsin ajoute qu'à la suite de cette mise en demeure, il y a eu échange de correspondance entre l'entrepreneur et la Ville d'une part, entre l'Architecte et la Ville d'autre part, l'Architecte ayant précisé ses griefs à l'encontre de l'entrepreneur et qu'en fin de compte, ce dernier a été convoqué pour s'entendre confirmer la mise en demeure dont il avait été l'objet.

7° Agrandissement du Groupe Scolaire des Bois Blancs. Dépenses autorisées des lots I à II. Modification.

La Commission adopte les propositions qui lui sont faites par le Service.

Rapport envoyé à l'Administration.

8° Entretien des rideaux, stores, tentures, ameublements.

Les marchés passés après appel d'offres avec M.M. Beugin et Cie d'une part, Mme Vve Vicart d'autre part, sont expirés depuis le 1er Mai 1938, En attendant qu'il soit procédé à une nouvelle consultation d'entrepreneurs, la Commission est d'avis de passer avec ces deux maisons des marchés montant respectivement à 25.000 et à 15.000 Frs pour l'exécution des travaux d'entretien jusqu'au 31 Mars 1939.

Rapport envoyé à l'Administration.

9° Groupe Scolaire des Bois Blancs. Tables et bancs de réfectoire. Marché.

La Commission est d'avis de confier l'exécution de ce mobilier à M. Jules Houssen qui, il y a quelque temps seulement et à la suite d'un appel d'offres, a été déclaré adjudicataire d'une fourniture de même mobilier pour le Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras.

Un rapport va être envoyé à l'Administration.

10° Palais des Beaux-Arts. Descentes d'eaux pluviales en très mauvais état.

La Commission prend connaissance du rapport de M. Mollet, Architecte du Palais des Beaux-Arts. La Commission est d'avis de déléguer à l'Architecte, par prélèvement sur le crédit d'entretien de 1939, une somme de 30.000 Frs pour permettre l'exécution des travaux devenus indispensables.

Retour au Service des Bâtiments.

11° Immeuble à la Ville 176 rue Nationale. Réfection des peintures extérieures.

La dépense est évaluée à 3.500 Frs environ, elle est à prélever sur l'article du budget "Fondation Devaux".

Avis favorable.

Retour au Service des Bâtiments.

12° Maison des Amicales place Sébastopol. Transformations. Demande du Président.

La Commission procédera à une visite sur place en Janvier prochain.

13° Affaires diverses.

La Commission, désireuse de voir s'amorcer la réorganisation du Service des Bâtiments, souhaite que les nominations auxquelles il doit d'abord être procédé, soient faites aussitôt que possible.

Réunion commencée à 17 heures, terminée à 19 heures 30.

Hôtel de Ville le 19 Décembre 1938.

Le Secrétaire,  
FAUVET.

Vu,  
signé : L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général  
le 24-12-38  
FAUVET.

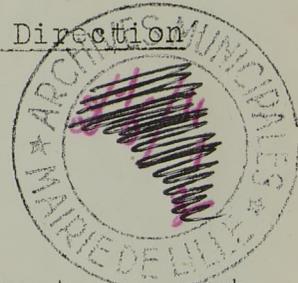
Conseil d'Administration  
Réunion du 30 JANV. 1939  
M. PLANQUE

Deuxième Direction



COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 17 Janvier 1939



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 17 Janvier 1939 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire;  
Bour, conseiller municipal;  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Gisselaire, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°

Excusé : M. Bataille, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion :

M.M. Fauvet, chef du Service des Bâtiments;  
Lemoine, Ingénieur adjoint au Chef du  
Service des Bâtiments;  
Lefebvre, chef des Services Administratifs.

Après avoir ouvert la séance, M. l'adjoint Domsin donne connaissance à ses collègues des résolutions prises par l'Administration Municipale en vue de la réorganisation générale des services de la Deuxième Direction. Il rappelle qu'il y a maintenant trois services techniques ayant à leur tête un chef responsable - M. Fauvet, en ce qui concerne les Bâtiments - et que M. Lemoine est notamment chargé de l'entretien des propriétés communales. Il ajoute qu'un service administratif a été créé. M. Lefebvre, qui en est le chef responsable, assure en particulier la liaison entre les trois services techniques.

M. l'adjoint Domsin adresse les souhaits de bienvenue de la Commission à M.M. Lemoine et Lefebvre.

Après un large échange d'idées sur l'organisation intérieure du Service, il est procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I°- Procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 1938.

Adopté sans observations.

2°- Ecoles communales. Entretien des installations d'éclairage au gaz. Marché.

Avis favorable au renouvellement pour une année, du marché passé avec la Société d'incandescence par le gaz, Système Auer,

Rapport envoyé à l'Administration.

3°- Bâtiments communaux. Ameublement, rideaux, stores. Entretien. Appel d'offres.

La Commission adopte le programme établi en vue de procéder à un appel d'offres en deux lots.

Retour au Service des Bâtiments.

4°- Groupe Scolaire du Faubourg de Béthune. Ecole Léon Trulin. Aménagement d'une sixième classe.

En raison de l'augmentation de l'effectif scolaire, M. l'Inspecteur d'Académie a détaché un sixième instituteur à l'école Léon Trulin. En accord avec tous les intéressés, cette sixième classe est installée dans le réfectoire dont elle en occupe le tiers; le surplus du réfectoire est suffisant pour la cantine en temps normal. Toutefois, toute la surface est nécessaire au fonctionnement de la cantine pendant les grandes vacances. Dans ces conditions la séparation à placer transversalement doit être facilement démontable. La Commission adopte le type de cloisonnement proposé par le Service. La dépense est évaluée à 5.500 frs environ.

Retour au Service pour exécution.

5°- Gymnase de la rue Cabanis. Aménagements divers.

Des travaux d'aménagement et d'entretien, pour lesquels les prévisions de dépense étaient peu importantes, ont été demandés au Service et le nécessaire a été fait.

Le sol du gymnase est constitué actuellement par de la terre battue. Il a été signalé l'intérêt d'installer un dallage en ciment sur béton. La dépense est évaluée à 16.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

En ce qui concerne l'imputation de la dépense, le Service va examiner s'il reste des disponibilités sur un des crédits de travaux de bâtiment du budget supplémentaire, afin d'éviter de demander le vote d'un crédit spécial.

6° Palais des Beaux-Arts. Accès rue Gauthier de Chatillon.  
Travaux de Serrurerie. Réception définitive.

Le montant prévu de la dépense était de 31.250 Frs. Le décompte définitif atteint la somme de 28.159 Frs 15.

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

7° Marché de Wazemmes. Reconstruction du dépôt d'ordures.  
Travaux.

La dépense est évaluée à la somme de 11.000 Frs. Un crédit de pareille importance est inscrit au budget primitif de l'exercice 1939.

Les travaux vont être exécutés à la fois par les entrepreneurs de l'entretien et par les équipes d'ouvriers mises à la disposition du Service des Bâtiments.

8° Propreté Publique. Construction de dépôts de quartiers.  
Travaux.

La dépense est évaluée à la somme de 64.000 Frs. Un crédit de pareille somme est inscrit au budget de l'exercice 1939. Les travaux vont être exécutés à la fois par les entrepreneurs de l'entretien et par les équipes d'ouvriers mises à la disposition du Service des Bâtiments.

9° Aménagement de l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et  
Saint Gabriel. Projet.

Deux projets ont été établis.

Le premier comportait un pan coupé de 5 m, le second prévoyait la démolition de l'angle et du bâtiment en façade rue du Faubourg de Roubaix.

Ce dernier atteint la somme de 110.000 Frs.

L'Administration Municipale a considéré qu'il n'était pas indiqué d'engager actuellement une aussi lourde dépense et qu'il y avait lieu d'indiquer quelle serait présentement la dépense de réalisation du projet primitif. Le devis a été établi. Mais à l'examen il apparaît qu'une variante permettrait, pour une dépense qui ne serait pas supérieure à celle portée au devis, d'obtenir un dégagement plus important.

De nouvelles propositions seront soumises à la Commission à sa prochaine réunion.

10° Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté. Demande de  
suppression de la passerelle.

La Commission n'est pas favorable à la démolition de la

passerelle. Elle estime du reste qu'il doit être possible de rendre les marches non glissantes. Différentes solutions sont envisagées par la Commission. Le Service va procéder de suite à l'examen de la question; il va d'ailleurs se concerter à ce sujet avec le Chef de la 5ème Direction.

II° Demande de suppression de l'urinoir situé à l'angle du Boulevard Vauban et de la rue Solférino.

Demande faite par le Supérieur de l'Ecole Saint Joseph.

Avis défavorable.

Une réponse va être faite au Supérieur en lui signalant que la question des urinoirs et W.C. publics va donner lieu à une étude d'ensemble.

II°. Affaires diverses

a) M.le Conseiller Gisselaire pose une question au sujet des travaux de peinture extérieure de l'Ecole Jean Macé. Transmis pour examen et réponse.

b) M.le Conseiller DHOCSSCHE rappelle sa demande de remplacement des pupitres de maitres des écoles Turgot-Renan.

M.le Conseiller Claes pose la même question en ce qui concerne l'Ecole Ampère.

Le remplacement de ces pupitres est prévu en 1939. Le Service va s'en préoccuper dès que le budget sera approuvé.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures

Hôtel de Ville le 19 Janvier 1939

Le Secrétaire  
FAUVET,

Soumis à M.l'Adjoint Dompain,  
Le 19 Janvier 1939  
FAUVET

Vu  
L.DOMPSIN,

Transmis à M.le Secrétaire Général  
Le 21 Janvier 1939  
FAUVET,



COMMISSION DES BATIMENTS

REUNION DU 7 FEVRIER 1939



Suite aux observations importantes formulées par M. B. de Brodzki, ingénieur conseil, au sujet des installations électriques du Bâtiment Principal de l'Institut Diderot, exécutés par M. G. Dehertagh, la Commission des Bâtiments, sous la présidence de M. l'Adjoint Dompsin, s'est réunie à l'Institut Diderot, le 7 Février 1939 à 14 heures.

Présents : M.M. Dompsin, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller Municipal,  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Martin, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Fauvet, Chef du Service des Bâtiments,  
Courthéoux, Chef des Services Publics,  
Lemoine, Ingénieur, Adjoint au Chef du Service  
des Bâtiments,  
Alleman et Chenal, Architectes de l'Institut  
Denis Diderot,  
de Brodzki, Ingénieur-Conseil,  
Dehertogh, entrepreneur adjudicataire.

Avant d'introduire M. Dehertogh, M. l'Adjoint Dompsin rappelle les conditions dans lesquelles a eu lieu l'adjudication, puis il expose le but de la réunion. Il s'agit aujourd'hui de prendre connaissance des observations de M. de Brodzki, d'entendre M. Dehertogh dans ses explications, puis de visiter l'installation et de faire toutes constatations utiles.

M. Dehertogh est alors introduit. M. Dompsin indique à nouveau l'objet de la réunion non sans avoir ajouté que la Commission veillera, dans un esprit de justice et d'équité, mais sans faiblesse, à ce que les intérêts de la Ville soient sauvegardés.

M. de Brodzki donne lecture des observations qu'il a faites, savoir :

Repères de qualité des fils - Couleurs des conducteurs  
diamètre des tubes utilisés  
calibre des interrupteurs  
qualité des douilles  
montage en général

équilibre des phases  
coupe cir cuits en nombre insuffisant  
non respect du règlement de l'U.S.E.  
réalisation défectueuse des tableaux secondaires  
non respect des sections de certaines lignes secondaires  
absence de peinture sur certains tubes.

M. Dehertogh reconnaît fondées certaines de ces observations et promet d'effectuer les remises en état qu'il juge devoir lui incomber.

La Commission procède ensuite à la visite des installations et constate les anomalies signalées.

Certaines défectuosités indiquées par M. de Brodzki sont soit contestées par l'entrepreneur, soit signalées par ce dernier comme ayant été réparées. Dans ces conditions, M. l'Adjoint Dompsin demande à l'Ingénieur Conseil d'établir un relevé détaillé des défectuosités existant encore dans l'installation et des manquements au Cahier des charges.

M. l'adjoint Dompsin charge en outre une Sous-Commission technique, composée de M.M. Alleman, Chenal, Courthéoux, de Brodzki, Fauvet, Lemoine, de donner son avis sur chacun des points de détail qui figureront au relevé.

Il demande, d'autre part, à M. Dehertogh, de fournir le plan d'équilibrage des différents circuits électriques, tel qu'il est réalisé.

Réunion commencée à 14 heures,  
terminée à 18 heures.

Hôtel de Ville le 29 Avril 1939,

Le Secrétaire,

Procès-verbal soumis  
à M. l'Adjoint Dompsin,  
Le 10 Mai 1939  
signé: FAUVET.

LEMOINE.

VU :  
L. DOMPSIN.

Commission des Bâtiments,  
Séance du 23 Mai 1939  
Procès-verbal adopté sans observations.

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 14 Mars 1939



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 14 Mars 1939, à 18 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire  
Bataille, Conseiller Municipal  
Claes, d°  
Dhoossche, d°  
Leroy, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°



Assistaient également à la réunion :

M.M. Fauvet, chef du service des Bâtiments  
Lemoine, Ingénieur, adjoint au chef du Service  
des Bâtiments  
Lefebvre, Chef des Services administratifs

Excusés : M.M. Bour, Conseiller Municipal  
Gisselaire, d°

M. l'adjoint Domsin ouvre la séance puis déclare qu'il a aujourd'hui, au nom de la Commission des Bâtiments et de ses collaborateurs présents à la réunion, un devoir particulièrement agréable à remplir.

Il adresse en effet ses meilleurs compliments à M. Philippe Martin, qui vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette haute distinction, dit-il, récompense le dévouement dont il a toujours fait preuve dans ses fonctions publiques.

M. l'adjoint Domsin adresse aussi ses félicitations à M. Jules Claes, nommé Officier d'Académie. Cette décoration, venue tardivement, ajoute-t-il, consacre les services qu'il a rendus aux œuvres post-scolaires et dans l'exercice de sa profession à l'Institut d'Histoire de l'Art de l'Université.

Après quoi, M.M. Philippe Martin et Jules Claes remercient M. l'adjoint Domsin et l'Assemblée de la manifestation de sympathie dont ils viennent d'être l'objet.

Il est procédé ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°- Procès-verbal de la réunion du 17 Janvier 1939

Adopté sans observations.

2°- Groupe scolaire du Faubourg des Postes - Chauffage central et douches - I Réception définitive II Décompte définitif

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

3°- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras - Chauffage central et douches - I Réception définitive II Décompte définitif

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

4°- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras - Dépenses autorisées des lots Nos 1, 3, 4, 9, 13 - Modification

Rapport envoyé et envoyé à l'Administration

5°- Institut Denis Diderot - IIème lot, Partie A : Peinture - Révision du marché

La Commission est d'avis d'adopter les conclusions formulées par la Commission des Marchés.  
Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Institut Denis Diderot - I Huitième lot - II Electrification des machines, lot C - Révision des marchés

La Commission est d'avis d'adopter les conclusions formulées par la Commission des Marchés.  
Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Institut Denis Diderot - Deuxième lot : Fosses septiques - I Réception définitive II Décompte définitif

Avis favorable.  
Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Institut Denis Diderot - Neuvième lot : Ferronnerie. I Réception définitive - II Décompte définitif

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

9°- Institut Denis Diderot - Vingt deuxième lot : Matériel a) Electrification des machines-outils, lot C - b) Installation de la forge - c) Installation de l'Imprimerie - I Réception définitive II Décompte définitif

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration.

I0°- Institut Denis Diderot - Installation d'un monte-charge -  
I Réception définitive II Décompte définitif

Avis favorable  
Rapport envoyé à l'Administration

II°- Institut Denis Diderot - Acquisition de machines à bois -  
Marché

Il a été procédé à un appel d'offres. Compte tenu à la fois de la valeur technique des offres faites et des prix consentis, la Commission, en accord avec la Direction de l'Ecole, donne ses préférences aux propositions s'élevant à 29.760 francs de M.M. Guilliet et fils à Auxerre.

La Direction de l'Ecole ayant signalé l'urgence qu'il y a à installer ces machines aussitôt que possible, la Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

I2°- Institut Denis Diderot - Acquisition d'établis de menuisiers -  
Marché

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus avantageuses pour la Ville ont été faites par M. Maurice Dumortier 46 rue des Meuniers à Lille. La dépense s'élève à 12.705 frs.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

I3°- Institut Denis Diderot - Remise en état des anciens établis  
d'ajusteurs - Marché

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus avantageuses pour la Ville ont été faites par M. Albert Mallet, 59 rue de Tournai. La dépense s'élève à 28.900 francs.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

I4°- Institut Denis Diderot et Groupe scolaire des Bois Blancs -  
Fourniture de mobilier - Décomptes définitifs

M.M. Léo Wiart et Cie ont constitué, dans les conditions réglementaires, une caution personnelle et solidaire aux lieu et place des retenues de garantie imposées par les marchés dont ils sont titulaires.

Les fournitures sont réceptionnées. La Commission transmet avec avis favorable le rapport proposant d'approuver les décomptes définitifs.

15°- Groupe Scolaire des Bois Blancs. Tables et bancs de réfectoire. Marché.

Comme suite à l'avis qu'elle a exprimé au cours de sa réunion du 15 Décembre dernier, la Commission approuve le projet de marché à passer avec M. Jules Houssen. La dépense s'élève à 22.176 Frs.

La Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

16°- Groupe scolaire des Bois Blancs. Rideaux - Stores. Marché.

Il va être procédé à un appel d'offres dont les résultats seront soumis à la Commission.

17°- Lycée Fénelon. Réinstallation du chauffage central - Adjudication.

La Commission approuve le devis des travaux ainsi que le cahier des charges établi en vue de procéder à une adjudication-concours.

Rapport envoyé à l'Administration.

18°- Etablissement de bains-douches. quartier de Moulins-Lille. Lots N° 1 et 4 -- Révision des marchés.

La Commission est d'avis d'adopter les conclusions formulées par la Commission des Marchés.

Rapport envoyé à l'Administration.

19°- Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille. Travaux de ferronnerie, Lot A. Modification du montant des dépenses autorisées.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

20°- Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille. I. Réception définitive. II Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

21°- Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille. Lots N° 9, II, 12, 13. I. Réception définitive. II Décomptes définitifs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

22°- Caserne de Sapeurs-pompiers rue de Bauvines. Septième lot: Peinture et vitrerie. Révision de marché.

La Commission est d'avis d'adopter les conclusions formulées par la Commission des Marchés.

Rapport envoyé à l'Administration.

23°- Abattoirs. Réfection des toitures des boyauderies. Décompte définitif.

La Commission approuve le décompte établi.

Rapport envoyé à l'Administration.

24°- Cimetière de l'Est. Clôture en béton armé. Révision de marché.

La Commission est d'avis d'adopter les conclusions formulées par la Commission des Marchés.

Rapport envoyé à l'Administration.

25°- Cimetière de l'Est. Clôture en béton armé. I. Réception définitive. II. Décompte définitif.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

26°- Angle de la rue du Faubourg de Roubaix et de la rue Saint-Gabriel. Amélioration de la visibilité.

Un premier projet a été établi mais il n'est pas entièrement satisfaisant au point de vue de la visibilité; dépense : 42.500 Frs.

Un deuxième projet a été étudié mais le coût de sa réalisation est fort élevé (110.000 frs).

Un troisième projet a été mis sur pied. C'est une solution intermédiaire satisfaisante en ce qui concerne la visibilité et d'un prix inférieur à celui du projet N° 1 (38.500 frs).

La Commission approuve le projet N° 3.

Rapport envoyé à l'Administration.

27°- Bâtiments Communaux. Rideaux, stores. Ameublement. Entretien. Appel d'offres.

Il va être procédé à un appel d'offres dont les résultats seront soumis à la Commission.

28°- Immeuble 88 rue du Calvaire. Dégâts occasionnés par les élèves de l'école Montesquieu.

Les dégâts signalés résultent de l'obstruction d'un tuyau de descente des eaux pluviales par une balle de caoutchouc. En outre des vitres ont été brisées par ballons ou projectiles diverses.

Le bien fondé de la réclamation a été reconnu.

Avis favorable au règlement de la somme de 201 frs montant des dépenses faites par le propriétaire.

Rapport envoyé à l'Administration.

Afin d'éviter le retour de faits semblables, le service des Bâti-  
ments propose de garnir la crête des murs mitoyens de clôture d'un  
grillage de 2 m 00 de haut et 40 m 00 de longueur. La dépense est  
évaluée à 1200 Frs.

Avis favorable de la Commission.

29°- Immeubles à la Ville rue Anatole France. Démolition. Admission en  
recette.

Il s'agit des immeubles qui, anciennement, portaient les N° 1, 3,5  
de la rue du Vieux Marché aux Poulets.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus  
intéressantes pour la Ville ont été consenties par M. Jean Cibié  
(versement à la Ville d'une somme de 23.370 Frs).

Rapport envoyé à l'Administration.

M. Cibié va être convoqué afin de donner à M. l'adjoint Domsin et  
au Service quelques explications sur le mode d'exécution des travaux  
et sur les dispositions prises pour assurer la sécurité publique.

30°- Vente de matériel usagé et de vieux métaux entreposés à l'Hôtel  
de Ville et à l'annexe Franklin.

Il a été procédé à la vente sur appel d'offres en sept lots. La  
vente a produit une somme de 14.790 Frs.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

31°- Cimetière de l'Est. Achat par M. Robert Hayem d'un lot de vieux  
fers.

M. Hayem offre 38 Frs 50 les 100 Kilogs soit 8 Frs 50 de plus que  
le prix obtenu le 3 Mars lors d'une vente sur appel d'offres. Le mon-  
tant de la recette à prévoir est de 577 Frs 50.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

32°- Démolition d'immeubles à la Ville. Demande d'inscription sur la  
liste des entrepreneurs consultés.

Demande faite par M. Maurice Vasut à Lambersart.

Avis favorable.

Retour au Service.

33°- Ecole Littré. Agrandissement du préau.

Le préau actuel est trop étroit. De ce fait la protection qu'il  
assure est insuffisante. Une étude a été faite en vue de l'agrandir  
dans le sens transversal. La dépense à engager est évaluée à 10.000 frs  
environ

Avis favorable.

Retour au Service.

34°- Ecoles Condorcet et Lamartine. Projections cinématographiques  
Demande d'installation de prises de courant, de rideaux  
opaques, de fourniture d'une armoire.

Cette question a été examinée par l'Administration. M. le Maire a fait remarquer qu'il serait désirable d'établir un programme d'ensemble comportant l'installation d'appareils de T.S.F., cinématographiques, de projections, programme qui entraînerait une dépense de plusieurs centaines de milliers de francs et qui serait sanctionné et subventionné par l'Etat et le Département.

Toutefois il ne voit pas d'inconvénient à ce que soit prise en considération, en raison de la dépense peu importante qu'elle entraîne, la demande relative aux écoles Condorcet et Lamartine.

L'Administration a retenu les propositions de M. le Maire. La Commission partage entièrement l'opinion de M. le Maire et de l'Administration.

Retour au Service des Bâtiments.

35°- Bains-douches, quartier de Moulins-Lille. Surélévation de  
la cloison vitrée du bureau. Demande du régisseur.

La question sera examinée sur place. M.M. les Conseillers Dhoossche et Gisselaire sont désignés à cet effet par la Commission.

36°- Immeuble à la Ville 65 rue Saint-Sauveur. Réparation. Demande  
du locataire.

Cet immeuble fait l'objet d'une location verbale au loyer mensuel de 117 Frs augmenté de toutes les charges. Le locataire a pris l'engagement de ne réclamer aucune réparation à la Ville.

Le locataire, M. Dekerf exerce au rez-de-chaussée un petit commerce de mercerie et sous-loue le reste à quatre personnes payant ensemble 188 frs net par mois.

M. Dekerf a fait réparer la toiture tant qu'il a pu et procéder à la peinture de la façade en 1938. Les réparations à la toiture sont maintenant inopérantes. Il faut en effet la refaire complètement. La dépense est évaluée à 4.000 francs. Le locataire propose de participer pour une somme de 800 Frs.

Le Service du Contentieux estime que le travail de réfection à exécuter semble dépasser les limites de l'engagement souscrit par le locataire.

La Commission des Bâtiments constatant que le locataire tient un commerce, qu'il est en définitive logé gratuitement en recevant par surcroît une somme mensuelle de 71 Frs, estime ne pouvoir agréer les propositions de M. Dekerf et décide de transmettre le dossier à l'Administration Municipale.

37°- Projets de chauffage, ventilation, Conditionnement d'air  
production et distribution d'eau chaude. Offres de Services  
comme Ingénieur-Conseil de la Ville.

Demande faite par M. René Dupuy, Ingénieur des Arts et Manufac-  
tures, 31 Avenue du Parc Montsouris à Paris.

La Commission ne pense pas que les offres de M. René Dupuy  
puissent intéresser la Ville.

Demande retournée à M. le Secrétaire Général.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures

Hôtel de Ville le 20 Mars 1939  
Le Secrétaire  
FAUVET

Procès-verbal soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN  
Le 20 Mars 1939  
(signé) FAUVET

VU  
(signé) Louis DOMPSIN

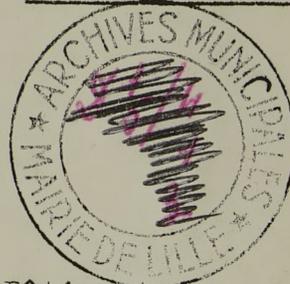
Transmis à M. le Secrétaire Général  
Le 22 Mars 1939  
(signé) FAUVET



Deuxième Direction

COMMISSION des BATIMENTS

Réunion du 21 Mars 1939



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis au Palais des Beaux-Arts, le mardi 21 Mars 1939 à 14h.30, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire  
Bour, conseiller municipal  
Claes, id  
Dhoossche, id  
Gisselaire, id  
Martin, id  
Treels, id

Assistaient également à la réunion :

M.M. Planque, Secrétaire Général de la Mairie,  
Fauvet, chef du Service des Bâtiments,  
Lefebvre, Chef des Services Administratifs,  
Rigaux, Secrétaire du Palais des Beaux-Arts,  
Maurois, artiste peintre,  
Victor Mollet, architecte D.P.L.G.  
Louis Mollet, architecte D.P.L.G.

Excusés : M.M. Bataille, conseiller municipal,  
Leroy, id  
Peeters, id

Au cours de sa réunion du 14 Mars, la Commission des Bâtiments a pris connaissance d'une communication de l'Administration Municipale ayant trait 1°- au projet d'installation de grilles et de portes dans la partie agrandie du Palais des Beaux-Arts; 2°- à la suppression d'une partie des grilles extérieures.

La Commission des Bâtiments, appelée à donner son avis, avait décidé, sur la proposition de M. l'adjoint Domsin, de se rendre sur place le mardi 21 Mars.

1° - Grilles et portes intérieures -

La Commission a procédé à la visite détaillée de la partie agrandie du Palais, c'est-à-dire le hall de sculpture, les nouvelles galeries du rez-de-chaussée et de l'étage. Elle a également visité les salles du musée de peinture et les oculus.

Le projet d'installation a) de grilles ouvrantes dans les passages du rez-de-chaussée entre galeries anciennes et nouvelles,

b) de portes en menuiserie dans les passages de l'étage entre galeries anciennes et nouvelles n'était pas prévu au projet approuvé en février 1931 par le Conseil Municipal. Il a été établi par la suite, à la demande de M. Théodore, Conservateur Général des Musées qui estimait utiles ces fermetures pour des raisons de surveillance et de service.

Les personnalités chargées, depuis le décès de M. Théodore, des questions concernant les Musées, ont entrepris la mise en place de collections dans les nouvelles salles et le remaniement des collections du Musée de peinture dans la partie ancienne. Cette organisation est conçue de telle sorte que les obligations de surveillance et de service précédemment invoquées n'ont plus autant d'importance sauf toutefois celles relatives à la surveillance entre midi et 14 heures.

A cela M. le Secrétaire Général indique que le nombre de véritables visiteurs est infime. C'est d'ailleurs à ce moment de la journée que s'introduisent, dans les Musées les personnes malintentionnées.

M. le Secrétaire Général pense qu'il y aurait intérêt à fermer le Musée de 12 à 14 heures quitte à retarder l'heure de fermeture. Ainsi le service fonctionnerait dans de meilleures conditions.

M. Rigaux va établir l'emploi du temps du personnel, suivant un horaire modifié dans les conditions venant d'être indiquées.

La Commission, approuvant les propositions qui lui sont faites estime en définitive que le projet d'installation de portes et de grilles entre galeries anciennes et nouvelles n'a plus de raisons d'être réalisé. La Commission estime en outre que devra être examiné le problème de l'éclairage électrique des Musées.

X  
X X

La Commission examine ensuite la question de suppression d'une partie des grilles extérieures. Il s'agit des grilles côté Place de la République et M. le Secrétaire Général expose son point de vue. Les grilles sont inesthétiques, elles donnent l'impression que le Palais est toujours fermé.

La Commission est d'avis que la disparition des grilles mettrait davantage en valeur le Palais des Beaux-Arts. Il serait même souhaitable que le mur bahut en pierre de Soignies supportant les grilles soit modifié. Il est lourd et trop haut. Du centre du terre-plein il ne permet pas de voir le jardin. Mais alors se pose la question importante de la sécurité.

Après un échange de vues, deux solutions sont envisagées - suivant la première, une grille serait rétablie à l'alignement des deux avant-corps d'entrée, c'est-à-dire à 4m. en avant des sept grandes baies en façade. Suivant la seconde, des grilles protectrices seraient posées dans ces sept grandes baies.

Avec l'une ou l'autre solution, le jardin serait entièrement visible et devrait être étudié sur un plan nouveau et être attrayant.

Continuant l'examen de la protection du Palais des Beaux-Arts à différents points de vue, elle a retenu les suggestions de M. l'adjoint Dompsin tendant à mettre à l'étude l'installation 1° de dispositifs d'avertisseurs fonctionnant dans le cas d'effraction 2° d'avertisseurs efficaces d'incendie 3° de dispositifs modernes d'extinction d'incendie.

La Commission s'est rendue ensuite dans le jardin postérieur et a envisagé l'installation, en avant du saut-de-loup, de grilles récupérées côté place de la République.

Des clichés vont être pris. En les retouchant on pourra voir comment se présenterait à la vue le Palais des Beaux-Arts sans les grilles ou avec les grilles reportées un peu en avant de la façade.

M. Mollet, architecte du Palais des Beaux-Arts va établir un avant-projet estimatif dans le plus bref délai possible.

Réunion commencée à 14 heures 30, terminée à 16 heures 30.

Hôtel de Ville le 22 Mars 1939

Le Secrétaire:

FAUVET.

Procès-verbal soumis à  
M. l'adjoint DOMPSIN  
Le 22 Mars 1939  
signé: FAUVET

Vu: signé: DOMPSIN

Transmis à M. le Secrétaire Général  
Le 23 Mars 1939  
signé: FAUVET

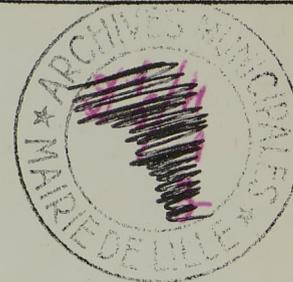
Conseil d'Administration  
Réunion du 8 MAI 1939  
M. PLANQUE



Deuxième Direction

COMMISSION DES BATIMENTS

Réunion du 25 Avril 1939



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à la Caserne Bouvines, pour visiter les travaux en cours d'exécution, le mardi 25 Avril 1939 à 14 Heures 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Dompsin.

Présents : M.M. Dompsin, adjoint au Maire  
Bour, conseiller Municipal  
Claes, d°  
Dhoossche d°

Assistaient également à la visite :

M.M. Fauvet, chef du Service des Bâtiments  
Lefebvre, chef des Services administratifs  
Leleu, Capitaine Commandant le Corps des Sapeurs-  
Pompier  
Duclermortier, architecte agréé

Excusés : M.M. Bataille, conseiller municipal  
Gisselaire, d°  
Leroy d°  
Martin d°  
Peeters d°  
Treels d°

M. Duclermortier, architecte de la Caserne Bouvines avait convoqué tous les entrepreneurs intéressés à la construction du nouveau Pavillon. Ils étaient tous présents sauf l'adjudicataire de la porte extérieure qui toutefois s'était excusé et M. Van Coppenolle adjudicataire des travaux de peinture et de vitrerie.

La Commission a procédé à la visite du nouveau Pavillon.

La peinture des murs des garages, précédemment décidée, est terminée. Les garages ont ainsi un bien meilleur aspect. La peinture des murs du corps de garde, qui avait également été prévue, est en cours d'exécution. Dans ce local est installée la cordonnerie et on y trouve du mobilier disparate.

M. l'Adjoint Dompsin a signalé à M. le Capitaine Leleu que la place de l'atelier n'est pas dans le corps de garde et que le mobilier du poste, peu important d'ailleurs, doit être présentable.

Il a ajouté que la caserne sera sûrement visitée pendant l'Exposition du Progrès Social et qu'il importe de veiller à ce que rien ne puisse donner lieu à critiques.

Pour l'inauguration le corps de garde sera débarrassé. M. le Capitaine Leleu installera aussitôt que possible l'atelier dans un autre local.

Le représentant de la Société Thomson-Houston a donné quelques indications à la Commission sur l'installation téléphonique en cours de montage et qui sera en état de fonctionner le jour de l'inauguration.

La Commission a visité différents logements maintenant complètement achevés. L'Architecte a confirmé à la Commission les difficultés qu'il a rencontrées du fait de M. Van Coppenolle et a signalé des imperfections dans les travaux de peinture.

M. l'Adjoint Domsin a indiqué que la visite de ce jour n'avait pas pour objet la réception des travaux et que ceux-ci ne seront acceptés que lorsqu'il n'y aura plus d'observations à formuler. M. Duclermortier va d'ailleurs procéder à une visite détaillée, non seulement des travaux de peinture, mais aussi des travaux des autres corps d'Etat, établir un relevé de ses observations et le notifier aux entrepreneurs intéressés pour que le nécessaire soit fait aussitôt.

Au terme de la visite, les Membres de la Commission ont été unanimes à déclarer que s'ils avaient été amenés à faire ou à enregistrer des remarques, il n'en était pas moins vrai que le nouveau pavillon était, dans son ensemble, de bonne construction et d'aspect attrayant et qu'il était bien au point pour l'inauguration du Dimanche 30 Avril 1939.

Reunion commencée à 14 H 30  
terminée à 17 Heures

Hôtel de Ville le 29 Avril 1939

Le Secrétaire,  
(signé) FAUVET

Procès-verbal soumis à  
M. l'Adjoint Domsin  
Le 30 Avril 1939  
(signé) FAUVET

VU  
(signé) L. DOMPSIN

Transmis à M. le Secrétaire Général  
Le 4 Mai 1939  
(signé) FAUVET



*Planour*

COMMISSION DES BATIMENTS

Réunion du 23 Mai 1939



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 23 Mai 1939 à 18 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au Maire  
Bataille, conseiller municipal  
Bour d°  
Claes d°  
Dhoossche d°  
Gissel aire d°  
Martin d°  
Treels d°

Assistaient également à la réunion :

M.M. Fauvet, Chef du Service des Bâtiments  
Lefebvre, chef des Services Administratifs  
Lemoine, adjoint au Chef du Service des Bâtiments

Excusés : M.M. Leroy, Conseiller Municipal  
Peeters d°

1°- Procès-verbaux des réunions des 14 Mars, 21 Mars, 25 Avril 1939  
Adoptés sans observations

2°- Ventes diverses

Il a été procédé à des ventes diverses sur appels d'offres. Ces ventes ont produit les sommes ci-dessous :

a) Vieux métaux et matériel hors d'usage .....	16.119 Frs
b) Vieux métaux .....	4.505,90
c) Dalles en pierre .....	275 Frs

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration

3°- Lémolition d'immeubles appartenant à la Ville.

Il a été procédé à des appels d'offres qui ont donné les résultats ci-après :

a) Baraquement 143 rue Jeanne Hachette  
M. Decobert, adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de ..... 980 Frs

b) Baraquement 13 rue Jeanne Hachette

M. Vantroyen adjudicataire. Versement à la Ville d'une somme de ..... I.220 Frs

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration.

4°- Immeuble appartenant à la Ville 65 rue Saint-Sauveur. Gros travaux. Participation du locataire dans les dépenses.

La couverture n'est plus réparable. La dépense d'exécution d'une nouvelle couverture est évaluée à 4.000 frs. Le locataire accepte de participer pour une somme de I.500 frs dans la dépense.

Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

5°- Immeuble à la Ville 50 rue Manuel. Demande de réparations par le locataire.

Le devis des réparations s'élève à ..... 3.700 Frs

Le montant annuel du loyer est de ..... 540 Frs

Conformément à l'avis exprimé par le Service du Contentieux, la Commission est d'avis de rechercher l'évacuation de cet immeuble dont la démolition permettra de réaliser l'élargissement de la rue Manuel à l'angle de la rue de Bône.

Rapport envoyé à l'Administration.

6°- Immeuble à la Ville 90 rue Charles Saint Venant. Demande de réparations

Le devis des travaux à effectuer s'élève à ... 5.000 frs

L'immeuble est occupé par trois locataires payant en totalité un loyer annuel de ..... 2.088 frs

La Commission est d'avis de donner congé aux locataires.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Immeuble à la Ville 151 rue Gustave Delory. Réparation de la fosse d'aisances. Demande du Bureau d'hygiène.

Des infiltrations importantes provenant de la fosse se produisent dans une pièce du rez-de-chaussée de la maison voisine.

La fosse a été vidée. Momentanément il n'y a plus de gêne pour le voisin.

Le coût de la réparation de la fosse est évalué à 3.000 frs.

L'immeuble est occupé par six locataires qui ne paient pas de loyer à la Ville. Les logements sont dans un état lamentable. La Commission est d'avis de rechercher l'évacuation de cet immeuble.

Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Installation d'une boîte aux lettres, carrefour des rues du Faubourg de Roubaix, Saint-Gabriel, de la Louvière.

Demande faite par des habitants de la rue de la Louvière et des rues adjacentes par suite du transfert rue Véronèse du bureau de postes qui existait rue de la Louvière.

M. le Directeur Régional des P.T.T. a donné un avis favorable.

Avis conforme de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Ecole Jules Verne rue Bohin. Logement. Demande de la Directrice.

Mme Mocq, directrice de cette école sollicite une pièce supplémentaire à son logement. La dépense de percement d'une porte pour faire communiquer le logement avec un local dépendant de l'école et servant de vestiaire, est évaluée à la somme de 3.250 frs.

Un travail identique à celui actuellement demandé a été effectué en 1935 à l'Ecole Berthelot voisine de l'école Jules Verne.

M. l'Inspecteur Primaire a donné un avis favorable à cette transformation.

Avis conforme de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

10°- Ecole Bichat rue Fulton. Travaux. Demande de la Directrice.

Des travaux de gros entretien sont à effectuer :

- a) Réparation des couvertures de l'école
- b) Réparation du sol carrelé de la cuisine de la cantine
- c) Remplacement du plancher de la cuisine de l'habitation par un carrelage.

Dépense évaluée à la somme de 35.000 frs à imputer sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

II°- Commissariat Central de Police. Travaux d'entretien.

Il est prévu, suivant les locaux, soit la réfection des peintures, soit seulement un lessivage. Les peintures ont été faites pour la première fois il y a plus de quatre ans.

La dépense est évaluée à 20.000 frs environ.

Avis favorable de la Commission. Retour au Service.

12°- Groupe Scolaire des Bois Blancs. Rideaux. Stores. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres. Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. R. Beugin & Cie.

La Commission approuve le projet de marché montant à 9300 Frs à passer avec cette Maison. Celle-ci a signalé que des fournisseurs lui ont annoncé comme proche une hausse de 7 à 8 % dans les articles de quincaillerie, teinture et apprêt.

Dans ces conditions, la Commission demande à l'Administration d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Acquisition de mobilier. Appel d'offres.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'acquisition de mobilier. Les propositions les plus avantageuses pour la Ville sont les suivantes :

a) 20 bibliothèques en chêne dont 12 pour l'Hôtel de Ville et 8 pour des écoles. Prix unitaire de 625 Frs consenti par M. Scouvement 9 rue de Boulogne.

b) 20 tableaux noirs pivotants pour écoles. Prix unitaire de 280 Frs consenti par M. Dumortier 82 ter rue de Condé.

c) 40 chaises 1/2 fauteuil pour écoles. Prix unitaire de 59 Frs consenti par les Etablissements Japy Frères, agence de Lille, 2 rue Chambre des Comptes

d) 40 chaises 1/2 fauteuil type Hôtel de Ville. Prix unitaire de 61 Frs consenti par les Etablissements Japy.

Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

14°- Institut Denis Diderot. Electrification du Bâtiment principal. Visite de l'installation par la Commission des Bâtiments. Observations de l'Ingénieur-Conseil. Avis de la Sous-Commission technique.

La Commission a procédé le 7 février dernier à la visite des installations électriques de l'Institut Denis Diderot. Elle adopte le procès-verbal établi à la suite de cette visite.

Conformément aux décisions prises à cette date, l'Ingénieur-Conseil a vérifié en détail l'installation électrique du Bâtiment principal réalisée par M. Dehertogh et il a relevé les déficiences, les malfaçons, les erreurs ou omissions qu'elle présente. Ce relevé a été soumis à une Sous-Commission technique qui a donné son avis ou formulé des propositions sur chacune des observations qu'il contient.

La Commission des Bâtiments adopte les propositions faites par la Sous-Commission technique.

Elle estime qu'il convient maintenant 1° de notifier à l'entrepreneur les observations auxquelles donne lieu l'installation qu'il a exécutée; 2° d'inviter l'entrepreneur à mettre l'installation, dans le délai qui lui sera fixé, en état d'être réceptionnée provisoirement. A cet effet il devra se conformer strictement aux prescriptions de la Sous-Commission technique.

La Commission transmet à l'Administration Municipale le procès-verbal de la réunion du 7 Février et le rapport de la Sous Commission technique.

15° - Logements de l'école André rue Paul Lafargue -  
Fermeture des cours suspendues.

Demande faite par Melle Bailleul, Directrice de cette école.

Les travaux ainsi demandés ont été reconnus utiles.

La dépense est évaluée à la somme de 3.825 frs.  
Avis favorable.

Rapport envoyé à l'Administration.

16° - Ecoles primaires et écoles maternelles. Logements  
de Directeurs et de Directrices. Installations électriques  
Demande de remboursement des frais d'installation.

Vingt quatre directeurs ou directrices ayant appris que le projet d'électrification des écoles avait été approuvé par l'Autorité Supérieure ont demandé que les installations électriques de leurs logements et faites à leurs frais, soient conservées ou complétées et remboursées à un tarif fixe par lampe.

La Commission n'est pas d'avis d'accorder des indemnités soit aux Directeurs et Directrices ayant électrifié leurs logements, soit aux Directeurs et Directrices ayant repris les installations faites par leurs prédécesseurs.

Elle estime qu'il convient de s'en tenir aux termes de l'autorisation délivrée aux intéressés et qui prése que l'installation ne pourra faire l'objet d'aucune demande d'indemnité ou autre.

Rapport envoyé à l'Administration.

17° - Programme des Grands Travaux - Réception définitive  
de divers lots de travaux. Décompte définitif des travaux.

La Commission approuve la réception définitive ainsi que les décomptes définitifs des lots de travaux et fournitures

désignés ci-après :

- a) Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras  
Installation d'une cuisine au gaz
- b) Bourse du Travail  
Installations électriques. Réfection et extension
- c) Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille  
Installations électriques.
- d) Institut Denis Diderot  
20ème Lot - Ferronnerie d'Art. Parties A.B.C.D.E.
- e) Institut Denis Diderot  
22ème Lot - Matériel d'imprimerie
- f) Institut Denis Diderot  
Mobilier des Services de direction - 2ème Lot
- g) Institut Denis Diderot -  
22ème Lot - Matériel - Machines à écrire - quatre lots.

Rapports envoyés à l'Administration.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 22 heures

Hôtel de Ville le 24 Mai 1939.

Le Secrétaire,

FAUVET .

Procès-verbal soumis  
à M. l'Adjoint Dompsin

Le 24 Mai 1939

FAUVET

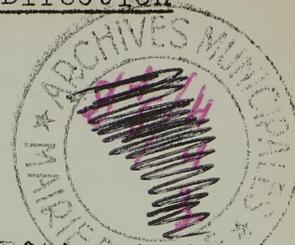
VU :  
L. DOMPSIN.

Transmis à M. le Secrétaire Général  
Le 26 Mai 1939

FAUVET.

M. PLANOIE  
COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du II Juillet 1939



M.M. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi II juillet 1939 à 18 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, adjoint au maire,  
Dhossche, conseiller municipal  
Gisselaire d°  
Leroy d°  
Treels d'

Assistaient également à la séance:

M.M. Fauvet, chef du Service des Bâtiments,  
Lefebvre, chef des Services Administratifs

Excusés: M.M. Bataille, conseiller municipal,  
Bour, d°  
Claes, d°  
Peeters, d°

1° - Procès-verbal de la réunion du 23 mai 1939 -

Adopté sans observations.

2° - Ventes diverses -

Il a été procédé à des ventes diverses sur appels d'offres. Ces ventes ont produit les sommes ci-dessous:

- a) vieux métaux entreposés à l'usine d'Emmerin - 3.165 frs
- b) vieux matériel et objets divers entreposés  
à l'annexe Charles Saint Venant et à l'Ecole  
Baggio . . . . . -22.635 "
- c) vieilles tentures provenant du Palais des  
Beaux Arts . . . . . 100 "

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration.

3° - Baraquement 60 rue Jeanne Hachette- Démolition.

Il a été procédé à un appel d'offres. La proposition la plus intéressante pour la Ville a été faite par M. Anicet Decobert (versement à la Ville de 1250 frs)

Rapport adopté et envoyé à l'Administration

4° - Ecole Maternelle Broca- Logements- Aménagement de water-closets-

Demande faite par la Directrice et par son adjointe.  
Un devis a été établi. La dépense est évaluée à 26.000 frs  
La Commission procédera à une visite sur place.  
Retour au Service.

5°- Temple protestant. Réparation de la toiture.

Demande faite par M. le Pasteur Bosc. Le devis des travaux indispensables de toiture s'élève à 46.000 frs.

La Commission examine la question de participation de la Ville dans les dépenses. M. le conseiller Leroy accepterait volontiers que l'église réformée soit un peu mieux traitée que l'église romaine.

Après les indications fournies par M. l'adjoint Domsin, la Commission souhaite - si la demande de M. le Pasteur Bosc est prise en considération par l'Administration Municipale - que l'église réformée soit placée sur un pied d'égalité avec l'église romaine.

6°- Ecole maternelle Jules Simon rue du Buisson. Règlement d'un compte de mitoyenneté.

La Ville est redevable à M. Robert Masse d'une somme de I.763 frs 58.

Avis favorable au règlement de ladite somme.

Rapport envoyé à l'Administration.

7°- Bâtiments communaux. Rideaux, stores, ameublement. Entretien et réparations. Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution des travaux pendant la période du 1er mai 1939 au 30 avril 1940. Le rabais le plus élevé a été consenti par Mme Vve Ernest Vicart (22 %). La dépense est évaluée à 50.000 frs.

La Commission adopte le projet de marché qui lui est présenté  
Rapport envoyé à l'Administration.

8°- Institut Denis Diderot. Aménagement électrique des locaux "Essais. Manipulation" Répartition des honoraires.

En raison de l'intervention de M. Dupret, ingénieur-électricien, professeur à l'Institut Denis Diderot, la répartition des honoraires afférents aux installations électriques de la plateforme d'essai des machines électriques, a été envoyée comme suit, d'accord avec les intéressés.

M.M. Alleman et Chenal	2 %
Dupret .....	2 %
de Brodzki .....	1 %

Après les interventions des M.M. les Conseillers Leroy, Dhoossche, Gisselaire, Treels et les indications complémentaires fournies par M. l'adjoint Domsin, la Commission adopte le rapport qui lui est présenté.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Premier lot: Terrasse-  
ment et déblais- Deuxième lot: Parquets- Révision de marchés.

Les demandes de révision ont été vérifiées, rectifiées par le Service et soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs siégeant à la Préfecture.

La Commission adopte le rapport qui lui est soumis.  
Rapport envoyé à l'Administration

10°- Hôtel de Ville - Chauffage Central- Augmentation de la surface de chauffe. Marché

Il est envisagé d'augmenter la surface de chauffe de vingt bureaux ou locaux du pavillon n° 4 en façade rue Saint Sauveur Une étude a été demandée aux Etablissements Delannoy et Dewailly chargés de la conduite et du petit entretien de l'installation de chauffage de l'Hôtel de Ville.

La dépense est évaluée forfaitairement à 16.500 Frs

Après un échange de vues auquel prennent part les membres présents à la réunion, la Commission adopte les conclusions du rapport qui lui est soumis.

Rapport envoyé à l'Administration.

11°- Chauffage des Bâtiments Communaux. Réfection des fumisteries, fourniture des produits réfractaires. Marché.

La Commission est d'avis de passer un marché dont le montant est fixé approximativement à 12.000 frs avec la maison Demarque spécialiste des travaux de ce genre.

Rapport envoyé à l'Administration.

12°- Chauffage des Bâtiments Communaux. Réparations et fournitures aux installations thermiques des Bains Municipaux du boulevard de la Liberté. et de la rue des Sarrazins.

La Commission est d'avis de passer un marché, dont le montant est fixé à 20.000 frs avec M. Henri Rogge spécialiste des travaux de chauffage industriel.

Rapport envoyé à l'Administration.

13°- Institut Denis Diderot- Matériel de la Section automobile Marchés.

Il a été procédé à un appel d'offres.

Il est proposé de passer des marchés de gré à gré avec les maisons ci-après:

M.M. Sergeant et C° à Lille	.....31.307 frs 75
Langlois à Lille	.....19.100. -
Templeu Frères à Lille	..... 9.320. -
Gelley à Lille	.....13.250. -

Avis favorable de la Commission

En raison des délais de fournitures indiqués et de l'intérêt qu'il y a à ouvrir la section automobile dès la rentrée d'Octobre prochain, la Commission demande à l'Administration Municipale d'autoriser le Service à passer dès à présent commande.

Rapport envoyé à l'Administration.

I4°- Théâtre Sébastopol- Avant-projet d'installation d'une cabine cinématographique

Le devis s'élève à 7.250 frs pour une installation sans cabine métallique et à 18.750 frs pour installation avec cabine métallique.

La Commission donne ses préférences à l'avant-projet n° 2 (18.750 frs)

Pour pouvoir procéder à l'exécution un crédit spécial sera indispensable.

Rapport envoyé à l'Administration.

I5°- Réception définitive de fournitures et de travaux.

- a) Hôtel de Ville- Service des Finances- Fourniture de mobilier
- b) groupes scolaires du Faubourg des Postes et du Faubourg d'Arras- Installation de monte-charges électriques.
- c) Groupe scolaire du Faubourg des Postes. Installations électriques.
- d) Cimetière de l'Est. Clôture en béton armé.
- e) Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. Menuiseries spéciales. Mobilier.
- f) Groupe scolaire des Bois Blancs. Mobilier.
- g) Etablissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille. Etanchéité des terrasses.
- h) Institut Denis Diderot. Verrière du motif de l'entrée principale.
- i) Institut Denis Diderot. Revêtement du hall d'entrée.
- j) Institut Denis Diderot. Rideaux-stores. Rideaux moleskine. Rideaux à manoeuvre verticale.
- k) Institut Denis Diderot- 13 lots de mobilier.
- l) Institut Denis Diderot - 2 lots de mobilier.
- m) Institut Denis Diderot - Machibes à écrire.
- n) Institut Denis Diderot - 8 lots de matériel.
- o) Institut Pasteur - Réfection des toitures.

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration.

I6°- Hôtel de Ville- Service de la dactylographie - Mobilier.

En vue de remplacer le mobilier en mauvais état du service de la dactylographie, il a été procédé à un appel d'offre pour la fourniture de douze tables-bureaux.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites par M. Scouvenont.

A raison de 495 frs le bureau, la dépense atteint la somme de 5.945 frs.

Avis favorable de la Commission  
Retour au Service.

17° Ecole Littré - Aménagement d'une salle inoccupée.  
Fourniture de trois bibliothèques.

Dépense d'aménagement (travaux de peinture)	I.500 Frs
Fourniture de trois bibliothèques .....	I.875 "

Rapport du Service adopté et envoyé à l'Administration.

18° Institut Denis Diderot - Installations électriques. Lot B:  
Bâtiment principal.

L'entrepreneur a été invité, par ordre du service, à mettre ses travaux en état d'être réceptionnés provisoirement et, à cet effet, à se conformer strictement, dans un délai d'un mois, aux indications figurant au rapport de la Sous-Commission Technique. L'entrepreneur a répondu point par point. Il conteste la plupart des malfaçons ou anomalies signalées et demande l'expertise en ce qui concerne les points litigieux. Il déclare qu'il s'inclinera devant le verdict de l'expert.

En ce qui concerne l'expertise, M. Dehertogh, dans sa lettre, présente trois noms:

l'Association des Industriels du Nord de la France, un Ingénieur du Réseau Electrique, M. Dupret, Ingénieur électricien, professeur à l'Institut Denis Diderot.

La Commission des Bâtiments décide de confier l'expertise à l'Association des Industriels du Nord de la France. L'Association qui a été pressentie par le Service, consent à en être chargée.

Réunion commencée à 18 heures  
terminée à 21 heures

Hôtel de Ville le 13 Juillet 1939

Le Secrétaire:

FAUVET

Procès-verbal soumis  
à M. l'adjoint Domsin  
Le 13 Juillet 1939  
FAUVET

Transmis à M. le Secrétaire Général  
Le 17 Juillet 1939

FAUVET

Conseil d'Administration  
Réunion du 4-1-1939  
M. PLANQUE



Deuxième Direction

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 5 Décembre 1939



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 5 Décembre 1939 à 16 heures 30, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, adjoint au maire,  
Bataille, conseiller municipal  
Dhoossche, d°  
Leroy, d°

Assistaient également à la séance

M.M. Lefebvre, chef des services Administratifs de  
la 2ème Direction  
Lemoine, chef des Services Publics, par intérim  
Hof, chef du Service des Eâtiments, par intérim  
Alleman, architecte,  
Chenal, architecte.

Excusés: M.M. Bour, conseiller municipal  
Claes, d°  
Gisselaire, d°  
Martin, d°  
Peeters, d°  
Treels, d°  
de Brodzki, ingénieur.

1° - Procès-verbal de la réunion du II Juillet 1939

Adopté sans observations.

2° - Institut Denis Diderot - Installations électriques. Lot B  
Examen du rapport d'expertise.

La Commission prend connaissance dans le détail du rapport d'expertise de l'Association des Industriels du Nord. Après échange de vues, désirant mettre le plus tôt possible un point final à cette affaire, elle accepte le rapport de l'expert. Elle donne mandat aux Services pour: a) mettre au point le décompte général et définitif de l'entreprise; b) prendre les dispositions nécessaires en accord avec les architectes pour que la réception définitive de l'installation puisse être rapidement prononcée.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

3° - Institut Denis Diderot - Modification des dépenses autorisées des 1er et 6ème Lots.

M.M. Alleman et Chenal informent la Commission que d'importants travaux supplémentaires ont été exécutés par l'entrepreneur du 1er Lot, en plein accord avec M.M. Cochez et Fauvet. Ces suppléments atteignent 400.000 francs, compte tenu des hausses relatives à l'application des lois sociales et porteront le compte de l'entreprise à environ 7.570.000 francs.

Mais comme il y aura lieu ultérieurement d'ouvrir un crédit complémentaire - crédit dont le montant le plus exact possible, probablement inférieur à ces 400.000 francs ne pourra être connu avant l'apurement de tous les comptes, la Commission, afin de permettre à l'Entrepreneur de percevoir de nouveaux acomptes, donne un avis favorable au rapport qui lui est présenté, mais invite les architectes à fournir un devis sommaire des travaux supplémentaires qui sera joint au rapport à envoyer à l'Administration.

De même, pour le 6ème Lot, l'emploi de tuiles Super Beaucour de qualité bien supérieure à celles prévues au devis, ainsi que la construction d'une sous-toiture pour assurer l'étanchéité parfaite des lucarnes exposées aux grands vents du Nord et aux pluies d'Ouest, ont entraîné une augmentation de dépense de 60.200 francs. Pour permettre le paiement d'acomptes à l'entrepreneur, le montant du lot devrait donc être porté à 386.590 francs.

Rapports adoptés. A envoyer à l'Administration dès réception des documents demandés aux Architectes.

4° - Institut Denis Diderot - Mobilier et Matériels divers - Réceptions définitives.

- a) Tableaux noirs, lot A
- b) Mobilier du Service de Direction, 1er Lot
- c) Machines de cuisine
- d) Etablis de menuisiers
- e) Machines à bois
- f) Electrification des machines-outils, lot A
- g) Matériel de la section de mécanique, en 4 lots.

M.M. les Architectes ayant proposé également la réception définitive de l'installation de la fonderie, sur observation de M. Dhoossche, la Commission décide de surseoir à cette réception jusqu'à ce qu'il soit procédé aux essais en présence de la Commission, le matériel n'ayant pas encore pu servir, faute de personnel.

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration.

5° - Etablissement de Bains-Douches à Moulins-Lille - Revêtements - Ferronnerie - Réception définitive.

Rapports adoptés et envoyés à l'Administration.

6° - Etablissement de Bains Douches à Moulines-Lille - 10ème Lot - Installations électriques - Décompte définitif -

L'Entrepreneur a fait parvenir, après l'approbation par le Conseil Municipal dans sa dernière séance du décompte définitif s'élevant au montant du marché, une facture de travaux supplémentaires de 12.812frs.69 ramenée à 8.797frs.37 après vérification. La délibération prise lors de la séance du 28 Juillet, délibération non encore soumise à l'approbation préfectorale, devra être modifiée, le décompte définitif ressortant à 68.297frs.37.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

7° - Groupe scolaire du Faubourg d'Arras - 5ème Lot - Toitures terrasses - Réception définitive -

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

8° - Groupe scolaire des Bois-Blancs - Mobilier - Matériel - Cuisine au gaz - Réception définitive -

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

9° - Hôtel de Ville - Conduite du chauffage et de la ventilation - Renouvellement du marché -

M.M. Delannoy et Dewailly demandent le renouvellement de leur marché moyennant le prix net et forfaitaire de 112.680 francs avec paiements mensuels et clause de révision à partir des salaires. Avis favorable de la Commission.

Rapport envoyé à l'Administration.

10° - Abattoirs - Appareil frigorifique -

L'appareil frigorifique de l'Abattoir est particulièrement vétuste et son remplacement s'impose. Mais depuis la guerre, le frigorifique est réquisitionné par l'armée. De ce fait, si la conduite et l'entretien de ce matériel incombent encore à la Ville, les frais sont à rembourser par l'Intendance.

Devant l'état de cet appareil dont l'arrêt prolongé risque à chaque instant de se produire et pourrait engager de ce fait la responsabilité de la Ville pour les viandes rendues impropres à la consommation, la Commission charge M. Lemoine de faire une démarche auprès de l'Intendance pour lui signaler le danger et dégager ainsi notre responsabilité.

Retour au Service.

11° - Divers bâtiments - Chauffage à forfait - Adjudication restreinte. Cahier des charges -

Dans sa séance du 13 Novembre 1939, l'Administration Municipale a adopté les conclusions d'un rapport tendant à confier, à titre d'essai, à des spécialistes, la conduite et l'entretien du chauffage central ainsi que la fourniture du combustible nécessaire aux bâtiments

ci-après désignés : Ecoles Turgot Renan - Groupes scolaires du Faubourg de Béthune, du Faubourg des Postes, du Faubourg d'Arras, des Bois-Blancs, du Buisson, de Moulins-Lille - Ecole Valentine Labbé, Crèche Déliot, Crèche de Fives, Salle des Fêtes de Fives et Commissariat Central.

La Commission approuve le cahier des charges établi en vue de l'adjudication restreinte.

Le Rapport sera envoyé à l'Administration avec les résultats de cette adjudication.

12° - Auberge de Jeunesse - Chauffage -

La Commission reconnaît qu'il est indispensable d'assurer un chauffage au moins restreint des locaux pour éviter les détériorations. Elle adopte le rapport qui lui est présenté, vu l'urgence de la décision à prendre, mais se déclare favorable à une installation ultérieure de chauffage central.

Rapport envoyé à l'Administration.

13° - Entretien des propriétés communales. Remplacement provisoire de l'adjudicataire des 7°, 12°, et 19° lots.

M. Démarets, entrepreneur-adjudicataire des 7°, 12° et 19 lots de travaux - Couverture et Plomberie - est actuellement mobilisé et a fermé ses ateliers. Dans l'intérêt de la Ville, qui peut être appelée à devoir exécuter des travaux urgents ressortissant à ces corps d'état, la Commission estime qu'il doit provisoirement être suppléé à la carence involontaire de l'adjudicataire et approuve les projets de marché à passer avec M.M. Joseph Labbé et André et Maurice Herbeau, entrepreneurs à Lille.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

14° - Ecoles communales - Eclairage au gaz - Renouvellement de marché -

Par suite du nouvel horaire des classes pendant l'hiver, considérant que l'éclairage doit seulement être assuré dans des cas spéciaux ou pour le nettoyage, le renouvellement du marché Auer est proposé sur des bases différentes de celles précédemment adoptées, entraînant une économie de 17.000 francs pour la Ville.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

15° - Ecole Broca - Construction de nouveaux W.C. pour les logements -

La Commission estime qu'il y a lieu de classer cette demande en attendant des temps meilleurs. De plus l'école Broca n'a pas ouvert ses portes cette année.

Dossier en retour au Service.

16° - Ecole Lavoisier - Travaux au logement du Directeur - Porte d'accès à percer vers le gymnase -

La Commission se rendra mardi 12 décembre à 14h.30 à l'école

Lavoisier pour examiner sur place les travaux les plus urgents et l'opportunité du percement de la porte vers le Gymnase de la Place Philippe de Girard.

14° Ecole Baggio - Logement du concierge - Installation de persiennes.

Mme Peeters, concierge de l'école Baggio, demande que les fenêtres de son logement soient munies de persiennes. La Commission n'est pas d'avis de satisfaire à cette demande qui ne présente pas un caractère de nécessité.

Retour au Service.

15° Ecole Littré - Buanderie du Directeur.

M. le Directeur de l'Ecole Littré demande l'autorisation d'installer à ses frais sa buanderie dans une partie de galerie du 2ème étage, celle qu'il occupait au rez de chaussée étant affectée au garage de bicyclettes des élèves.

Avis favorable de la Commission.

Retour au Service.

16° Ecole Renan - Demande d'installation de salle de bains au logement de la Directrice.

La dépense évaluée par le service est de 4500 francs pour les amenées d'eau et de gaz, la vidange des appareils, la peinture du local. La Commission rejette a priori cette demande comme ne présentant pas un caractère d'absolue nécessité.

Retour au Service.

17° Maison des Amicales. Demande de travaux.

Le devis présenté prévoyait une dépense de 70.000 francs et un crédit spécial avait été demandé.

En raison des circonstances, la Commission est d'avis de n'effectuer que les travaux urgents de couverture évalués à 6000 francs sur les crédits affectés en 1940 à l'entretien des propriétés communales, à condition que ces crédits ne soient pas inférieurs à ceux demandés par le Service.

Rapport envoyé à l'Administration.

18° Jardin Botanique. Porte d'accès rue Gay Lussac. Bancs supplémentaires.

Il pourrait être placé six bancs en bordure de l'allée parallèle à la rue Gay Lussac. La Commission ne s'oppose pas à ce que satisfaction soit donnée, la dépense étant très faible et l'utilité du portillon d'accès non contestable.

Rapport transmis à l'Administration.

19°- Bains Dupuytren - Aménagement de nouvelles cabines de douches -

Avis favorable à cette transformation. Dépense évaluée à 8.500 frs à prélever sur les crédits d'entretien des propriétés communales en 1940, sous la même réserve qu'au 17°). Mais l'Administration Municipale devra dire si ces travaux peuvent néanmoins être entrepris en vertu de sa décision du 25 Septembre, réduisant au minimum les travaux à entreprendre.

Rapport envoyé à l'Administration.

20°- Angle rues du Faubourg de Roubaix et Saint-Gabriel - Amélioration de la visibilité -

Lecture est donnée de la lettre du Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice en date du 27 Juillet, demandant un nouvel examen du projet adopté par l'Administration Municipale.

Les suggestions présentées se rapportent à une étude précédemment approuvée par la Commission des Bâtiments. Le Service a établi un nouveau devis se montant à 68.300 francs. Un crédit supplémentaire de 30.000 frs serait donc à voter pour arriver à une solution satisfaisante, mais la Commission estime que l'urinoir pourrait ne pas être reconstruit, diminuant ainsi de 10.000 frs le nouveau devis et le supplément de crédit à ouvrir.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

21°- Immeuble 33 rue Malpart - Démolition -

Il a été procédé à un appel d'offres. La proposition la plus intéressante a été faite par M. François Watiez qui s'est engagé à verser à la Ville une somme de 461 francs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

22° - Immeuble 26 D. rue des Canoniers - Démolition -

Il a été procédé à une adjudication restreinte. M. Paul Loyez a été déclaré adjudicataire pour la somme de 749 francs à verser par la Ville. Par lettre du 11 Novembre, M. le Commandant du Bataillon des Canoniers Sédentaires a demandé que soit conservé le sol du hangar à démolir, en deçà de l'alignement. L'entrepreneur ne réclame aucune indemnité supplémentaire.

Avis favorable de la Commission. Rapport envoyé à l'Administration.

23° - Vente de vieux métaux. Admission en recette -

Il a été procédé à un appel d'offres pour la vente de vieux métaux et de vieux matériel entreposé au Magasin de la Ville et au Magasin de Béguinage. La Commission en approuve les résultats. Le produit de la vente sera déterminé aussitôt que pourront être faits les pesées de vieux métaux.

Le rapport sera ensuite envoyé à l'Administration.

24° - Inspection médicale scolaire. Demande d'exécution  
de travaux dans les écoles.

La plupart des demandes ont pu être satisfaites au cours des vacances. Toutefois, la Commission estime qu'en raison des circonstances et de la compression des crédits, peuvent être remis à une date ultérieure: 1° les projets de modernisation des W.C.; 2° les questions d'éclairage.

Retour au Service.

Réunion commencée à 16 heures 30  
terminée à 19 heures 30

Hôtel de Ville, le 7 Décembre 1939

HOF.

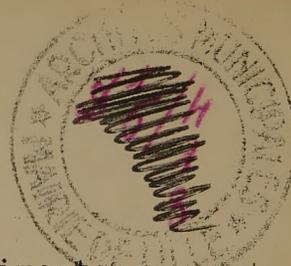
Soumis à M. l'adjoint Donpsin le 7 Décembre 1939

VU: L. Donpsin.

Conseil d'Administration  
Réunion du 5 FEV 1940

M. PLANCHER  
COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 23 Janvier 1940



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mardi 23 Janvier 1940 à 16 h.15 sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, Adjoint au Maire,  
Bour, Conseiller Municipal  
Claes, id  
Dhoossche, id  
Martin, id

Assistaient également à la séance.

MM. Lefebvre, chef des Services Administratifs  
de la 2e Direction  
Lemoine, Chef des services des Eaux et de  
installations mécaniques électriques  
par interim.  
Hof, Chef du Service des Bâtiments,  
par interim.

Excusés : MM. Bataille, Conseiller Municipal  
Leroy, id  
Peeters, id  
Treels id  
Gisselaire id (mobilisé)

1° Procès verbal de la réunion du 5 Décembre 1939.

Adopté sans observations.

2° Emprunt de quatre millions de francs. Approbation.

M. l'Adjoint Domsin informe la Commission que l'autorisation d'emprunt a enfin été accordée mais que le Conseil d'Etat a écarté un certain nombre de travaux qui pour la plupart sont exécutés et payés, sauf pour l'Ecole Valentine Labbé (aménagement du cours de coupe) et le Musée Commercial (travaux de transformation). Par contre a été approuvé le crédit visant les travaux de grosses réparations aux propriétés communales, dégageant ainsi un disponible d'environ 210.000 Francs qui permettra d'entreprendre certains travaux dont l'exécution avait dû être différée en 1939.

3° Marché de Wazermes. Remplacement de deux lanterneaux.

Ces lanterneaux sont particulièrement vétustes et leur remplacement s'impose d'urgence. La dépense est évaluée à 90.000 Francs environ. Après les observations de M. Claes, la Commission demande que la dépense soit prélevée sur fonds d'emprunt pour travaux de

grosses réparations aux propriétés communales et se prononce pour le principe de l'adjudication restreinte en deux lots.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

4° Bains Sarrazins. Aménagement de douches existantes.

Un projet a été adopté par l'Administration Municipale dans sa séance du 25 Septembre dernier mais n'a pu être exécuté, les crédits étant épuisés. Les travaux consistaient en :

- a) aménagement du sol de 22 cabines de douches, coût 12870 Frs;
- b) transformation de six cabines baignoires en cabines de douches coût 17.820 F.; au total : 30.690 Francs.

Sur proposition de M. l'Adjoint Domsin, rappelant la décision prise par l'Administration Municipale pour une demande similaire aux Bains Dupuytren, la Commission décide de demander à ce qu'il soit sursis à la transformation des cabines, ramenant la dépense à 12.870 Francs.

Elle demande d'autre part l'autorisation de prélever la dépense sur les fonds actuellement disponibles à l'article 99 du B.S. de 1939 "Travaux de grosses réparations aux propriétés communales".

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

5° Ecole Bichat. Remplacement partiel des couvertures.

Les couvertures en zinc sont en très mauvais état et leur remplacement partiel s'impose. Un rapport a été adopté par l'Administration en Juin 1939 mais les travaux n'ont pu être entrepris en raison de l'insuffisance des crédits. Ils étaient évalués alors à 28.000 F. et couteront maintenant 34.000 F. par suite de la hausse considérable du prix du zinc.

La Commission décide de demander que cette dépense puisse être également imputée sur l'article 99 du B.S. de 1939 dès que l'emprunt aura été réalisé. Elle décide d'autre part de prélever sur les crédits d'entretien de 1940 les dépenses relatives au remplacement du plancher de cuisine de l'habitation et du carrelage de la cuisine de la cantine.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

6° Temple protestant. Réparation de la toiture.

Le Conseil Municipal a statué en Juillet 1939 sur une demande de réparations à la toiture du Temple protestant et approuvé le projet se montant à 44.000 F. dont la moitié à la charge du culte. Les travaux n'ont pas été entrepris par suite de l'insuffisance des crédits.

Sur observation de M. l'Adjoint Domsin, la Commission décide de proposer à l'Administration Municipale l'imputation de la dépense a) sur un crédit de 22.000 F. à inscrire au budget supplémentaire de 1940, en emploi de la participation du culte; b) le surplus de la dépense sur l'article 99 du B.S. de 1939, dès la réalisation de l'emprunt de 2.831.000 F., les travaux étant confiés aux entrepreneurs d'entretien aux conditions de leur adjudication.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

7° Eglise Saint Sauveur. Réparation des couvertures.

M. l'Abbé Lanselle, doyen de St Sauveur demande la réparation des toitures de son église. Un devis a été dressé se montant à 25.000 F. La Commission, sous réserve que le culte participe pour moitié dans la dépense, se déclare favorable à l'exécution des travaux.

Elle demande que la dépense soit prélevée a) sur un crédit de 12.500 F. à inscrire au Budget Supplémentaire de 1940; b) le surplus de la dépense sur l'article 99 du B.S. de 1939, dès la réalisation de l'emprunt. Les travaux seraient confiés aux entrepreneurs d'entretien aux conditions de leur adjudication.

Rapport adopté. A envoyer à l'Administration dès l'accord de M. Lanselle sur le montant de sa participation.

8° Ecole Lavoisier. Logement du Directeur.

M. Vercouttre, directeur de cette école a demandé que des travaux soient exécutés dans son logement. Le devis primitivement établi se montait à 60.000 F. la Commission s'est réunie sur les lieux, le mardi 12 Décembre 1939 à 14 h.30 et a constaté l'urgence et la nécessité des travaux à entreprendre. Elle a cependant insisté en raison des circonstances pour les limiter dans la mesure du possible.

Le procès verbal de cette visite est adopté sans observations.

La Commission prend ensuite connaissance du projet remanié lequel fait ressortir une dépense de 42.000 F. pour le logement, dont 4.000 F. peuvent être considérés comme de l'entretien courant.

Elle demande que soient autorisés les travaux demandés de réfection d'enduits, de planchers et de peintures et que leur dépense évaluée à 38.000 F. soit prélevée sur le crédit ouvert au budget supplémentaire de 1939 sous le N°99, aussitôt que sera réalisé l'emprunt de 2.831.000 F.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

9° Abattoirs. Toitures des boyauderies. Réception définitive

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

10e Abattoirs. Travaux de grosses réparations.

Le crédit de 230.000 F. ouvert en 1938 pour l'exécution de travaux de gros entretien aux abattoirs laisse actuellement un disponible d'environ 65.000 F. La Commission est d'avis d'utiliser ce crédit en faisant effectuer les travaux reconnus les plus urgents, savoir a) remplacement des toitures des triperies 9 à 12 b) réparations aux toitures des triperies 5 à 8 et aux lanternes des greniers à fourrages c) réfection complète du sol des procheres.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

11° Entretien des propriétés communales. Mesures à prendre.

M. l'Adjoint Domsin informe la Commission des réductions considérables imposées aux demandes du Service sur le crédit général d'entretien des propriétés communales. Il fait part des réserves qu'il a été appelé à formuler au sein du Conseil d'Administration précédant le vote du budget ainsi que des réserves écrites qu'avait présentées le Service des Bâtiments.

La Commission prend ensuite connaissance d'un long rapport établi par le Service des Bâtiments visant à pallier provisoirement à l'insuffisance des crédits alloués par 1° l'embauchage à titre temporaire et révocable de neuf ouvriers spécialisés en remplacement des hommes mobilisés ou détachés de l'équipe municipale de main d'oeuvre en régie, mesure qui revient pratiquement à augmenter la dotation d'entretien de 250.000 F. environ; 2° la prise en considération par l'Administration Municipale, lors de l'établissement du budget supplémentaire de 1940, d'une demande d'un crédit complémentaire de 500.000 F.

Après diverses observations de M. l'Adjoint Domsin qui complimente M. Hof, auteur de ce très intéressant travail et de MM. les Conseillers présents, la Commission fait siennes les conclusions du rapport.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

12° Commissariat Central. Rideaux noirs.

Des rideaux noirs ont été posés dans certains bureaux du Service de la Sûreté, ce qui a motivé la demande d'extension de ce travail à tous les bureaux du Commissariat Central. La Commission en reconnaissant le bien fondé de la demande et les économies d'éclairage qui peuvent être réalisées propose de surseoir à l'exécution de ce travail, évalué 4.500 F., en raison de la proximité du rétablissement de l'heure d'été.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

13° Cimetières de l'Est et du Sud. Revêtement en tar macadam.  
Réception définitive. Décompte définitif.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

14° Cimetière de l'Est. Clôture sur rue de La Madeleine.

Pour terminer la clôture du cimetière de l'Est, il reste encore en bordure de la rue de la Madeleine une partie de 211 m. de haies à supprimer et à remplacer par une clôture en béton armé du même modèle que celle en bordure de la rue du Ballon. La dépense à prévoir est de 45.365 francs et les travaux pourraient faire l'objet d'une adjudication restreinte suivant prix au mètre linéaire de clôture, pose comprise, fixé par les soumissionnaires qui auraient à se conformer à un cahier des charges spécialement établi.

La Commission est d'avis de faire exécuter cette dernière partie de clôture. Elle demande que la dépense soit imputée: 1° sur le reliquat du crédit ouvert sous le n°216 au B.S. de 1939, reliquat qui s'élève à 26.000 francs environ; 2° sur un crédit complémentaire de 20.000 francs à ouvrir au B.S. de 1940.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

15° Clôture rue Geoffroy St-Hilaire - Information.

La Commission prend acte que les travaux seront prochainement entrepris. Les éléments de clôture seront achetés à l'entreprise, et leur pose confiée à l'équipe de main d'oeuvre municipale en régie.

Dossier en retour au Service.

16° Institut Pasteur. Travaux de couverture.

M. Marmier, directeur de l'Institut Pasteur nous signale de nombreuses fuites aux toitures de cet établissement. Au cours des visites faites par le Service, il a été constaté que la plupart de ces fuites proviennent du mauvais état des toitures du campanile, vers le Dispensaire, qui sont à remplacer. La dépense est évaluée à environ 21.000 francs et pourrait être prélevée sur le crédit ouvert sous le n° 125 au budget supplémentaire de 1939, crédit laissant une disponibilité suffisante.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

17° Institut Diderot. Observations formulées par M. Roussel, économiste de l'Établissement.

La Commission prend acte des observations formulées et des explications correspondantes. Elle décide de demander aux Architectes, en raison de leur faible dépense, de...

classes; b) amélioration de l'éclairage des escaliers.

Par contre, elle propose à l'Administration de rejeter les demandes concernant a) le remplacement des serrures; b) le cimentage des caves. D'autre part, elle ne se montre pas défavorable à la pose de tableaux mobiles supplémentaires dans les classes de dessin là où se serait reconnu absolument indispensable.

Rapport envoyé à l'Administration.

18° Vente de deux baignoires.

M. Alphonse Martin, désinfecteur au Service de la Ville, sollicite l'autorisation d'acheter deux baignoires usagées, provenant des bains Dupuytren et entreposées au Magasin Brûlé. La Commission est d'avis de satisfaire à cette demande, le prix d'achat de chaque baignoire étant fixé à 85 francs.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

19° Ecole Jeanne Maillotte: Demandes a) d'ouverture d'une porte charretière; b) de pose de barres sous préaux.

Mme Juste, directrice de l'Ecole Maillotte, sollicite l'ouverture d'une porte charretière en bordure de la rue Dupetit Thouars pour permettre l'amenée facile du charbon dans la cave de l'école et du gravier dans la cour. La Commission décide de ne pas donner suite à cette demande, invitant seulement le Service des Bâtiments à faire remplacer les soupiraux de cave inutilisables.

Par ailleurs, Mme Juste demande également la pose de bancs sous préaux pour permettre aux enfants fréquentant la cantine de s'asseoir pendant l'interclasse. Coût: 1200 francs. Avis favorable pour l'exécution par l'équipe de main d'oeuvre municipale en régie.

Dossier en retour au service.

20° Bâtiments communaux. Lutte contre l'incendie.

M. l'Adjoint Domsin donne connaissance des travaux de la Commission de Sécurité concernant l'achat de 60 extincteurs de 6 ou 10 litres et la mise à l'abonnement de l'entretien des 240 appareils qui resteraient en service dans les différents bâtiments communaux. La Commission demande à ce que la dépense totale, évaluée à 21.900 francs pour l'année 1940 soit prélevée:

a) en ce qui concerne l'achat des appareils - soit 12.000 francs environ - sur le reliquat du crédit ouvert au B.O de 1939 sous le n°73 "Mobilier des bâtiments communaux" reliquat dont le report serait demandé pour le B.S. de 1940.

21° Eclairage électrique des bâtiments. Achat de lampes.

En raison des économies à réaliser sur les dépenses d'éclairage des bâtiments communaux, il y a lieu de passer marché avec une maison spécialisée pour un achat unique dans l'année de lampes de marque Mazda, généralement employées et donnant toute satisfaction. La Compagnie Générale d'Electricité pressentie offre la même remise qu'aux commerçants, c'est à dire 50 % sur le tarif et nous informe d'une hausse très prochaine de 12 % sur ce tarif. Elle consentirait à livrer aux conditions actuelles si la commande était faite dès maintenant pour une somme brute de 50.000 F.

La Commission est d'avis d'accepter cette procédure qui permet de garantir l'Administration contre les hausses successives et en même temps de réaliser une économie pouvant atteindre 7.000 F.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

Le Service des Electriciens sera invité à tenir un registre des entrées et sorties de lampes.

22° Affaires diverses.

MM. les Conseillers Claes et Dhocsche signalent que le chauffage s'est montré insuffisant dans certaines nouvelles écoles pendant ces dernières semaines. Il y sera remédié à bref délai, les transports de combustible étant provisoirement assurés par la Ville.

Communication est faite à la Commission concernant l'installation de trois classes supplémentaires à l'école Antoine Brasseur destinées à décharger l'école Georges Sand, embouteillée par l'afflux des élèves de l'école Campan.

Réunion commencée à 16 Heures 15  
terminée à 19 Heures 15

Hôtel de Ville le 24 Janvier 1940

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin  
le 25/1/40

Vu: DOMPSIN,

Soumis à M. le Secrétaire Général  
31/1/40

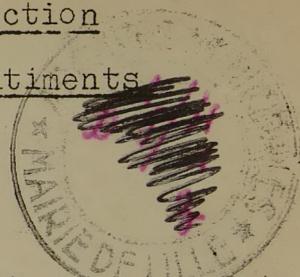
signé: LEFEBVRE,

Conseil d'Administration  
Réunion du 6 MAI 1940  
M. PLANQUE

Deuxième Direction  
Service des Bâtiments

Commission des Bâtiments

Séance du 16 Avril 1940.



M.M. Les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 16 Avril 1940 à l'Hôtel de Ville, le mardi 16 Avril 1940, à 16 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, adjoint au Maire  
Bour, Conseiller municipal  
Claes, Conseiller Municipal  
Dhoossche, Conseiller Municipal  
Martin, Conseiller Municipal

Assistaient également à la séance

M.M. Fauvet, Chef du service des Bâtiments  
Lefebvre, Chef des Services Administratifs,  
2ème Direction

Excusés M.M. Bataille Conseiller municipal  
Leroy Conseiller municipal  
Peeters, Conseiller Municipal  
Treels, Conseiller Municipal  
Gisselaire, Conseiller Municipal (mobilisé)

1° - Procès-verbal de la réunion du 23 Janvier 1940  
Adopté sans observations.

2° - Groupe scolaire des Bois Blancs - 13ème lot : Chauffage central et douches a) Réception définitive. b) Décompte définitif  
Avis favorable.  
Le rapport a été envoyé à l'Administration Municipale.

3° - Institut Denis Diderot - IIème lot - partie B : Vitrierie Menuiserie - a) Réception définitive b) Décompte définitif  
Avis favorable  
Le rapport a été envoyé à l'Administration Municipale.

4° - Démolition d'immeubles à la Ville - Résultat des appels d'offres.

Les propositions les plus intéressantes pour la Ville ont été faites :

a) par M. Paul Loyer pour la démolition des immeubles 13 à 19, avenue Champon.  
Versement à la Ville d'une somme de 1310 frs.

b) par M. Decobert pour l'enlèvement du baraquement 54, rue Jeanne Hachette. Versement à la Ville d'une somme de 2.120 frs.

Rapports proposant l'admission en recette adoptés et envoyés à l'Administration Municipale.

° - Rideaux, stores, ameublement. Fournitures, entretien, réparations de Mai 1940 à Avril 1941 inclus.

Le marché en cours expire le 30 Avril.

La Commission est d'avis de procéder à un appel d'offres. A cet effet, elle approuve le cahier des charges et le bordereau des prix des travaux et fournitures, et elle arrête la liste des maisons à consulter.

Retour au Service.

6° - Travaux d'entretien de 1938. Application de la série de prix du Bâtiment - Abattement -

Un abattement provisoire de 10 % a été appliqué sur l'ensemble des dépenses ayant fait l'objet des mémoires des entrepreneurs.

Après avoir pris connaissance de la réclamation des entrepreneurs, de l'avis de M. le Doyen Duez, du rapport qui lui est présenté, la Commission se rallie aux propositions transactionnelles mentionnées audit rapport soit :

- a) un abattement de 8 % sur dépenses des travaux à la mesure,
- b) un abattement de 5 % sur dépense de main-d'oeuvre des travaux en régie. Le rapport a été envoyé à l'Administration Municipale.

7° - Entretien des propriétés communales en 1940.- Revision des prix de règlement de la Série du Bâtiment.

La série appliquée jusqu'à présent est celle de 1939 et il n'est pas certain qu'une série paraîtra en 1940 ou que des additifs viendront rectifier les prix de l'édition 1939. Des hausses, parfois importantes, se sont produites sur certains matériaux. Il y aura lieu par suite, de procéder à la revision de différents prix de règlement en tenant compte de la variation des cours des matériaux et, le cas échéant, du coût de la main-d'oeuvre. Rapport adopté et envoyé à l'Administration Municipale.

8° - Groupe des Bois Blands - Douches

Des remarques ont été faites sur les dispositions techniques des douches du Groupe Scolaire des Bois Blancs par Melle Lenancker, Assistante Sociale qui a dans ses attributions le Service dans ce quartier.

La Commission prend connaissance du dossier et des plans. Il ne pouvait être prévu au projet d'agrandissement du Groupe des Bois Blancs les mêmes dispositions qu'aux Groupes nouveaux du Buisson, du Faubourg de Béthune, du Faubourg des Postes, du Faubourg d'Arras. L'architecte a dû tenir compte, en effet, des constructions et des installations existantes.

D'autre part le projet de deux compartiments de douches

sans communication directe a été approuvé par le Chef de Service dont dépend Mlle Lenancker.

La Commission estime du reste que les bains-douches du groupe scolaire des Bois-Blancs sont, en plus petit, comparables comme dispositions aux établissements municipaux de bains-douches.

Toutefois, si le service intéressé peut indiquer une amélioration possible, la Commission l'examinera avec attention.

Rapport envoyé à l'Administration.

9°- Remplacement de la vitrerie pendant les hostilités. Proposition d'emploi d'un produit souple et transparent. Produit le "Vitrex" présenté par les Etablissements Delepouille, rue d'Arras. Ce produit est d'une transparence équivalente à celle du verre " Cathédrale". Il est imperméable à l'air et à l'eau, utilisable en châssis verticaux et en toiture, très léger, n'est pas destructible par explosion à distance, d'un stockage commode, se coupe facilement au ciseau. Il est fourni en rouleaux de 25 à 50 mètres de longueur dans des largeurs de 0m50 à 5 m 00. Il coute 27 frs le mètre carré par petites quantités et 22 frs 90 le mètre carré par mille mètres. Les baguettes pour la pose sur châssis en bois sont livrées à raison de 0 fr 30 le mètre linéaire. La surface des châssis vitrés des bâtiments communaux est telle qu'il ne saurait pratiquement être constitué qu'un stock comparativement fort réduit, 1000 ou 2000 m2 par exemple, réparti en divers points de la Ville.

La Commission, en définitive, est d'avis de transmettre cette affaire à l'Administration Municipale pour examen et décision à prendre

10°- Affaires diverses :

a) Installation pour le fonctionnement d'un appareil cinématographique à l'école Duruy. Demande de renseignement de M.le conseiller Martin.

M. l'adjoint Domsin met M. Martin au courant de la question générale des cinémas d'écoles, telle que l'a envisagée l'Administration Municipale et des décisions prises dans des cas exceptionnels. M. Martin demandera à M. le Directeur de l'Ecole Duruy de passer au service des Bâtiments.

b) Ecole Ampère rue Jules Guesde - Manque d'éclairage dans les abris de Défense Passive. Question posée par M. le conseiller Claes.

M. l'adjoint Domsin fait connaître que l'installation de l'éclairage électrique n'est pas de son ressort mais celui du Service de la Défense Passive.

c) Ecole Maternelle Jean Bart- Exécution d'un petit travail d'amélioration. Demande de M. le conseiller Dhossche

Le nécessaire va être fait incessamment.

Réunion commencée à 16 heures - terminée à 18 heures

Hôtel de Ville le 17 avril 1940

Le Secrétaire

signé: O. FAUVET

Vu  
l'Adjoint délégué  
aux Travaux des Bâtiments

signé: L. DOMPSIN